JEUDI 12 MARS 2009

PRÉSIDENCE DE M. VIDAL-QUADRAS

Vice-président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

2. Dépôt de documents: voir procès-verbal

3. Participation des travailleurs dans les sociétés dotées d'un statut européen (proposition de résolution déposée): voir procès-verbal

4. Partenariat oriental (débat)

Le Président. – Mesdames et Messieurs, l'ordre du jour appelle en premier lieu la déclaration de la Commission sur le partenariat oriental.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je suis ravie de cette occasion qui nous est donnée de tenir un débat d'actualité sur le partenariat oriental. Ce partenariat constitue un des piliers de la politique extérieure de l'Union européenne et sa logique stratégique est claire: plus de sécurité, plus de stabilité et plus de prospérité pour notre voisinage oriental.

Le conflit en Géorgie et la crise du gaz en Ukraine ne sont que deux exemples des crises périodiques et de l'instabilité qui affectent cette région. Ces crises ont eu des répercussions directes sur l'Union et ses citoyens, et il nous faut désormais y ajouter la crise financière, qui touche tout particulièrement notre voisinage oriental. Si chaque crise exige de nous une réaction immédiate, nous devons également réfléchir à des mesures à moyen et long terme afin d'empêcher que de nouveaux problèmes fassent leur apparition. Par ailleurs, outre ces mesures immédiates, nos voisins orientaux veulent tous avoir des liens plus forts avec l'Union européenne, quoiqu'à des degrés divers. Ils ont aussi besoin d'une aide renforcée pour consolider leurs institutions démocratiques, leur gouvernance et l'État de droit.

L'Union européenne peut et doit relever ces défis. Aussi le partenariat oriental est-il, pour ainsi dire, notre réponse politique. Renforcer le soutien que nous apportons aux réformes et aider nos partenaires à s'aligner sur l'acquis communautaire contribuera à la stabilisation de nos voisins orientaux.

Le 3 décembre 2008, la Commission a présenté à mon initiative une communication ambitieuse sur le partenariat oriental. Elle se basait sur des idées soumises précédemment par nos amis tchèques, polonais et suédois, ainsi que sur quantité de suggestions du Parlement européen, en ce compris des accords de libre-échange approfondis, une mobilité accrue des personnes et un financement renforcé. Dans le cadre du partenariat oriental, nous avons aussi proposé d'intensifier nos relations politiques grâce à des accords d'association avec chaque partenaire - mais seulement après qu'ils aient rempli les critères pertinents en matière de réforme politique.

Nous avons proposé des mesures destinées à renforcer notre coopération en matière de sécurité énergétique et, surtout, d'augmenter notre soutien au développement économique et social afin de résoudre les déséquilibres qui ont souvent un effet déstabilisant au sein de ces pays. Nous avons également recommandé la création d'un cadre multilatéral pour le partenariat oriental avec quatre plateformes thématiques: premièrement, la stabilité de la démocratie et de la gouvernance; deuxièmement, l'intégration économique et la convergence vers les politiques européennes; troisièmement, la sécurité énergétique; et, quatrièmement, les contacts entre les peuples.

Nous avons suggéré que l'initiative Euronest du Parlement européenne soit intégrée au partenariat oriental et que soit créée une troïka parlementaire du partenariat oriental, rassemblant le Parlement européen, l'OSCE et le Conseil de l'Europe.

Afin de mettre ces propositions en œuvre et de renforcer notre soutien au réformes internes, la Commission a réclamé 350 millions d'euros de fonds supplémentaires sur quatre ans. Cela ne représente que 3,1 % de

l'enveloppe totale de l'IEVP et c'est bien moins, par exemple, que les fonds supplémentaires alloués aux territoires palestiniens occupés pour la période 2007 à 2009 uniquement. Bref, cette somme n'est pas excessive: c'est un investissement nécessaire dans notre sécurité à long terme.

Je sais que certains d'entre vous voudraient en faire encore plus pour nos partenaires orientaux. Vous avez déclaré que les propositions de la Commission n'allaient pas assez loin ou assez vite, notamment pour la mobilité des personnes, mais d'autres voix ont dit le contraire. Nous devons donc trouver le juste équilibre entre ambition et réalisme, et nous devons agir vite.

Je me réjouis que nous partagions tous le même objectif, qui est de rapprocher progressivement nos partenaires orientaux de l'Union et de contrer les menaces pour leur stabilité. Le partenariat oriental est un outil essentiel pour y parvenir.

J'espère que le débat d'aujourd'hui enverra un message fort aux 27 États membres à la veille du Conseil européen de la semaine prochaine et dans la perspective du sommet du partenariat oriental qui se tiendra le 7 mai 2009

Le partenariat oriental réside au cœur même des défis que nous avons à relever aujourd'hui. Il y va de l'intérêt stratégique direct de l'UE: une nouvelle crise de la sécurité dans notre voisinage oriental aurait des implications non seulement pour nos voisins, mais aussi pour l'UE dans son ensemble et pour ses citoyens. Je vous suis dès lors reconnaissante pour le soutien apporté par ce Parlement et j'ai hâte de travailler avec vous à votre contribution et sur la question de la mise en œuvre.

Charles Tannock, *au nom du groupe PPE-DE*. – (*EN*) Monsieur le Président, en tant que rapporteur pour la dimension orientale de la politique européenne de voisinage, je salue l'engagement de la Commission à approfondir les relations avec six pays de l'Est dans le cadre du nouveau partenariat oriental. Il importe de souligner que le partenariat oriental ne devrait pas en lui-même exclure la possibilité pour certains de ces pays de rejoindre un jour l'UE en tant que membres à part entière. Par exemple, comme vous le savez, je suis depuis longtemps favorable à l'adhésion de l'Ukraine à l'UE et je reste convaincu que cette adhésion est résolument dans l'intérêt stratégique de l'UE.

Je me félicite aussi de la création d'un nouvel organe parlementaire, Euronest, en tant que forum pour les députés européens et les députés nationaux, dans le but de renforcer mutuellement leurs mandats démocratiques par la voie du dialogue, tout en permettant, par exemple, à l'Arménie et à l'Azerbaïdjan de s'asseoir à la même table et de discuter du conflit du Haut-Karabakh, de négocier des accords de libre-échange et de faciliter la délivrance de visas via ces nouveaux accords d'association. J'espère néanmoins que le partenariat européen n'entraînera pas de nouvelles lignes de division entre les pays couverts par le partenariat et les pays plus à l'est, qui ne sont pas couverts par ce partenariat. N'oublions pas que certains pays d'Asie centrale, tels que le Turkménistan, le Kazakhstan et l'Ouzbékistan, ont le regard tourné vers l'ouest et attendent l'aide et l'engagement de l'UE. Nous devons donc veiller à ne pas perdre de vue nos responsabilités vis-à-vis de l'Asie centrale simplement parce que nous souhaitons renforcer nos relations avec les voisins immédiats de l'UE à l'est.

S'agissant du Belarus, j'ai toujours critiqué vigoureusement la dictature de Loukachenko. Je me réjouis cependant du récent réchauffement des relations. Je préconise depuis longtemps une approche de la carotte et du bâton, selon laquelle les efforts du président Loukachenko en faveur de la réforme démocratique et de l'ouverture devraient être reconnus et récompensés par un rapprochement avec l'Union européenne.

Quant à savoir si M. Loukachenko devrait être autorisé à participer au sommet à Prague en vue du lancement du nouveau partenariat oriental en mai, ce serait selon moi sans doute prématuré, car le président Loukachenko doit encore faire preuve d'un engagement irrévocable envers les valeurs communes de l'UE et la démocratie.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe PSE*. – (*DE*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je vous remercie de votre prise de position et de votre engagement en la matière.

Je voudrais souligner les propos que vous avez tenus sur les énormes défis que nous devons relever dans nos relations de voisinage en matière de stabilité, de changement démocratique et aussi bien sûr à présent de développement économique. Il nous paraît dès lors également opportun d'exprimer notre engagement et notre volonté de coopérer étroitement avec nos voisins orientaux.

Il est évident – et nous devrions également le dire franchement – que nous sommes intéressés par l'influence que nous, l'Union européenne, exerçons sur nos voisins orientaux. Nous voulons étendre notre influence non pas par la violence, par des menaces ou par la coercition, mais en offrant notre aide à ces pays qui sont

précisément à la recherche de stabilité et de changement démocratique. J'espère qu'ils aspirent tous réellement au changement démocratique, en particulier en cette période où ils rencontrent, à l'exemple de l'Ukraine, des difficultés économiques considérables.

Des difficultés économiques pour lesquelles ils ne portent parfois aucune responsabilité, et d'autres pour lesquelles leur responsabilité est également engagée. Nous devrions aussi être conscients de la nécessité de faire preuve d'un esprit critique à certains égards. C'est justement parce que nous leur proposons notre aide que nous devons dénoncer ce qui nous paraît critiquable et exiger de la part de ces pays qu'ils apportent la contribution nécessaire. Je pense tout particulièrement à l'Ukraine, mais je reviendrai encore brièvement sur ce pays.

Il est absolument capital que nous ne considérions pas ce partenariat oriental comme un instrument anti-Russie, mais plutôt comme un outil de renforcement des pays dont les voisins sont l'Union européenne d'une part et la Russie d'autre part, car – en toute logique – la Russie doit devenir notre partenaire, en particulier dans le cadre de cette politique.

Je me réjouis que les États-Unis et le Président Obama, assisté du Vice-président Biden et de la Secrétaire d'État Clinton, adoptent aujourd'hui une politique différente. Nous ne devrions pas ménager nos critiques vis-à-vis des développements internes observés en Russie. Néanmoins, la remise à zéro des compteurs que M. Biden a évoquée à Munich devrait également être considérée comme une tentative de main tendue à la Russie pour l'entame de nouvelles relations.

À cet égard, mon groupe n'est pas particulièrement heureux que le rapport de M. Onyszkiewicz, tel qu'il a été approuvé au sein de la commission des affaires étrangères, ne se rallie pas à la proposition actuelle des États-Unis. Nous restons en retrait par rapport aux États-Unis. C'est une erreur. Nous devrions aller de l'avant avec les États-Unis, tout en continuant bien sûr à placer la question des droits de l'homme à l'avant-plan. Ce sera nécessaire, et j'espère que nous aboutirons malgré tout à une résolution commune concernant la Russie. Il s'agit selon moi d'une question capitale.

J'ai déjà mentionné que notre offre, notre partenariat oriental, ne signifie pas que nous approuvions tout ce qui se passe dans nos pays voisins. Si je prends par exemple la situation en Ukraine, il ne s'agit pas de dire « Peu importe ce que vous faites, les conflits que vous traversez et les problèmes que vous ne parvenez pas à résoudre, vous aurez toujours le soutien de l'Union européenne ». Il est temps que les forces dirigeantes ukrainiennes fassent front commun, car la crise gazière est liée à un conflit au sein du spectre politique ukrainien et, selon nous, c'est totalement inacceptable. Mon intention n'est pas ici de désigner des responsabilités – chacun peut se forger sa propre opinion. Mais il est indispensable que nous envoyions un message clair à l'Ukraine à ce sujet. Il en va de même pour la Géorgie et pour tous les autres pays. L'Union européenne a fait une offre et j'espère que nos voisins orientaux accepteront cette offre, qu'ils lui accorderont tout le sérieux nécessaire et que la stabilité et la démocratie y deviendront une réalité.

István Szent-Iványi, *au nom du groupe ALDE.* – (*HU*) Le partenariat oriental, une nouvelle priorité logique et essentielle résultant de l'élargissement à l'est, constitue peut-être l'initiative de politique étrangère la plus ambitieuse de l'Europe réunifiée. C'est une étape positive, mais elle n'aura du sens et ne portera ses fruits que si sa mise en œuvre est soutenue par une réelle volonté politique. Il ne suffit donc pas de coller une nouvelle étiquette sur notre politique de voisinage actuelle; nous devons regarder bien au-delà des politiques existantes et formuler des aspirations plus élevées.

La première tâche consiste indubitablement à convertir les accords de coopération existants en accords d'association. La création d'une organisation institutionnelle permanente s'inscrit aussi dans ce processus, mais ce n'est pas le volet le plus important. Les sommets de chefs d'État et de gouvernement et les réunions ministérielles sont de toute évidence essentiels, mais ils ne sont efficaces que s'ils marquent de réels avancements dans le cadre des deux piliers fondamentaux. L'objectif est d'instaurer une zone de libre-échange régie par des accords de libre-échange et de supprimer progressivement les exigences en matière de visa. Nous avons conscience que ces deux objectifs semblent lointains à l'heure actuelle. Les pays concernés ne sont pas encore prêts à les réaliser, et le partenariat oriental doit les aider à remplir ces critères aussi rapidement que possible, car cela contribuera au bénéfice mutuel de chacun. La crise gazière de ces derniers mois a montré à quel point l'Europe était vulnérable en matière énergétique. La coopération en matière d'énergie, à laquelle peuvent être associés des pays de transit comme la Biélorussie et l'Ukraine ou des pays exportateurs comme l'Azerbaïdjan, constitue dès lors un volet particulièrement crucial de ces accords. Nous attachons par conséquent à cet aspect une importance considérable.

Je voudrais insister sur le fait que cette coopération doit également véhiculer des valeurs. Le partenariat oriental sera une réussite si les valeurs démocratiques, l'état de droit, les droits de l'homme et les droits des minorités y occupent constamment le devant de la scène. Il doit permettre d'aider nos pays partenaires à aller de l'avant tout en les plaçant devant leurs responsabilités dans ces domaines. Le partenariat oriental doit aussi être ouvert à la Biélorussie, mais uniquement lorsque ce pays aura rempli les critères. On doit clairement leur faire comprendre que le simple fait de se distancier de la Russie n'équivaut pas à se rapprocher de l'Europe. En effet, ils ont beaucoup de pain sur la planche en matière de droits de l'homme et de démocratie avant que la voie de la coopération ne s'ouvre également à eux. Le partenariat oriental a des conséquences budgétaires évidentes: EUR 350 millions ont été alloués pour les quelques prochaines années – et il est probable que cette somme ne sera même pas suffisante. La mission du Parlement consiste à apporter le soutien financier nécessaire et, pour ce faire, nous devons prendre conscience que l'aspiration européenne est le facteur de motivation le plus important pour les participants au partenariat oriental.

Konrad Szymański, au nom du groupe UEN. – (PL) Monsieur le Président, l'annonce du partenariat oriental a suscité de nouveaux espoirs chez nos voisins européens. Si nous brisons à nouveau ces espoirs, nous limiterons à tous égards notre influence à l'est. Nos voisins seront ainsi refoulés vers la sphère d'influence de la Russie, marquée par la déstabilisation et l'autoritarisme. J'en appelle à la prudence dans le cas de la Biélorussie. Les promesses actuelles de ce pays en matière de réalisation de la démocratie demeurent sans fondement. Entre-temps, les autorités biélorusses expulsent des prêtres catholiques associés à la chaîne de télévision BelSat et refusent de leur donner l'autorisation d'enregistrer leurs bureaux à Minsk. Des jeunes partisans de l'opposition sont enrôlés dans l'armée. Tenter de se servir de la crise comme un prétexte pour refuser de financer le partenariat oriental et pour ralentir le processus de signature d'accords sur le libre-échange et la libéralisation des visas conduirait l'Union européenne au désastre dans cette partie du monde. Le cas échéant, rappelez-vous de ne pas vous plaindre des politiques de Moscou. Nous avons les instruments nécessaires à notre disposition. Si le partenariat oriental se contente de fournir un nouvel emballage au même contenu ancien, un échec à l'est ne devra pas nous surprendre.

Jacek Saryusz-Wolski (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je tiens avant tout à remercier la Commission pour son initiative, qui est très bien élaborée. Deuxièmement, il ne s'agit pas de la politique orientale de l'Union, mais bien d'une nouvelle formule, et la question de sa valeur ajoutée se pose dès lors. Je dirais qu'en plus de ce que nous nous sommes efforcés de faire, que ce soit en vain ou non, nous essayons désormais de nous entourer non seulement d'amis, mais aussi d'amis qui soient amis entre eux. Cet élément est essentiel pour la stabilité et la sécurité de l'Union européenne. C'est dans cette dimension multilatérale que je vois la valeur ajourée de ce nouveau projet. J'espère que le Conseil européen l'approuvera en mars. Nous savons que c'est une priorité de la présidence tchèque - bien que le ministre tchèque ne nous ait pas fait le plaisir de sa présence dans cette Assemblée.

Les accords d'association sont l'élément clé de ce nouveau partenariat et ils devraient être semblables, tout en étant différenciés en fonction des possibilités et résultats de chacune des six parties de ce cadre multilatéral. On l'a dit, la sécurité énergétique est une question fondamentale. Être liés par cet accès sécurisé à l'énergie est dans notre intérêt, ainsi que dans celui de ces six pays.

Au cours de ce débat, des questions ont été posées sur l'opportunité d'impliquer des pays tiers. J'estime que l'approche correcte consiste à impliquer la Turquie et la Russie au cas par cas. Le Belarus devrait bien entendu être invité, mais à certaines conditions strictes, dans le cadre desquelles nous devrions fixer des seuils minimaux en termes de valeurs fondamentales.

Nous sommes ravis que la commissaire ait signalé le fait, dont elle a tenu compte, que l'assemblée parlementaire du voisinage oriental, Euronest – inventé par cette Assemblée – fera partie intégrante de ce projet.

En ce qui concerne le financement, qui a dûment été abordé, il devra faire partie des prochaines perspectives financières. Dans l'intervalle, j'espère que les 600 millions actuels suffiront, mais j'aurais une importante remarque à faire en vue d'éliminer toute controverse. Cette augmentation ne devrait pas se faire au détriment de nos voisins du sud, ni à leurs frais. Les voisinages du sud et de l'est devraient être à la fois synergétiques et symétriques dans ce contexte.

Kristian Vigenin (PSE). - (*BG*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, nous ne pouvons que livrer un avis positif sur la proposition de la Commission. Son timing s'avère peut-être également idéal, car tous les pays européens ont besoin de solidarité dans cette période de crise. Nous avons débattu assez amplement hier encore, ainsi qu'avant-hier, de la question de la solidarité entre les nouveaux et les anciens États membres. C'est un argument qui est dans une certaine mesure artificiel, mais c'est celui-là qui trotte dans la tête de

nombreuses personnes. Toutefois, ce sont les voisins orientaux de l'Union européenne qui ont besoin en ce moment d'un élan particulier de solidarité, eux qui, en termes pratiques, sont privés des mécanismes de soutien dont disposent leurs voisins occidents immédiats. Une telle initiative leur donnera dès lors l'assurance importante que l'Union européenne pense toujours à eux et est prête à investir dans le développement de ses relations avec ses voisins orientaux.

Nous pouvons dire dans le même temps que s'il s'agit d'une bonne initiative, nous devrons cependant suivre son évolution future, car il est déjà arrivé à plusieurs reprises qu'une initiative de qualité se consume au fil du temps. D'autre part, il est un fait que certains des pays ciblés par cette initiative ont pour principal objectif l'adhésion à l'Union européenne. À cet égard, il est très important que cette notion de partenariat oriental ne soit pas perçue, ni par nous ni par nos voisins orientaux, comme une tentative de remplacer pour de bon l'adhésion future par une initiative de ce type. Dans cette optique, je voudrais vous faire part, Madame la Commissaire, en me basant sur vos contacts, de la manière dont cette initiative est accueillie par nos voisins orientaux. Officiellement, bien sûr, ils sont obligés de la soutenir, mais concernant le point de vue spécifique de leur adhésion future potentielle, je me demande s'ils ont ces hésitations.

Je pense en outre que cette initiative n'aborde pas à tort un élément que d'autres intervenants ont également souligné, à savoir le rôle de la Russie. Nous sommes conscients, bien sûr, de la nature délicate de cette question, étant donné que les pays concernés sont limitrophes non seulement de l'Union européenne, mais aussi de la Russie. Il est également très important que nous développions des relations avec la Russie à propos de ces pays, de manière à ce que l'on puisse éviter toute rivalité entre l'Union européenne et la Russie, tout conflit entre les deux influences majeures sur ces pays, qui serait source d'instabilité politique. En fait, c'est exactement ce que nous observons actuellement, dans une certaine mesure. Certains pays sont littéralement divisés et leurs citoyens sont partagés entre les attentes vis-à-vis de la Russie et les attentes vis-à-vis de l'Union européenne. Je pense que nous devons agir davantage et avoir beaucoup plus à offrir à ces pays.

Pour conclure, je voudrais dire que je soutiens l'assouplissement des exigences en matière de visa, qui constitue une étape importante, mais je souhaiterais que cette initiative comporte davantage de mesures relatives à l'éducation et aux échanges, qui permettraient de renforcer les contacts entre les citoyens de ces pays et l'Union européenne et, bien évidemment, d'accroître les connaissances dont ces pays disposent à propos de l'Union européenne. Merci.

Laima Liucija Andrikienė (PPE-DE). - (LT) La politique du partenariat oriental est une politique particulièrement importante, au même titre que le projet Euronest qui devrait être mis en œuvre dans un futur proche. Je suis dès lors convaincue que nous devons trouver les EUR 350 millions supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de la politique du partenariat oriental dans les quatre années à venir. Concernant la Biélorussie, une délégation du groupe du parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens au sein du Parlement européen s'est rendue à Minsk il y a trois semaines. Notre délégation est arrivée le lendemain de la visite en Biélorussie du Haut représentant Javier Solana. D'une part, sa visite représentait un signal clair envoyé à Minsk que l'Union européenne est prête à entamer une nouvelle phase de relations pragmatiques. D'autre part, il semble qu'une bonne partie des exigences initiales de l'Union européenne aient été, si pas oubliées, tout au moins passées sous silence. Pour la plupart des citoyens biélorusses, des propos résonnants sur un dialogue constructif et la discussion de problèmes fondamentaux n'ont pas suffi à montrer clairement la politique que l'Union européenne entend poursuivre à l'avenir. On ne revient pas sur le passé. La visite a eu lieu et aucun mot n'a été prononcé sur les valeurs démocratiques. Je me réjouis que la délégation du PPE-DE se soit rendue à Minsk le lendemain de la visite de M. Solana, et nous avons particulièrement insisté sur la situation des droits de l'homme et sur les exigences en matière de liberté de la presse. J'ajouterais pour conclure que convier M. Lukashenko à participer au sommet de printemps à Prague serait une décision incompréhensible et difficilement justifiable. Deuxièmement, le gouvernement bélarus doit mettre en œuvre des réformes démocratiques et continuer à les mettre en œuvre. Ne donnons pas carte blanche au régime de Lukashenko.

Adrian Severin (PSE). - (EN) Monsieur le Président, le partenariat oriental est un projet qui couvre six pays. L'un deux, le Belarus, est un exemple dramatique d'auto-isolement, auquel nous avons répondu, par le passé, par une politique caractérisée par le syndrome du «trop peu, trop tard», tant en termes de sanctions qu'en termes d'incitations. Le Belarus n'a guère à voir avec, disons, la Géorgie. La coopération entre MM. Loukachenko et Saakashvili tient de la fiction politique et de l'horreur politique à la fois.

Les cinq autres pays se situent sur la mer Noire, où nous avons une synergie – ce qui signifie qu'il n'y a pas encore de stratégie. Le partenariat oriental pourrait-il faire office de stratégie pour la mer Noire? On imagine mal une stratégie régionale là-bas sans la Turquie et la Russie, mais ces deux pays sont tenus à l'écart de ce

processus. Tous ces pays ont en commun qu'ils faisaient partie de l'Union soviétique, et ils sont tous voisins de la Russie autant qu'ils sont voisins de l'Union européenne. Autrement dit, il est ici question d'un voisinage commun. La Russie considère ce voisinage comme sa sphère d'intérêt réservée. Nous ne pouvons assurément pas l'accepter, mais, d'autre part, le partenariat oriental a tout l'air d'un moyen de retourner la politique russe sur ce voisinage, ce qui fait de ce voisinage une zone d'intérêts conflictuels et de rivalité.

Le véritable défi est: comment développer une politique commune UE-Russie concernant ce voisinage commun? À défaut, nous n'obtiendrons pas la sécurité et la stabilité dans la région, mais tout le contraire. Pour ce qui concerne le reste, la démocratie et la bonne gouvernance, l'intégration économique et la convergence, la sécurité énergétique et les contacts humains figurent déjà au programme. De ce point de vue, l'Ukraine est bien plus avancée que les autres et je suppose qu'elle n'est guère ravie de voir que notre offre doit être à présent partagée avec les autres.

Le véritable problème n'est pas l'absence de critères, mais l'absence de résultats. En joignant l'acte à la parole – et c'est évidemment avec raison, Madame la Commissaire, que vous affirmez que nous avons besoin d'un budget pour mettre en œuvre de bonnes politiques – et en ajoutant un peu plus de réalisme visionnaire plutôt qu'une confrontation naïve, nous pourrions réellement transformer le partenariat oriental en un atout appréciable et positif.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je tiens à saluer le projet de partenariat oriental qui, espérons-le, renforcera la démocratie et les réformes au sein de notre voisinage oriental. Cette initiative n'est toutefois pas uniquement régionale: elle devrait être perçue comme un projet paneuropéen. Il est donc capital que tous les États membres s'engagent à apporter pleinement leur contribution.

Avec un tel engagement, le conflit traumatisant qui s'est fait jour en Géorgie en août dernier aurait peut-être pu être empêché. Il est donc grand temps que tous les États de la région comprennent que ces projets ne peuvent être vus comme une bataille désuète pour des sphères d'influence et je partage l'avis de la commissaire, selon lequel l'objectif est de parvenir à plus de stabilité et de sécurité dans notre voisinage.

Le partenariat oriental intensifiera les relations de l'UE avec six de ses voisins. Il pourrait être comparé à la création de quatre espaces communs entre l'UE et la Russie, mais l'élément phare de cette relation sera la réciprocité et la conditionnalité. Le partenariat impliquera des engagements bilatéraux à faire progresser les relations économiques de libre-échange et l'État de droit. En outre, l'étendue de cette relation dépendra des progrès réalisé par chaque partenaire dans ces domaines.

Je voudrais encore souligner un autre principe. Le partenariat oriental ne doit pas se limiter à une coopération entre les gouvernements. Il doit aussi impliquer la société civile et, notamment, stimuler les échanges fondamentaux entre les citoyens, les ONG et les autorités locales.

Les chefs de l'opposition du Belarus, qui - soit dit en passant - étaient ici cette semaine, se sont dits préoccupés par l'ouverture de l'UE au Belarus, parce que cette ouverture n'impliquait pas la société civile et, dans le cas d'un pays autoritaire comme le Belarus, je pense que tout partenariat doit clairement reposer sur des progrès concrets dans le domaine des droits de l'homme.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE). - (RO) L'initiative du partenariat oriental est particulièrement importante et il convient de mettre en œuvre un ensemble d'instruments aussi rapidement que possible afin de faciliter son application.

J'accueille favorablement la plateforme de coopération promue par ce nouveau cadre de partenariat, au vu de la nécessité vitale qu'il y a de réajuster nos relations avec nos voisins, non seulement afin d'améliorer l'efficacité de notre coopération, mais aussi afin de résoudre les grands problèmes auxquels nous faisons face actuellement, qu'il s'agisse par exemple de la crise économique ou de la sécurité énergétique, et auxquels il est impossible de faire front en interne uniquement.

Le partenariat encourage des projets de la plus haute importance pour l'UE en promouvant un cadre institutionnalisé qui place à un niveau supérieur les relations avec les voisins et la coopération intrarégionale entre voisins. Certains projets prioritaires sont essentiels dans le cadre de la gestion de la crise énergétique: ceux mis en œuvre dans la mer Baltique et ceux utilisant des ressources de la région Caspienne. Ces projets ne peuvent être réalisés que dans le contexte d'un voisinage sécurisé et de relations étroites avec les acteurs régionaux pertinents, sur la base d'engagements communs bénéficiant à tout un chacun.

Christopher Beazley (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, je voudrais me référer au discours prononcé par M^{me} Andrikienė lors de la récente visite à Minsk d'une délégation de ce Parlement.

Madame la Commissaire, vous pourriez peut-être confirmer, dans votre réponse, que vous rejetez le point de vue de Loukachenko et de ses collègues selon lequel nous aurions une relation sans condition. À Minsk, nous avons bien entendu rencontré les chefs de l'opposition démocratique et nous nous sommes aussi entretenus avec la presse. Il est clair que Loukachenko veut avoir de bonnes relations avec nous, mais ce n'est pas par bonté d'âme: c'est parce qu'il a de très sérieux problèmes économiques et qu'il veut rester au pouvoir. Il a ordonné à ses forces de police de disloquer des manifestations pacifiques et, après avoir libéré des prisonniers politiques, il les fait à nouveau arrêter.

Madame la Commissaire, dans votre allocution – à laquelle j'ai assisté – vous avez parlé des contacts entre les peuples. Qu'avons-nous, ici au sein de l'UE, à dire au peuple du Belarus et aux étudiants du Belarus? Les soutenons-nous ou soutenons-nous la dictature qui, pour l'heure, les gouverne?

Ioan Mircea Paşcu (PSE). - (EN) Monsieur le Président, mon allocution porte sur le rapport entre le partenariat orientale et la synergie de la mer Noire.

À mon sens, le principal obstacle consiste à trouver une place à part entière pour la synergie dans le paysage de plus en plus complexe des initiatives de l'UE envers l'est. Par conséquent, les questions réellement substantielles de la région de la mer Noire, comme l'énergie et les «conflits gelés», sont abordés soit via: la politique européenne de voisinage, où se trouvent les fonds; le futur partenariat oriental, conçu pour renforcer la confiance dans la sécurité des pays impliqués et garantir l'approvisionnement de l'UE en énergie après la guerre en Géorgie; la relation stratégique de l'UE avec la Russie et l'Ukraine; ou les pourparlers d'adhésion avec la Turquie.

Que reste-t-il dès lors pour la synergie de la mer Noire? Pas grand-chose, je dirais, si ce n'est des séminaires et des études sur la façon d'élargir les initiatives européennes en faveur de la région et les questions non politiques. Il est donc nécessaire d'améliorer aussi la substance du cadre appelé «synergie» si l'on veut rester crédible.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE). - (*PL*) Monsieur le Président, le partenariat oriental est un ensemble complexe de propositions qui devraient soutenir nos voisins orientaux sur la voie du changement démocratique. Tous ces pays font face à un choix: suivre le modèle russe ou le modèle européen. La communauté européenne peut certainement leur offrir davantage. Le partenariat oriental n'est pas une tentative de prise de contrôle de cette région ni d'extension de notre sphère d'influence. Il s'agit d'un accord qui bénéficiera clairement aux deux parties. Les États partenaires se voient offrir une nouvelle opportunité et un appui pour leur développement économique et social. La communauté garantira pour elle-même une plus grande sécurité énergétique et politique.

Nous devrions chercher à assouplir les restrictions en matière de visa. Si nous facilitons l'accès des citoyens des pays du partenariat oriental au territoire de l'UE, ils prendront conscience de l'importance que peuvent avoir les effets bénéfiques d'une coopération avec l'UE. Un renforcement des contacts entre citoyens, en particulier de la jeune génération, contribuera certainement aussi à rapprocher les pays partenaires et l'UE. Nous devrions donner la possibilité aux jeunes d'apprendre et de voyager, et nous devrions promouvoir les échanges scolaires et culturels. Avertie et instruite, la jeune génération est l'avenir de notre continent.

Margarita Starkevičiūtė (ALDE). - (LT) Lors de ma visite en Ukraine, j'ai pu remarquer le peu d'attention accordée au développement du cadre juridique dans notre voisinage oriental. L'introduction de l'acquis communautaire a aidé la Lituanie à réformer son système économique et juridique et à adhérer à l'Union européenne. J'espère que le programme du partenariat oriental s'attachera encore plus au développement du cadre juridique dans nos pays voisins. Cela contribuera non seulement à garantir la stabilité institutionnelle, mais aussi à mettre en œuvre des réformes économiques. D'autre part, le développement du cadre juridique nous permet de promouvoir la coopération entre l'Union européenne et ses voisins orientaux, car il assure un environnement stable pour les investissements de capitaux et pour l'application du savoir humain.

Charles Tannock (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, dès lors que deux de mes collègues ne sont pas présents dans cette Assemblée, je vais utiliser leur temps de parole pour formuler une ou deux remarques supplémentaires sur cette question, qui est tellement cruciale pour les priorités extérieures immédiates de l'Union européenne dans les années à venir.

Il me tient à cœur de féliciter la Commission pour son initiative visant à faire de la sécurité énergétique un des objectifs clés du dialogue et du programme politique. La politique extérieure en matière de sécurité énergétique est capitale. Nous avons assisté à la prise de bec entre l'Ukraine et la Russie et les effets qu'elle a eus en aval sur les consommateurs de pays aussi distants que la Bulgarie et la Slovaquie.

Il importe de rappeler que plusieurs pays parmi les six concernés – tels que le Belarus, l'Ukraine et la Géorgie – sont des pays de transit essentiels. Ces six pays comptent aussi des producteurs – comme l'Azerbaïdjan et les gisements gaziers et pétroliers de la région caspienne. Il y a la possibilité d'une liaison transcaspienne vers l'Asie centrale, qui, vous le savez, Madame la Commissaire, est chère à mon cœur, et j'ai toujours défendu un rapprochement avec le Kazakhstan. Il faut que nous maintenions la stabilité dans la région caspienne et que nous nous diversifiions afin de ne pas trop dépendre des fournitures de gaz en provenance de Russie, et notamment de Gazprom, qui est souvent utilisé comme une sorte de filiale du ministère russe des affaires étrangères.

Je dois dire aussi, avec un certain regret, que, si le partenariat oriental est formidable pour les pays du Sud-Caucase – bien qu'il reste à déterminer s'ils peuvent aussi s'intégrer davantage au niveau régional, plutôt que d'avoir simplement des relations bilatérales avec Bruxelles -, il n'apporte rien de neuf pour des pays tels que l'Ukraine. Ces pays ont déjà accès à des négociations sur un accord de libre-échange, et la question de la délivrance facilitée des visas est sur la table, ainsi que la participation à la PESC et à la PESD. Il n'apporte rien de bien neuf pour l'Ukraine, dois-je dire, mais il est excellent pour les autres pays.

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). - Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, je voudrais tout de même rappeler que nous n'avons pas réussi à régler les conflits gelés dans ces régions orientales et que nous n'avons pas réussi à éviter non plus la guerre entre la Russie et la Géorgie.

Je crois en effet que ce partenariat oriental est le bienvenu parce qu'il faut, en premier lieu, stabiliser ces régions et éviter de tomber dans le piège de la zone d'influence parce qu'il y a nous, il y a les États-Unis, il y a la Russie, il y a la Turquie. Je crois aussi qu'il faut que nous nous demandions, dans le cadre de ce partenariat, s'il ne faudrait pas mettre en place une zone tampon, une zone neutre, c'est-à-dire des États qui auraient un statut neutre pour éviter les frictions qu'on connaît aujourd'hui avec l'adhésion à l'OTAN que demandent la Géorgie et l'Ukraine, et on sait très bien ce que cette adhésion suscite de la part de la Russie.

Ce partenariat oriental, nous l'attendons donc pour la stabilité, nous l'attendons pour la sécurité énergétique. Nous devons assurer cette sécurité parce que, comme l'ont dit des collègues, le transit de l'énergie qui vient de la mer Caspienne passe par le Caucase; il faut donc une stabilité dans le Caucase.

Je crois aussi qu'il faut que nos compatriotes apprennent à connaître ces régions, et là, je crois que la Commission doit investir dans des projets. Le problème s'est en effet posé lors de l'adhésion des nouveaux pays. Je crois donc que nous devons mettre en place des projets pour faire connaître ces régions et justement veiller à ce qu'elles aient une perspective européenne.

Jacek Saryusz-Wolski (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, la procédure «catch-the-eye» est une excellente occasion pour polémiquer. Je ne suis pas d'accord avec mon collègue, M. Severin. Il accepterait un droit de regard dans les zones d'influence russe. Si nous voulons la stabilité à nos frontières orientales, il nous faut plus de démocratie et d'économie de marché. La Russie est moins démocratique et a moins une économie de marché que ces voisins. Dès lors, aucune politique commune ne nous rapprochera de cet objectif.

Une symétrie avec la Russie dans ce domaine de politique ne nous permettra pas de progresser dans la région. Nous n'avons pas été invités par la Russie lorsque la CEI a été créée, et une combinaison de politiques européennes et russes serait totalement contre-productive.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, ce débat est réellement intéressant et je tiens à remercier sincèrement les députés qui, dans l'ensemble, soutiennent fermement l'approche de ce partenariat oriental.

Permettez-moi de dire d'emblée qu'il repose sur des valeurs. Il soutient les réformes tant politiques qu'économiques. Il exigera des ressources – et je tiens à remercier M^{me} Andrikienė pour son soutien inconditionnel sur ce point – et, comme bon nombre d'entre vous l'ont dit, il exigera aussi une volonté politique.

Il est capital qu'outre la coopération intergouvernementale, il y ait aussi une coopération avec la population, qui est clairement là. Ensuite, vient aussi l'aspect parlementaire des choses. Il importe dès lors au plus haut

point que vous utilisiez le nouvel Euronest et tous les autres moyens afin d'instiller réellement nos idées. Voilà pour ma première remarque.

Il y a beaucoup de choses à dire sur ce partenariat oriental. La première question à se poser est: quelle est la valeur ajoutée par rapport à notre politique de voisinage normale? La réponse est: ce partenariat a une valeur ajoutée assez considérable! Nous allons plus en profondeur: les accords d'association sont déjà vraiment très vastes et approfondis. Il devrait aussi y avoir des accords de libre-échange, qui ne sont pas faciles à offrir à tout le monde, parce qu'ils nécessitent d'importants changements structurels dans les pays concernés. C'est très important.

La tendance est à plus de coopération politique et de mobilité pour la sécurité, que vous avez été nombreux à mentionner. Il est capital de faciliter la délivrance de visas, mais d'autres pays doivent être plus efficaces en matière de gestion des frontières, de sécurité des documents, etc. Il y a là un véritable travail de proximité – une offre exceptionnelle.

Ce partenariat a également une dimension multilatérale, car, comme je l'ai toujours dit, la politique de voisinage, tout comme le partenariat oriental, est en principe une offre bilatérale - comme M. Swoboda l'a affirmé à juste titre -, mais elle a aussi une composante multilatérale qui permet à ces pays de travailler ensemble, ce qui, comme dans le cas du sud, est toujours plus compliqué.

Il s'agit d'une offre et, par cette offre, nous tentons de rapprocher ces pays de nous. Nous ne disposons pas des mêmes instruments qu'avec les pays candidats, qui, pour pouvoir entrer dans le «club», doivent respecter un certain nombre de conditions et qui, s'ils ne le font pas, ne peuvent pas y entrer. Nous devons donc travailler avec des initiatives, des instigations et un élan positif. Cela prendra du temps, parce que c'est aussi une question de changement sociétal, mais il est fondamental d'être là, de faire cette offre et de conclure un accord à ce propos.

Je rejoins aussi ceux qui ont déclaré que ce partenariat ne devrait pas être perçu comme une menace pour la Russie. C'est vrai et, dans le même temps, c'est un petit groupe de six partenaires orientaux, avec l'Union européenne et, sur une base ad hoc, au cas par cas, nous pouvons ici ou là peut-être associer la Russie ou la Turquie.

Cependant, la synergie de la mer Noire est une initiative capitale sur des projets qui concernent tous les partenaires, en ce compris la Russie et la Turquie. C'est une jeune politique, et il faut lui donner sa chance. Nous ne pouvons pas mettre en œuvre une stratégie sur une seule année. Il faut nous montrer patients avec cette politique essentielle, que nous devons sans cesse remettre sur le métier.

Je dirais à M. Szent-Iványi que nous aidons les partenaires orientaux à respecter nos conditions. C'est capital. Nous disposons donc d'un mécanisme afin de renforcer leurs capacités et leurs institutions, car, dans certains cas, nous constatons que ces institutions sont faibles.

S'agissant de l'Ukraine, nous travaillons au cadre juridique, mais c'est au gouvernement de chaque pays démocratique que la mise en œuvre incombe, après que le parlement a adopté la législation. C'est pourquoi, avec le partenariat oriental, nous nous efforçons de soutenir et de stimuler ces pays, mais ils ont aussi leur travail à faire. Ainsi que l'a mentionné M. Swoboda, il importe au plus haut point que nous sachions aussi nous montrer critiques au besoin, et il faut un véritable leadership dans ce pays. Pour l'instant, nous n'en sommes pas toujours convaincus et nous voulons que ce pays aille de l'avant.

Je sais gré à M. Saryusz-Wolski de son soutien. Il est tout à fait juste de dire qu'une différenciation est aussi nécessaire ici, parce que ces pays sont très différents: l'Ukraine est à l'avant-garde, en principe; puis viennent la Moldavie et la Géorgie; et enfin le Belarus, où la situation est pour le moins délicate.

Je me prépare pour une visite au Belarus, où nous devons trouver un équilibre délicat, car nous voulons offrir quelque chose – notamment à la population. Dès le tout début, la Commission a soutenu les étudiants à Vilnius et je voudrais que les différents États membres apportent davantage de soutien, parce que ceux qui s'expriment toujours sur la question doivent aussi faire quelque chose. J'y ai toujours été favorable.

Toutefois, nous voulons aussi que M. Loukachenko poursuive ses réformes, et c'est ce que nous disons. Il importe de communiquer de façon à ce que ce message soit bien clair. Lundi, la réunion du CAGRE ne manquera pas d'évoquer la question de savoir quelle attitude adopter vis-à-vis du Belarus. La réponse restera probablement dans le même ordre d'idée, car nous ne sommes pas encore satisfaits, mais, dans le même temps, nous avons constaté certaines avancées positives.

En réponse à M. Vigenin, je dirais que ce partenariat ne remplace pas l'adhésion. Il ne peut y avoir d'adhésion, car ni ces pays ni l'Union européenne ne sont suffisamment matures pour leur adhésion. Nous devons donc concevoir. Il s'agit là d'une politique conçue pour donner tout ce que nous avons à donner, pour autant que ces pays veuillent le prendre. La difficulté est qu'il est bien plus facile, comme je l'ai déjà dit, de donner quelque chose en imposant vos propres conditions, ou si vous dites: «bon, essayez de faire ceci, essayez de faire cela, et nous vous offrirons des possibilités». Dans ce cas-ci, il n'y a pas d'objectif immédiat d'obtenir un résultat donné, mais le résultat global est une meilleure stabilité, plus de sécurité et plus de perspectives.

En ce qui concerne la sécurité, je tiens à dire à M^{me} Isler Béguin qu'il est tout à fait vrai que nous devons renforcer la sécurité, mais beaucoup d'autres questions entrent aussi en jeu. Nous travaillons d'arrache-pied sur la question de l'Azerbaïdjan, du Haut-Karabakh, de la Moldavie, de la Transnistrie et de la Géorgie, et nous ne lâchons rien sur ces points. C'est une question de principe. Nous ne reconnaîtrons pas l'indépendance de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud, mais, dans le même temps, nous devons collaborer avec la Russie et dialoguer avec elle. À cet égard, je rejoins M. Swoboda pour dire que nous devons être réalistes, mais aussi montrer clairement la fermeté de notre position.

Voilà les principaux points, sur lesquels vous avez tous formulé de précieuses remarques. Dans un cadre multilatéral, il est très utile d'impliquer la société civile sous toutes ses formes, ce qui offre des perspectives pour eux et pour nous d'œuvrer à la sécurité énergétique. Aujourd'hui, la sécurité énergétique est une des questions essentielles, où tout le monde a à y gagner: nous sommes très intéressés et ils sont très intéressés. Il faut mettre cela en commun.

Le Président. - Le débat est clos.

* *

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). - (*PT*) Je voudrais demander au Bureau si nous allons discuter de la proposition de recommandation du Parlement européen à l'attention du Conseil, compte tenu de l'absence du représentant du Conseil. Disposons-nous d'informations supplémentaires sur l'arrivée ou non de ce dernier en cours de débat?

Le Président. – Monsieur Ribeiro, nous n'avons pas de nouvelles en provenance du Conseil. Nous espérons qu'ils vont bien, mais nous n'avons reçu aucune nouvelle.

Déclarations écrites (article 142 du Règlement)

Urszula Gacek (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) En période de crise économique, la question suivante pourrait se poser: l'Europe ne devrait-elle pas s'occuper de ses propres citoyens plutôt que de venir en aide à ses voisins orientaux?

L'Europe doit résolument continuer à les soutenir.

Premièrement, l'instabilité économique dans le voisinage oriental, notamment en Ukraine, qui est confrontée à des problèmes majeurs, représente une menace pour la sécurité en Europe. Inversement, une économie ukrainienne stabilisée, de plus en plus intégrée à l'UE, constitue un marché potentiel énorme pour les États membres de l'UE.

Deuxièmement, rapprocher nos voisins orientaux de la famille européenne, même si les perspectives de réelle adhésion à l'UE ne sont pas encore une option réaliste dans un avenir proche, constitue un projet à long terme. La crise actuelle est un problème que nous aurons sans doute résolu d'ici un an à un an et demi. Le partenariat oriental est un projet qui s'étale sur de longues années.

Troisièmement, même si les dirigeants de certains de nos voisins orientaux, tels que le président bélarussien et, dans une moindre mesure, les dirigeants qui se chamaillent en Ukraine, peuvent nous dissuader de resserrer ces liens, nous devons nous rappeler que nos voisins orientaux ne se limitent pas à leurs dirigeants actuels et qu'à la lumière de leurs problèmes politiques internes, ils ont besoin de notre aide, de notre exemple et de notre encouragement.

Mieczysław Edmund Janowski (UEN), par écrit. – (PL) Nous devrions nous réjouir que l'Union européenne ouvre la voie à de nouvelles opportunités dans le cadre de ses relations avec ses voisins orientaux. En décembre

2008, la Commission européenne a adopté une proposition, déposée par la Pologne et la Suède, visant à renforcer la coopération entre l'Union européenne et six de ses voisins orientaux. Cette démarche est une source d'espoir. J'espère que ce projet ne restera pas à l'état de projet et qu'il sera mis en œuvre dans le contexte de nos relations avec l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Biélorussie. Le partenariat oriental engendre une hausse réelle du niveau de coopération politique, en ce compris de nouveaux types d'accords d'association, une vaste intégration avec l'économie de l'UE, une facilité de circulation accrue au sein de l'UE pour les citoyens des pays couverts par ce partenariat (pour autant que les exigences de sécurités soient remplies), des accords visant à améliorer la sécurité énergétique bénéficiant à toutes les parties concernées, et une aide financière renforcée.

Nous devons avoir conscience que le partenariat oriental requiert l'engagement à la fois de l'Union européenne et des pays partenaires. Cet effort peut avoir des effets bénéfiques tangibles aux niveaux économique et politique. Il contribuera à accroître le niveau de confiance entre les partenaires et, partant, la stabilité et la sécurité pour tous. Il se peut que nous placions des espoirs particulièrement élevés dans le cadre principal proposé pour le partenariat, en particulier en termes de création de quatre plateformes politiques, de démocratie, de bonne gouvernance et de stabilité, d'intégration économique et de convergence avec les politiques de l'UE, ainsi qu'en matière de sécurité énergétique et de contacts interpersonnels. Il subsiste bien sûr de nombreux doutes, par exemple concernant les réelles intentions du gouvernement biélorusse et la question des relations avec la Russie.

5. Partenariat stratégique UE-Brésil - Partenariat stratégique UE-Mexique (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle en discussion commune les rapports suivants:

- A6-0062/2009, de M^{me} Koppa, au nom de la commission des affaires étrangères, sur une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur le partenariat stratégique Union européenne Brésil [2008/2288(INI)];
- A6-0028/2009, de M. Salafranca Sánchez-Neyra, au nom de la commission des affaires étrangères, contenant une proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur un partenariat stratégique Union européenne Mexique [2008/2289(INI)].

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, *rapporteur*. – (*ES*) Monsieur le Président, l'Amérique latine est un continent de plus de 600 millions d'habitants qui représente plus de 10 % du produit intérieur brut mondial et compte 40 % des espèces végétales de la planète tout en disposant d'une jeune génération dynamique et extraordinairement active.

Malgré l'essor économique de ces dernières années, l'Amérique latine ne traverse pas une période idéale en termes d'intégration. Ce sont les propos qui ont été tenus par le président Óscar Arias lors de sa prestation de serment, comme cela m'a été rappelé le week-end dernier à l'occasion d'un séminaire organisé à São Paulo avec Alejandro Toledo, l'ex-président du Pérou, et Fernando Enrique Cardoso, l'ancien président du Brésil.

Des tensions ont éclaté entre l'Argentine et l'Uruguay; le projet ALCA a échoué; le Venezuela a quitté la communauté des Andes; des problèmes sont survenus entre le Brésil et la Bolivie à propos de la nationalisation de ressources énergétiques, et entre l'Argentine et la Bolivie pour la même raison; il y a eu des conflits entre l'Equateur et la Colombie, entre la Colombie et le Venezuela, entre le Mexique et le Venezuela, etc.

L'initiative de la Commission européenne, soutenue par le Parlement et le Conseil, d'instaurer ce partenariat stratégique envoie dès lors le message clair et bien défini que l'Amérique latine figure toujours sur la liste des priorités de l'Union européenne, tout particulièrement grâce à l'engagement personnel de la commissaire Ferrero-Waldner.

Dans le cas du Mexique, ce partenariat stratégique vise spécifiquement à souligner l'importance de ce pays sur les échiquiers latino-américain et mondial et il constitue en outre une étape essentielle du point de vue de la consolidation de nos relations existantes avec le Mexique et de la coordination sur des sujets de portée internationale.

Cette nouvelle étape est une opportunité de stimuler encore le dialogue politique et de coordonner les positions des deux parties au niveau mondial ainsi qu'au sein des différents forums multilatéraux et organes internationaux, Des mécanismes de consultation permettront d'adopter des positions sur des questions

concrètes dont la portée est mondiale, par exemple la sécurité, l'environnement ou des thèmes socio-économiques.

Pour l'Union européenne, c'est également une excellente opportunité de développer des relations privilégiées avec un pays qui joue un rôle de pointe dans les forums latino-américains tels que le groupe de Rio, dont il assure la présidence jusqu'en 2010. Le Mexique est membre du G20, du G8+5, de l'Organisation mondiale du commerce, du Fonds monétaire international ainsi que de l'OCDE, dont il est le seul représentant sud-américain.

Rechercher des solutions communes à la crise économique et financière mondiale, élaborer des stratégies ambitieuses dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le changement climatique qui se tiendra à Copenhague, instaurer un dialogue structuré sur l'immigration, ou collaborer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement figurent ainsi parmi les accomplissements potentiels des sommets annuels entre l'Union européenne et le Mexique si le partenariat stratégique que nous proposons voit le jour.

Dans la résolution qu'il adoptera ce matin, le Parlement réitérera également son soutien au président Calderón dans la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé. En outre, et dans l'esprit du respect mutuel, du dialogue et de la responsabilité partagée, je pense que nous devons nous fixer des défis communs tels que la protection des groupes vulnérables de la société, par exemple les femmes ou les représentants des médias.

Madame la Commissaire, nous célébrons cette année le 25^e anniversaire des pourparlers politiques tenus à San José et qui ont permis, grâce à la grande mobilisation du talent politique latino-américain et au contrôle de l'Union européenne, d'instaurer enfin la paix dans l'isthme d'Amérique centrale déchiré par les conflits.

En soutenant la paix, l'entente, la concorde et la réconciliation, l'Union européenne a selon moi effectué du bon travail en Amérique centrale et dans d'autres parties du monde. Maintenant que ces valeurs se renforcent, non sans difficultés et avec une efficacité variable selon les régions, il est temps de passer au développement. Si l'on se base sur l'expérience européenne, ce processus s'annonce toutefois difficile en l'absence d'intégration.

J'estime que ce partenariat stratégique avec le Mexique est un stimulant important et qu'il nous permet surtout d'envoyer un message clair et bien défini quant à l'engagement de l'Europe vis-à-vis de l'Amérique latine.

Maria Eleni Koppa, rapporteure. – (EL) Monsieur le Président, je me réjouis que nous débattions et votions aujourd'hui sur le rapport visant à améliorer nos relations avec le Brésil. La création d'une relation stratégique entre l'Union européenne et le Brésil sera bénéfique pour les deux parties, d'abord parce que le Brésil devient un acteur clé du monde en développement et, ensuite, parce que le Brésil joue un rôle essentiel de passerelle sur des sujets de portée internationale.

Au cours des dernières années, l'Union européenne a entretenu un large spectre de relations avec le Brésil et un cadre coordonné cohérent est dès lors nécessaire pour leurs relations mutuelles. Le renforcement de ces relations s'appuiera sur des liens historiques, culturels et économiques et sur des valeurs communes en matière de démocratie, d'État de droit, de droits de l'homme, de préoccupations concernant le changement climatique et le développement durable, de désarmement, d'énergie et de non-prolifération d'armes nucléaires. Le partenariat stratégique doit avoir un vaste champ d'application et revêtir une nature progressive.

Le Brésil est également un pays décisif dans le contexte du Mercosur. Il doit dès lors s'engager, dans le cadre du partenariat, à renforcer les relations entre l'Union européenne et le Mercosur et à examiner des questions d'intérêt commun. Dans ce contexte, la relation stratégique sera un moyen d'approfondir les relations interrégionales sur les plans économique et commercial.

En raison de son rôle accru dans la région et de sa participation active à l'ONU, le Brésil peut selon moi jouer un rôle essentiel dans la prévention et la résolution de conflits régionaux en Amérique latine, contribuant ainsi à consolider la paix dans la région.

Dans le contexte de la crise économique mondiale, l'Union européenne et le Brésil doivent coopérer au niveau de l'Organisation mondiale du commerce en vue de faire aboutir les négociations sur le cycle de développement de Doha. Le Brésil a la possibilité d'agir davantage pour faire face aux nouveaux défis de l'économie mondiale, étant donné que les questions réglementaires jouent un rôle majeur dans la sauvegarde du droit de la concurrence et dans le développement durable.

En ce qui concerne la réforme du système financier, sa présence au sein de forums internationaux pourrait contribuer à renouveler le rôle d'institutions internationales en matière de surveillance et de régulation des marchés financiers.

Comme d'autres puissances en développement, le Brésil prend une part de plus en plus active dans des initiatives internationales visant à lutter contre la pauvreté mondiale et l'inégalité par le biais de programmes de coopération mis en place dans le cadre de l'objectif à long terme du développement durable.

En matière de protection de l'environnement, le Brésil est le pays qui possède les plus grandes étendues de forêts vierges. L'Union européenne et le Brésil doivent coopérer de manière proactive au niveau international afin de les protéger et de lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité. Des initiatives politiques doivent être prises afin de mettre en œuvre la convention de l'ONU sur la diversité biologique. Des mesures sont également nécessaires en matière de protection et de gestion des ressources en eau.

Je voudrais également souligner que le Brésil est le premier pays à développer une production importante de biocarburants et qu'il obtient ainsi des résultats substantiels en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Par conséquent, un échange d'expériences et une coopération dans ce domaine pourraient s'avérer très utiles pour l'Union européenne et, inversement, les énergies renouvelables et les mesures d'économie d'énergie profiteront grandement au Brésil.

L'immigration est un sujet essentiel du débat politique européen. Le partenariat stratégique devrait dès lors, à la lumière de la déclaration de Lima, promouvoir un dialogue sur l'immigration de grande ampleur, couvrant l'immigration régulière et irrégulière et la protection des droits humains des migrants.

Enfin, le Parlement européen se félicite du lancement des négociations en vue d'un accord en matière de visas entre les deux parties, qui facilitera la libre circulation des personnes.

PRÉSIDENCE DE M. MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – Mesdames et Messieurs les membres du Parlement européen, chers amis, permettez-moi avant toute chose de remercier particulièrement les rapporteurs, les honorables députés Maria Eleni Koppa et José Ignacio Salafranca, pour leurs excellents rapports sur, respectivement, le partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Brésil, et entre l'Union européenne et le Mexique.

Je dois dire aussi que je suis fière, en tant que commissaire, qu'on ait élaboré beaucoup de propositions, beaucoup de communications pour l'Amérique latine en général, et pour le Brésil et le Mexique en particulier, parce qu'il me semble que c'était le moment de le faire.

Ces dernières années, le Brésil aussi bien que le Mexique se sont affirmés comme des acteurs de premier plan sur la scène régionale et mondiale. Et l'Union européenne, en phase avec cette réalité, a reconnu la nécessité de considérer ces pays comme des partenaires stratégiques, notamment de par leur poids économique en Amérique latine, mais aussi de par leur rôle en tant que chefs de file au niveau régional et, très souvent pour des questions de sécurité régionale.

Les fondations de nos relations sont extrêmement solides. Non seulement nous avons, comme nous le savons tous, des liens historiques et culturels étroits, mais nous partageons également des intérêts communs et des valeurs, et nos liens économiques sont de plus en plus en plus solides.

L'Union européenne est effectivement le premier partenaire commercial du Brésil qui est, pour sa part, le principal bénéficiaire des investissements de l'Union européenne en Amérique latine. Il a, en effet, attiré quelque 87 milliards d'euros, soit, à lui seul, plus que l'ensemble des capitaux investis par l'Union européenne dans les autres pays «BRIC», à savoir Brésil, Russie, Inde et Chine. Il est vrai aussi que, dans la coopération sur l'OMC, le Brésil est très important. C'est un partenaire qui peut quelquefois être difficile mais qui a, naturellement, son mot à dire.

Depuis la mise en œuvre de l'accord Union européenne-Mexique, accord pionnier entre un pays latino-américain et l'Union européenne, la moyenne annuelle des investissements européens a triplé et l'Union est aujourd'hui le deuxième partenaire commercial du Mexique. Naturellement, le Mexique est également un partenaire qui partage les mêmes valeurs et les mêmes intérêts. C'est pour cela que nous avons

élaboré ce partenariat stratégique comme un instrument puissant qui, nous l'espérons, apportera des bénéfices concrets non seulement à nos citoyens respectifs, mais aussi à ceux d'autres pays et régions du monde.

J'en profite pour souligner que l'Union européenne, le Brésil et le Mexique continuent à coopérer pour faire face à la crise financière et à préparer le terrain – comme vous l'avez dit, Madame Koppa – en vue d'assurer la réussite du sommet du G20, qui se tiendra à Londres en avril.

Ils continuent également à travailler ensemble sur des défis communs tels que le changement climatique – le grand thème pour nous –, le combat contre la drogue où, effectivement, nous appuyons beaucoup le président Calderón, qui a une grande lutte à mener, ou encore la question sensible et difficile de la migration.

On a vu les efforts que le gouvernement du Mexique est en train de faire dans cette lutte contre le trafic illégal de drogue même si, malheureusement, le gouvernement doit faire face à une violence presque inconnue jusqu'à maintenant. Il faut donc absolument aider le Mexique.

Mesdames et Messieurs les députés, que signifie pour nous le partenariat stratégique? Je crois qu'il nous permet de mieux préparer l'avenir en abordant tout un éventail de questions bilatérales et mondiales d'intérêt commun dans un cadre plus structuré, plus cohérent et mieux coordonné.

Je suis très heureuse de constater que, dans cet approfondissement de nos relations avec les deux pays, nous avons mis l'accent, à juste titre, sur quelques priorités identifiées dans le rapport du Parlement européen, comme par exemple la coordination au niveau multilatéral, ce qui veut dire aux Nations unies aussi, la démocratie, les droits de l'homme ou les autres thèmes globaux que je viens de nommer.

Avec le Brésil spécialement, nous avons commencé à travailler aussi sur la question des énergies renouvelables comme, par exemple, le biofuel, où le Brésil a vraiment une expérience et dont le président Lula nous a fait part lui-même lors de la présidence portugaise.

Sur le suivi et la mise en œuvre de ce partenariat, Monsieur le Président, notre principal défi, pour 2009, en ce qui concerne le Brésil d'abord, consiste à traduire dans les faits les engagements conjoints souscrits dans les plans d'action.

Nous voudrions faire aboutir les négociations sur deux aspects importants. Premièrement, l'accord d'exemption de visas de court séjour et l'octroi du statut d'économie de marché à la Bulgarie et à la Roumanie. Par ailleurs, nous prévoyons, pour 2009, l'ouverture de nouveaux dialogues sur l'éducation, sur la culture et sur les affaires économiques et financières ainsi que la poursuite des dialogues en cours, et nous continuerons à travailler avec le Brésil sur toutes les autres questions globales.

En ce qui concerne le Mexique, le partenariat stratégique qui a été décidé par le Conseil sera, je l'espère, bientôt proclamé lors d'un sommet Union européenne-Mexique. Entre-temps, la Commission, avec les États membres, a entrepris de travailler avec le gouvernement mexicain sur un document opérationnel qui détaille les actions concrètes qui permettront d'optimiser le partenariat stratégique.

Un mot finalement sur le rôle du Parlement européen. Nous avons toujours été en faveur de toute contribution que le Parlement aurait au regard du lancement de ce partenariat stratégique, et nous accueillons avec enthousiasme ces recommandations aujourd'hui. Dans ce contexte, je me permets de dire que je ne peux que me réjouir du fait que les relations parlementaires semblent être extrêmement prometteuses, quelque 96 membres du groupe parlementaire sur l'Union européenne du parlement brésilien sont là.

Je crois que nous partageons le même intérêt et, quant à la commission parlementaire mixte UE-Mexique, nous voyons aussi qu'elle fonctionne et sa prochaine réunion aura lieu fin mars déjà.

En résumé, Monsieur le Président, je crois que nous sommes activement engagés à traduire concrètement les nombreux engagements que nous avons pris dans le cadre du partenariat et nous espérons ainsi travailler pour plus de sécurité dans le monde entier.

Juan Fraile Cantón, rapporteur pour avis de la commission du développement. – Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter la Commission pour cette initiative, qui reconnaît le Brésil en tant que puissance régionale et renforce ses relations avec l'Union européenne au niveau stratégique. Ces relations s'appuyaient jusqu'à présent sur l'accord-cadre de coopération de 1992 et l'accord-cadre UE-Mercosur de 1995.

Le rôle du Brésil sur la scène internationale a toutefois évolué positivement ces dernières années et le pays s'est imposé comme un partenaire essentiel de l'Europe. Ce nouveau scénario nous conduit à intensifier et à diversifier nos relations.

Premièrement, le partenariat stratégique UE-Brésil devrait aider ce pays à exercer un leadership régional et mondial.

Deuxièmement, dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement, bien que des programmes comme «Bolsa Familia» («fonds familial») soient parvenus à améliorer le développement humain et à réduire la pauvreté extrême pratiquement de moitié, on ne peut pas ignorer que les inégalités de revenus sont encore considérables, qu'il existe de grandes concentrations de pauvreté ainsi que des différences régionales substantielles entre le nord et le sud du pays.

À cet égard, un échange d'expériences politiques serait profitable, car il pourrait nous permettre de proposer des solutions innovantes pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale, pour réduire les déséquilibres ainsi que pour garantir la protection sociale et le travail décent pour tous.

Nous partageons des préoccupations élémentaires dans le domaine de la protection de l'environnement et, sur cette base, nous devrions entamer un dialogue sur des questions comme le changement climatique, la gestion de l'eau, la biodiversité et la déforestation, ainsi que sur le rôle des populations indigènes dans tous ces domaines.

En matière de coopération énergétique, le dialogue initié en 2007 nous a permis de réaliser des progrès que nous devons à présent consolider sur des thèmes comme les biocarburants durables, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les technologies énergétiques à faible émission de CO2.

Le partenariat stratégique avec le Brésil implique également un engagement pour une intégration régionale accrue visant à renforcer notre coopération avec le Mercosur.

Erika Mann, rapporteure pour avis de la commission du commerce international. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je me réjouis que nous menions ce débat. Nos relations avec ces deux pays sont intensives, mais je voudrais surtout aborder le cas du Mexique.

Dans le cadre de notre débat au sein de la commission du commerce international, nous avons particulièrement insisté sur les questions qui touchent à nos thématiques. Il nous apparaît très important de renforcer à nouveau l'accord de libre-échange. Si vous observez les chiffres, vous verrez que, bien que le commerce se soit résolument intensifié ces dernières années, la demande est encore considérable et nous sommes toujours confrontés – en Europe - à de vastes restrictions en termes d'accès au marché. Je vous demanderais, Madame la Commissaire, de faire à nouveau tout ce qui est en votre pouvoir pour analyser la situation avec vos collègues compétents et de lever ces restrictions là où des problèmes demeurent.

Cela ne rimerait selon nous à rien que, d'une part, nous évoquions des partenariats stratégiques avec des pays aussi importants en Amérique latine et que, d'autre part, nous devions encore faire face à des restrictions de marché aussi absurdes. Parfois, bien sûr, elles sont pertinentes, mais en règle générale, elles n'ont aucune utilité. Je vous serais très reconnaissante, ainsi qu'à la commission, si nous pouvions résoudre ce problème.

En deuxième lieu, il est important que nous donnions au Mexique le statut qu'il mérite dans le contexte des relations internationales. Je renvoie bien sûr tout particulièrement à l'accord encore très fragile conclu dans le cadre du G20. Notre délégation a rédigé une lettre, que nous vous avons également envoyée, dans laquelle nous demandons que le Mexique siège à la table du G20 et qu'il ne s'agisse pas d'une brève apparition mais d'un arrangement permanent.

Enfin, je voudrais vous demander d'assister à la réunion de notre délégation les 30 et 31 mars; je sais que vous ne pouvez pas y assister en personne, mais pourriez-vous vous arranger pour qu'une personne de votre domaine de compétence soit présente lors de la visite de M. Guadarrama, M. Buganza et M. Green, qui président la délégation mexicaine, de sorte que ces derniers prennent pleinement conscience de l'importance accordée par la Commission à la délégation et à cette visite.

Francisco José Millán Mon, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*ES*) Monsieur le Président, les pays d'Europe sont unis à l'Amérique latine par des liens historiques, culturels et humains étroits. En tant qu'Espagnol, Galicien qui plus est, j'en suis pleinement conscient. Nous partageons en outre des principes et des valeurs qui découlent également de notre héritage chrétien.

L'Amérique latine et l'Union européenne sont généralement des partenaires naturels, et nous devons intensifier nos relations. Je me réjouis qu'il y ait un large consensus au sein de cette assemblée sur la nécessité que l'Union européenne instaure des relations stratégiques tant avec le Mexique qu'avec le Brésil. J'avais tenu des propos

similaires vis-à-vis du Mexique en avril de l'année dernière lors d'un débat au Parlement sur le sommet de Lima.

Le partenariat stratégique devrait s'accompagner de sommets annuels réguliers. Nous les organisons avec le Brésil depuis 2007, et le rapport Salafranca demande à juste titre qu'il en soit de même avec le Mexique, au vu des conclusions quelque peu ambiguës du Conseil en octobre 2008. J'espère qu'un sommet de ce type pourra être tenu avec le Mexique cette année.

Mesdames et Messieurs, le partenariat stratégique de l'Union européenne avec le Mexique et le Brésil a des effets bénéfiques considérables tant au niveau bilatéral que mondial. Sur le plan bilatéral, le potentiel de renforcement de ces relations est énorme. Dans le cas du Mexique, par exemple, l'accord d'association a débouché sur une hausse spectaculaire du commerce et des investissements. La lutte contre le crime organisé et le trafic de drogues et la coopération en matière d'énergie sont d'autres domaines nécessitant une coopération commune ainsi qu'une plus grande coordination au sein de forums multilatéraux.

Dans le cas du Brésil, l'intensification des relations devrait également contribuer à débloquer l'accord UE-Mercosur.

Je voudrais mettre en évidence les résultats économiques positifs réalisés par le Mexique et le Brésil au cours de cette décennie, à la différence des périodes précédentes. Sans cette progression, imputable à des politiques bien conçues, l'immense crise mondiale actuelle aurait dévasté leurs économies. Au contraire, leurs gouvernements peuvent utiliser aujourd'hui les réserves qu'ils ont accumulées pour mettre en œuvre des politiques anticycliques, à l'image de celles réalisées par les pays développés et certains pays émergents.

Le Mexique et le Brésil jouent également un rôle de plus en plus important sur la scène mondiale. Ils prennent part au processus de Heiligendamm et, en tant que grandes puissances d'Amérique latine, ils sont membres du G20.

Dans le monde complexe et interconnecté qui est le nôtre aujourd'hui - je termine -, avec tous ses défis et risques globaux, parmi lesquels le changement climatique, coopérer dans un esprit de responsabilité partagée avec des acteurs aussi importants que le Brésil et le Mexique est hautement bénéfique pour l'Union européenne ainsi que, bien sûr, pour l'ensemble de la communauté internationale.

Vicente Miguel Garcés Ramón, *au nom du groupe PSE.* – (*ES*) Monsieur le Président, le 15 juillet 2008, la Commission européenne a adopté une communication au Conseil et au Parlement recommandant l'établissement d'un partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Mexique.

Pour sa part, le 13 octobre 2008, le Conseil Affaires générales et relations extérieures a reconnu le Mexique comme un partenaire stratégique, dans l'attente de l'avis du Parlement en la matière.

Je rappellerais que, lors de la septième réunion de la commission parlementaire mixte UE-Mexique tenue à la fin du mois d'octobre 2008, nous avons déclaré qu'un partenariat stratégique entre le Mexique et l'Union européenne donnerait l'impulsion nécessaire au renforcement et au développement du véritable potentiel de nos relations bilatérales.

C'est une période heureuse dans les relations entre les deux entités et les résultats de l'accord global actuel sont positifs. Nous soulignons la nécessité que nos pouvoirs exécutifs respectifs renforcent la collaboration dans les sphères politique, économique et de coopération, en particulier dans la perspective des nouveaux défis en tous genres résultant de la crise économique et financière qui bouleverse nos continents.

Le Mexique est un grand pays avec lequel nous partageons des valeurs et des objectifs, tels que le développement de modes de gouvernement démocratiques, un engagement vis-à-vis de l'égalité des sexes, la consolidation de l'État de droit, le développement équitable et durable, et le respect des droits de l'homme. Nous préconisons une coopération plus étroite dans la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et le trafic de drogues, sur la base des principes de responsabilité partagée et de stricte conformité au droit international.

En conséquence, nous soutiendrons la proposition de recommandation sur le partenariat stratégique UE-Mexique qui sera soumise au Parlement ce matin.

Renate Weber, *au nom du groupe ALDE.* – (*EN*) Monsieur le Président, tout le monde s'accorde à présent à reconnaître que le Brésil devient un acteur régional et mondial de plus en plus important. Le rôle majeur joué par le Brésil dans l'établissement de l'UNASUR ne vient que confirmer la réputation de ce pays et mérite d'être

clairement reconnu, tout comme les efforts déployés par le Brésil pour soutenir et influencer l'évolution démocratique de certains pays d'Amérique latine.

Je partage le point de vue du rapporteur selon lequel le Brésil et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs en ce qui concerne la démocratie, l'État de droit et la promotion des droits de l'homme et qu'ils partagent les même principes quant à l'économie de marché. Il n'y a donc aucun mystère sur les raisons pour lesquelles le Brésil est un partenaire clé de l'Union européenne.

Le Brésil a joui pendant de longues années d'une croissance économique qui –je l'espère – ne sera pas trop durement affectée par l'actuelle crise économique dévastatrice. Malheureusement toutefois, le développement économique et l'accumulation des richesses au Brésil ne se sont pas traduits par une éradication de la pauvreté. Comme indiqué dans le rapport, le nombre de pauvres au Brésil reste élevé et la triste réalité est que la concentration des richesses repose sur des raisons culturelles et raciales. Il convient de souligner que 65 % des Brésiliens les plus pauvres sont noires ou métis, alors que 86 % des plus favorisés sont blancs. J'apprécie l'idée du président Lula, selon laquelle son gouvernement ne doit pas combattre la richesse, mais la pauvreté. J'ai la conviction que le soutien et l'assistance de l'UE contribueraient à mettre un terme à cette polarisation entre très riches et très pauvres.

Pour ce faire, il faut toutefois que l'aide financière disponible au titre de l'instrument de coopération au développement pour le Brésil soit utilisée pour soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à des fins de développement durable. Dans le même temps, l'Union européenne doit rester concentrée sur la lutte contre la déforestation. C'est là un aspect essentiel, car le Brésil a un environnement riche, mais fragile. Nous devons non seulement mettre en place des partenariats solides, mais aussi coordonner nos actions avec les autres donateurs et concevoir des projets qui concrétisent ces points de vue sur la protection de l'environnement.

Notre partenariat stratégique devrait aussi soutenir le développement d'une société civile brésilienne forte, en encourageant les contacts entre les ONG, les chefs d'entreprise et les milieux des affaires en Europe et au Brésil, ainsi que promouvoir les échanges au niveau éducatif et culturel. La coopération en matière d'enseignement supérieur au titre du programme Erasmus Mundus ou d'autres systèmes bi-régionaux doit être perçue comme un investissement dans le capital le plus précieux d'un pays, ses ressources humaines.

Roberta Angelilli, *au nom du groupe UEN.* – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le dialogue et la collaboration politique et commerciale avec le Brésil sont des objectifs importants pour l'Europe; des objectifs qui doivent être développés et renforcés, à commencer par la lutte contre la pauvreté, en particulier chez les enfants, et la recherche d'accords commerciaux solides permettant d'intensifier le commerce et les investissements.

Ce partenariat stratégique ne peut cependant pas éviter certains éléments fixes. Premièrement, la nécessité d'une coopération accrue dans la lutte contre la corruption, le crime organisé, le crime transfrontalier, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent et le terrorisme international. Deuxièmement, la nécessité d'une collaboration étroite en matière juridique, notamment en ce qui concerne la collaboration dans les procédures d'extradition et la reconnaissance mutuelle des arrêts judiciaires.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (*ES*) Monsieur le Président, je pense qu'il est clair que nous ne pouvons ignorer le contexte dans lequel nous discutons de cet accord. En Europe, la crise affecte avant toute chose les secteurs plus orientés vers l'exportation, tandis qu'au Mexique, elle affecte très spécifiquement les acteurs qui souffrent le plus des conséquences du ralentissement économique.

Un accord de ce type doit être bénéfique aux deux parties. Toutefois, notre expérience actuelle démontre que ce n'est pas toujours le cas. Il est très bénéfique à l'Europe. C'est évident à mon sens, cela transparaît clairement des résultats de ces huit dernières années, durant lesquelles la balance commerciale a fortement penché en faveur de l'Union européenne.

Le déficit commercial a augmenté de 80%, ce qui signifie que le Mexique est désormais très dépendant de l'Europe. Néanmoins, il y a d'autres risques que nous ne pouvons perdre de vue. Il est un fait que la plupart des investissements consentis par l'Union européenne auront ultérieurement des conséquences positives pour l'Europe elle aussi. Je veux dire qu'une large part des exportations réalisées s'effectuent essentiellement en interne, au sein des entreprises.

Je ne dis pas qu'il s'agit nécessairement d'une mauvaise chose, mais bien que nous devons être prudents et rester bien conscients du fait que cela peut avoir des conséquences très négatives. Toutefois, avant toute

chose, le facteur le plus inquiétant réside dans l'obsession de la libéralisation affichée par plusieurs gouvernements, laquelle est ancrée dans certaines attitudes dans ce contexte. Le secteur bancaire, par exemple, est l'un des secteurs les plus importants et s'est avéré essentiel pour résoudre cette crise. Or, au Mexique, 90% de ce secteur est actuellement dans des mains étrangères, avec notamment 50% pour les Européens.

Je ne pense pas qu'il s'agisse de la meilleure manière d'aborder un accord de ce type. Un accord doit corriger, ou du moins ne pas alimenter, certains de ces risques, et c'est ce que nous proposons avec une partie de nos amendements.

Willy Meyer Pleite, au nom du groupe GUE/NGL. – (ES) Monsieur le Président, en ce qui concerne le partenariat avec le Brésil, le rapport présente indubitablement des aspects très positifs. L'appel au multilatéralisme, en particulier dans les forums internationaux des Nations Unies, la coopération en matière d'environnement, de développement durable, de gestion des forêts et des ressources en eau et d'enseignement, ainsi que la coopération relative à l'énergie et aux technologies durables sont, à nos yeux, appropriés et positifs.

En ce qui concerne l'attention portée à l'immigration, malgré la directive de la honte, je pense que dans le cas présent, elle parle des droits de l'homme et des droits des migrants, raison pour laquelle elle me semble très adéquate. Autre point important: la coopération visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, de même que la cohésion sociale dans le cadre du leadership certain affiché par le Brésil dans la politique de réduction de la pauvreté par l'intermédiaire de la «Bolsa Familia», le «fonds familial». Le rôle du Brésil parmi les meneurs du processus d'intégration via l'Unasur est un autre aspect indubitablement important du partenariat. En d'autres termes, il existe toute une série de points essentiels qui portent à croire que la société civile devrait participer à ces négociations.

Il existe cependant des aspects du rapport que nous n'apprécions pas, raison pour laquelle nous entendons nous abstenir. Premièrement, il recommande la fin du protectionnisme économique au Brésil. Je pense que ce texte a été rédigé avant la crise. Il me semble que le protectionnisme est une réalité aujourd'hui. Les vents du changement qui soufflent afin de mettre un terme à la crise ou de l'apaiser pointent indubitablement en direction d'une intervention publique des gouvernements dans l'économie. Je pense que le marché libre a vécu et qu'il a laissé derrière lui une crise aux conséquences imprévisibles pour l'humanité.

Un autre point très important que nous n'apprécions pas, c'est le fait que le rapport réclame une participation conjointe aux projets de recherche nucléaire, en particulier au projet de réacteur thermonucléaire ITER. Je pense que nous faisons fausse route et nous ne sommes pas en faveur de l'énergie nucléaire. Avec une efficacité accrue en matière de consommation d'énergie et davantage d'énergie renouvelable, je pense que nous pouvons nous passer d'une forme d'énergie très préjudiciable pour l'humanité. Malgré des aspects positifs, ces points nous poussent à nous abstenir.

Le rapport sur le Mexique est très différent, car le partenariat avec le Brésil doit encore prendre son envol. Le Mexique travaille dans le cadre de notre accord d'association stratégique depuis 1997, grâce à quoi nous disposons d'ores et déjà de résultats nous permettant de juger si tout se passe bien - si tout se passe aussi bien que nous le souhaiterions.

Nous entendons nous abstenir sur ce rapport également, pour plusieurs raisons. Premièrement, nous pensons que le rapport ignore les conséquences négatives sur le plan économique. Il est vrai que des progrès ont été réalisés si nous regardons des domaines dans lesquels le pays affiche des antécédents peu flatteurs sur le plan des droits de l'homme, en raison des meurtres de femmes. Des amendements ont été présentés, ils clarifient et améliorent le texte selon moi, mais il est une partie qui ne nous semble pas positive, à savoir tout ce qui concerne le traité de libre-échange et ses conséquences pour les petits producteurs mexicains. La période n'est pas propice au Mexique, pas plus qu'aux autres pays du monde dans la crise actuelle. L'investissement étranger au Mexique se concentre surtout dans certains secteurs et ne contribue pas à l'expansion de l'économie nationale.

Notre groupe, le groupe confédéral de la gauche unitaire/Nordic Green Left, s'abstiendra par conséquent de voter sur ce rapport.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe* IND/DEM. – (NL) Monsieur le Président, l'Union européenne a de plus en plus tendance, ces dernières années, à conclure des partenariats stratégiques avec des pays tiers. En soi, cela ne me dérange pas vraiment. Cette démarche peut être utile pour façonner les relations bilatérales par l'intermédiaire de ce partenariat. Toutefois, cette structure implique au moins deux risques.

Premièrement, l'Europe ne peut faire de chaque pays un partenaire stratégique. Agir de la sorte finirait, à mon sens, par galvauder le terme «stratégique». Je pense par conséquent que seules les relations bilatérales avec des partenaires cruciaux doivent porter ce qualificatif. En ce qui me concerne, cela s'applique davantage au Brésil qu'au Mexique, le sujet de notre débat de ce matin.

Deuxièmement, j'ai parfois le sentiment diffus que ces partenariats stratégiques sont essentiellement symboliques. C'est une chance de convoquer un sommet supplémentaire, puis les choses restent largement en l'état. Bien souvent, ces partenariats font uniquement office de forum. La question des résultats concrets reste fréquemment sans réponse.

J'ai, dans une certaine mesure, le même sentiment en ce qui concerne le projet de recommandation du Parlement au Conseil au sujet du Brésil, dont nous discuterons demain. Sur ce plan également, j'ai le sentiment que certains problèmes spécifiques ne sont pas suffisamment abordés. Monsieur le Président, je voudrais illustrer cette préoccupation en utilisant trois éléments du projet de recommandation.

Premièrement, la recommandation note, de manière quelque peu trompeuse, que ce partenariat ne se fait pas aux dépens des relations de l'Union européenne avec le Mercosur. Comment est-il possible que l'Union européenne, qui se présente toujours en défenseur de la coopération régionale, puisse permettre à ses relations bilatérales avec le Brésil de supplanter sa coopération régionale avec le Mercosur? L'Union choisit les mauvaises priorités dans ce cas.

Pour ce qui est de la solidité de notre relation avec la région, l'Union européenne doit, en réalité, attirer l'attention du Brésil sur l'importance d'un Mercosur fort et doit encourager le pays à s'investir de manière substantielle dans cette coopération. Au lieu de cela, l'Union s'arrêtera avec le Brésil au niveau bilatéral et, ce faisant, signalera que le Mercosur est secondaire en ce qui nous concerne.

Dans le domaine des échanges commerciaux également, il me semble que le projet de recommandation n'a pas été formulé de manière suffisamment stricte. Il lance un appel nous demandant de collaborer pour mener la conclusion du cycle de Doha à bonne fin. C'est bien entendu un objectif louable, mais ne serait-il pas préférable de spécifier tout d'abord les points de différences essentiels entre l'Union et le Brésil?

Le sujet de l'accès au marché est une question essentielle pour les deux camps. Je pense que le cycle de Doha a davantage de chances de réussir si la question est résolue au niveau bilatéral. Je ne dis pas que cela sera facile, mais je suis persuadé que c'est un moyen plus efficace de progresser, en lieu et place de belles déclarations.

J'ai également examiné le projet de recommandation sous l'angle de mon intérêt géopolitique. De ce point de vue, je relève que la recommandation n'appelle pas le Brésil à assumer un rôle de meneur dans la région. Je terminerai mon intervention sur cette remarque. Le Brésil doit bien mesurer les développements politiques dans la région et peut essentiellement le faire sur la base de l'ambition de son voisin vénézuélien, qui entend dominer le continent.

Cette situation n'est ni dans l'intérêt du continent proprement dit, ni dans celui de l'Union européenne. Le référendum controversé organisé au Venezuela concernant l'amendement de la Constitution illustre à suffisance qu'il subsistera, dans ce cas, peu de choses des valeurs européennes telles que la démocratie.

Jean-Claude Martinez (NI). - Monsieur le Président, c'est bien d'avoir un partenariat stratégique, de commercer, d'avoir l'usine Volkswagen à Puebla et d'avoir des commissions parlementaires mixtes avec le Chili et avec le Mexique, mais cela fait trente ans, José Salafranca le dit dans son rapport, qu'on fait du réalisme, de la coopération, du climat, un petit peu de discussion sur l'agriculture, la drogue, les femmes, l'eau...

Il faut aller plus loin! Il faut une plus grande ambition, et pour l'Europe, et pour l'Amérique latine. Il faut fixer un objectif: 2025, par exemple. En une génération, dans les vingt ans qui viennent, il faut que nous réalisions une alliance de civilisations entre l'Europe et l'Amérique latine, et pourquoi pas une intégration!

Pour cela, il y a un cadre, l'Eurolat, le parlement réunissant l'Europe et l'Amérique latine. Dans ce cadre, il faut un manifeste, une résolution qui refera l'équivalent du 8 mai 1950 pour l'Europe. Mettons en commun nos démographies, nos ressources, nos intelligences, los viejecitos de aquí, los jovencitos de allá, et créons sans attendre une zone de libre circulation des étudiants, des chercheurs, des savants et des intelligences. Cela veut dire un visa culturel automatique. Malinche n'a pas eu besoin d'un visa pour aller apprendre le quechua ou le maya à Cortés. C'est le premier pas pour arriver à un bloc d'un milliard de Latins, un milliard de chrétiens, dans le match des nations.

Je sais bien que cela peut ne pas paraître réaliste aux réalistes de l'économie, mais il faut avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue pendant qu'on les poursuit!

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE). – (RO) Je tiens à exprimer mon soutien au rapport de M. Salafranca. Je pense qu'une fois l'accord global transposé, nous devons passer à un niveau historique supérieur dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Mexique.

Ce partenariat est devenu nécessaire, eu égard au rôle important du Mexique sur la scène politique et économique mondiale, mais aussi à ses liens économiques très étroits avec l'Union européenne. Le Mexique a une population de plus de 100 millions d'habitants, c'est la dixième puissance économique du monde et il fait partie du G20.

Dans ce contexte de défis mondiaux tels que la crise économique et le réchauffement climatique, la coopération avec le Mexique s'avérera bénéfique. Il va sans dire que nous souhaitons voir le nouveau partenariat formaliser les sommets annuels entre l'Union européenne et le Mexique, sur la base du modèle utilisé pour les réunions à haut niveau qui jalonnent les relations entre l'Union européenne et d'autres partenaires stratégiques.

Nous devons également soutenir la dimension parlementaire de ce partenariat par l'intermédiaire du comité parlementaire mixte UE-Mexique et de l'assemblée EuroLat, qui ont joué un rôle particulièrement bénéfique ces dernières années. Cette année étant l'Année de la créativité et de l'innovation, je pense que nous devons nous concentrer davantage sur la coopération entre l'Union européenne et le Mexique dans les domaines de la recherche, de la culture et de l'éducation, ainsi qu'en matière de mobilité scientifique et de mobilité des étudiants.

Les Mexicains constituent la plus importante population hispanophone du monde et partagent des valeurs culturelles communes avec les Européens, notamment des liens étroits avec le patrimoine culturel roumain, conséquence de leur héritage latin. Par exemple, une exposition organisée en juillet 2005 au musée de la paysannerie roumaine de Bucarest a démontré la similarité étonnante entre l'art populaire mexicain et plusieurs œuvres créatives de l'art populaire roumain. Je pense que les institutions de l'Union européenne devraient utiliser davantage et de manière constante le potentiel que la culture, l'enseignement et l'art offrent lorsqu'il s'agit de rapprocher les peuples.

Dernier point, et non le moindre, je pense que la contribution de ce partenariat stratégique doit également couvrir la garantie de la sécurité des citoyens européens qui se rendent au Mexique. Celui-ci recèle un potentiel touristique exceptionnel, il possède des trésors culturels et historiques magnifiques et constitue une destination privilégiée pour de nombreux Européens. Néanmoins, ces derniers ne doivent pas courir de danger en raison de la criminalité et de la corruption qui sont évidentes dans certaines régions du pays. La bataille contre la criminalité pourrait gagner en efficacité grâce à une coopération trilatérale entre le Mexique, l'Union européenne et les États-Unis.

Silvia-Adriana Țicău (PSE). – (RO) Je pense que les accords de coopération entre l'Union européenne et le Mexique et entre l'Union européenne et le Brésil sont d'une importance capitale. Ces accords de coopération doivent se baser sur le respect des valeurs de démocratie, d'État de droit et de respect des droits de l'homme.

Je tiens à souligner la nécessité d'intensifier les efforts entre l'Union européenne et ces ceux pays en matière de promotion des transferts scientifiques et technologiques, en vue de consolider la coopération réelle dans la lutte contre le changement climatique et d'améliorer la protection de l'environnement. Le programme intégral de soutien aux petites et moyennes entreprises apportera une contribution fondamentale au développement économique et social de ces pays. En cette période de crise économique mondiale tout particulièrement, il importe de créer et de protéger les emplois et de poursuivre les efforts visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

En tant que rapporteur pour l'accord entre la Communauté européenne et les États-Unis mexicains pour certains aspects des services aériens, je tiens à souligner l'importance de cet accord. Il promeut la libre concurrence dans le domaine des services aériens. Le Mexique peut imposer, le cas échéant, de manière non discriminatoire, des contributions, des taxes, des frais ou des redevances sur le combustible fourni sur son territoire pour l'appareil du transporteur aérien désigné par un État membre de la Communauté européenne, opérant sur un itinéraire délimité par un point situé sur le territoire mexicain et un autre situé sur le territoire d'un autre État du continent américain.

Je tiens à signaler que cette question est extrêmement importante, tout particulièrement dans l'optique de la mise en application du système d'échange des certificats d'émission de gaz à effet de serre. Par ailleurs, ces deux pays, le Brésil et le Mexique, ont un rôle particulièrement important à jouer dans la conclusion du futur accord post-Kyoto, qui sera signé à Copenhague en décembre, nous l'espérons.

Monica Frassoni (Verts/ALE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe des Verts/Alliance libre européenne votera contre le rapport sur le partenariat avec le Brésil et s'abstiendra sur la question du partenariat avec le Mexique. Non par plaisir, mais parce que nous avons le sentiment que ce vote démontre clairement notre insatisfaction à l'égard de pratiques que nous dénonçons depuis longtemps. En ce qui concerne le Brésil, par exemple, la question du partenariat est réglée par une augmentation du dumping du Mercosur. Il se concentre sur ce qui nous semble constituer des priorités erronées - M^{me} Ferrero-Waldner a par exemple fait référence aux biocarburants. Toutefois, la résolution contient plusieurs réflexions relatives à l'énergie nucléaire et à la technique de CSC, donc au carbone. Un pays comme le Brésil devrait pourtant travailler avec nous pour développer les technologies renouvelables et les économies d'énergie: c'est la voie à suivre pour ce pays.

Ensuite, en ce qui concerne le Mexique, Monsieur le Président, nous avons déposé certains amendements le rapporteur a de surcroît fait preuve d'ouverture sur certaines questions, en matière de droits de l'homme essentiellement. Néanmoins, un partenariat stratégique et un dialogue parlementaire doivent, à notre avis, se concentrer davantage sur les problèmes politiques actuels. La grave crise économique que traverse le pays, le problème du retour des émigrants et, bien entendu, la violence et le crime organisé, figurent au sommet de l'agenda politique actuel. Je pense que le partenariat doit se concentrer de manière beaucoup plus explicite sur ces questions, et non sur d'autres questions qui nous paraissent bien évidemment moins importantes.

Dernière remarque, Monsieur le Président, concernant le problème du dialogue interparlementaire, auquel nous attachons tous une grande importance, c'est évident. Je pense et j'espère que la prochaine assemblée EuroLat sera en mesure de trouver une issue à ce cadre quelque peu formel et, franchement, peu efficace, qui caractérise nombre de nos réunions. J'espère sincèrement que cela aura également un impact sur le débat national dans ces pays.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (*PT*) Les changements en cours en Amérique latine doivent inciter l'Union européenne à établir de nouvelles relations de coopération avec les pays d'Amérique latine. Une attention accrue doit être portée aux aspects sociaux et culturels et à l'aide au développement dans un cadre de respect mutuel des différents niveaux de développement et des différents choix politiques des peuples. Malheureusement, il s'agit de points de seconde importance dans les propositions avancées par l'Union européenne.

D'une manière générale, leur intérêt principal est économique, il vise à protéger les activités des grands groupes économiques et financiers européens. Cette situation a été soulignée par des organisations sociales, particulièrement au Brésil, comme nous l'avons découvert durant le dernier déplacement effectué au Brésil par la délégation pour les relations avec le Mercosur. À l'heure où, par exemple, la majeure partie de la population mexicaine souffre des conséquences de cette grave récession économique, tandis que l'immense majorité du secteur bancaire mexicain est contrôlé par des entreprises étrangères, par des banques européennes en particulier, il est regrettable que l'Union européenne continue à faire de son accord avec le Mexique un point d'entrée vers les États-Unis au lieu de contribuer au développement local. Il contribue par conséquent à la destruction des petites et moyennes entreprises du Mexique et de son tissu de production, particulièrement du tissu industriel, en raison de la priorité donnée au libre-échange, à la libéralisation de secteurs stratégiques et à la commercialisation de denrées essentielles telles que l'eau.

Par conséquent, nous devons radicalement revoir les politiques communautaires sur les accords de partenariat, pour donner la priorité à la coopération et au développement économique et social. Ce faisant, nous serons en mesure de contribuer à la création d'emplois assortis de droits, de garantir le progrès social, de promouvoir les droits des peuples indigènes, de défendre les forêts et la biodiversité et de reconnaître le droit souverain des pays d'Amérique latine à des services publics de qualité, au contrôle des secteurs stratégiques au sein de leurs économies et au respect des décisions prises par les institutions élues par leurs peuples.

Luca Romagnoli (NI). – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, je dirais, comme je l'ai fait à d'autres occasions, qu'une relation de coopération renforcée avec l'Amérique latine constitue une démarche stratégique pour l'Union européenne car, comme c'est le cas dans le rapport Salafranca, la mise en place d'une relation plus étroite ne s'explique pas uniquement par des liens historiques et culturels et par des valeurs partagées - comme l'indique le rapporteur à juste titre: elle procure également des opportunités de développement multisectorielles, interrégionales et intrarégionales pour les deux parties.

Si je salue, pour cette raison, les initiatives proposées afin d'accroître les échanges commerciaux et les investissements entre l'Union et le Brésil, je me demande cependant quelle amélioration est possible en ce qui concerne la collaboration juridique et environnementale, la reconnaissance des droits de l'homme et la protection contre le crime organisé, souvent exporté vers l'Union, - ces domaines sont tout aussi importants. Les sujets de l'immigration et des transferts d'argent des émigrants doivent eux aussi être examinés, car il ne fait aucun doute que les profits acquis par l'intermédiaire du travail clandestin et d'autres activités clandestines sont exportés illégalement. En ce qui concerne la migration, je me demande quelles garanties nous pouvons recevoir d'une nation qui protège les criminels et les escrocs tels que Cesare Battisti et le «magicien» Mário Pacheco do Nascimiento. Ce seul exemple explique ma totale opposition à l'ouverture de négociations sur un accord de levée de l'obligation de visa entre l'Union européenne et le Brésil.

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, la présidence tchèque n'étant pas présente dans cette Assemblée, je m'exprimerai en anglais, car je pense que le message sera ainsi transmis plus rapidement.

J'attire votre attention sur le paragraphe 1, point l), de la proposition de recommandation sur le partenariat avec le Brésil, ainsi que sur la communication de la Commission de septembre 2008 sur le multilinguisme.

Le fait est que, pour établir et développer un partenariat stratégique avec le Brésil, nous parlons portugais. Lorsque nous allons aux États-Unis ou en Australie, nous parlons anglais; lorsque nous nous rendons au Mexique ou en Colombie, nous parlons espagnol; lorsque nous allons au Brésil ou en Angola, nous parlons portugais; lorsque nous allons au Sénégal ou en Côte d'Ivoire, nous parlons français. C'est essentiel à la communication; c'est essentiel pour faire des affaires.

Voilà qui nous amène à ce que j'ai appelé il y a quelques années les langues «européennes mondiales»: linguas europeias globais en portugais. J'entends par là que certaines langues européennes ont la capacité d'établir un lien très intime et très étroit avec plusieurs parties du monde, et ces langues sont: l'anglais, l'espagnol, le portugais, le français et, dans une moindre mesure et d'une façon différente, l'allemand et l'italien. La Commission l'a bien compris et l'a intégré dans la communication, mais, malheureusement, il y a eu des malentendus au Conseil – surtout de la part des Allemands, je pense – et le Conseil est allé moins loin dans ce domaine.

Je dois préciser que cet aspect n'affecte en rien l'égalité des langues officielles au sein de l'Union. Il a trait à la vision interne du multilinguisme, et nous sommes bien d'accord sur le fait que chaque citoyen a le droit de parler, de lire et d'obtenir une réponse dans sa propre langue. Cela ajoute toutefois une autre dimension dans le vaste domaine de la valeur externe du multilinguisme. Le fait d'avoir ces langues européennes mondiales dans le monde globalisé d'aujourd'hui, dans l'économie mondialisée, dans ce village mondial, qui est culturel, économique, social et politique, constitue un atout des plus précieux pour l'ensemble de l'UE, un atout que nous devons pleinement prendre en considération et dont nous devons profiter pleinement. C'est la raison pour laquelle je demande que ces langues soient dûment introduites et gérées dans le cadre des services externes à la jeunesse, et qu'elles soient enseignées dans nos écoles, en tant qu'atout commun et que deuxièmes, troisièmes ou quatrièmes langues, parce que ces langues, comme nos relations avec le Brésil le montrent clairement, renforcent notre capacité européenne à avoir des relations étroites partout dans le monde: à discuter davantage avec les autres, à partager vraiment, à faire partie du même club. Voilà l'appel que je lance au Conseil et je félicite et remercie la rapporteure pour son soutien.

Vladko Todorov Panayotov (ALDE). – (*BG*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je tiens avant toute chose à féliciter M. Salafranca Sánchez-Neyra pour son excellent rapport dans un domaine aussi important que la coopération mondiale avec nos partenaires stratégiques. La mondialisation ne nous procure pas uniquement des avantages, elle nous rend aussi plus vulnérables aux crises et aux menaces mondiales. C'est pourquoi l'identification de partenaires stratégiques et le renforcement de la coopération au niveau mondial nous permettront de relever les défis actuels et futurs. Nous soulignons dans le rapport que l'Europe est le deuxième partenaire du Mexique après les États-Unis. Il convient de souligner que l'Europe considère le Mexique comme un important fournisseur de matières premières. La sécurité de l'approvisionnement en matières premières constitue spécifiquement l'un des facteurs clés soutenant le développement durable de l'Europe. Pour sa part, l'Europe joue un rôle de meneur dans la protection de l'environnement et dans l'adoption de solutions industrielles vertes.

Le partenariat stratégique avec le Mexique renforcera les relations bilatérales, avec pour objectif spécifique de rendre les échanges commerciaux plus efficaces dans le domaine de la technologie et des matières premières,

et procurera une base solide à la coopération bilatérale dans le domaine de la protection environnementale. Pour réaliser ces objectifs, nous devons développer et améliorer les programmes sectoriels sur lesquels se basent les mécanismes et les mesures de transferts scientifiques et technologiques, car seules des mesures spécifiques donneront une substance à cette coopération. Par ailleurs, ce transfert scientifique et technologique est inconcevable si nous ne mettons pas en place des échanges éducatifs et un réseau conjoint de centres de recherche scientifique. Je réclame par conséquent l'extension de la coopération bilatérale dans le domaine de l'enseignement et de l'innovation. Je vous remercie de votre attention.

Reinhard Rack (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, heureusement, l'époque durant laquelle l'Amérique latine était considérée comme le jardin des États-Unis est révolue depuis longtemps. Aujourd'hui, nous voyons cette région de manière très différente et il existe un nombre considérable de terrains d'entente et de domaines d'intérêt communs entre l'Europe et l'Amérique latine, lesquels justifient que nous étendions nos partenariats stratégiques dans ce domaine.

Les problèmes du changement climatique, de la politique énergétique, de la crise financière et du trafic de drogue, entre autres, ont été évoqués. Nous avons de nombreux terrains d'entente et intérêts communs à cet égard. Nous avons raison de coopérer sur une base multilatérale dans ce domaine. Nous avons raison de conclure des accords bilatéraux. Néanmoins, il importe de parvenir à une relation équilibrée entre les deux partenaires dans chaque cas.

Dès lors, si nous supprimons l'obligation de visa, nous devons également nous pencher sur la manière de traiter les expulsions, les accords d'extradition et les questions connexes, pour que...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Marcin Libicki (UEN). – (PL) Monsieur le Président, je tiens à souligner que nous avons évoqué le partenariat entre l'Union européenne et des pays tels que le Brésil et le Mexique ce matin. Ce matin toujours, nous avons parlé du Partenariat oriental. Je tiens à souligner, de manière aussi claire que possible, et cela s'adresse particulièrement à M^{me} Ferrero-Waldner, que lorsque nous évoquons les politiques étrangères, ou extérieures, de l'Union européenne, notamment les relations de l'Union européenne avec le Brésil, le Mexique ou les pays nord-africains, nos débats sont, dans une certaine mesure, éloignés de la réalité. D'autre part, lorsque nous discutons de nos relations avec l'Est, nous traitons de questions fondamentales qui affectent l'Union européenne. De même, lorsque nous discutons de notre partenariat avec la Turquie et des perspectives d'adhésion à l'Union européenne de ce pays, il s'agit également de questions fondamentales. Lorsque nous discutons de nos relations avec le Belarus, l'Ukraine et la Russie, pour ce qui concerne les fournitures de gaz, ou lorsque nous débattons de la question de la Géorgie, nous évoquons des dossiers fondamentaux pour l'Union européenne, des dossiers qui pourraient plonger l'Union européenne dans une grave crise.

Bogusław Rogalski (UEN). – (*PL*) Monsieur le Président, le rôle du Brésil sur la scène internationale et régionale gagne en importance d'année en année. En conséquence de quoi ce pays est devenu l'un des plus importants partenaires de l'Union européenne. Les liens historiques, culturels et économiques doivent fournir une base d'action dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union européenne et le Brésil. Les questions essentielles sur lesquelles le dialogue politique doit se concentrer doivent couvrir la promotion de stratégies conjointes afin de relever les défis mondiaux, dans des domaines tels que la sécurité, les droits de l'homme, la crise financière et, peut-être est-ce le point le plus important, la lutte contre la pauvreté.

Nous devons également nous efforcer de diversifier nos efforts de prévention des conflits régionaux en Amérique du Nord. Notre priorité doit être de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine du commerce et de la coopération pour protéger les forêts brésiliennes qui sont, en fin de compte, les poumons du monde. Un partenariat stratégique devrait faciliter la création d'une plate-forme de dialogue permanente entre l'Union européenne et le Brésil.

Charles Tannock (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, en tant que membre d'EuroLat, je salue le partenariat stratégique avec le Brésil et le Mexique, qui sont tous deux des démocraties florissantes. Le terme «BRIC» – pour Brésil, Russie, Inde et Chine – est très en vogue parmi les spécialistes en politique étrangère, et le Brésil est en effet un acteur mondial émergent.

Le président Lula a fait preuve de modération au sein de son gouvernement, et il est devenu une force stabilisatrice par rapport à la montée des démagogues populistes tels que Chávez au Venezuela et Morales en Bolivie. Le Brésil va maintenant être victime de la pénurie de crédit et de la chute des prix des matières premières. Le Mexique va lui aussi être touché par la chute spectaculaire des cours du pétrole. Ces deux pays

ont connu la stabilité. Je félicite en outre le travail du président Calderón au Mexique, qui mérite notre soutien dans sa lutte contre les cartels de la drogue.

Ces deux pays, qui intègrent respectivement l'ALENA et le Mercosur, sont des acteurs majeurs dans la région, de même qu'ils sont essentiels pour nos relations avec l'Amérique latine.

Carlo Fatuzzo (PPE-DE). – (*IT*) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, dix secondes. J'ai assisté, il y a quelque temps, à une convention consacrée aux retraites, au versement des retraites et à la période durant laquelle les retraités perçoivent leurs retraites avant de rejoindre un monde meilleur. Durant cette convention, un classement d'États a été publié, lequel classait les pays suivant le nombre moyen d'années durant lesquelles les pensions sont payées. Le Mexique a été considéré comme un brillant exemple à suivre. Pourquoi? Parce que ses retraités, à partir du moment où ils perçoivent leur retraite et jouissent de cet avantage, vivent six mois en moyenne. C'était le record, c'est donc l'État qui a été considéré comme le meilleur...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, je soutiens sans réserve le paragraphe 1, point e), de ce rapport, qui mentionne la nécessité d'un partenariat qui aborde les problèmes essentiels du changement climatique, de la sécurité énergétique et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

J'ai certaines préoccupations concernant les accords de l'OMC – ou les accords potentiels – du point de vue des agriculteurs et producteurs alimentaires européens. Comme vous le savez, la lutte autour des normes de production alimentaire a été rude et la Commission a finalement reconnu qu'elle ne pouvait autoriser le bœuf brésilien dans l'Union européenne tant qu'il ne respecterait pas nos normes de production. J'applaudis cette décision et je pense que nous devons agir de la sorte avec toutes les matières premières. Nous ne pouvons pas exiger de nos producteurs qu'ils respectent les normes que des pays tiers ne respectent pas. Nous n'obtiendrons pas la coopération de nos producteurs en vue d'un accord de l'OMC si cette situation perdure.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (ES) Monsieur le Président, je m'essaie parfois au multilinguisme. Je vais donc essayer de m'exprimer en espagnol.

Premièrement, je voudrais expliquer à M. Belder la raison pour laquelle nous avons opté pour un partenariat stratégique. Je pense qu'il est capital de comprendre, premièrement, que les pays sont eux-mêmes très intéressés par ce partenariat. Il s'agit bien entendu d'une décision politique basée sur certains critères. Le Mexique constitue, par exemple, un pont très important entre le Nord et le Sud. Il est un facteur stabilisateur, même s'il connaît des problèmes sur le plan intérieur.

Deuxièmement, il est actuellement membre du G20 et j'espère bien entendu, pour répondre à M^{me} Mann, qu'il le restera à l'avenir.

Troisièmement, le Mexique et le Brésil sont tous deux fermement engagés à l'égard de problèmes mondiaux que nous ne pouvons résoudre que conjointement. Ces problèmes couvrent en particulier la question du changement climatique et de la crise financière. C'est pourquoi je pense que l'idée de partenariats stratégiques est utile: non seulement avec l'ensemble du monde, bien entendu, mais aussi avec les principaux acteurs mondiaux.

On dénombre par ailleurs de nombreux problèmes sectoriels, mineurs ou particuliers, et je voudrais en citer quelques-uns.

Il est un fait que nous parlons de nombreux problèmes difficiles avec ces pays, notamment de la drogue, de la corruption, du terrorisme et de la criminalité organisée. Nous organisons des réunions rassemblant les hauts fonctionnaires et les ministres, par exemple, durant lesquelles nous recherchons ce qui peut être fait afin d'aider ces pays et nous échangeons notre expérience.

Nous avons créé avec le Mexique un forum sur les questions de sécurité publique, en ce qui concerne en particulier le problème de la corruption, et nous étudions une coopération dans plusieurs domaines tels que la formation de la police, les politiques de mise au travail dans les prisons et les politiques de lutte contre la traite des êtres humains, le trafic de drogue et d'armes, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent. Je pense qu'il est très important de poursuivre ces dialogues particuliers.

Pour ce qui est de savoir à quel moment nous pourrons nous réunir plus souvent, je peux dire que nous nous efforcerons d'avoir une réunion au plus haut niveau cette année, mais cela dépend également de la présidence

et de la présence de cette question à l'ordre du jour. J'espère que cela se fera dans le courant de l'année. Quoi qu'il en soit, nous aurons une réunion ministérielle à Prague concernant les questions liées au Mercosur, le Mercosur et le partenariat stratégique avec le Mexique ou le Brésil. Aucun d'eux n'est exclu, car nous nous sommes efforcés de travailler très dur en faveur de l'accord avec le Mercosur, mais vous savez tous que ni les pays du Mercosur, en particulier le Brésil et l'Argentine, ni nous ne souhaitons actuellement signer d'accord, à un moment où nous ignorons l'issue de Doha. Il y a toujours eu un parallèle avec Doha.

Bien entendu, nous aurons une autre réunion ministérielle à Prague en mai et, cette fois encore, nous nous efforcerons de formuler une conclusion éventuelle. Toutefois, je pense que nous resterons confrontés à ce défi.

Le sujet de la migration est lui aussi extrêmement important et je pense que nous menons, par exemple, un dialogue équilibré et sans confrontation avec le Mexique, en ce qui concerne spécifiquement la directive «retour». Nous apprécions grandement le fait que le Mexique ait réagi très positivement et avec compréhension dans un domaine très complexe, comme nous le savons tous, et dans lequel nous devons respecter les droits de l'homme, bien entendu, tout en tenant compte des sensibilités de tous nos pays. Je pense que cela a été pris en considération.

Je tiens également à dire que ce sont là les principaux problèmes que nous examinons systématiquement. En décembre de l'année dernière, par exemple, le président Sarkozy, le président Lula et le président Barroso ont spécifiquement abordé la question de la crise financière et les moyens de la résoudre ensemble. Ils ont aussi parlé d'énergie renouvelable, question sur laquelle nous travaillons déjà avec le Brésil afin de développer les biocarburants de deuxième génération.

Nous entendons également dialoguer sur les droits de l'homme pour la première fois en 2009, en abordant les droits des peuples indigènes, puisqu'il s'agit également de l'une des priorités du Conseil «droits de l'homme».

Je pense que je vais en rester là, Madame la Présidente, car les remarques ont été si nombreuses que je ne peux répondre à chacune d'elles.

PRÉSIDENCE DE Mme MORGANTINI

Vice-présidente

José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, rapporteur. – (ES) Madame la Présidente, je voudrais simplement dire, en guise de conclusion à ce débat, que la décision d'attribuer au Mexique et au Brésil le statut de partenaires stratégiques constitue une décision adéquate et représentera une avancée qualitative dans nos relations en raison de l'importance politique, économique, stratégique et démographique de ces pays. Je les verrai jouer en première division des relations de l'Union européenne, avec d'autres acteurs mondiaux tels que les États-Unis, la Chine et la Russie.

Madame la Présidente, la différence actuelle entre le Mexique et le Brésil, comme vient de nous le rappeler la commissaire, réside dans le fait que le Mexique dispose d'un accord d'association à l'Union européenne, ce qui n'est pas encore le cas du Brésil.

Je suis en désaccord avec les évaluations faites au sujet des résultats de cet accord d'association. L'accord d'association Union européenne - Mexique peut se targuer d'un historique de réussites - comme l'a reconnu

M^{me} Mann, qui préside le comité parlementaire mixte. Cela s'explique par le fait que l'Union européenne conclut ces accords de manière à ce que nos partenaires, le Mexique ou les Mexicains en l'espèce, ne représentent pas uniquement un marché, mais une façon particulière de voir les choses, sur la base de principes, de valeurs, représentant la démocratie, le respect des droits de l'homme et l'État de droit.

Par conséquent, je pense que nous devons comprendre que l'accord a donné un coup d'accélérateur à nos relations, que doit désormais soutenir la nature de ce partenariat stratégique birégional.

La commissaire a signalé que la prochaine rencontre prévue est la réunion du groupe de Rio, qui aura lieu durant le sommet de Prague, sous la présidence tchèque de l'Union en mai de cette année. L'Amérique latine et nos partenaires ont besoin des opportunités que nous pouvons leur offrir, non de notre aumône, et ces opportunités revêtent aujourd'hui la forme d'accords d'association.

Je suis parfaitement conscient des limites mises en exergue par la commissaire, car la conclusion d'un accord d'association, avec le Mercosur dans le cas présent, nécessite la volonté politique des deux parties. Je comprends

que le cycle de Doha de l'OMC et la voie menant à une association bilatérale sont absolument parallèles, ce que démontrent pleinement les exemples du Mexique et du Chili.

Par conséquent, Madame la Commissaire, nous devons pour notre part fait tous les efforts requis pour consolider cette association stratégique entre l'Union européenne et l'Amérique latine, que ces partenariats avec le Mexique et le Brésil stimuleront et feront sensiblement progresser.

Maria Eleni Koppa, *rapporteure.* – *(EL)* Madame la Présidente, je tiens à remercier la commissaire Ferrero-Waldner et tous mes confrères pour leurs commentaires sur les deux rapports dont nous discutons aujourd'hui. Je suis d'accord avec M. Salafranca Sánchez-Neyra pour dire que l'Amérique latine est extrêmement intéressante et importante pour l'Union européenne et que nous devons envoyer des messages clairs de coopération par le biais de ces rapports, surtout en ces temps difficiles. Nous avons besoin d'un cadre solide capable de couvrir toutes les questions et d'apporter des réponses claires.

Permettez-moi simplement de soulever quelques éléments en relation à ce qui a été dit. Tout d'abord, je tiens à souligner que la relation renforcée ne vise en aucun cas à nuire au Mercosur. Au contraire, nous estimons que le partenariat stratégique avec le Brésil, le pays le plus grand et peut-être le plus important d'Amérique latine, pourrait lui donner un nouvel élan. Nous devons également faire preuve d'une clarté absolue concernant le cadre financier dans lequel s'inscriront les relations avec le Brésil.

J'ajouterai que le Brésil coopère de plus en plus avec les pays de langue portugaise du Sud et d'Afrique et qu'il peut dès lors collaborer activement avec l'Union européenne dans ce domaine.

Nous devons veiller à maintenir l'équilibre entre le développement des biocarburants et la sécurité alimentaire, surtout en ces temps difficiles.

M^{me} Weber a soulevé la question de l'inégalité. Je pense que le gouvernement Lula a pris des mesures importantes à cet égard. Il reste du pain sur la planche, mais je pense que la voie est désormais tracée.

Enfin, permettez-moi de souligner que nous devons examiner sérieusement la possibilité de créer une commission parlementaire paritaire UE-Brésil car ce dernier est le seul pays du groupe BRIC avec lequel nos relations renforcées n'ont pas été institutionnalisées.

La Présidente. - Le débat est clos.

Le vote aura lieu aujourd'hui à midi.

* *

Ewa Tomaszewska (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, hier, dans une école de Winnenden, dans le Sud de l'Allemagne, un adolescent déséquilibré du nom de Tim Kretschner a abattu 15 personnes, dont une majorité d'enfants. Une des enseignantes a été tuée alors qu'elle tentait de protéger de son corps un élève. Je demande à la Présidente de décréter une minute de silence avant le vote en mémoire des victimes de cette tragédie.

La Présidente. – Je suis désolée de vous dire que cette tragédie a été commémorée hier lors d'une minute de silence décrétée par notre Président, mais que vous étiez probablement absente. Je regrette votre absence et que vous n'ayez pas été mise au courant.

Déclarations écrites (article 142)

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), par écrit. – (RO) l'estime que le partenariat stratégique UE-Brésil est profitable aux deux parties. Selon moi, l'Union européenne est un pilier de la démocratie. En effet, l'Europe est le berceau de notre civilisation. En tant que partenaire stratégique, le Brésil est un bastion de l'équilibre et de la stabilité de l'Amérique latine.

Le renforcement des relations UE-Brésil pourrait déboucher sur un cadre commun permettant de faciliter le développement de ces deux entités, contribuant ainsi à accroître la coopération entre les deux régions. L'accord stratégique UE-Brésil pourrait être - et c'est non seulement mon avis, mais également celui du rapporteur - un instrument de promotion de la démocratie et les droits de l'homme. De plus, ce partenariat

pourrait contribuer à la promotion de la bonne gouvernance au niveau mondial, ainsi qu'à une saine coopération dans le cadre des Nations unies.

Je soutiens la proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil concernant un partenariat stratégique UE-Brésil et tiens à féliciter le rapporteur.

6. 50e anniversaire du soulèvement tibétain et dialogue entre le Dalaï Lama et le gouvernement chinois (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale à la Commission sur le 50^e anniversaire du soulèvement tibétain et le dialogue entre le Dalaï Lama et le gouvernement chinois posée par Marco Cappato, Marco Pannella et Janusz Onyszkiewicz, au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe, et Monica Frassoni et Eva Lichtenberger, au nom du groupe des Verts/Alliance libre européenne (O-0012/2009 – B6-0012/2009).

Permettez-moi de faire un bref commentaire personnel: je pense sincèrement que notre débat peut contribuer à la liberté de tous les citoyens tibétains et non à la domination d'un État ou d'une religion.

Marco Cappato, auteur. – (IT) Madame la Présidente, je partage votre espoir. Malheureusement, nous ne pouvons croire que la présidence en exercice du Conseil profitera de ce débat et de cette discussion pour faire avancer la position de l'Union européenne. En réalité, la présidence tchèque considère à l'évidence que la politique européenne commune est un obstacle aux grandes politiques étrangères nationales de nos États nationaux. La Chine l'en remercie, de même que la Russie. En fait, les pays répressifs et antidémocratiques du monde entier lui sont reconnaissants pour cette absence d'Europe, qui est bien illustrée par l'absence de la présidence au sein de cette Assemblée.

Je tiens à faire part à M^{me} FerreroWaldner, puisque nous abordons ce point ensemble, de mon avis sur ce qui importe vraiment: il ne s'agit pas seulement de maintien de l'ordre public – en d'autres termes, compter combien de moines ont été arrêtés et combien de Tibétains ont été tués récemment par la répression brutale chinoise, en espérant que leur nombre diminuera par rapport à l'année précédente. Ce que j'aurais aimé dire au Conseil et que je dis maintenant à la Commission, c'est qu'elle doit donner un avis sur le point politique fondamental, à savoir les négociations entre la République populaire de Chine et les envoyés du Dalaï Lama, l'objectif de ces négociations et la raison pour laquelle elles ont été suspendues. Nous pouvons maintenant dire qu'elles ont échoué, à moins que nous puissions les raviver.

Deux avis s'opposent: celui du régime chinois, qui affirme que le Dalaï Lama est un homme violent à la tête d'un peuple violent et que le Dalaï Lama et le gouvernement tibétain en exil veulent un État tibétain indépendant, qui irait à l'encontre de l'unité territoriale chinoise. C'est la position adoptée par Pékin. L'autre avis, celui du Dalaï Lama, de ses envoyés et du gouvernement tibétain en exil, consiste à dire qu'ils cherchent autre chose, que leurs moyens de lutter sont non violents et qu'ils veulent simplement une véritable autonomie, à savoir l'autonomie de conserver leur culture, leur tradition, leur langue, leur religion ou leurs cultures et religions. C'est le message prôné par le mémorandum présenté par les envoyés tibétains du Dalaï Lama au régime chinois. Ce mémorandum a été publié et contient leurs revendications.

Le moment est venu pour l'Union européenne de choisir son camp. Deux visions s'opposent et une des parties ment. L'UE peut jouer un rôle essentiel dans la recherche de la vérité. En tant que parti radical, nous proposons le *satyagraha*, la recherche de la vérité, en tant qu'initiative politique mondiale. L'Union européenne devrait utiliser ses outils diplomatiques – M^{me} Ferrero Waldner, dites-le s'il vous plaît au président Barroso –, nous devons rencontrer le Dalaï Lama et lui faire l'honneur de lui permettre de s'exprimer pour découvrir la vérité. Pékin a-t-elle raison de dire que les Tibétains sont des terroristes violents qui préconisent l'indépendance ou le Dalaï Lama a-t-il raison de dire qu'ils veulent un État autonome décent et digne? L'Europe ne peut rester les bras croisés et silencieuse face à ce conflit.

Eva Lichtenberger, *auteure.* – (*DE*) Madame la Présidente, il y a 50 ans, l'armée chinoise a donné le coup de grâce à la résistance tibétaine. Depuis lors, les Tibétains ont fui, dans un effort inhumain, en traversant l'Himalaya et les frontières pour se réfugier dans d'autres États. Jusqu'ici, plusieurs milliers d'individus par an – tous des réfugiés – ont accompli cet effort suprême consistant à traverser des montagnes par 5 000 mètres d'altitude. Si, comme la Chine l'a toujours affirmé, la situation des Tibétains était si formidable, ils n'auraient aucune raison de fuir et rien ne justifierait l'interdiction pour les journalistes, les Occidentaux et les observateurs, depuis plusieurs mois, de se rendre dans le pays, sauf sous étroite surveillance. Les journalistes

féminines sont même suivies aux toilettes par des agents secrets féminins afin qu'elles ne puissent rien faire d'interdit.

C'est pourquoi je m'interroge: que doit faire l'Union européenne? Nous devons essayer de faire redémarrer le dialogue sino-tibétain, mais sur une autre base. Jusqu'ici, tout ce qui s'est passé, c'est que la Chine a répété les mêmes accusations et revendications, sans nullement essayer de comprendre les explications des représentants tibétains, qui affirment qu'ils ne veulent pas quitter la Chine et former un État indépendant, mais obtenir une certaine autonomie.

Madame la Commissaire, comment expliquer que le contrôle de l'internet au Tibet soit plus strict que partout ailleurs en Chine et que ce sont des entreprises européennes qui ont fourni les outils permettant un contrôle si efficace? Nous devons agir. Nos populations nous exhortent à mener un dialogue.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (*EN*) Madame la Présidente, je suis ravie que cette discussion ait lieu aujourd'hui, car elle traite d'une question qui en préoccupe plus d'un parmi nous, et ce depuis longtemps, mais en particulier depuis les tristes évènements survenus au Tibet il y a un an. Je pense dès lors qu'il est très positif que nous ayons cette discussion ouverte, afin de déterminer une fois de plus ce que nous pouvons faire.

Avant d'en venir aux nombreuses questions que vous avez soulevées dans la proposition de résolution commune, permettez-moi aussi de vous toucher un mot de nos relations bilatérales avec la Chine. La politique vis-à-vis de la Chine est une politique d'engagement. Notre partenariat stratégique est solide et nous permet d'aborder toutes les questions, en ce compris les plus sensibles. Nous avons mis en place un cadre impressionnant d'interaction à haut niveau, où nous abordons régulièrement tous les changements mondiaux auxquels nos citoyens font face, sans négliger les questions sur lesquelles nous ne sommes pas d'accord. Le Tibet en est une. Laissez-moi être bien claire – nous ne partageons pas le point de vue de la Chine concernant le Tibet et nous restons réellement et légitimement préoccupés par la situation des droits de l'homme au Tibet, comme vous venez de le souligner; par le fait que le Tibet soit resté largement fermé aux médias internationaux, aux diplomates et aux organisations humanitaires depuis près d'un an maintenant; et par l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers entre les représentants du Dalaï Lama et les autorités chinoises, malgré les trois cycles de négociation de l'année dernière.

Ces questions figuraient aussi en bonne place dans le programme de plusieurs dirigeants de l'UE dans le cadre de réunions bilatérales avec le gouvernement chinois l'année dernière. Nous avons tenté de trouver un terrain d'entente avec la Chine sur ce sujet délicat, et nous avons été très clairs chaque fois que nous avons abordé avec eux la situation au Tibet.

Permettez-moi une fois encore d'indiquer la position de l'UE, qui est totalement sans équivoque. Premièrement, nous soutenons la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine, en ce compris du Tibet. Deuxièmement, nous avons toujours été en faveur d'une réconciliation pacifique par le dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du Dalaï Lama. Je me souviens avoir eu, lorsque j'étais ici avec la Commission, le président Barroso et d'autres de mes collègues, des dialogues très spécifiques sur cette question avec bon nombre de mes interlocuteurs. Nous avons toujours maintenu qu'il fallait un dialogue de réconciliation et que ce dialogue devait se poursuivre.

Ce dialogue doit être constructif et substantiel. Bien entendu, nous regrettons par conséquent que, jusqu'à présent, ce dialogue n'ait pas vraiment donné des résultats tangibles. Nous avons toujours indiqué que les dialogues devaient aborder les questions clés, telles que la préservation de la culture, de la religion et des traditions uniques du Tibet, ainsi que la nécessité de parvenir à un système d'autonomie véritable pour le Tibet au sein d'une constitution chinoise. Nous avons toujours prétendu que ce dialogue devait aborder la participation de tous les Tibétains au processus décisionnel. C'est pourquoi nous serions ravis que ces questions soient abordées dans le futur programme d'action national de la Chine pour les droits de l'homme.

Le Tibet est pour nous une question qui a trait aux droits de l'homme et qu'il faut donc toujours aborder sous cet angle. Nous avons également toujours transmis ce message à nos homologues chinois et écouté attentivement leurs points de vue. Nous n'avons épargné aucun effort afin de comprendre leur position dans un esprit de respect mutuel, mais les droits de l'homme sont universels. Aussi la situation au Tibet est-elle légitimement préoccupante pour l'ensemble de la communauté internationale, et notamment pour l'Union européenne. Ce fait est bien entendu souligné par l'existence d'instruments de droit international pour la protection des droits de l'homme depuis un demi-siècle.

Dans votre résolution, vous spécifiez l'avenir d'un dialogue sino-tibétain. Comme vous le savez, lors du dernier cycle de négociation, le côté tibétain a soumis, à la demande du gouvernement chinois, un mémorandum sur une autonomie véritable pour l'avenir du Tibet. Ce document contient à mon avis certains éléments qui pourraient servir de base aux discussions futures. Je pense notamment à un paragraphe sur la culture, l'éducation et la religion.

Je suis aussi encouragé par le fait que, pour la première fois dans un document écrit, le côté tibétain a exprimé son engagement ferme à ne pas chercher la séparation ou l'indépendance. J'estime que cet engagement est important pour faire avancer le dialogue. Je suis également ravie que le Dalaï Lama ait réaffirmé devant cette Assemblée en décembre dernier son attachement vis-à-vis d'un juste milieu et du dialogue, en tant que seuls moyens de parvenir à une solution mutuellement acceptable et durable.

Permettez-moi de conclure en partageant avec vous une conviction personnelle. Tout au long de ma carrière politique et personnelle, j'ai toujours cru fermement que, grâce à l'engagement et au dialogue, même les questions les plus difficiles peuvent être abordées et, probablement, trouver une solution le moment venu. Je tiens donc à lancer un appel à la Chine et au représentant du Dalaï Lama pour qu'ils renouent ce dialogue dans les plus brefs délais, dans un esprit ouvert et en vue de parvenir à une solution durable au Tibet. De notre côté, je peux garantir notre soutien inconditionnel à ce processus. Telle est notre position et telle est la position que nous ferons connaître au côté chinois.

Charles Tannock, *au nom du groupe PPE-DE*. – (EN) Madame la Présidente, la devise de l'UE est «L'unité dans la diversité». C'est un principe qui nous a bien servi.

Malheureusement, la dictature communiste autoritaire de la République populaire de Chine n'est guère d'accord avec cette idée. La diversité est supprimée plutôt qu'embrassée. Les minorités qui souhaitent s'exprimer d'une autre façon que celle sanctionnée par le parti au pouvoir sont régulièrement marginalisées et persécutées. Cette tendance est visible dans le traitement réservé à de nombreuses minorités religieuses, en ce compris les chrétiens, les musulmans et les adeptes du Falun Gong, ainsi que, surtout, dans l'attitude de la RPC à l'égard du Tibet.

En 1950, les forces communistes ont envahi le Tibet, poussant le Dalaï Lama à l'exil depuis 50 ans. Depuis lors, le Tibet est sous le contrôle de Pékin. La culture traditionnelle tibétaine, qui a été isolée pendant des centaines d'années, est désormais largement diluée par les actions du gouvernement, qui a eu des difficultés à empêcher le sentiment de nationalisme tibétain à refaire surface. En réalité, la suppression systématique et parfois brutale de la culture tibétaine a enflammé l'identité tibétaine et a réveillé la conscience du monde entier sur la situation désespérée du peuple tibétain.

Le leadership stimulant du Dalaï Lama a permis à l'avenir du Tibet de rester à l'avant-poste du débat public, malgré les efforts acharnés de la RPC afin d'admonester ceux qui, comme l'ancien président en exercice du Conseil, Nicolas Sarkozy, ont osé contester le point de vue de Pékin.

Au sein de ce Parlement, nous avons toujours pris fait et cause pour le droit à l'autonomie du peuple tibétain, ce qui ne signifie pas automatiquement le droit à l'auto-détermination ou à l'indépendance. Ce faisant, nous ne cherchons pas à provoquer la Chine, ni à la contrarier. Nous reconnaissons toutefois que notre engagement envers certaines valeurs – les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et la liberté de conscience – ne peuvent être considérés séparément du partenariat économique stratégique assurément important que l'UE est en train de mettre en place avec la Chine.

Les députés pro-Chinois de l'autre côté de cette Assemblée auront leur mot à dire dans ce débat, mais, trop longtemps, le peuple tibétain s'est vu refuser la parole, et il est de notre devoir de parler pour eux.

Glyn Ford, au nom du groupe PSE. – (EN) Madame la Présidente, le groupe socialiste est préoccupé par la situation des droits de l'homme en Chine. Si nous reconnaissons que la situation s'est sensiblement améliorée ces 10 dernières années, il reste encore bien des domaines où les droits de l'homme ne sont pas suffisamment ou adéquatement protégés. Il y a peut-être une certaine liberté d'opinion, mais pas de liberté d'action. Nous devons bien entendu souligner l'interdiction, pour les syndicats libres, de fonctionner en Chine. Nous sommes préoccupés par la situation catastrophique des 100 millions de travailleurs immigrés, qui ont quitté la campagne pour la ville et qui ont un accès très limité aux soins de santé et à l'éducation. Nous sommes préoccupés par la situation désastreuse des minorités religieuses et ethniques dans toute la Chine.

Cependant, le groupe socialiste était opposé à ce débat et à cette résolution. La proportionnalité en est la raison. Il est juste de critiquer la Chine pour ses résultats en matière de droits de l'homme, tout comme nous

critiquons les États-Unis pour la peine de mort, pour Guantánamo et pour les transferts extraordinaires, mais pas à chaque période de session. Franchement, ça devient contre-productif. Les autorités chinoises ont fait attention à nos résolutions une fois, mais pas plus. Certaines personnes et certains groupes, dans leur tentative désespérée d'attirer l'attention, continuent de placer la barre toujours plus haut en exigeant aujourd'hui, je pense pour la première fois, que les États membres abrogent la politique d'une Chine unie et reconnaissent le gouvernement tibétain en exil.

Le Dalaï Lama était ici pas plus tard qu'en décembre, et il s'est exprimé au nom du Tibet en plénière. Pourquoi est-il nécessaire de réexaminer une fois de plus la question? La résolution ne contient rien de neuf.

Avec Elmar Brok, Philippe Morillon et d'autres députés de ce Parlement, j'ai eu l'occasion de me rendre à Lhassa en été dernier. Nous étions le premier groupe international à s'y rendre après les troubles du mois de mars, et nous avons discuté à la fois avec les autorités et avec les sympathisants des protestataires tibétains. Comme je l'ai écrit à mon retour, la réalité est que les manifestations pacifiques – et nous soutenons les manifestations pacifiques – se sont transformées en émeutes raciales, où des magasins, des habitations et des Chinois Han ont été attaqués et brûlés, faisant des dizaines de morts. Des écoles ont été incendiées et des hôpitaux et mosquées de la minorité musulmane ont été attaqués. Le Dalaï Lama lui-même a reconnu la réalité de la situation lorsqu'il a menacé à l'époque de se retirer en tant que chef spirituel.

La Chine a fait énormément pour le Tibet en termes d'infrastructure, comme la nouvelle ligne de chemin de fer Qinghai-Lhassa, et de protection sociale plus élevée que nulle part ailleurs dans la Chine rurale. Le problème est que le reste de la Chine commence à s'indigner.

(Protestations)

Mais le problème est, pour citer les Beatles: «Money can't buy you love», c'est-à-dire l'amour ne s'achète pas. Les Tibétains continuent de réclamer un degré d'autonomie culturelle et politique bien supérieur à ce que la Chine est disposée à leur donner. Comme je l'ai dit à l'époque, la Chine doit dialoguer avec les représentants du Tibet pour trouver une solution qui leur donne cette autonomie, tout en protégeant les droits des minorités ethniques et religieuses dans la province.

Autrement, les jeunes Tibétains impatients vont se tourner vers la violence et le terrorisme. À la suite de l'article que j'ai écrit à l'époque, j'ai été invité à discuter de la question avec le représentant du Dalaï Lama à Londres, ce que j'ai fait assez longuement. Je partage l'avis de la commissaire: c'est par le dialogue et l'engagement que nous irons de l'avant, et non par des résolutions outrancières, répétitives et rabâchées comme celle que nous avons sous les yeux aujourd'hui.

Hanna Foltyn-Kubicka, au nom du groupe UEN. — (PL) Madame la Présidente, au cours des dernières décennies, les pays démocratiques ont appelé à plusieurs reprises au respect des droits de l'homme dans les pays non démocratiques. Ces efforts n'ont porté leurs fruits que lorsque les pays et les organisations internationales ont été cohérents dans leurs actes et leurs exigences. Malheureusement, la question du Tibet, ou plus largement, celle des droits de l'homme en Chine, a souvent été reléguée au second plan, les relations commerciales ayant la priorité. S'il n'y avait pas eu les jeux olympiques à Pékin et la position ferme adoptée par de nombreuses organisations sociales et non gouvernementales, le monde en saurait toujours très peu sur la situation au Tibet

Notre rôle, en tant que Parlement européen, est de garantir que les pays démocratiques agissent fermement et de manière décisive face aux actes des autorités chinoises tels que la campagne de représailles violentes qui a eu lieu récemment. Toutefois, nous n'y arriverons que si nous condamnons de manière cohérente et ferme toutes les violations des droits de l'homme perpétrées par les autorités communistes chinoises.

Il convient de se rappeler que dans sa résolution du 6 juillet 2000, le Parlement européen a appelé les États membres à reconnaître le gouvernement tibétain en exil si, dans un délai de trois ans, aucun accord n'avait été conclu entre les autorités chinoises et l'administration du Dalaï Lama. Nous le savons, Pékin refuse toujours de s'engager dans des négociations avec le chef incontesté du peuple tibétain. N'oublions pas non plus le onzième Panchen Lama, le plus jeune prisonnier politique, incarcéré en Chine depuis 14 ans et qui aura 20 ans cette année.

Je voudrais dès lors appeler une fois encore le Parlement à faire preuve de cohérence dans ses actions et à prendre ses déclarations au sérieux. Si nous ne montrons pas que nous pensons vraiment ce que nous disons, il sera difficile d'attendre que les autres tiennent leurs promesses et respectent leurs obligations.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*ES*) Madame la Présidente, je suis la situation au Tibet depuis des années. Je me suis rendu dans la région et ai parlé à de nombreuses personnes au sein et en dehors du pays. J'estime que les revendications du peuple tibétain sont légitimes et, dans une certaine mesure, logiques. Je trouve particulièrement leurs craintes actuelles plus que justifiées au vu de la politique de répression sévère appliquée par le gouvernement chinois, qui dure depuis plus de 50 ans, en dehors d'une brève et «fausse» trêve pendant les jeux olympiques.

Je connais peu de personnes plus enclines à négocier et à trouver un accord que les Tibétains. C'est pourquoi je ne comprends pas cette obsession du gouvernement chinois de déformer la réalité et de se borner à bloquer toujours les négociations.

Un pays ne devient pas grand par sa force militaire, sa taille ou sa richesse économique, mais grâce à ses actes magnanimes et à sa générosité. L'Union européenne peut et doit aider à résoudre cette situation, tout en respectant bien sûr les souverainetés impliquées, et cela de manière ferme. Pour ce faire, elle doit soutenir la demande tibétaine de reprendre les négociations sino-tibétaines et reconnaître que si quelqu'un a subi pendant de nombreuses années des pressions de la part des autorités chinoises, ce sont bien les Tibétains.

Il ne s'agit pas d'un conflit entre égaux en termes de capacités ou de motivations. L'Union européenne doit respecter les deux parties, mais elle ne peut rester neutre face à l'oppression, aux détentions abusives, à la torture, aux meurtres ou au génocide religieux, linguistique et culturel.

Le mémorandum sur une autonomie réelle pour le peuple tibétain, rejeté par la Chine en tant que document de travail, indique que la population tibétaine a déjà fait un réel effort et renoncé à de nombreuses aspirations qui, je le souligne, sont légitimes.

La Chine a désormais l'opportunité de montrer au monde sa générosité et son désir de paix et d'harmonie. C'est surtout l'Union européenne qui a l'opportunité de l'aider à agir conformément à sa grandeur.

Thomas Mann (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, le 10 mars 1959, les Chinois ont infligé au peuple tibétain d'indicibles souffrances. Soixante mille personnes ont péri et des milliers d'autres ont été arrêtées, enlevées et torturées dans les mois qui ont suivi. Il y a un an, la violence a connu une nouvelle escalade. Plus de 200 Tibétains ont perdu la vie, dont certains abattus délibérément, et aujourd'hui, peu après le 50^e anniversaire, les monastères sont fermés au monde extérieur, les voies d'accès sont contrôlées, et des soldats et agents de sécurité sont prêts à étouffer les manifestations dans l'œuf. Nous ne sommes au courant d'aucune émeute éventuelle. Comment réagir à cette démonstration de puissance? Les médias restent silencieux. Le Dalaï Lama a invité son peuple à rester sur le chemin de la non-violence. Son appel au dialogue n'a suscité aucune réponse positive de la part de Pékin. Lorsqu'un envoyé du Dalaï Lama a présenté un mémorandum prévoyant des étapes spécifiques pour arriver à l'autonomie, celui-ci a été rejeté par le président Hu Jintao, ce dernier affirmant: «Nous devons bâtir une grande muraille contre le séparatisme». Cette idée, pure provocation, a connu son apogée par l'introduction forcée d'un congé pour les Tibétains: le 28 mars deviendra la journée de l'émancipation des esclaves. Telle est l'amère réalité.

Il y a deux jours, le Parlement européen a sorti les drapeaux. En plénière, un grand nombre de députés ont placé le drapeau tibétain sur leurs tables en solidarité avec la souffrance des Tibétains. Des manifestations pacifiques ont eu lieu dans toutes les régions de l'UE. Nos collègues M. Cappato, M^{me} Lichtenberger, M. Tannock et M. Romeva i Rueda ont absolument raison: la résolution d'aujourd'hui n'y va pas par quatre chemins. Le mémorandum doit constituer la base des négociations à venir. Ce document prévoit une véritable autonomie dans le cadre de la Constitution chinoise. Il faut mettre fin à l'isolement du Tibet: pour les habitants, les touristes et les journalistes. Nous devons apporter une réponse aux 600 Tibétains emprisonnés.

Roberta Angelilli (UEN). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, ce Parlement ne peut faire la sourde oreille face au récent cri de douleur du Dalaï Lama. Il y a quelques mois seulement, il est venu s'exprimer à Bruxelles; nous le connaissons tous comme un homme gentil, un défenseur de la paix, un porte-parole de la culture tibétaine, à savoir la culture de l'harmonie et de la fraternité par excellence. C'est au nom de ces valeurs, en parlant de ses «frères chinois» que le Dalaï Lama a demandé – avec force toutefois – une autonomie légitime et tangible du Tibet, en rappelant la torture et les terribles souffrances infligées à son peuple et à son pays. Le Parlement devrait être fier d'appuyer cette demande. Il en va de notre engagement politique et institutionnel, au nom de la démocratie, des droits de l'homme et des valeurs de liberté. Les Tibétains considèrent peut-être l'Europe comme leur dernier espoir. Nous ne pouvons vraiment pas les décevoir.

Georg Jarzembowski (PPE-DE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs. Nous, Démocrates-chrétiens, reconnaissons absolument la souveraineté de la République populaire de Chine sur son territoire, y compris le Tibet.

Toutefois, en même temps, nous rejetons la vision chinoise selon laquelle toute déclaration de l'Union européenne concernant les droits de l'homme en Chine constitue une ingérence inacceptable dans ses affaires intérieures. Conformément à la définition moderne des droits de l'homme et du droit international – qui, nous l'espérons, sera bientôt également partagée par la Chine –, la communauté internationale doit expressément s'inquiéter du respect des droits de l'homme dans toutes les régions du monde, surtout dans les cas les plus évidents.

Comment un tribunal pénal international aurait-il sinon pu entamer des procédures pour crimes contre l'humanité dans les pays de l'ex-Yougoslavie et prendre des arrêts s'il n'avait pas le droit d'intervenir pour défendre les droits de l'homme?

La République populaire de Chine et son gouvernement devraient dès lors reconnaître que la discussion des droits de l'homme tels que la liberté de rassemblement, l'indépendance de la presse, la liberté religieuse et les droits des minorités culturelles au Tibet et dans d'autres régions de la Chine ne constitue pas une ingérence inacceptable. Elle doit entrer dans cette discussion.

Toutefois, aujourd'hui, notre principale préoccupation est simplement de demander à la République populaire de Chine et à son gouvernement de reprendre les négociations avec le Dalaï Lama en tant que chef d'une grande partie du peuple tibétain – et je ne comprends donc pas M. Ford, même s'il a toujours été plus dans le camp du gouvernement chinois.

Pour être honnête – comme l'a déjà dit mon confrère –, le gouvernement a mené des négociations l'année dernière, mais elles ont cessé après les jeux olympiques. Nous sommes contraints de soupçonner que ces négociations n'ont été menées au cours des jeux olympiques que pour distraire notre attention. Toutefois, Monsieur Ford, nous ne le permettrons pas. Nous placerons la question à notre agenda encore et nous appelons le gouvernement chinois à entamer des négociations réelles et sérieuses avec le Dalaï Lama, puisque les droits de l'homme sont toujours violés au Tibet. Nous devons veiller à ce que cette situation change.

Marcin Libicki (UEN). - (*PL*) Madame la Présidente, si nous discutons aujourd'hui de la situation des Tibétains persécutés, nous devons être conscients que leurs perspectives ne s'amélioreront que si l'ensemble de la communauté internationale exerce une pression politique sur la Chine. C'est pourquoi je tiens à souligner qu'à cet égard, tous les efforts effectués par M^{me} Ferrero-Waldner et par ceux en mesure d'influencer la politique mondiale pourraient bien porter leurs fruits.

Je dois également souligner que c'est avec grand regret que j'ai écouté le discours du représentant du groupe socialiste au Parlement européen, qui a affirmé que les crimes de la Chine étaient justifiés par la construction d'une ligne de chemin de fer vers le Tibet. Cela me rappelle une époque où en Europe, la construction d'autoroutes justifiait la construction des camps de concentration. Nous ne pouvons permettre la construction de chemins de fer et d'autoroutes au prix de douleurs et de souffrances d'un peuple persécuté.

Cornelis Visser (PPE-DE). - (*NL*) Madame la Présidente, j'étais ici il y a un an, lorsque nous avons discuté des troubles au Tibet. Nous avons imploré la Chine de permettre aux médias et aux organisations internationales d'accéder à la région et je suis ravi de dire que nous, Parlement, avons appelé à ce moment pour l'instauration d'un dialogue sérieux entre la Chine et le Dalaï Lama.

L'année dernière, la Chine a montré au monde entier, par l'organisation et l'accueil des jeux olympiques, qu'elle était un pays capable de se transformer et d'étonner le monde. Avant les jeux, la Chine a laissé aux journalistes une certaine marge de manœuvre. J'apprécie le fait que cette liberté temporaire ait été accordée aux journalistes étrangers. Hélas, cela a été de courte durée. Mardi dernier, des journalistes n'ont pas pu entrer au Tibet pour rendre compte de la situation sur place.

Je regrette profondément que le gouvernement chinois ne garantisse plus la liberté de la presse. En même temps, les journalistes chinois ne bénéficient d'aucune liberté. Ils appliquent une autocensure qui les oblige à adopter la position du gouvernement. Ici aussi, il y a un monde de différence entre la loi – qui est saine et garantit la liberté de la presse – et la réalité sur le terrain, où les journalistes doivent s'imposer des restrictions. Tous les médias sont soumis aux diktats de censure des partis.

De plus, le gouvernement bloque également les sites web. Les utilisateurs de l'internet s'informent rapidement des développements politiques dès qu'ils se produisent. Pour permettre le dialogue entre les Tibétains et les Chinois, il est essentiel que la population, le peuple, dispose d'informations précises. Les négociations ne peuvent se baser que sur des faits et la liberté de la presse en Chine est une condition préalable importante à cet égard. Les journalistes doivent être libres d'écrire pour informer le reste de la population chinoise de ce qui se passe au Tibet.

Il faut que l'Europe tape du poing sur la table et s'érige en protectrice des droits de l'homme en Chine. C'est nécessaire pour relancer le dialogue entre la Chine et le Tibet. Il faut que la Chine fasse ce pas dans la bonne direction et ouvre la voie au dialogue. Pour reprendre les mots du philosophe chinois Lao-Tseu, «un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas».

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) J'étais en Chine au moment des tristes événements de mars 2008 au Tibet et j'ai pu les suivre uniquement sur l'internet car nous n'étions pas autorisés à entrer au Tibet. J'ai alors vu combien les habitants du Tibet avaient besoin d'aide.

Je crois sincèrement que par cette résolution, le Parlement européen doit faire passer au gouvernement chinois les mots de Sa Sainteté le Dalaï Lama selon lesquels le Tibet n'est pas séparatiste et ne souhaite que la reconnaissance de l'autonomie culturelle tibétaine au sein de la Chine.

Je comprends que l'UE essaie de nouer de bonnes relations économiques avec la Chine, et nous l'avons affirmé dans nos discussions avec le gouvernement chinois et les députés à Pékin dans le cadre de la visite de la délégation IMCO en mars 2008. Toutefois, nous ne pouvons rester indifférents face à la situation du Tibet ou aux constantes violations des droits de l'homme, aux représailles, aux souffrances et à la violence.

À l'occasion du 50^e anniversaire du départ en exil du Dalaï Lama en Inde, j'espère que les autorités chinoises donneront aux observateurs indépendants et aux médias étrangers un accès illimité au Tibet afin qu'ils puissent examiner la situation sur le terrain.

Victor Boştinaru (PSE). - (RO) Madame la Commissaire, je voudrais vous remercier pour la position équilibrée que vous avez à nouveau présentée aujourd'hui au cours de la plénière.

Les relations entre l'Union européenne et la Chine revêtent une importance stratégique pour tous les députés européens et elles ont et auront des répercussions mondiales majeures. Je m'attendais à ce que nous discutions de la coopération entre l'Union européenne et la Chine dans le cadre de la réforme du système financier mondial, en gardant à l'esprit la position équilibrée et constructive de la Chine, surtout maintenant, avant le sommet du G20 à Londres. Cela aurait été le bon moment d'adopter un agenda commun sur l'Afrique, en nous souvenant du rôle majeur joué par la Chine dans cette région, et je pourrais continuer encore.

Malgré ces questions évidentes, malgré l'agenda de la Commission européenne à l'égard de la Chine et malgré l'agenda bien plus cohérent et équilibré des 27 États membres à l'égard de la Chine, je déplore que nous, Parlement européen, fassions de cette relation stratégique un problème et jouions le jeu de la campagne politique des groupes politiques.

Les droits de l'homme sont et doivent être la priorité principale, mais ce n'est pas la seule.

Janusz Onyszkiewicz (ALDE). - (*PL*) Madame la Présidente, au début des années 50, le gouvernement chinois a forcé les représentants tibétains à signer un accord garantissant au Tibet une autonomie importante. Ces garanties n'ont abouti à rien. À la suite d'une pression politique et en raison de la crainte d'un boycott des jeux olympiques, le gouvernement chinois a entamé des négociations avec les représentants du Dalaï Lama. Toutefois, elles ont eu lieu à un niveau désespérément bas et le dialogue est resté limité à une communication entre deux télévisions, réglées sur des chaînes différentes.

Nous ne voulons pas de dialogue, mais des négociations. Nous voulons que les Chinois négocient avec les représentants du Dalaï Lama, sur la base du mémorandum proposé. Si le gouvernement chinois estime que ce mémorandum n'est pas une bonne base, il faut lui permettre de se justifier, plutôt que de se cacher derrière l'idée générale que cela n'est rien d'autre qu'un mémorandum proposant l'indépendance du Tibet, ce qui n'est absolument pas le cas.

Laima Liucija Andrikienė (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, je soutiens pleinement ce que la commissaire a dit, à savoir que le dialogue et l'engagement sont d'une importance capitale. Dans le même temps, nous devons reconnaître que nous assistons aujourd'hui à un réel manque de volonté politique de la

part des autorités chinoises, qui rechignent à avoir un dialogue sérieux et axé sur les résultats avec les représentants du Dalaï Lama.

Pour nombre d'entre nous, le cas du Tibet – son autonomie – est un test décisif pour les autorités chinoises. Le Tibet est le reflet de la situation des droits de l'homme en Chine, tout comme la situation des défenseurs des droits de l'homme tels que Hu Jia, lauréat du prix Sakharov 2008. Je ne vois pas M. Ford dans l'Assemblée pour l'instant, mais je tiens à l'assurer que les droits de l'homme ont toujours été et seront toujours en tête de notre programme politique.

Tunne Kelam (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, le gouvernement chinois a qualifié l'anniversaire de l'occupation du Tibet de «libération des serfs». Malheureusement, c'est pratiquer la novlangue d'Orwell: l'esclavage est la liberté; les mensonges sont la vérité. Mais cela montre que les dirigeants communistes chinois sont devenus les prisonniers à long terme de leur propre mauvaise conscience.

L'obtention d'une autonomie véritable pour le Tibet est étroitement liée à la réalisation du message d'un autre anniversaire: la démocratie des étudiants de Tienanmen aura bientôt 20 ans.

Il est essentiel de parvenir à une véritable démocratie en Chine pour trouver une solution au Tibet, mais le temps presse et notre propre détermination morale sera déterminante.

J'en appelle aussi à la présidence du Conseil pour qu'elle fasse une déclaration similaire à notre résolution à cette occasion, ainsi qu'en juin, à l'occasion de l'anniversaire du massacre de la Place de Tienanmen.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, ce débat a brièvement, mais clairement, montré une fois de plus notre profonde préoccupation vis-à-vis de la situation au Tibet. Les interventions ont souligné que cette préoccupation demeurait aussi réelle et légitime 50 ans après le soulèvement tibétain du 10 mars 1959. En outre, je pense que notre discussion a aussi mis en lumière la nécessité, pour les deux parties, de renouer sans délai le dialogue. Je dis «dialogue» parce que le dialogue est toujours le premier grand pas avant d'entamer les négociations. C'est aussi le meilleur moyen d'éviter la frustration et la violence parmi les jeunes Tibétains. J'estime que cette raison est pour le moins évocatrice. C'est pourquoi un dialogue plus substantiel est dans l'intérêt des deux parties.

Le Dalaï Lama est un chef religieux respecté et, entre autres, un lauréat du prix Nobel de la paix. Tandis que plusieurs dirigeants européens l'ont rencontré personnellement à de nombreuses reprises, mais souvent dans un contexte religieux, les réunions sur le plan politique ne sont pas notre politique. Cela dit, nous avons des échanges fréquents avec ses envoyés, notamment sur la progression du processus de dialogue, et nous poursuivrons sur cette voie.

La Présidente. - Le débat est clos.

J'espère aussi que le peuple tibétain accédera à la liberté, mais qu'il ne devra pas vivre sous le contrôle d'un État ou d'une religion.

J'ai reçu cinq propositions de résolutions (1) conformément à l'article 108, paragraphe 5, du Règlement.

Le vote aura lieu demain à midi.

Déclarations écrites (article 142)

Filip Kaczmarek (PPE-DE), *par écrit.* — (*PL*) Depuis 50 ans, les réfugiés tibétains appellent au respect de leurs droits fondamentaux. Je suis convaincu qu'il est clairement dans l'intérêt de la Chine de respecter ces droits et de rouvrir le processus de dialogue avec le peuple tibétain. Dans le monde d'aujourd'hui, l'image d'un pays joue un rôle important dans la manière dont il opère dans l'économie mondiale et en termes de coopération internationale. Le refus de la Chine d'entrer en dialogue avec les représentants du Dalaï Lama et son rejet des demandes extrêmement modérées des Tibétains nuisent à son image. La participation à des négociations sur des droits inscrits dans la Constitution chinoise ne représente aucun risque important pour la Chine, au contraire. Les grands pays et nations doivent être magnanimes. Un tel comportement pourrait être une preuve de sa grandeur.

En menant un dialogue avec le Tibet, la Chine aura l'opportunité de montrer son bon côté, son côté positif. Il n'est pas antichinois de se montrer solidaire avec le Tibet et le peuple tibétain. C'est au contraire une preuve

⁽¹⁾ Voir procès-verbal.

que nous nous préoccupons des droits de l'homme, de la liberté religieuse et linguistique, de la diversité culturelle et du droit de conserver son identité nationale et son autonomie. C'est pourquoi nous ne nous ingérons pas dans les affaires intérieures de la Chine, mais essayons seulement de défendre les normes et valeurs qui sont importantes pour nous partout — en Europe, en Asie et dans le monde entier. La Chine n'est en aucun cas isolée. Nous défendons les droits des petites nations même si cela s'avère gênant, et cela parce que nous croyons que c'est la bonne manière d'agir.

(La séance, suspendue à 11 h 55, est reprise à 12 h 05)

PRÉSIDENCE DE M. PÖTTERING

Président

7. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats du vote et les autres détails le concernant, voir procès-verbal)

- 7.1. Favoriser les carrières et la mobilité: un partenariat européen pour les chercheurs (A6-0067/2009, Pia Elda Locatelli) (vote)
- 7.2. sur la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs, en ce qui concerne l'utilisation des jeux vidéo (A6-0051/2009, Toine Manders) (vote)
- 7.3. Création d'un espace aérien commun avec Israël (A6-0090/2009, Luca Romagnoli) (vote)
- 7.4. Plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée (vote)
- 7.5. Détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka (vote)
- 7.6. Le problème de la dégradation des terres agricoles dans l'UE, et notamment dans l'Europe du Sud: agir au moyen des instruments de la politique agricole de l'UE (A6-0086/2009, Vincenzo Aita) (vote)
- 7.7. Participation des travailleurs dans les sociétés dotées d'un statut européen (vote)
- 7.8. Enfants de migrants (vote)
- Avant le vote sur le paragraphe 7:

Philip Bushill-Matthews, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Monsieur le Président, le paragraphe 7 – le dernier paragraphe – vous charge de transmettre cette résolution à la Commission, au Conseil et à d'autres organes illustres, notamment le Comité des régions et le Comité économique et social européen, ainsi qu'aux partenaires sociaux, mais, contrairement à l'habitude, il ne vous charge pas de le transmettre aux parlements des États membres. Je voudrais donc réparer cette omission et proposer l'amendement oral très simple: «et aux parlements des États membres».

(L'amendement oral est retenu)

7.9. Rapport de suivi 2008 sur la Croatie (vote)

- Avant le vote sur l'amendement 13:

Hannes Swoboda, au nom du groupe PSE. – (DE) Merci, Monsieur le Président. Les discussions entre groupes ont été nombreuses ces derniers jours, jusqu'au dernier moment, en vérité. L'amendement suivant me semble être celui pour lequel le consensus est le plus large au sein de cette Assemblée et, selon les informations directes que j'ai reçues, il a été voté avec l'accord de la Croatie et de la Slovénie.

Le texte anglais de l'amendement est le suivant:

(EN) «rappelle l'accord informel dégagé le 26 août 2007 par les premiers ministres croate et slovène sur la traduction de leur litige frontalier devant un organe international, se félicite de ce que la Croatie et la Slovénie aient promptement accepté l'offre de médiation faite par la Commission et considère que cette médiation devrait se fonder sur le droit international; escompte, dans ce contexte, une progression rapide des négociations d'accession;».

(L'amendement oral est retenu)

7.10. Rapport de suivi 2008 sur la Turquie (vote)

- Avant le vote sur le paragraphe 4:

Andrew Duff, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, veuillez ajouter à ce paragraphe l'adjectif «laïque», de façon à ce que la phrase se lise comme suit: «une société stable, démocratique, pluraliste, laïque et prospère».

(L'amendement oral est retenu)

- Avant le vote sur l'amendement 9:

Joost Lagendijk, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, à la suite du débat d'hier et après consultation du rapporteur, je voudrais ajouter un mot à l'amendement. Ce mot serait «transitoire» et l'amendement se lirait donc comme suit: «sauf en cas de dérogation transitoire temporaire».

(L'amendement oral est retenu)

- Avant le vote sur l'amendement 10:

Joost Lagendijk, *au nom du groupe des Verts/ALE.* – *(EN)* Monsieur le Président, à la suite du débat d'hier, je voudrais remplacer le mot «impliquer» par le mot «consulter».

(L'amendement oral est retenu)

7.11. Rapport de suivi 2008 sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine (vote)

- Avant le vote:

Erik Meijer, *auteur.* – (*EN*) Monsieur le Président, avant la mise aux voix de la résolution que j'ai déposée sur le processus d'adhésion de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, je voudrais formuler trois remarques d'ordre technique afin que tout le monde puisse se prononcer sur les textes corrects.

Première remarque: lorsqu'il est question du négociateur macédonien au paragraphe 12, le texte devrait être libellé comme suit: «négociateur de l'ancienne République yougoslave de Macédoine». Cette formulation est pleinement conforme à ce que nous avons décidé lors du vote sur mes rapports de 2007 et 2008.

Deuxième remarque: au paragraphe 18, l'Église orthodoxe macédonienne est le nom officiel de la plus importante communauté religieuse du pays. Elle est mentionnée afin de la distinguer du groupe orthodoxe serbe. Cette utilisation du mot «macédonienne» ne peut être remplacée par aucune référence à un nom d'État. Puisqu'il s'agit de l'appellation officielle d'une institution, je propose de l'insérer entre guillemets.

Troisième remarque: concernant la traduction du mot «pending» au paragraphe 10, dans la phrase «pending full implementation of the key priorities of the Accession Partnership», les versions française et italienne – au moins – diffèrent des versions anglaise, allemande et néerlandaise. Pour toutes les traductions finales, je propose d'utiliser la version originale anglaise.

- Sur le paragraphe 12:

Giorgos Dimitrakopoulos, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*EL*) Monsieur le Président, M. Swoboda avait proposé un amendement au paragraphe 12, demandant un vote par appel nominal. Or, vous le savez, il a retiré l'amendement 1 aujourd'hui; c'est pourquoi je demande un vote par appel nominal sur la deuxième partie du paragraphe 12.

- Avant le vote sur l'amendement 2:

Anna Ibrisagic, *au nom du groupe PPE-DE.* – (EN) Monsieur le Président, je voudrais proposer la suppression d'une partie du texte, de manière à ce que le nouveau texte de la deuxième partie du paragraphe 13 se lise comme suit: «espère, au vu du nouveau cycle de négociations prévu dans le cadre du «processus Nimetz», que tous les gouvernements dans le voisinage soutiendront l'intégration de ce pays dans l'Union, pour contribuer de la sorte à la stabilité et à la prospérité de la région;».

(L'amendement oral est retenu)

Hannes Swoboda, au nom du groupe PSE. -(DE) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous faire part d'une pensée: il n'est pas juste que lorsque j'ai retiré mon amendement, vous ayez rejeté une partie de mon texte original. Cette procédure n'est pas juste.

Toutefois, concernant ce que vient de dire M^{me} Ibrisagic, nous pouvons accepter cette formulation. Je voudrais donc également retirer mon amendement 3 et espère un traitement équitable de la part de l'autre côté.

7.12. Mandat du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (A6-0112/2009, Annemie Neyts-Uyttebroeck) (vote)

- Avant le vote sur le paragraphe 1, point h:

Doris Pack, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Monsieur le Président, avec l'accord du groupe socialiste au Parlement européen et du rapporteur, je voudrais proposer la formulation suivante pour le paragraphe 1, point h:

(EN) souligne que les documents essentiels pour les poursuites engagées contre le général Ante Gotovina, Mladen Markać et Ivan Čermak, devraient être remis par les autorités compétentes.

(L'amendement oral est retenu)

7.13. Cinquième Forum mondial de l'eau, Istanbul, 16-22 mars 2009 (vote)

- Après le vote sur l'amendement 5:

Inés Ayala Sender, *au nom du groupe PSE.* – (*ES*) Monsieur le Président, l'exposition universelle 2008 à Saragosse s'est terminée le 14 septembre 2008. Il s'agissait de la première exposition consacrée exclusivement à l'eau et au développement durable, et à laquelle le Parlement européen participait sur un pied d'égalité avec la Commission.

Les débats constants, qui ont duré trois mois et ont rassemblé plus de 2 000 experts et ONG, ont débouché sur la charte de Saragosse, qui reflète précisément l'état d'avancement de la discussion entre les forums de Mexico 2006 et d'Istanbul. Dès lors, nous proposons le considérant suivant, formulé comme suit en anglais:

(EN) «vu la charte de Zaragoza 2008 intitulée «Une nouvelle vision intégrée de l'eau» et les recommandations de la Tribune de l'eau adoptées le 14 septembre 2008, le jour de clôture de l'exposition internationale Zaragoza 2008, et transmises au secrétaire général des Nations unies,».

(L'amendement oral est retenu)

7.14. Rapport spécial n° 10/2008 de la Cour des comptes sur l'aide au développement fournie par la CE aux services de santé en Afrique subsaharienne (vote)

7.15. Mise en oeuvre de l'Espace unique de paiement en euros (SEPA) (vote)

7.16. Partenariat stratégique UE-Brésil (A6-0062/2009, Maria Eleni Koppa) (vote)

7.17. Partenariat stratégique UE-Mexique (A6-0028/2009, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra) (vote)

* *

Le Président. – Avant le dernier vote, qui est toujours houleux, je souhaite dire quelque chose. C'est la dernière plénière à laquelle participera notre secrétaire général, Harald Rømer. Je lui ai adressé de longs remerciements de la part du Parlement européen, en votre nom, lors de la réception d'il y a deux jours. Je souhaite également le faire ici, en plénière, pour conclure: merci beaucoup, Monsieur Rømer, pour votre travail au Parlement européen, qui s'est étendu sur plusieurs décennies.

(Vifs applaudissements)

(Protestations)

Quiconque a travaillé pour le Parlement européen pendant 36 ans mérite que celui-ci le salue. Nous vous remercions chaleureusement, Monsieur Rømer.

(Protestations)

À tous ceux qui protestent, je souhaite dire une chose: j'espère que vos parents ne verront pas comment vous vous comportez ici.

(Applaudissements)

* *

7.18. 50e anniversaire du soulèvement tibétain et dialogue entre le Dalaï Lama et le gouvernement chinois (vote)

- Avant le vote:

Marco Cappato, au nom du groupe ALDE. -(IT) Monsieur le Président, permettez-moi de demander que les votes par division sur les paragraphes 1, 2 et 3 se fassent par appel nominal.

- Avant le vote sur le considérant E:

Marco Cappato, *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Je demande que le vote final se fasse également par appel nominal.

PRÉSIDENCE DE M. GÉRARD ONESTA

Vice-président

8. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Vincenzo Aita (A6-0086/2009)

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je tiens simplement à dire à propos de ce rapport que je suis ravie que l'amendement 1 de notre groupe ait été accepté et, dès lors, je m'en félicite. Il importe de protéger les sols au sein de l'Union européenne, mais cette compétence revient aux États membres

et ne nécessite pas une approche communautaire ou des règlements ou directives de l'UE. Je salue donc le résultat de ce vote.

- Proposition de résolution (B6-0104/2009)

Bernd Posselt (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, j'en suis ravi et voudrais également remercier vivement M. Swoboda pour ce rapport important, adopté à un très large consensus.

Je voudrais en profiter pour demander aux députés slovènes, que je tiens en très haute estime, ainsi que leur pays, de trouver une nouvelle fois un moyen de poursuivre les grandes réalisations de la Slovénie en matière d'intégration européenne. Ce pays a été le premier nouvel État membre à introduire l'euro et Schengen. La Slovénie est une pionnière de l'unification européenne. Dans son intérêt national, je voudrais qu'elle agisse comme pionnière en ce qui concerne l'adhésion de la Croatie à l'UE.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, en principe, je soutiens l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, mais je n'ai pas voté pour ce rapport. Je me suis abstenu car de nombreux problèmes subsistent en Croatie, et notamment la corruption. L'expérience nous a montré que la corruption avait en réalité augmenté dans plusieurs pays qui ont rejoint l'Union européenne avant qu'ils ne soient vraiment prêts à le faire.

Le problème de ce rapport est qu'il affirme que les négociations pourraient se conclure en 2009, à savoir cette année, alors que selon moi, il n'est pas prudent de nous en tenir à une date fixée. La Croatie devrait être autorisée à accéder à l'UE lorsqu'elle sera totalement prête, ce qui n'est absolument pas le cas actuellement.

Romana Jordan Cizelj (PPE-DE). - (*SL*) Je souhaite sincèrement que la Croatie adhère à l'Union européenne le plus vite possible, et la Slovénie est du même avis. Si nous voulons que nos souhaits deviennent réalité, nous devons aider la Croatie et coopérer avec elle. Nous pouvons résoudre les conflits en écoutant attentivement toutes les parties concernées. Toutefois, rien dans ce rapport, adopté par le Parlement européen aujourd'hui, ne suggère que nous avons atteint le bon équilibre en nous prononçant sur le «conflit» frontalier entre la Croatie et la Slovénie. Pour éviter tout parti pris, nous devons également inclure le principe d'équité en tant qu'exigence minimale.

Pour conclure, je souhaite souligner que si nous souhaitons vraiment résoudre ce problème, nous devons veiller à ce que la Slovénie et la Croatie respectent l'avis de l'organe international concerné. C'est pourquoi les parlements des deux pays devraient ratifier cet avis à l'avance.

- Proposition de résolution (B6-0105/2009)

Marusya Ivanova Lyubcheva (PSE). - (BG) Merci, Monsieur le Président. J'ai soutenu le rapport de suivi sur la Turquie. Les négociations avec la Turquie sur l'adhésion à l'Union européenne constituent un grand défi politique, économique et sécuritaire, pour tous les États membres. Il est particulièrement important pour le pays de respecter les critères d'adhésion et de faire preuve de cohérence, d'une précision suffisante et de transparence à l'égard des citoyens de l'Union européenne. J'estime qu'il est essentiel de progresser au moyen d'une bonne coopération avec les pays voisins. À cet égard, je pense que nous devons noter certains progrès entre la Bulgarie et la Turquie grâce à l'accord trouvé sur l'instauration de négociations relatives à des questions non résolues, et notamment celle de la propriété des réfugiés de Thrace, et ce grâce aux efforts du Parlement européen. Nous suivrons ce processus de très près puisqu'il touche les droits de milliers de personnes, qui doivent être respectés sur tout le territoire de l'Union. La question thrace est aussi importante que les relations entre la Turquie et les autres pays voisins. Je vous remercie.

- Proposition de résolution (B6-0104/2009)

Miroslav Mikolášik (PPE-DE). - (*SK*) Nous sommes conscients de la période difficile traversée par nos amis des Balkans. Cela vaut pour la Slovénie et la Croatie, qui ont été attaqués par la Serbie. Nous compatissons avec ces pays. Je dois dire qu'il a été généreux de la part de l'UE d'accepter la Slovénie en son sein avant que tous les conflits avec la Croatie soient résolus. Je crois que nous devrions adopter une approche similaire envers la Croatie.

Je regrette que certains politiciens slovènes veuillent bloquer l'adhésion de la Croatie, mais c'est ce que me dit M^{me} Jordan Cizelj, qui adopte une approche sensée, et je dirais même équilibrée, vis-à-vis de cette question politique. J'ai confiance dans le fait que l'accord informel qui fera l'objet d'une discussion entre la Croatie et la Slovénie, sous les auspices de la Commission, sera couronné de succès.

Le Président. - Chers collègues, permettez-moi de préciser un point de règlement. Pour intervenir lors des explications de vote, vous devez en faire la demande au service de la Séance avant le début de ces explications. Je suis bien évidemment d'une grande flexibilité et je donne la parole aux collègues ici présents. Mais nous ne sommes pas dans la procédure «catch the eye». Il s'agit ici d'une inscription préalable, avant le début des explications de vote.

- Proposition de résolution (B6-0105/2009)

Kristian Vigenin (PSE). - (*BG*) Monsieur le Président, j'ai voté pour le rapport de suivi car je crois qu'il est objectif et qu'il offre à la Turquie et à l'Union européenne l'opportunité de poursuivre ensemble la préparation à l'adhésion. En même temps, je voudrais faire part de mon mécontentement quant au rejet par l'Assemblée de la proposition du groupe socialiste consistant à mentionner que l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est un objectif partagé par la Turquie et l'Union européenne.

Je crois que si nous voulons des progrès plus rapides de la part de la Turquie concernant ses problèmes de développement, nous devons également être suffisamment ouverts et ne pas laisser nos partenaires dans le doute. Ce processus vise en effet à permettre l'admission de la Turquie à l'Union européenne. Le rôle de la Turquie se développera et il est dans l'intérêt de l'Union européenne de compter un pays non chrétien parmi ses membres car cela nous donnera toute une série d'opportunités de mener des politiques impossibles pour le moment. Je vous remercie.

Dimitar Stoyanov (NI). - (*BG*) Mesdames et Messieurs, le groupe Attack vote contre le rapport de suivi sur la Turquie car nous ne voyons aucun progrès. En réalité, aucun progrès ne peut être réalisé. La Turquie ne voit rien d'autre que ses propres intérêts, qui n'incluent pas le respect des droits de l'homme et des autres valeurs européennes et chrétiennes. Cela fait plus de 80 ans qu'elle ne respecte pas le traité d'Ankara, qui prévoit un versement de 10 milliards de dollars à la Bulgarie. Imaginez dès lors comment elle respectera les réglementations européennes.

Hier, M. Wiersma a mentionné que la non-reconnaissance du génocide arménien de 1915-1916 était un problème. Que dire alors des actes de génocide à l'encontre des Bulgares qui se sont poursuivis pendant plus de 500 ans, tels que les massacres de Stara Zagora, Batak et Perushtitsa, décrits par la Commission européenne internationale en 1876? M. Wiersma a également affirmé qu'il n'y avait pas de place dans l'UE pour la Turquie islamique; toutefois, il y a 20 ans, les islamistes turcs ont fait sauter des bus en Bulgarie, bondés de femmes et d'enfants. Et la Turquie a fait ériger des monuments pour ces terroristes. Telle est la Turquie moderne, gouvernée par un parti fondamentaliste islamiste. Telles sont ses valeurs, et nous pensons qu'elles ne conviennent pas à l'Europe.

Bruno Gollnisch (NI). - Monsieur le Président, *errare humanum est*, *perseverare diabolicum*. Jamais cette maxime latine n'a été autant appropriée que dans la lamentable saga des négociations de l'adhésion avec la Turquie.

Depuis 2005, vous nous répétez les mêmes constats négatifs en matière de droits de l'homme, en matière de respect des minorités, en matière d'engagements pris envers l'Union, tout en maintenant intact l'objectif d'adhésion.

Or, en réalité, le problème n'est pas là. Le fond du problème réside dans la volonté des Européens de ne plus assumer les conséquences d'une liberté d'établissement qui découlerait nécessairement de l'adhésion.

Il réside aussi dans le fait que la Turquie appartient géographiquement, culturellement, linguistiquement et spirituellement à une zone différente de l'Europe. Il faut par conséquent abandonner cette fiction, il faut abandonner cette mascarade de l'adhésion et il faut entamer immédiatement des discussions pour le concret, c'est-à-dire pour un partenariat reposant sur nos intérêts mutuels et réciproques. Il faut abandonner cette procédure d'adhésion.

Bernd Posselt (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, dans les domaines fondamentaux – droits de l'homme, droits des minorités, liberté religieuse, liberté d'expression –, la Turquie n'a fait pratiquement aucun progrès, et ces derniers jours, elle a même fait des pas en arrière.

Toutefois, malgré cela, la Commission affirme que nous sommes obligés de nous prononcer positivement puisqu'il s'agit d'un partenaire stratégique important. C'est vrai, mais c'est là une question de politique étrangère. Le fait que nous ayons besoin de partenariats stratégiques n'est pas un critère d'adhésion.

Toutefois, j'ai voté assez clairement en faveur du rapport, car l'appel des socialistes à l'axer sur l'adhésion a été rejeté. Ce rapport est un grand succès et une avancée pour nous car il évite expressément de fixer comme

objectif l'adhésion et qu'il parle d'un processus de longue haleine et à fin ouverte, dont l'issue est toujours peu claire. Nous aurions préféré un «non» à l'adhésion à part entière, mais la formulation est proche de cela et c'est donc un grand succès pour ceux qui disent «oui» au partenariat avec la Turquie dans le cadre de notre politique étrangère, mais disent «non» à l'adhésion.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, je me suis abstenu de voter sur le rapport relatif à la Turquie car, même s'il contient une revue exhaustive des critiques concernant tous les problèmes majeurs dans le pays, je crois que la seule conclusion possible serait de mettre fin aux négociations, de manière permanente. En effet, après trois ans, aucune amélioration tangible de la situation n'a peu être constatée en Turquie.

En tout cas, je pense que l'Union européenne doit rester un projet européen et que dès lors, il n'y a pas de place pour un pays comme la Turquie, qui n'est pas européen.

Hier, un député du groupe socialiste au Parlement européen a affirmé qu'il n'accepterait pas une islamisation accrue de la Turquie. Et bien, j'espère que lui et son groupe s'opposeront également à l'islamisation de l'Europe, même si je ne me fais pas d'illusions.

Martin Callanan (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, ce rapport présente les progrès réalisés par la Turquie sur la voie d'une éventuelle adhésion à l'UE. C'est un objectif éventuel que je soutiens. J'ai toutefois certaines préoccupations quant aux progrès de la Turquie sur la voie de l'adhésion.

Une de mes préoccupations est l'érosion graduelle de l'idéal républicain laïque et la montée en puissance de la religion dans la vie politique. Je suis également préoccupé par certaines violations avérées des droits de l'homme en Turquie et par certaines des actions menées contre les communautés minoritaires. Nous devons voir que des mesures sont prises dans certains de ces domaines avant de pouvoir envisager l'adhésion de la Turquie.

Il faut toutefois que nous soyons honnêtes avec la Turquie, et que nous disions clairement et sans équivoque que, si elle remplit les conditions que les autres États membres ont remplies, elle aura le droit de nous rejoindre. Il n'est pas correct que certains chefs d'États membres mettent des obstacles injustes et non équilibrés sur le chemin de la Turquie vers l'adhésion. Si la Turquie remplit les conditions, elle doit avoir le droit d'adhérer à l'UE, et elle devrait être autorisée à le faire. Nous avons besoin d'une Europe élargie, mais pas approfondie.

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL). - (*EL*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport sur la Turquie en raison des éléments positifs qu'il contient à propos de Chypre aux paragraphes 32 et 40, bien que je ne sois pas d'accord avec le contenu des amendements 9 et 10.

L'amendement 9 introduit une position inacceptable concernant des dérogations – quoique temporaires – aux principes sur lesquels est fondée est l'Union européenne, dont les quatre droits fondamentaux. Cela intervient à un moment où des négociations sont engagées entre les dirigeants des deux communautés chypriotes, les seules populations habilitées à se prononcer sur le sujet.

L'amendement 10 réfute le fait que la PESC fasse partie de l'acquis communautaire de l'UE et des États membres, et les pays tiers ne peuvent recevoir carte blanche pour participer aux procédures de planification et décisionnelles.

- Proposition de résolution (B6-0106/2009)

Árpád Duka-Zólyomi (PPE-DE). - (HU) La Macédoine est candidate à l'adhésion à l'UE depuis trois ans, mais les négociations d'adhésion n'ont pas encore commencé. À moins que l'Union européenne prenne sans tarder des mesures décisives, la perte de crédibilité qui en résultera pourrait avoir des répercussions déstabilisantes pour la région. La Macédoine a considérablement progressé ces dernières années: elle a enregistré de bons résultats économiques, a œuvré en faveur d'une économie de marché fonctionnelle et a amélioré son système législatif. Le gouvernement et l'opposition, la société civile et l'opinion publique se sont accordés sur la nécessité de remplir les critères de Copenhague le plus rapidement possible. La cohabitation des communautés indigène et ethniques a également été bien organisée. Le refus obstiné de la Grèce de lancer les négociations d'adhésion est incompréhensible. La dénomination du pays ne doit pas être un obstacle! Les pourparlers bilatéraux relatifs à ce point peuvent se tenir simultanément. Je soutiens le rapport parce qu'il envoie un message important aux Macédoniens et qu'il donnera l'élan nécessaire pour ouvrir de véritables négociations avant la fin de l'année. Merci beaucoup.

Bernd Posselt (PPE-DE). - (*DE*) Monsieur le Président, ce rapport transmet un signal important à un pays qui joue un rôle stabilisateur, qui possède une législation exemplaire en ce qui concerne les minorités, qui a

une vaste majorité gouvernementale au sein de laquelle toutes les nationalités sont représentées et qui s'est clairement engagé en faveur de l'adhésion européenne sous la gouvernance du Premier ministre Gruevski. C'est pourquoi j'ai voté avec plaisir pour ce rapport, et il me semble important de souligner deux points en particulier: premièrement, nous souhaitons que le Conseil et la Commission nous disent cette année quand vont commencer les négociations d'adhésion; deuxièmement, nous ne tolérerons aucune interférence bilatérale, et encore moins concernant cette drôle de problématique concernant le nom. Ce pays s'appelle la Macédoine, que cela plaise ou non à certains, et nous devons enfin nous décider à aplanir la voie qui le mène à l'Europe.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport de M. Meijer parce que mon parti et moi-même sommes d'avis qu'il convient de suspendre le processus d'élargissement pour une période indéterminée après l'adhésion de la Croatie. Les citoyens européens s'opposent à la poursuite de l'élargissement à court ou moyen terme, et encore plus à l'adhésion de la Turquie, cela va de soi. Il est temps que ce Parlement écoute, pour une fois, ceux qu'il est censé représenter.

Ceci dit, je suis également contre le lancement des négociations avec l'Ancienne République yougoslave de Macédoine demandé par ce Parlement, tout comme je suis contre l'octroi d'une perspective européenne à l'ensemble des Balkans occidentaux. Plusieurs de ces pays ou entités sont on ne peut plus islamiques et ne devraient pas être acceptés au sein de l'Union européenne, selon moi.

Christopher Heaton-Harris (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, je suis enchanté du vote d'aujourd'hui.

Je me trouvais en Macédoine il y a peu, au nom de la Westminster Foundation for Democracy, qui a été créée par Margaret Thatcher lorsqu'elle était Première ministre de mon pays, et j'ai vu un pays avec des partis politiques dynamiques et une politique fiscale fascinante, avec des taxes fixes à la fois pour les entreprises et pour les revenus, et une économie florissante. C'est un pays où se tiendront dans les prochains mois des élections libres, équitables et honnêtes – probablement meilleures que celles que nous avons eues récemment au Royaume-Uni, avec des votes par la poste. Ce pays devrait être autorisé à adhérer à l'Union européenne s'il le souhaite, sur la base de sa propre autodétermination - ce sur quoi mes collègues précédents pourraient peut-être réfléchir.

Nous assistons aujourd'hui à un changement profond, parce que, jusqu'ici, les membres grecs de cette Assemblée s'étaient tournés totalement en ridicules, et ils s'étaient mis dans cette position en raison de leurs arguments sur le nom de ce pays, qui est la République de Macédoine.

Martin Callanan (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, le problème quand je prends la parole après M. Heaton Harris, c'est qu'il a déjà fait quantité de remarques que je voulais formuler sur la question. Il me semble totalement absurde que la Grèce continue de poursuivre cette diatribe de longue date et franchement ridicule contre le nom de la Macédoine. Il y a des comtés magnifiques dans ma circonscription – Durham, Northumberland – et cela ne me dérangerait pas le moins du monde qu'un autre État membre souhaite se donner le nom d'un de ces fantastiques comtés.

Suspendre les négociations d'adhésion non pas en raison d'un différend ethnique, démocratique ou au sujet des droits de l'homme, mais simplement parce que le pays décide de s'appeler Macédoine est clairement absurde. J'espère que les députés grecs vont retrouver la raison. J'espère aussi que la Macédoine sera jugée à l'aune des critères libres qui s'appliquent à tous les autres et que si elle satisfait à ces critères, si elle est un État démocratique et laïque, si elle poursuit des politiques appropriées en matière de droits de l'homme, alors, comme tous les autres États membres, elle devrait avoir le droit d'adhérer et ne pas être soumise au veto ridicule de la Grèce uniquement en raison de son nom.

- Proposition de résolution (B6-0140/2009)

Martin Callanan (PPE-DE). - (*EN*) Monsieur le Président, les Tigres tamouls ont été qualifiés de groupe terroriste par l'UE et par les États-Unis, mais, heureusement, leur campagne assoiffée de sang pour une patrie tamoule indépendante semble toucher à sa fin. Le Sri Lanka mérite de vivre en paix, comme c'est notre cas en Europe.

Comme d'autres de mes collègues de cette Assemblée, je suis favorable à un État unitaire pour le Sri Lanka. Je pense qu'il est également approprié d'inscrire au procès-verbal que j'estime qu'il serait judicieux d'octroyer, au sein de cet État unitaire, un certain degré d'autonomie aux Tamouls. Je ne soutiens pas la campagne de violence des Tigres et je considère qu'il est réellement essentiel que l'armée sri lankaise soit autorisée à poursuivre sa campagne militaire contre les Tigres tamouls.

Il convient toutefois de reconnaître la crise humanitaire que connaît le Sri Lanka pour le moment et les agences d'aide doivent y avoir accès. Sans doute est-il dès lors approprié de réclamer la cessation des combats afin que les agences d'aide puissent y avoir accès et que les civils puissent quitter les zones de conflit. Mais après cela, nous devons permettre à l'armée de poursuivre sa campagne.

- Rapport: Annemie Neyts-Uyttebroeck (A6-0112/2009)

Daniel Hannan (NI). - (EN) Monsieur le Président, le développement d'un corpus de jurisprudence internationale qui n'est pas ancré dans la moindre législature élue est l'un des évènements les plus alarmants de notre époque. Non seulement nous balayons 300 ans de reconnaissance juridique de la responsabilité territoriale, à savoir qu'un crime relève de la responsabilité du territoire où il a été commis, mais nous retournons en outre à l'idée pré-moderne selon laquelle ceux qui décident les lois n'ont pas de comptes à rendre à leurs sujets, mais seulement à leur propre conscience.

Il pourrait sembler raisonnable que, si un homme tel que Milošević ou un homme tel que Karadžić n'est pas traduit en justice dans son propre pays, nous réagissions. Mais ce que l'on reproche aux dictateurs tels que Milošević, c'est précisément d'avoir vicié la démocratie de leur pays et de s'être placés au-dessus des lois. Si nous reproduisons ce problème sur le plan international, nous nous mettons ni plus ni moins à leur niveau, comme nous l'avons fait avec la farce qu'a été le procès à La Haye, où, pendant six ans, nous avons assisté à 27 changements de procédure juridique, à l'imposition d'un conseil et, finalement, à aucune condamnation.

Je ne suis pas un défenseur de M. Milošević: ce n'était qu'un communiste sinistre et pernicieux. Mais les hommes mauvais doivent être traduits en justice – surtout les hommes mauvais – et lorsqu'ils ne le sont pas, c'est nous qui sommes diminués.

- Proposition de résolution (B6-0113/2009)

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, nous savons tous à quel point l'eau est importante et, dans le monde en développement en particulier, où l'accès à l'eau est très difficile, ce sont les jeunes filles et les femmes qui en souffrent le plus. Leurs perspectives d'éducation sont fortement diminuées parce qu'elles sont des porteuses d'eau, si vous voulez. J'ai pu le constater en Inde lors d'une visite de la délégation et il est capital que nous investissions davantage dans la gestion de l'eau et que nous veillions à ce qu'elle n'empêche pas les progrès éducatifs des jeunes filles et des femmes.

Je salue tout particulièrement le vote du paragraphe 2, qui indique que l'eau est considérée comme un bien public et qu'elle devrait être placée sous contrôle public quelle que soit la façon dont elle est gérée. C'est une ressource précieuse et elle est là pour le bien de tous, et non pour le contrôle ou le profit personnel.

Marian Harkin (ALDE). - (*EN*) Monsieur le Président, je soutiens moi aussi sans réserve notre proposition de résolution sur l'eau et je me félicite du vote sur le paragraphe 2, où nous déclarons fermement que l'eau est un bien public et devrait être placée sous contrôle public. Je m'oppose personnellement à la privatisation de l'eau.

Ces derniers temps, nous avons vu comment l'inlassable poursuite du profit a mis à genoux l'économie mondiale. Nous ne voulons pas qu'il en arrive de même à l'eau. Si l'on veut garantir la qualité de l'eau et que le système de distribution soit constamment amélioré, des investissements continus dans le système de distribution s'imposent. Le secteur privé n'a aucune incitation à le faire, parce que, bien entendu, la tentation est simplement d'augmenter le prix pour le consommateur, plutôt que d'investir dans l'amélioration du système de distribution. C'est ce que j'ai pu constater dans mon propre comté de Sligo, où certains secteurs de la communauté finiront par payer leur eau plus cher que ce à quoi ils ont droit, et ce uniquement en raison d'un manque d'investissement du secteur privé dans le système de distribution.

- Rapport: Maria Eleni Koppa (A6-0062/2009)

Mairead McGuinness (PPE-DE). - (EN) Monsieur le Président, j'ai voté pour cette résolution et ce rapport, mais je reste assez préoccupée. Ce matin, la Commission a reconnu que nous ne savions pas vers quoi l'OMC se dirigeait pour l'instant ni comment, par conséquent, elle s'en sort avec le partenariat stratégique.

Nous ne pouvons tolérer une situation dans laquelle un accord de partenariat stratégique – ou même un accord mondial sur le commerce – aurait un effet négatif sur la sécurité alimentaire en Europe. Je réitère la question relative aux normes de production alimentaire, qui sont plus élevées au sein de l'Union européenne. Nous sanctionnons nos producteurs lorsqu'ils ne respectent pas ces normes. Nous ne pouvons permettre

l'importation de produits alimentaires en provenance de pays tiers – que ce soit du Brésil ou d'ailleurs – qui ne respectent pas nos normes de production et qui constituent dès lors une concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs d'aliments et de denrées agricoles de l'Union européenne.

- Rapport: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (A6-0028/2009)

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, il est évident qu'un partenariat entre l'Union européenne et le Mexique, et même des pays comme le Brésil, est une bonne chose, un atout pour l'UE. Le rapport est rédigé de manière très équilibrée, mais ce qui n'est selon moi pas dans l'intérêt de l'Europe – et qui soulèvera par ailleurs toute une série de questions parmi les citoyens –, c'est la disposition du rapport appelant à la conclusion d'un accord mutuel sur une politique d'immigration. Cela n'augure rien de bon, et c'est aussi la raison pour laquelle j'ai choisi de m'abstenir lors du vote sur ce rapport.

- Proposition de résolution (B6-0135/2009)

Zita Pleštinská (PPE-DE). - (*SK*) J'ai également voté en faveur de la résolution sur la situation au Tibet à l'occasion du 50^e anniversaire du soulèvement tibétain, parce que les autorités chinoises ont renforcé les mesures de sécurité au Tibet récemment et ont interdit aux journalistes et aux étrangers l'accès à la région.

Le débat que nous menons aujourd'hui au Parlement européen est le signe que nous sommes extrêmement préoccupés par la situation au Tibet, en particulier par les souffrances et les représailles dont sont victimes des habitants innocents.

Je demande au Conseil de mettre en place une «commission vérité» pour établir avec précision ce qui s'est passé lors des négociations entre la République populaire de Chine et les émissaires de Sa Sainteté le Dalaï-Lama.

J'invite en outre le gouvernement chinois à libérer sans délai toutes les personnes détenues au seul motif de leur engagement dans un mouvement de protestation pacifique.

Marco Cappato (ALDE). - (*IT*) Monsieur le Président, je prends la parole afin d'exprimer ma satisfaction face au large soutien accordé par cette Assemblée à la proposition de résolution que j'ai présentée avec MM. Pannella et Onyszkiewicz. Cette proposition s'écarte des propos tenus aujourd'hui par M^{me} Ferrero-Waldner en ce qu'elle prend parti: celui de la quête de la vérité, des véritables raisons de l'échec des négociations entre les Chinois et les Tibétains. Elle ne se contente pas d'examiner la situation d'un point de vue neutre, comme continuent malheureusement de le faire la Commission et le Conseil, comme s'il était suffisant que nous espérions l'instauration d'un dialogue entre les deux parties.

J'ajouterai que l'attitude du groupe des socialistes au Parlement européen me semble particulièrement difficile à comprendre: au départ, ils étaient opposés à ce débat; ensuite, ils ont refusé que je dépose une résolution, pour enfin voter contre, M. Ford déclarant en guise d'explication politique que nous adoptons beaucoup trop de résolutions sur le Tibet. Et bien, peut-être que le parti et M. Ford ne comprennent pas – à moins qu'ils comprennent trop bien – que l'enjeu est bien plus important: il s'agit de la liberté et de la démocratie pour plus d'un milliard de Chinois et pour le peuple tibétain.

Philip Claeys (NI). - (*NL*) Monsieur le Président, il va sans dire que j'ai voté en faveur de cette résolution, bien que nous ne puissions pas nous permettre de penser que cette résolution finalement inoffensive fera grande impression sur le régime communiste totalitaire de Chine, avec lequel nous sommes malgré tout très heureux de faire du commerce.

Nous ferions davantage pression sur ce régime si ce Parlement et le Conseil avaient le courage de dire que l'occupation et l'annexion ultérieure du Tibet constituent des violations du droit international et, de fait, ne peuvent être acceptées par l'Union européenne. Nous devons continuer à porter dans nos pays respectifs le message selon lequel le Tibet doit être un État indépendant et non une province autonome de Chine et est, encore aujourd'hui, le théâtre d'un génocide et d'un ethnocide.

9. Communication de positions communes du Conseil: voir procès-verbal

10. Explications de vote (suite)

Explications de vote orales (suite)

- Proposition de résolution (B6-0135/2009)

Daniel Hannan (NI). - (*EN*) Monsieur le Président, les Tibétains, comme toutes les autres nations, aspirent à vivre selon leur propres lois et sous le contrôle de leurs propres dirigeants et, en refusant leurs aspirations nationales, le gouvernement chinois invoque toute une série d'arguments sur l'abolition du féodalisme, du servage et de la superstition.

En définitive, ce n'est qu'une version de ce qu'Engels appelle la «fausse conscience»: ils pensent que les Tibétains n'y comprennent rien et que, dès lors, ils ne devraient pas avoir une démocratie à part entière.

Je voudrais inviter les députés de cette Assemblée à réfléchir à l'ironie de la similitude entre cet argument et celui qui n'a cessé d'être avancé au lendemain du référendum des Français, des Néerlandais et des Irlandais. Dans cette Assemblée, on nous a rabâché que ces citoyens n'avaient pas bien compris la question, qu'ils avaient en fait voté sur autre chose - contre M. Chirac, ou contre l'adhésion de la Turquie ou contre le libéralisme anglo-saxon -, qu'ils n'avaient donc pas saisi l'enjeu et qu'ils devaient être mieux informés.

Je pense au contraire que les gens, que ce soit au Tibet ou dans les nations de l'Union européenne, comprennent bien leurs désirs et leurs souhaits, et qu'ils devraient pouvoir les exprimer par les urnes. Je sais que je deviens aussi fastidieux que Caton l'Ancien, mais lui a finalement été entendu, et je répéterai, comme à chacun de mes discours, que nous devrions avoir un référendum sur le traité de Lisbonne. Pactio Olisipiensis censenda est!

Explications de vote écrites

- Rapport: Pia Elda Locatelli (A6-0067/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, l'Italie est actuellement touchée par un grave phénomène de fuite des cerveaux. Cet exode des chercheurs, année après année, est en train de se pérenniser. Le Prix Nobel de médecine, Renato Dulbecco, a déclaré que ceux qui voulaient faire de la recherche quittent le pays comme d'autres l'ont fait par le passé, et pour les mêmes raisons: parce qu'il n'y a ni perspectives de carrière ni salaires décents ni fonds pour la recherche, et que les portes des centres de recherche sont fermées en l'absence, non seulement de fonds, mais également de l'organisation nécessaire pour recevoir de nouveaux groupes et développer de nouvelles idées.

Les chercheurs italiens s'expatrient en raison d'un manque d'infrastructure, en particulier dans le domaine des sciences et des technologies, d'un manque de fonds, des salaires risibles qu'on leur propose et d'un système de sélection qui décourage les meilleurs candidats et privilégie les recommandations. Ils partent et le déplorent, parce que la formation de base dispensée par nos universités est excellente. En revanche, tout le reste manque.

J'admets que les États membres doivent garantir des procédures de recrutement des chercheurs qui soient ouvertes, transparentes, compétitives et fondées sur le mérite scientifique. Le mérite doit être mesuré en termes d'excellence scientifique et de production scientifique (publications). Cependant, d'autres paramètres doivent également intervenir dans l'évaluation des mérites dans la carrière d'un chercheur: la capacité d'innovation, les compétences de gestion de la recherche, les compétences en matière de formation et de supervision et la collaboration avec l'industrie.

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), par écrit. – (RO) l'ai voté en faveur de cette proposition de résolution parce que je partage l'idée selon laquelle l'Europe a besoin de davantage de chercheurs. Ce rapport est très important en ce que, entre autres choses, il prie instamment les États membres d'améliorer les perspectives de carrière des jeunes chercheurs, par exemple en augmentant les crédits et en fondant l'avancement de carrière sur les réalisations plutôt que sur l'ancienneté, notamment la capacité d'innovation et les stages en entreprise.

Avril Doyle (PPE-DE), par écrit. – (EN) Le rapport Locatelli s'inscrit dans le cadre du réexamen de la stratégie de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie la plus compétitive au monde d'ici 2010 et, à cet égard, la position des chercheurs en Europe est capitale. Quatre domaines prioritaires dans lesquels il est essentiel de progresser ont été identifiés, à savoir:

- l'ouverture du recrutement et la portabilité des subventions;
- la sécurité sociale et la retraite;
- des conditions d'emploi et de travail attractives; et
- la formation et l'expérience des chercheurs.

Ces domaines ont trait à la mobilité, à la transparence, à la publicité et à l'aide aux chercheurs et aux chercheurs potentiels. Rassembler l'éducation, l'innovation et la recherche dans une politique d'aide cohérente est vital pour le fonctionnement d'une économie de la connaissance. Nos efforts visant à lutter contre la «fuite des cerveaux» et à créer un «réseau de cerveaux» seront renforcés par les propositions qui minimisent les obstacles bureaucratiques et améliorent la sécurité sociale des chercheurs. En tant que rapporteure sur le SCEQE, je ne suis que trop consciente du rôle critique joué par la recherche et de la nécessité d'éduquer le talent et les esprits disponibles pour relever les considérables défis climatiques auxquels nous sommes confrontés. Je suis ravie de constater l'introduction d'une alliance d'innovation entre UCD et TCD en Irlande, qui constitue un bon exemple d'investissement dans les chercheurs au début de leur carrière.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) En dépit des événements actuels qui démontrent clairement que la stratégie néolibérale de Lisbonne est l'un des instruments responsables de la détérioration de la situation économique et sociale dans l'Union européenne, le rapport insiste sur sa mise en œuvre, ce à quoi nous nous opposons.

Le rapport contient cependant des éléments positifs que nous soutenons, en particulier concernant la nécessité de répondre aux besoins des chercheurs, leurs droits en matière de conditions de travail et de sécurité sociale, le regroupement familial, les droits des femmes dans la recherche et l'accès des jeunes chercheurs, ainsi que l'appel à un accroissement des fonds consacrés à la recherche et à l'implication d'un nombre accru de chercheurs.

Toutefois, le rapport ne précise pas de quelle façon la stratégie européenne en faveur de la recherche qui est proposée garantira l'égalité des droits dans tous les États membres et un accès universel des chercheurs, en particulier des jeunes chercheurs, au partenariat européen pour les chercheurs, surtout dans des pays tels que le Portugal, qui n'est pas au centre des décisions politiques prises dans l'Union européenne, laquelle est de plus en plus sous la houlette des grandes puissances. Par conséquent, nous nous sommes abstenus de voter sur ce rapport.

Adam Gierek (PSE), *par écrit.* – (*PL*) Monsieur le Président, une carrière universitaire dépend-elle de la mobilité? Dans une certaine mesure, oui. On pourrait dire que la mobilité, en particulier dans le cas de jeunes chercheurs, peut avoir une influence considérable sur leurs réalisations futures, du fait qu'elle facilite leur accès aux nouvelles informations et leur permet de dépasser les limites de l'environnement dans lequel ils ont été formés. Mais ce n'est pas tout. Une carrière universitaire commence plus tôt, dès l'école secondaire, où les jeunes acquièrent des connaissances générales, essentiellement en mathématiques et en sciences.

L'étape suivante est l'enseignement supérieur et les études de second et de troisième cycle. C'est, et je parle sur la base de ma propre expérience, au tout début de la carrière universitaire d'un jeune que la mobilité, la facilité d'accès aux installations de recherche et l'exploration d'un sujet d'étude intéressant et prometteur sous la supervision de chercheurs brillants sont essentiels pour ce jeune – bien plus importants que le montant de sa future pension.

Par conséquent, la mesure primordiale à prendre pour obtenir du personnel en recherche scientifique implique de créer les bonnes conditions pour ce genre d'études, dans le cadre de l'Institut européen de technologie ou des Infrastructures européennes de recherche par exemple, notamment grâce à l'aide fournie via l'octroi des bourses de doctorat qui sont proposées aux étudiants de l'UE ou de pays tiers et qui sont très prisées. Les conditions que nous leur offrons en matière de stabilité familiale et professionnelle orienteront le choix des jeunes titulaires de doctorats de se diriger vers l'industrie ou les institutions universitaires et de retourner chez eux ou de continuer à voyager.

Adrian Manole (PPE-DE), par écrit. – (RO) Lorsqu'un étudiant envisage une carrière dans la recherche, il convient d'encourager la mobilité physique comme une expérience pédagogique qui ne peut être remplacée par la mobilité virtuelle. Nous devons veiller à ce que les esprits les plus brillants disposent d'un soutien financier et humain suffisant. Pour certains, il pourra s'agir d'avoir accès à des ressources situées hors de leur pays d'origine.

Les bienfaits (par exemple la valeur ajoutée) de la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs doivent être promus et diffusés. Les obstacles administratifs et structurels doivent être supprimés. Des bourses et des crédits doivent être mis à la disposition des étudiants et des chercheurs, de même que d'autres mesures d'incitation tant pour les personnes que pour les institutions.

La politique d'internationalisation doit intégrer les éléments suivants: le besoin vital de chercheurs disposant d'une expérience internationale, de véritables possibilités linguistiques, la nécessité d'offrir à tous les étudiants

aspirants chercheurs la possibilité d'obtenir un certain nombre de crédits langues étrangères, indépendamment de leur domaine de spécialisation, un niveau de qualité élevé, ainsi que des informations sur les perspectives d'études et de travail dans la recherche à l'étranger.

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EL*) Le rapport sur un partenariat européen pour les chercheurs vise à renforcer la compétitivité de l'UE face aux autres centres impérialistes, à limiter la «fuite» des chercheurs et à attirer les chercheurs des pays en développement.

Il encourage la libre circulation des chercheurs entre les pays, les secteurs public et privé, les entreprises, les centres de recherche et les universités, une cohésion accrue entre les secteurs privé et public dans le domaine de la recherche, la subordination totale de la science aux besoins technologiques fluctuants du marché et l'orientation des chercheurs vers la recherche appliquée, en garantissant la reconnaissance de l'expérience passée en tant que chercheur en entreprise comme qualification officiellement reconnue.

L'introduction de «formulaires de recherche» en vue de sélectionner les chercheurs d'une institution scientifique ou d'une université d'un autre État membre ainsi que la mobilité des chercheurs et des cadres supérieurs aideront les grandes entreprises à sélectionner les meilleurs chercheurs et à recruter leur personnel selon des conditions qui leur garantiront un rendement accru (conditions d'emploi flexibles, travail non rémunéré, exonération des cotisations sociales). Ces dispositions concernent également les doctorants, qui assument la majeure partie des activités de recherche.

Nous avons voté contre le rapport, parce que les chercheurs doivent travailler dans des conditions d'emploi stables, dans des institutions qui ne concourent pas pour «la première place», mais qui collaborent afin de faire progresser la science et qui servent les intérêts actuels des citoyens ordinaires, et non ceux de la ploutocratie et des grandes entreprises.

Teresa Riera Madurell (PSE), *par écrit*. – (*ES*) Afin de pallier le manque de personnel dans le domaine de la recherche, il importe de faciliter le retour des scientifiques européens qui travaillent en-dehors de l'Union européenne et l'entrée des scientifiques originaires de pays tiers qui veulent travailler dans l'UE.

Les femmes continuent d'être sous-représentées dans de nombreux secteurs scientifiques et technologiques et aux postes à responsabilités. Il me semble par conséquent important d'encourager les États membres à garantir une meilleure parité au sein des organes responsables du recrutement et de la promotion du personnel de recherche. Il est essentiel de garantir l'ouverture et la transparence des procédures de sélection et de promotion.

Dans l'optique de créer un marché du travail unique pour les chercheurs, il convient en outre de définir et d'établir un modèle de carrière européen unique dans le domaine de la recherche et d'introduire un système intégré d'information sur les offres d'emploi et les contrats de stage dans toute l'UE.

Quant à l'amélioration de la mobilité, je voudrais souligner que, pour faciliter les échanges avec des scientifiques, hommes et femmes, issus de pays tiers, y compris ceux avec lesquels existe d'ores et déjà une coopération scientifique importante, comme par exemple certains pays d'Amérique latine, il est impératif d'introduire une politique de visas spéciale, plus rapide et moins bureaucratique.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Locatelli concernant un partenariat européen pour les chercheurs. En tant que professeur d'université, j'ai conscience que l'Europe a besoin de davantage de chercheurs pour améliorer sa productivité et sa compétitivité, tout particulièrement du fait de la concurrence des autres grandes économies mondiales telles que les États-Unis et le Japon, ainsi que d'autres économies en développement, dont l'Inde et la Chine. C'est pourquoi je me joins à l'appel lancé par le rapporteur aux États membres pour qu'ils garantissent l'application de méthodes de recrutement ouvertes, transparentes, concurrentielles et fondées sur le mérite scientifique.

- Rapport: Toine Manders (A6-0051/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté pour.

Les nouvelles technologies ont transformé nos vies, et les activités de loisirs ne font pas exception à cet égard.

Les jeux vidéo sont aujourd'hui le loisir préféré des jeunes d'Europe et d'ailleurs. Beaucoup de ces jeux sont en fait conçus pour les adultes, avec un contenu bien souvent inadapté pour les enfants.

À la lumière de la communication de la Commission du 22 avril 2008 concernant la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs, en ce qui concerne l'utilisation des jeux vidéo, il est urgent de réglementer l'étiquetage et de mettre en œuvre des mesures telles qu'un «bouton rouge» ou le système PEGI Online, notamment dans le cadre du programme européen en faveur d'un internet plus sûr.

Par ailleurs, les États membres doivent continuer de travailler en étroite collaboration afin de promouvoir la protection des enfants et d'aider l'industrie à développer des systèmes dans ce sens.

N'oublions pas que, pour atteindre cet objectif, nous devons également nous assurer le soutien des fabricants et, plus important encore, de tous les parents, qui sont les premiers instruments de contrôle au sein de la famille.

Glyn Ford (PSE), par écrit. – (EN) J'ai voté pour le rapport Manders sur la protection des consommateurs, en particulier les mineurs, concernant l'utilisation des jeux vidéo. J'ai voté légèrement à contrecœur. Le danger est qu'une préoccupation légitime peut parfois se transformer en «panique morale» obstinément démesurée par rapport à l'étendue du problème. Je ne suis pas nécessairement disposé à aller plus loin dans ce domaine.

Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) Ce rapport renferme toute une série d'exigences sur ce que doivent faire les États membres pour limiter une utilisation néfaste des jeux vidéo: les écoles devraient informer les enfants et les parents sur les effets positifs et négatifs des jeux vidéo, les parents devraient prendre des mesures pour préserver leurs enfants des effets négatifs, les États membres devraient examiner l'opportunité de développer un «bouton rouge» qui pourrait être intégré dans les appareils de jeux et les ordinateurs et qui désactiverait un jeu donné, des campagnes nationales d'information et de sensibilisation devraient être organisées pour les consommateurs, les propriétaires de cybercafés devraient empêcher les enfants de jouer à des jeux qui sont destinés aux adultes, un code de conduite paneuropéen pour les détaillants et producteurs de jeux vidéo devrait être introduit, et les États membres devraient prévoir, en matière civile et pénale, une législation spécialisée relative à la vente au détail de jeux vidéo et informatiques violents.

Les jeux vidéo pour mineurs sont associés à de nombreux problèmes sociaux et culturels alarmants. Mais c'est précisément pour cela que les États membres doivent parvenir à des solutions adaptées à leur propre culture et à leurs propres valeurs afin de leur conférer une légitimité démocratique aux yeux de leurs propres citoyens. Les leçons de morale des institutions européennes ont pratiquement l'effet contraire.

Le fait que les États membres soient capables de trouver différentes solutions pour régler ce problème contribue par ailleurs à élargir notre expérience et nos connaissances dans ce domaine.

Par conséquent, j'ai voté contre ce rapport lors du vote final.

Miroslav Mikolášik (PPE-DE), *par écrit.* – (*SK*) Mesdames et Messieurs, je voudrais m'exprimer au sujet de l'industrie des jeux vidéo, dont le chiffre d'affaires s'élève pratiquement à 7,3 milliards d'euros. Alors que les jeux vidéo sont de plus en plus prisés tant parmi les adultes que parmi les enfants, il importe de lancer un débat politique sur leur cadre réglementaire. Certains jeux vidéo contribuent à améliorer la dextérité et à acquérir des connaissances indispensables pour la vie au XXI^e siècle. Cependant, il est à noter que les jeux violents conçus pour les adultes peuvent avoir des effets négatifs, en particulier sur les enfants.

Il est par conséquent de notre devoir de protéger les consommateurs, principalement les enfants. Les enfants ne devraient pas être en mesure d'acheter des jeux vidéo qui ne sont pas destinés à leur tranche d'âge. L'introduction du système d'information paneuropéen sur les jeux, qui établit des catégories d'âge, a contribué à accroître la transparence dans l'achat de jeux pour les enfants, mais les détaillants ne disposent toujours pas de suffisamment d'informations concernant les effets néfastes des jeux vidéo sur les enfants. À ce stade, il est essentiel de mener des actions de sensibilisation à ces effets négatifs et il est nécessaire d'amener les fabricants, les détaillants, les organisations de consommateurs, les écoles et les familles à collaborer à cette fin. Les États membres doivent introduire des mesures qui empêcheront les enfants d'acheter des jeux vidéo destinés à des tranches d'âge plus élevées. Parallèlement, je soutiens la proposition de la Commission européenne et du Conseil concernant des règles d'étiquetage pour les jeux vidéo et l'élaboration d'un code de conduite volontaire sur les jeux interactifs destinés aux enfants.

Nicolae Vlad Popa (PPE-DE), *par écrit*. – (RO) J'ai voté en faveur du rapport d'initiative de M. Manders, qui traite en profondeur le sujet des jeux vidéo.

Le marché des jeux vidéo est un marché mondial en expansion rapide. Toutefois, les jeux vidéo ne sont plus uniquement destinés aux enfants; de plus en plus, ils sont conçus spécifiquement pour les adultes. C'est précisément la raison pour laquelle le contenu de nombreux jeux est inadapté, voire néfaste, pour les enfants.

Il est vrai que les jeux vidéo peuvent être utilisés à des fins pédagogiques, mais uniquement à la condition qu'ils soient utilisés aux fins prévues pour chaque groupe d'âge. C'est pourquoi nous devons accorder une attention particulière au système PEGI de classification des jeux. La version PEGI Online fournit une assistance aux parents et aux mineurs d'âge, sous la forme de conseils en matière de protection des mineurs et de diverses informations sur les jeux en ligne.

Le rapport met également l'accent sur la nécessité pour les États membres de s'assurer que des mesures de contrôle adéquates sont mises en œuvre concernant l'achat en ligne de jeux vidéo, afin d'empêcher l'accès des mineurs à des jeux qui ne conviennent pas à leur catégorie d'âge, c'est-à-dire qui sont destinés à des adultes ou à des personnes d'une autre tranche d'âge. Le rapporteur propose également la création d'un «bouton rouge», qui permette aux parents de désactiver un jeu dont le contenu n'est pas adapté à l'âge de l'enfant ou de restreindre l'accès des mineurs à certaines tranches horaires.

Zuzana Roithová (PPE-DE), par écrit. – (CS) En dépit des mises en garde lancées par les experts, les parents sous-estiment l'impact des jeux informatiques sur le développement de la personnalité de leur enfant. Pendant ce temps, des enfants et des adolescents sont exposés des heures durant aux effets de jeux vidéo au contenu agressif ou à caractère sexuel. Les enfants imitent ces jeux, ce qui peut avoir des conséquences tragiques. Les futurs délinquants des rues ne seront que le résultat de l'influence de jeux agressifs sur le comportement, la psychologie et les habitudes acquises tardivement.

J'encourage donc l'élaboration d'un code d'éthique pour les détaillants et fabricants de jeux vidéo.

Naturellement, à l'inverse du rapporteur, je pense que nous avons besoin de règles communes contraignantes, et non facultatives, au sein de l'UE. À cette exception près, j'ai donc voté pour le rapport.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport Manders sur la protection des consommateurs, et en particulier des mineurs, en ce qui concerne l'utilisation des jeux vidéo. Je pense que les jeux vidéo sont très importants pour des raisons pédagogiques. Cependant, quantités de logiciels sont destinés aux adultes et mettent en scène de la violence pratiquement gratuite. C'est pourquoi nous devons garantir une protection adéquate pour les enfants, notamment en leur interdisant l'accès à des contenus potentiellement dangereux destinés à d'autres groupes d'âge. Enfin, je pense que l'uniformisation de l'étiquetage des jeux vidéo permettra une meilleure compréhension des systèmes d'étiquetage, tout en promouvant le bon fonctionnement du marché intérieur.

- Rapport: Luca Romagnoli (A6-0090/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté pour.

Israël est un partenaire important pour l'Union européenne au Moyen-Orient et dans le cadre de la politique européenne de voisinage.

Un accord communautaire dans le domaine de l'aviation créerait des conditions de concurrence équitables pour tous les transporteurs aériens de la Communauté européenne et d'Israël et permettrait aux passagers de tous les États membres de bénéficier de conditions similaires et des effets d'une concurrence accrue entre les compagnies aériennes. Cela peut aboutir à des services aériens plus nombreux, plus abordables et plus efficaces entre l'UE et Israël.

Il incombe à l'Union de veiller à l'application de normes communes compatibles avec la législation européenne dans ses relations avec ses partenaires méditerranéens. Pour ce faire, il est essentiel de négocier un accord global au niveau communautaire qui prévoie une coopération réglementaire ou, au moins, la reconnaissance mutuelle des normes et procédures dans le secteur de l'aviation.

Je considère donc les négociations globales avec Israël comme une étape fondamentale vers le renforcement des relations UE-Israël dans le secteur de l'aviation et l'extension de l'Espace aérien commun dans la zone Euromed. La conclusion d'un accord débouchera sur de nouvelles possibilités de développement économique et social pour les transporteurs aériens et leurs passagers.

Chris Davies (ALDE), par écrit. – (EN) Je ne comprends pas comment un Parlement qui a réclamé la levée de l'embargo économique israélien sur Gaza puisse aujourd'hui voter en faveur d'un rapport destiné à renforcer notre coopération avec ce pays.

Mardi dernier était un jour comme un autre dans les rues de Gaza. Israël avait laissé passer des quantités limitées de denrées alimentaires, de produits d'hygiène, d'huile de cuisine et de fuel lourd, en tout 110 camions – alors que l'UNRWA nous apprend que la Bande de Gaza a besoin de 500 camions de fournitures chaque jour.

Aucun papier à écrire pour les écoles n'a pu passer la frontière, et aucun vêtement, aucun meuble, aucun matériel électrique, aucun matériau pour la reconstruction. Les bombardements ont mis Gaza en pièces et Israël ne leur permet pas de la reconstruire. La misère perdure.

Notre président s'est rendu sur place, de même que Javier Solana, plusieurs députés nationaux, des députés européens, et même Tony Blair. Tous ont réclamé qu'un terme soit mis à la souffrance et, pourtant, Israël ne change rien à son attitude.

Ce n'était pas le moment pour nous de soutenir ce rapport.

Proinsias De Rossa (PSE), *par écrit.* – (EN) l'ai voté contre ce rapport, qui vise à créer un espace aérien commun avec Israël. Bien que d'aucuns prétendent le contraire, ce rapport n'est pas simplement technique. En lieu et place, le fait que l'UE, en tant que principal partenaire commercial d'Israël, conclue un accord commun en matière d'aviation, entraînera d'importants profits commerciaux pour Israël.

Cependant, étant donné les évènements récents à Gaza, dont le massacre brutal et sans discrimination de civils; la destruction des infrastructures de Gaza, anéantissant effectivement des milliards d'aide européenne; la décision prise par le Parlement européen en décembre dernier de reporter l'intensification des relations de l'UE avec Israël; le mépris continu des résolutions de l'ONU; l'extension des colonies en Cisjordanie et à Jérusalem; et compte tenu aussi de ma dernière visite à Gaza, où j'ai pu voir au premier coup d'œil qu'Israël n'avait pas levé le siège de Gaza afin de permettre le passage de l'aide humanitaire;

je considère qu'il est on ne peut plus inapproprié que le Parlement approuve cet accord. L'accord commercial spécial avec Israël devrait être suspendu jusqu'à ce qu'Israël respecte les droits de l'homme et entame des négociations constructives et substantielles avec ses voisins afin de mettre en œuvre la solution à deux États de ce conflit.

Mairead McGuinness (PPE-DE), *par écrit.* – (EN) Je me suis abstenue lors du vote final sur l'accord CE-Israël en matière d'aviation en guise de protestation contre la crise qui se poursuit en Palestine. Je pense qu'il est inapproprié d'intensifier les relations avec Israël jusqu'à ce que ce pays fasse preuve d'efforts concertés afin d'atténuer la souffrance des ressortissants palestiniens et jusqu'à ce qu'il s'engage dans un dialogue politique afin de parvenir à une solution à deux États pour résoudre les problèmes de la région.

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Il nous semble inacceptable que le Parlement européen propose un accord avec Israël pour la création d'un espace aérien commun entre l'UE et Israël et que nous débattions de cette possibilité alors même que le massacre de Palestiniens dans la guerre meurtrière engagée par le gouvernement israélien dans la bande de Gaza est encore si récent.

Cette proposition d'accord confirme la responsabilité criminelle de l'UE qui, en observatrice hypocrite, contribue essentiellement à récompenser et renforcer Israël et à promouvoir la nouvelle guerre qu'il a engagée et qui a causé une terrible catastrophe humanitaire parmi les Palestiniens, provoquant la mort de plus de 1 300 Palestiniens, dont l'écrasante majorité étaient des civils, femmes et enfants, plus de 5 000 blessés et la destruction totale d'infrastructures civiles à Gaza, notamment des écoles et des locaux des Nations unies.

La proposition soutient également le projet d'Israël de détruire des dizaines de maisons à Jérusalem-Est, déracinant ainsi plus de 1 000 Palestiniens dans une énième tentative d'éjecter les Palestiniens de Jérusalem et compliquant encore davantage la recherche d'une solution au Moyen-Orient.

Des actions telles que celle-ci appuient la politique impérialiste menée dans la région, qui s'inscrit dans le cadre des modèles impérialistes appliqués par l'UE, les États-Unis et l'OTAN au Moyen-Orient en général. Cependant, l'opinion publique est en train d'intensifier sa solidarité envers le peuple palestinien et sa lutte aux côtés de ce peuple en faveur d'un État palestinien indépendant et territorialement uni délimité par les frontières de 1967, avec sa capitale à Jérusalem-Est.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de mon rapport sur la création d'un espace aérien commun avec Israël. Il serait inutile que je réexplique ici les raisons qui ont motivé mon vote, puisqu'elles sont bien évidemment développées dans le rapport lui-même.

- Proposition de règlement (C6-0081/2009)

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté contre ce rapport parce qu'en raison de la nature précaire des stocks, la pêche au thon rouge devrait faire l'objet d'une interdiction jusqu'à la reconstitution des stocks.

- Proposition de résolution (B6-0140/2009)

Proinsias De Rossa (PSE), par écrit. – (EN) Je soutiens sans réserve cette résolution qui réclame un cessez-le-feu immédiat à l'armée sri lankaise et aux LTTE afin de permettre à la population civile de quitter la zone des combats. Cette résolution condamne tous les actes de violence et d'intimidation qui empêchent les civils de quitter la zone du conflit. Elle condamne également les attaques contre des civils telles qu'elles ont été constatées par l'International Crisis Group. Les deux parties sont invitées à respecter le droit humanitaire international et à protéger et assister la population civile aussi bien dans la zone des combats que dans la zone sûre. Le Parlement européen est aussi préoccupé par les informations faisant état d'un surpeuplement considérable et de conditions déplorables dans les camps de réfugiés installés par le gouvernement du Sri Lanka. Nous avons demandé que les organisations humanitaires internationales et nationales ainsi que les journalistes disposent d'un accès illimité et sans entraves à la zone des combats et aux camps de réfugiés, de même que nous avons invité le gouvernement sri lankais à coopérer avec les pays et les organisations d'aide désireux et capables d'évacuer les civils.

Jean Lambert (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je me félicite de la résolution d'aujourd'hui sur le Sri Lanka. Ce qui se passe dans le nord du pays est une tragédie, souvent cachée au monde entier, puisque les organisations humanitaires et les journalistes ne sont pas autorisés à s'y rendre et à constater ce qui s'y passe, et qu'ils doivent se fonder surtout sur des informations partisanes. Même avant l'action militaire du gouvernement, il était impossible d'avoir un débat ouvert en raison du harcèlement politique et de la presse.

Il ne peut y avoir de solution militaire à long terme au conflit, mais bien une solution politique qui reconnaisse les droits de tous les habitants de l'île. Un cessez-le-feu immédiat s'impose de la part des deux parties afin d'atténuer l'immense souffrance humaine. Si les intérêts des Tamouls passent en premier, comme les deux parties l'affirment, pourquoi la souffrance doit-elle se poursuivre? Quelle est son utilité pour trouver une solution à long terme? Les pourparlers de paix doivent impliquer toutes les parties. Les canaux seront ouverts au dialogue, si c'est ce que les deux parties souhaitent. Mais il faut mettre un terme à la violence et à l'oppression, ainsi qu'appliquer activement les instruments en matière de droits de l'homme et l'État de droit si l'on veut que le peuple ait confiance dans le résultat. La communauté internationale est prête à apporter son concours, tant à long terme que pour mettre un terme immédiat à la souffrance.

Erik Meijer (GUE/NGL), par écrit. – (*NL*) Le 9 septembre 2006, le 5 février 2009 et hier soir, nous avons, au sein de cette Assemblée, mené des débats sur le conflit persistant et sans issue qui oppose les Tamouls et les Cingalais sur l'île du Sri Lanka. J'ai participé à tous ces débats, au cours desquels j'ai toujours demandé que nous ne prenions pas parti dans ce conflit, mais que nous fassions notre possible pour inciter les deux parties à conclure un traité de paix. Dans tous les cas, ce traité doit prévoir une région tamoule autonome dans le nord-est du pays.

Hier soir, MM. Tannock et Van Orden ont adopté une position radicalement opposée. Ils ont évoqué les atrocités perpétrées par le mouvement de résistance tamoul et ont plaidé en faveur d'un soutien optimal au gouvernement cingalais. Cette position omet le fait que les deux parties recourent à la violence, ce qui est inacceptable, et que c'est le gouvernement qui a rompu le processus de paix établi par les Norvégiens.

Je me félicite de ce qu'une résolution ait été adoptée aujourd'hui, laquelle inclut la majorité des amendements déposés par M. Evans et appelle à l'aide humanitaire, à la médiation et à la résolution pacifique du conflit.

Tobias Pflüger (GUE/NGL), par écrit. – (DE) L'armée sri lankaise se livre à des actes des plus brutaux dans sa guerre contre les Tigres de libération de l'Îlam Tamoul, sans prêter le moindre égard aux civils, dont plusieurs sont systématiquement tués ou blessés dans les attaques de l'armée. Des centaines de milliers de civils se trouvent isolés et n'ont pas accès à l'aide humanitaire. Le Comité international de la Croix-rouge a décrit cette situation comme l'une des plus catastrophiques qu'il ait jamais connues.

Il faut que les combats cessent immédiatement de part et d'autre, tant de la part de l'armée sri lankaise que de celle des Tigres tamouls. Toutes les organisations internationales et tous les gouvernements doivent réclamer la cessation des hostilités.

Au sein de la commission des affaires étrangères, la demande de «cessez-le-feu provisoire» introduite par le conservateur britannique M. Tannock, au nom du groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens, a été approuvée. Cette demande aurait contribué à cautionner la politique offensive brutale du gouvernement sri lankais et à le dédouaner des attaques qu'il a lancées contre des civils.

J'ai voté en faveur de la résolution, parce qu'heureusement, la majorité au Parlement européen, y compris le groupe PPE-DE, n'a finalement pas adhéré à la politique inhumaine de M. Tannock et des conservateurs britanniques et a voté pour la demande de cessez-le-feu immédiate.

En inscrivant les Tigres de libération de l'Îlam Tamoul sur la liste européenne des organisations terroristes, l'UE a pris parti et a donné de fait l'autorisation à cette organisation de poursuivre ses activités meurtrières. Par conséquent, les négociations alors en cours sous supervision norvégienne ont été suspendues et n'ont pu se poursuivre en-dehors de l'UE qu'avec beaucoup de difficultés.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'adhère à la résolution sur la détérioration de la situation humanitaire au Sri Lanka et ai par conséquent voté en faveur de son adoption. Vu la situation d'urgence de quelque 170 000 civils bloqués dans la zone de combat entre l'armée sri lankaise et les forces des Tigres de libération de l'Eelam Tamoul sans le moindre accès à l'aide la plus élémentaire, je pense qu'il est nécessaire que les deux parties décrètent un cessez-le-feu temporaire immédiat afin de permettre à la population civile de quitter la zone de conflit. Je pense également que les organisations humanitaires nationales et internationales devraient avoir accès à cette zone.

- Rapport: Vincenzo Aita (A6-0086/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté pour. Comme le dit le vieux proverbe indien, nous n'héritons pas la Terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. Les terres agricoles d'Europe méridionale lancent des cris d'alarme. Elles sont soumises à des pressions environnementales croissantes, avec des répercussions négatives telles que la rupture de l'équilibre hydrologique, la hausse du niveau des mers et la salinisation des sols qui en résulte, la perte de terres agricoles, une réduction de la biodiversité et une vulnérabilité accrue aux incendies, ainsi que des pathologies animales et végétales.

Il apparaît donc clairement que l'une des priorités dans l'agriculture doit être l'élaboration d'un plan d'action commun, fondé essentiellement sur des programmes visant à prévenir la détérioration des sols agricoles et à les protéger.

La lutte contre la dégradation des sols doit entre autres se fonder sur une stratégie pour la conservation des sols qui accorde une plus grande attention à la maintenance de systèmes hydrauliques utilisés dans l'agriculture et aux programmes de boisement. L'aridoculture, la rotation des cultures, l'utilisation des génotypes appropriés et le contrôle de l'évapotranspiration sont aussi des méthodes particulièrement importantes.

Nous devons également dispenser des formations et des cours de remise à niveau aux personnes actives dans ce secteur, ainsi qu'au grand public, dans l'objectif double de trouver des solutions spécifiques et de sensibiliser l'utilisateur à la nécessité d'utiliser des méthodes plus durables d'exploitation des ressources naturelles et des terres.

Constantin Dumitriu (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) La détérioration des sols est un problème qui ne peut être ignoré. Je me réjouis par conséquent de l'initiative dédiée à l'élaboration d'un rapport spécifiquement destiné à la lutte contre ce problème. L'agriculture offre le meilleur moyen pour mettre un terme à ce phénomène aussi longtemps que les caractéristiques pédoclimatiques sont respectées.

Cependant, comme je l'ai également indiqué via les amendements déposés et adoptés par la commission de l'agriculture et du développement rural, je pense que ce rapport doit être applicable dans toute l'Union européenne. Malheureusement, le changement climatique et la détérioration des sols ne sont plus des phénomènes isolés et nous devons par conséquent adopter une approche cohérente dans l'ensemble de l'UE, dans le respect du principe de solidarité.

Comme l'a également souligné le rapporteur, nous devons non seulement reconnaître ce problème de détérioration des sols, mais nous devons également affecter les ressources financières nécessaires pour combattre ses effets néfastes. Je me félicite du fait que 500 millions d'euros soient consacrés, au titre du plan

de relance économique européen, à des actions d'adaptation aux nouveaux défis du changement climatique. Il s'agit cependant d'actions à court terme. Je pense que l'Union européenne a besoin d'une stratégie d'action intégrée dotée de fonds afin de prévenir et de combattre les effets du changement climatique, en particulier la détérioration des sols.

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen sur le problème de dégradation des terres agricoles en Europe méridionale parce que je pense que les lignes directrices de la politique agricole commune doivent inclure des instruments destinés à combattre les effets du changement climatique et à protéger les sols.

Je me dois d'insister sur la nécessité de créer un observatoire européen sur la sécheresse et de renforcer la réaction coordonnée de l'UE en cas d'incendie.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Nous déplorons que le groupe du Parti populaire européen (démocrates-chrétiens) et des démocrates européens ait décidé de rejeter diverses propositions contenues dans ce rapport afin de faire accepter sa proposition alternative, que nous rejetons. En dépit de certaines faiblesses, nous approuvons bon nombre des éléments contenus dans le rapport devant nous, en particulier la déclaration selon laquelle l'agriculture représente le meilleur moyen d'éviter la détérioration des sols et que cela nécessite une stratégie fondée qui contribue au maintien de cette activité. Nous estimons également fondamentaux la fonction qu'assume la population agricole de l'Union européenne dans la lutte contre la désertification et le rôle crucial que jouent les producteurs de l'Union dans la préservation de la couverture végétale des régions frappées par les sécheresses persistantes. Nous nous rallions en outre à l'avis selon lequel l'agriculture hyper-intensive, encouragée dans une large mesure par l'agro-industrie, peut également contribuer à l'érosion des sols et les rendre improductifs.

Cependant, nous pensons que le rapport aurait dû aller plus loin en attribuant la responsabilité aux politiques agricoles et aux gouvernements de l'UE, notamment au Portugal, parce que ce sont ces politiques qui ont encouragé la surexploitation des sols et de l'eau et qui ont causé des dégradations environnementales. Nous restons convaincus que ces problèmes peuvent être surmontés en abandonnant ces politiques. Nous soutenons la proposition de lier l'aide agricole à la production, afin de permettre la croissance de la production agroalimentaire dans des pays tels que le Portugal et, de manière plus générale, la modernisation du secteur primaire de ce pays.

Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) Ce rapport, qui ne s'inscrit dans aucun processus législatif, recommande notamment l'instauration d'une politique communautaire sur les forêts, d'un fonds communautaire spécifique pour le financement d'actions préventives contre le changement climatique et d'un observatoire communautaire de la sécheresse.

Selon nous, la responsabilité environnementale relative aux terres agricoles doit revenir avant tout aux États membres. Il n'y a aucune raison de leur retirer cette compétence dans ce domaine.

Comme d'habitude, la Liste de Juin fait remarquer que, dans cette situation, il est heureux que le Parlement européen ne dispose pas du pouvoir de codécision dans le domaine de la politique agricole européenne. Autrement, l'UE tomberait dans le piège du protectionnisme et de l'accroissement des subventions à diverses parties intéressées du secteur agricole.

J'ai voté contre ce rapport.

Marian-Jean Marinescu (PPE-DE), par écrit. – (RO) Le changement climatique accélère les processus de détérioration des sols et de désertification, en particulier dans les États membres du sud-est de l'Europe, dont la Roumanie. C'est la raison pour laquelle ces phénomènes doivent être combattus de manière coordonnée, par une révision régulière des politiques agricoles et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États membres sous la supervision de la Commission européenne.

Je suis fermement convaincu qu'il existe quantités d'exemples de bonne gestion des sols et de l'eau et d'utilisation de cultures résistantes aptes à régénérer les sols. Il existe des instituts de recherche spécialisée dans ce domaine, dont un situé dans ma circonscription en Roumanie, Dolj. Le fait de partager ces expériences et d'étendre leur application à des zones affectées par la désertification peut aboutir à la réexploitation agricole de terres dégradées et, partant, à la croissance de la production. Le projet pilote proposé pour le budget communautaire 2009 est en réalité une bonne occasion pour ce faire. Je soutiens la proposition du rapporteur de créer un observatoire communautaire de la sécheresse.

Je demande à la Commission européenne de traiter cette question avec le plus grand sérieux dans le cadre de la réforme de la PAC et de fournir aux États membres toute une série d'instruments financiers efficaces dans la lutte contre la désertification afin de garantir une agriculture durable et la sécurité alimentaire pour les citoyens européens.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. – (RO) Je salue le rapport de notre collègue, qui traite d'un sujet extrêmement important d'un point de vue social et économique. La détérioration des sols non seulement affecte les vies des personnes vivant dans les régions touchées, mais en outre réduit les perspectives de développement économique. Ces dernières années, la Roumanie a pu observer les dégâts causés par ce phénomène: des maisons ravagées et des personnes privées des biens les plus élémentaires pour assurer leur subsistance, une baisse de la production agricole atteignant les 30 à 40 % et le sud du pays menacé de désertification.

L'impact économique de ce phénomène est incontestable: une baisse des revenus des citoyens vivant dans ces régions et une augmentation des prix des denrées alimentaires. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a l'obligation, en vertu du principe de solidarité, de s'engager dans la lutte contre ce phénomène et de soutenir ses victimes. Comme je l'ai par ailleurs suggéré dans la déclaration écrite 0021/2009, que j'ai déposée avec plusieurs collègues, l'UE a besoin d'un mécanisme financier spécial pour prévenir et combattre les effets du changement climatique. Il doit s'agir d'un mécanisme flexible pour le déblocage rapide de fonds, accompagné d'une stratégie à moyen et à long terme et de plans d'action qui prennent en compte l'impact variable du changement climatique sur les différentes régions de l'UE.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, je salue le rapport de M. Aita sur le défi que pose à l'Union européenne la dégradation des terres agricoles et sur l'utilisation des instruments de la politique agricole commune pour le relever.

En effet, j'adhère à l'objectif de ce rapport, à savoir l'examen de certains conseils, idées et propositions pratiques en temps opportun en vue de formuler une stratégie commune pour la récupération, la conservation et l'amélioration des terres agricoles. Au vu de la crise actuelle, il est à noter que la protection des sols est un moyen de préserver nos possibilités de production, ce qui est essentiel d'un point de vue politique et stratégique, de maintenir l'équilibre entre importations et exportations et de garantir un certain niveau d'autonomie et de capacité de négociation au sein des forums multilatéraux.

- Proposition de résolution (B6-0110/2009)

Glyn Ford (PSE), par écrit. – (EN) En cette période de crise économique et financière, il importe que nous maintenions et que nous renforcions les droits des travailleurs, afin que le coût de la crise ne soit pas supporté par ceux qui en sont le moins capables. Ce serait trop facilement le cas si nous ne garantissions pas que l'équilibre des pouvoirs ne soit pas modifié en faveur des employeurs et au détriment des travailleurs. C'est pourquoi je soutiens cette résolution. J'aurais juste souhaité qu'elle soit plus forte encore.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur la participation des salariés dans les entreprises ayant acquis le statut de société européenne. Nous devons également favoriser un dialogue constructif entre les institutions et les salariés sur la base des arrêts rendus récemment par la Cour de justice des Communautés européennes. En outre, je partage l'avis exprimé concernant la nécessité pour la Commission d'examiner les problèmes transfrontaliers relatifs à la gouvernance d'entreprise, à la législation fiscale et à la participation financière des salariés aux programmes d'actionnariat, qui sont liés à la consultation évoquée dans la résolution.

- Proposition de résolution (B6-0112/2009)

Nicodim Bulzesc (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur de cette proposition de résolution, car je soutiens l'initiative qui demande aux États membres de mettre en place des mécanismes de coopération afin de prévenir les incidences négatives sur les familles, et spécialement les enfants, d'une vie non commune et des distances qui doivent ainsi être comblées.

Bruno Gollnisch (NI), *par écrit.* – Ce texte sur les enfants de migrants restés dans le pays d'origine dépeint une situation poignante d'enfants abandonnés à eux-mêmes ou à des tiers plus ou moins bien intentionnés, menacés de maltraitance ou en proie à des problèmes psychologiques, d'éducation, de socialisation...

Cela prouve bien que l'immigration est un drame humain engendrant des situations inhumaines.

Il faut tout faire pour y remédier, pour favoriser l'unité des familles dans des environnements culturels et sociaux familiers.

En un mot, il faut tout faire, et c'est l'unique solution, pour inverser les courants d'immigration, pour dissuader ceux qui sont tentés de quitter leur pays de le faire, pour favoriser le développement et pour que le regroupement familial se fasse exclusivement dans les pays d'origine.

Voilà ce à quoi vous devriez utiliser les moyens que vous consacrez à «importer» en Europe ou à y acclimater des personnes qui sont attirées par les mirages que vous entretenez.

Carl Lang et Fernand Le Rachinel (NI), par écrit. – On le sait, l'Europe veut s'occuper de tout et être partout. Ici, avec cette résolution sur les enfants des migrants demeurés dans leur pays d'origine, le Parlement européen atteint les summums du délire avec des propositions non seulement démagogiques, mais aussi à vocation culpabilisante pour les États membres.

Le phénomène des enfants demeurés dans leur pays alors même que leurs parents auraient migrés n'est pas assez pris en compte par l'Union nous affirme-t-on. Les États membres devraient mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la situation de ces enfants restés au pays et leur garantir un développement normal, en termes d'éducation et de vie sociale. On croit rêver. Après les mesures encourageant le regroupement familial au sein des pays d'accueil et les droits des familles elles-mêmes à venir s'installer, voici le temps des mesures pour les enfants qui ne migrent pas.

On ne règlera pas le problème de l'immigration ainsi. Le raisonnement est faux. Ce ne sont pas les enfants restés au pays qu'il faut aider; ce sont les familles et les populations entières de ces pays qu'il faut aider et inciter à rester chez elles.

Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) Alors que les obstacles transfrontaliers disparaissent au sein de l'UE, la possibilité de chercher du travail dans un autre État membre augmente. C'est une évolution très positive, qui fournit aux personnes l'occasion d'agir par elles-mêmes pour améliorer leur vie et celle de leur famille.

Le rapporteur admet ce fait, mais s'obstine malgré tout à se concentrer sur les aspects négatifs que peut entraîner l'absence d'un parent qui travaille à l'étranger.

J'estime peu judicieux de la part du Parlement européen d'agir de manière intrusive comme proposé dans la résolution et de dicter aux États membres la politique sociale et éducative à adopter. Nous devons respecter les États membres et leurs assemblées démocratiquement élues et leur faire confiance pour ce qui est de veiller à la protection et au bien-être de leurs propres citoyens.

J'ai par conséquent voté contre la résolution.

Alexandru Nazare (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur de cette résolution du Parlement européen afin d'améliorer la situation des enfants de travailleurs migrants restés dans le pays d'origine.

Je souhaiterais insister cependant sur le fait que l'on ne peut se contenter d'un engagement dans ce domaine. Nous avons besoin de mesures concrètes pour garantir le développement normal de ces enfants au niveau de leur santé, de leur éducation et de leur vie sociale et pour garantir leur intégration dans la société et, ultérieurement, sur le marché du travail.

Les autorités nationales doivent par exemple mettre sur pied divers programmes éducationnels spécifiquement consacrés à la résolution de ce problème, destinés non seulement aux enfants, mais également à leurs parents migrants. Les parents doivent par ailleurs être inclus dans des programmes d'information et d'habilitation via lesquels ils seront avertis des conséquences néfastes du travail à l'étranger sur la vie de famille, en particulier sur les enfants.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, à la suite de la question orale de M. Andersson, je voterai en faveur de la proposition de résolution sur les enfants de migrants. Il est vrai que la migration de la main-d'œuvre n'a cessé de s'intensifier au cours de ces dernières décennies. La majeure partie des migrants à travers le monde – 64 millions – réside en Europe. Je suis par ailleurs convaincu que l'immigration peut avoir un impact positif sur les familles restées dans le pays d'origine, parce qu'elle réduit la pauvreté et accroît l'investissement dans le capital humain grâce entre autres aux envois d'argent aux familles. Je reconnais donc la nécessité de demander aux États membres de prendre des mesures visant à améliorer la situation des enfants laissés par leurs parents dans le pays d'origine et à leur garantir un développement éducatif et social normal.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), *par écrit.* – (*RO*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen concernant les enfants de migrants laissés pour compte dans le pays d'origine, car j'estime que la situation de ces enfants doit être considérablement améliorée. Chaque enfant a droit à une famille complète et à une éducation pour pouvoir se développer en toute harmonie. Je pense que nous devons soutenir ces enfants, car ils représentent l'avenir de l'Europe et de l'Union européenne.

Catherine Stihler (PSE), *par écrit.* – *(EN)* Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider les enfants d'immigrants à réaliser leur potentiel et à prospérer dans leur nouvel environnement.

- Proposition de résolution (B6-0104/2009)

Nils Lundgren (IND/DEM), par écrit. – (SV) La Liste de Juin est très favorable à de futurs élargissements de l'Union européenne. Toutefois, il est extrêmement important que les pays candidats répondent de facto aux exigences stipulées et qu'ils soient ainsi des États totalement démocratiques régis par l'État de droit au moment de l'adhésion. Les critères de Copenhague doivent être respectés, la législation à propos de laquelle nous sommes d'accord doit non seulement être introduite, mais elle doit également être soutenue dans la pratique et la sécurité juridique doit être garantie.

Il est tout à fait possible que les trois pays dont nous avons discuté aujourd'hui soient de futurs États membres, mais il est important que nous n'assouplissions pas les exigences. L'expérience montre que les progrès sont plus rapides avant le début des négociations d'adhésion et qu'ils ralentissent au cours de ces négociations, tout particulièrement si ces négociations semblent déboucher sur un résultat fructueux.

Zita Pleštinská (PPE-DE), *par écrit.* – (*SK*) J'ai voté pour la résolution relative au rapport de suivi 2008 sur la Croatie et je suis ravie que cette résolution ait été adoptée au Parlement européen par une grande majorité.

La résolution fait l'éloge des résultats remarquables atteints par la Croatie en 2008 en matière d'adoption de lois et de mise en application des réformes nécessaires à l'obtention de son adhésion à l'Union européenne. Ces résultats doivent être constamment renforcés au moyen de l'adoption et de la mise en œuvre de réformes.

Je crois que le conflit frontalier entre la Slovénie et la Croatie sera résolu avec succès grâce à la participation personnelle du Commissaire Rehn, à la satisfaction des deux côtés, de sorte que des progrès rapides puissent être accomplis dans la procédure de négociation liée à l'adhésion. Bien sûr, pour que le résultat soit couronné de succès, il est nécessaire d'avoir un consensus et de disposer plus particulièrement de la bonne volonté des gouvernements de Slovénie et de Croatie pour trouver une solution satisfaisante et durable.

Nous ne devons pas tenir compte uniquement de la Croatie dans cette résolution. Nous ne devons pas oublier le rôle de pionnier de la Slovénie qui, de façon significative, a entamé le processus pro-européen dans les Balkans. La Slovénie était le premier pays des Balkans à se joindre à l'UE et à l'espace Schengen, elle est devenue un membre de la zone euro et elle est un exemple et une source d'inspiration pour d'autres pays des Balkans.

Je crois que les pourparlers d'adhésion avec la Croatie seront terminés d'ici fin 2009.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec la proposition de résolution relative aux progrès réalisés en Croatie, et j'ai donc voté contre. Comme je l'ai dit souvent devant cette Assemblée, je ne crois pas que les progrès réalisés par la Croatie sont suffisants. Qu'ils nous rendent ce qu'ils ont volé à nos réfugiés d'Istrie et de Dalmatie à partir de 1947. Alors, et seulement à ce moment-là, nous serons en mesure de discuter de l'accès de la Croatie à l'Union européenne. S'il n'est pas réglé définitivement, le conflit lié à la propriété des personnes expulsées d'Istrie, de Rijeka et de Dalmatie va en fait rendre impossible tout dialogue entre les deux populations.

Czesław Adam Siekierski (PPE-DE), par écrit. – (PL) J'attache une grande importance à tous les efforts, notamment les mesures prises par la Croatie elle-même et par l'Union européenne, dans le but de renforcer les relations existantes entre les deux partenaires. J'encourage l'approfondissement de la coopération et la résolution commune des problèmes existants, compte tenu du fait que le gouvernement croate veut résoudre les problèmes internes et bilatéraux auxquels il fait face actuellement. Dans l'esprit de la solidarité européenne, sans aucune différence ni barrière, nous devons les aider dans cet effort.

- Proposition de résolution (B6-0105/2009)

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la proposition de résolution du Parlement européen relative au rapport de suivi 2008 sur la Turquie. En raison du ralentissement du processus de réforme en

Turquie, le gouvernement turc doit prouver sa volonté politique de poursuivre le processus de réforme envers lequel il s'est engagé en 2005, en vue d'atteindre une société plus démocratique et pluraliste.

Jens Holm et Eva-Britt Svensson (GUE/NGL), par écrit. – (EN) Nous sommes favorables à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne étant donné que ce pays satisfait aux critères de Copenhague et que la population turque soutient cette adhésion. Nous regrettons toutefois ne pas avoir été en mesure de voter pour le rapport sur la Turquie mis aux voix aujourd'hui. Malheureusement, ce rapport présente à la fois des lacunes et des exigences inappropriées. Par exemple, au paragraphe 20, des demandes déraisonnables sont adressées en ce qui concerne un parti démocratique. Au paragraphe 29, la Turquie est encouragée à coopérer étroitement avec le FMI et, au paragraphe 31, le pays est obligé de conclure des ALE avec des pays tiers. Le rapport ne fait pas suffisamment référence aux violations des droits de l'homme ou à la situation critique des minorités nationales, notamment les Kurdes. Le génocide arménien n'est même pas mentionné, ce qui distingue ce rapport des résolutions adoptées précédemment par ce Parlement.

Marine Le Pen (NI), par écrit. – Une fois encore, le Parlement, de manière parfaitement hypocrite, a voté une résolution demandant au gouvernement turc de démontrer sa volonté politique de poursuivre ses réformes.

La vérité, c'est que vous voulez à tout prix, et contre la volonté des peuples européens, continuer les négociations visant à l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne alors même que la Turquie refuse toujours de reconnaître Chypre et que les réformes démocratiques sont au point mort.

Vous deviez proposer à la Turquie un partenariat privilégié, mais pour cela, il vous aurait fallu admettre que la Turquie n'est pas un État européen et, à ce titre, n'a pas sa place dans l'Union européenne.

Il était encore temps de respecter l'opinion majoritairement hostile des peuples européens à votre funeste projet et de renoncer définitivement à la poursuite des négociations d'adhésion avec la Turquie.

Je vous rappelle solennellement qu'au moment où les nations européennes sont aux prises avec des réseaux fondamentalistes et où en France, notre principe de laïcité est combattu par la montée d'un islamisme militant sur notre sol, il est particulièrement périlleux de poursuivre les négociations d'adhésion d'une nation, certes respectable, mais dont le gouvernement défend un islam radical.

Fernand Le Rachinel (NI), *par écrit.* – Comme les précédents rapports sur la Turquie, celui de madame Oomen-Ruijten ne remet pas en cause le dogme euro-bruxellois: «la Turquie doit adhérer à l'Union européenne». Ainsi Sarkozy, trahissant une fois de plus ses promesses électorales, a ouvert, quand il présidait les institutions européennes, deux chapitres des négociations d'adhésion.

Pourtant, nos peuples refusent l'intégration de ce pays asiatique et musulman à 99 %, depuis le génocide des Arméniens et la disparition des autres communautés chrétiennes, dirigé par un parti islamiste, et dont l'armée occupe le territoire de la République de Chypre, membre de l'Union européenne. Ils se rappellent aussi que pendant des siècles, les Turcs ont constitué la principale menace contre l'Europe. C'est seulement au XIXe siècle que les Grecs, les Roumains, les Bulgares et les Serbes se sont libérés du joug ottoman.

L'entêtement des eurocrates à faire entrer la Turquie dans l'Europe, comparable à celui qu'ils mettent pour imposer le traité de Lisbonne, révèle le caractère antidémocratique et antieuropéen de l'Europe de Bruxelles. Le 7 juin, nos peuples auront l'occasion d'exprimer leur volonté de construire une nouvelle Europe: une Europe des nations européennes, libres et souveraines.

Kartika Tamara Liotard et Erik Meijer (GUE/NGL), *par écrit.* – (*NL*) Au sein de ce Parlement, il y a trois points de vue différents quant à la future adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Le premier point de vue, prôné par l'ancien président des États-Unis, George W. Bush, est que l'adhésion est très souhaitable, étant donné que la Turquie peut fournir une quantité importante de main-d'œuvre et de soldats et qu'elle est un membre loyal de l'OTAN.

Le deuxième point de vue est que l'adhésion de la Turquie sera toujours peu souhaitable, étant donné que le pays est perçu comme étant asiatique, islamique, trop grand et trop dangereux.

Nous, ainsi que notre groupe, avons toujours soutenu un troisième point de vue, qui est que la Turquie doit être en mesure de faire partie de l'Union si elle le souhaite. Cet aspect est important pour les nombreux Européens d'origine turque.

Avant d'en arriver là, le pays doit devenir une démocratie complète, sans prisonniers politiques, sans interdiction des médias et sans partis politiques proscrits. Il faut accorder à la langue kurde des droits égaux

dans l'administration, l'éducation et les médias, le seuil élevé pour les élections au parlement de 10 % doit être aboli et le sud-est kurde doit bénéficier d'une autonomie dans un État décentralisé. Le génocide des Arméniens en 1915 ne doit plus être nié, pas plus que les Allemands ne peuvent raisonnablement nier le génocide des Juifs entre 1938 et 1945. Le rapport de M^{me} Oomen-Ruijten est bien trop faible à cet égard. Pour cette raison, nous sommes tristes de déclarer que nous croyons devoir voter «non».

Jules Maaten (ALDE), *par écrit.* – (*NL*) L'alinéa 45 du rapport de M^{me} Oomen-Ruijten prétend que les négociations d'adhésion à l'UE avec la Turquie doivent être amplifiées. Le parti populaire pour la liberté et la démocratie (VVD) aux Pays-Bas s'y oppose fortement. D'après le VVD, les progrès de la Turquie au cours des dernières années ont été insuffisants et il n'y a donc aucune raison d'accélérer les négociations.

Le VVD pense en fait que la Turquie doit d'abord respecter un certain nombre d'engagements concrets. Si la Turquie ne s'y plie pas d'ici la fin de cette année, le VVD est d'avis que les négociations d'adhésion doivent être suspendues. Nous estimons que ce n'est pas le moment d'envoyer des signaux positifs à la Turquie. C'est plutôt à la Turquie d'envoyer des signaux positifs à l'UE.

Malgré notre forte opposition à l'alinéa 45, la délégation du VVD a décidé de voter «oui» pour le rapport dans son ensemble, étant donné que nous sommes d'accord avec le reste du texte.

Yiannakis Matsis (PPE-DE), *par écrit.* – (*EL*) J'ai voté en faveur de l'ensemble du rapport de M^{me} Oomen-Ruijten. Toutefois, j'aimerais déclarer expressément que je ne suis pas d'accord avec l'amendement 9 de l'alinéa 40 du texte, que je n'y suis pas tenu et que j'ai donc voté contre celui-ci. Au départ, le texte avait été présenté par le Groupe des Verts/Alliance libre européenne et complété par le rapporteur. L'amendement est formulé de la manière suivante: «sauf en cas de dérogation transitoire temporaire» (ce qui renvoie aux dérogations transitoires temporaires des quatre libertés fondamentales de l'UE) et il est annexé au texte final. Dans l'explication de mon vote, je précise qu'il ne m'engage en aucune manière et qu'à ce titre, je ne donne pas mon aval à l'amendement en question, car je considère qu'il perturbe le processus visant à trouver une solution démocratique et européenne au problème de Chypre.

Alexandru Nazare (PPE-DE), par écrit. -(RO) J'ai soutenu ce rapport, qui décrit en détails les relations de la Turquie avec l'UE et le processus requis pour obtenir le statut de membre.

Ceux que je représente et moi-même appuyons fortement la candidature de la Turquie à l'Union européenne, pas seulement en raison des bonnes relations entre nos pays. Nous pensons sincèrement que l'UE dispose d'un potentiel extraordinaire pour opérer des changements. Comme peuvent le confirmer les citoyens des États membres d'Europe orientale, l'acquisition d'une perspective européenne sans équivoque déclenche un changement radical tant dans le débat public interne que dans les options d'un pays en matière de politique étrangère.

Je crois fermement que lorsque le statut de membre de la Turquie deviendra une question de «quand» plutôt que de «si», il pourrait être plus facile de dissiper les tensions qui alimentent la polarisation sociale actuelle. C'est précisément la raison pour laquelle l'UE doit donner à la Turquie un signal clair concernant l'exécution de sa procédure d'adhésion dans des délais raisonnables. Ce signal donnera le coup de fouet nécessaire au processus de réforme et à la coopération sur des affaires d'intérêt commun.

Par ailleurs, cette réalité ne change rien au fait que, en attendant, l'UE s'attend à ce que les autorités turques assument de façon continue et sans hésitation le rôle de partenaire et de futur membre de l'UE, y compris dans ses relations avec des acteurs pertinents du Moyen-Orient et de l'Eurasie.

Rovana Plumb (PSE), par écrit. – (RO) En tant que socio-démocrate, j'ai voté en faveur de ce rapport afin de soutenir la Turquie dans le processus d'adhésion. J'exhorte la Commission et le Conseil de l'UE à accélérer le processus de négociation, qui comprend l'ouverture d'un chapitre consacré à l'énergie, plus particulièrement dans le contexte actuel de la crise économique et en gardant à l'esprit le rôle important que la Turquie peut jouer grâce à sa contribution à la sécurité énergétique en Europe.

Je salue également l'adoption en mai 2008 par le parlement turc du paquet de mesures d'emploi destinées à encourager les possibilités d'emploi pour les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Toutefois, j'aimerais exprimer ma préoccupation au sujet de l'état défavorable du marché du travail, qui offre des emplois à seulement 43 % de la population active et, plus particulièrement, au sujet de la chute du taux d'emploi général chez les femmes.

J'apporte mon soutien aux demandes soumises au gouvernement turc liées à la continuité de la mise en œuvre de mesures tangibles visant à consolider le rôle des femmes dans les secteurs politique, économique et financier, par exemple au moyen de mesures temporaires destinées à garantir leur participation active à la politique.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, j'ai voté contre le rapport de suivi 2008 sur la Turquie. Le fait est qu'il y a trop de questions sans solution pour que nous puissions décréter que des progrès importants ont été réalisés en matière de négociations d'adhésion. Je fais référence à la situation de la population kurde, à la peine capitale, qui est toujours d'application en Turquie, ainsi qu'aux questions culturelles et religieuses qui doivent être résolues. En aucun cas, ces problèmes ne peuvent être pris en charge de manière superficielle ou à la légère.

Renate Sommer (PPE-DE), *par écrit.* – (*DE*) Je salue la grande majorité qui est en faveur de la résolution sur la Turquie. Nous devons faire comprendre clairement au gouvernement turc que le statu quo du processus de réforme qui dure depuis des années entraîne des conséquences.

La liberté d'expression et la liberté de la presse, plus particulièrement, ont essuyé de graves revers. Ces faits sont particulièrement évidents dans le comportement actuel du gouvernement turc à l'égard du Doğan Media Group. Les amendes exorbitantes réclamées à cause d'une prétendue fraude fiscale sont disproportionnées et reviennent à censurer les médias.

Aucun progrès n'a été réalisé en ce qui concerne la liberté religieuse, malgré la nouvelle loi sur les fondations. La discrimination et le harcèlement des minorités religieuses se poursuit. Je suis heureuse que ma proposition visant à enjoindre à la Turquie de retirer ses plans pour l'expropriation du monastère Mor Gabriel dans le Tour Abdin ait été incluse dans la proposition de résolution.

Nous exigeons aussi que la Turquie se plie aux normes écologiques et environnementales de l'UE et qu'elle respecte les droits des personnes affectées par les barrages du Projet Anatolie du Sud-Est.

Au lieu de se rapprocher de la conformité aux critères de Copenhague, la Turquie s'éloigne davantage de nos valeurs fondamentales. Le gouvernement turc veut-il vraiment placer la République sur de nouvelles bases démocratiques? La procédure judiciaire intentée contre l'AKP et les mystérieuses poursuites à l'encontre d'Ergenekon brossent le tableau d'une société profondément divisée qui ne veut pas relever les défis présentés par l'Union européenne et qui n'est de toute façon pas en mesure de les relever. Il est donc temps de commencer enfin à discuter d'un partenariat privilégié entre l'UE et la Turquie.

Geoffrey Van Orden (PPE-DE), *par écrit.* – (*EN*) Tandis que je soutiens l'essentiel de ce rapport, je m'oppose à l'absence d'équilibre sur la question particulière de Chypre. Je m'oppose fermement aux amendements 14 et 25, qui sont directement contre la Turquie sur plusieurs questions, en ce compris le respect d'obligations internationales, et qui ne réclament pas des mesures ou un engagement équivalent de la part des Grecs ou des autorités chypriotes grecques. En commission, mon amendement rejetant l'idée que la question chypriote soit résolue par des mesures unilatérales de la part de la Turquie n'a pas été accepté. J'ai invité le Conseil – en tant que mesure préalable – à respecter son engagement du 26 avril 2004 à mettre un terme à l'isolement de la communauté chypriote turque. Sans renoncer à mes réserves, j'ai toutefois voté pour ce rapport.

- Proposition de résolution (B6-0106/2009)

Athanasios Pafilis (GUE/NGL), *par écrit.* – (*EL*) Le Parti communiste grec a voté contre la proposition de résolution sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM). Il a voté à plusieurs reprises contre l'intégration de l'ARYM et d'autres pays dans l'UE pour les mêmes raisons qu'il s'oppose à l'intégration de la Grèce.

La proposition de résolution réclame l'accélération de l'intégration de l'ARYM dans l'UE de sorte qu'elle puisse passer d'un protectorat des États-Unis et de l'OTAN à un protectorat de l'UE, des États-Unis et de l'OTAN et qu'elle soit rapidement annexée à l'UE. Les partis Nouvelle Démocratie, PASOK (Mouvement socialiste panhellénique), SYRIZA et LAOS sont d'accord avec cette orientation générale et ils concentrent leurs «différences» sur la question du nom de l'ARYM. À cet égard, ils ont voté contre le rapport, ce qui est vraiment négatif en ce qui concerne les positions grecques, car on leur demande de ne pas entraver l'intégration de l'ARYM dans l'UE.

Le Parti communiste grec a voté contre tous les rapports pertinents, car il considère que la question du nom fait l'objet d'interventions impérialistes plus générales dans les Balkans et de conflits internes entre les pouvoirs

impérialistes. C'est la raison pour laquelle il a pris position quant à l'inviolabilité des frontières et au fait qu'il n'existe aucune revendication irrédente ou autre. Il n'existe aucune minorité ethnique macédonienne. Le mot «Macédoine» est un terme géographique. Les partis Nouvelle Démocratie, PASOK, SYRIZA et LAOS, partageant la philosophie de l'Europe à sens unique, dissimulent aux peuples des Balkans les opportunismes politiques de l'UE, qui s'occupe des minorités en fonction de ses intérêts.

Le Parti communiste grec soutient la lutte unie anti-impérialiste des peuples des Balkans ainsi que l'opposition à la politique des États-Unis, de l'OTAN et de l'UE.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, j'ai voté contre la proposition de résolution relative aux progrès réalisés par l'ancienne République yougoslave de Macédoine en 2008. Nous en sommes arrivés au point où nous devons décider de la création d'un grand marché commun, pour lequel nous devons évidemment établir des règles claires, ou de la volonté de création d'une Europe qui représente l'expression d'une identité souveraine forte et unique. Pour cette raison, en fonction des éléments cités dans la proposition de résolution, que je juge insuffisants, je m'oppose au rapport.

- Rapport: Annemie Neyts-Uyttebroeck (A6-0112/2009)

Călin Cătălin Chiriță (PPE-DE), par écrit. – (RO) Je pense que les institutions européennes doivent continuer à soutenir la Cour pénale internationale de La Haye. Cette Cour a jugé de nombreux criminels de guerre, mais en même temps, nous ne devons pas oublier non plus l'importance accrue de ses décisions, notamment sa contribution au processus de réconciliation entre les peuples des Balkans occidentaux.

Je veux attirer votre attention sur le fait que certains des chefs d'accusation ou verdicts rendus par la Cour pénale internationale de La Haye ont été considérés comme étant controversés dans différentes régions des Balkans occidentaux. On peut tirer des leçons de ces réactions, qui font partie de l'héritage de la Cour. Ces réactions soulignent en même temps la nécessité d'avoir une chambre d'appel ainsi qu'un programme de vulgarisation.

Cependant, n'oublions pas que beaucoup d'autres criminels de guerre n'ont pas encore été jugés. Les institutions européennes doivent soutenir les enquêtes menées à l'échelle nationale dans les États des Balkans occidentaux. Le Conseil européen doit établir des normes claires pour l'évaluation des performances de la magistrature dans les pays de la région après la fin du mandat de la Cour pénale internationale.

Ces responsables doivent être dûment jugés et punis, à titre individuel, pour leurs actes.

La justice doit s'appliquer de la même façon pour tout le monde.

David Martin (PSE), *par écrit.* – (*EN*) J'ai voté pour ce rapport, qui garantira que tous ceux qui ont commis des crimes de guerre en ex-Yougoslavie n'échappent pas à la justice. Je soutiens ce rapport, car il prolonge de deux ans le mandat du TPIY, qui poursuit ceux qui ont commis des crimes de guerre en ex-Yougoslavie, ce qui lui permettra de conclure les procès en cours.

- Proposition de résolution (B6-0113/2009)

Edite Estrela (PSE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen sur l'eau à la lumière du cinquième Forum mondial de l'eau, car je crois que nous devons concevoir d'urgence des politiques mondiales sur l'approvisionnement en eau et sa gestion afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Ceux-ci stipulent la diminution de moitié d'ici 2015 de la proportion de gens n'ayant pas accès à une eau douce potable.

Toutefois, la crise financière mondiale implique que les États membres doivent intensifier leur soutien aux pays les moins développés, par l'entremise des aides publiques au développement et de la coopération en s'adaptant aux effets du changement climatique et en les limitant.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Pas même l'eau ne peut échapper au zèle de la majorité du Parlement européen en matière de privatisation et de libéralisation. La résolution a raison lorsqu'elle déclare, quoiqu'elle soit au conditionnel, que «l'eau est un bien commun de l'humanité et qu'elle devrait être un droit fondamental et universel» et que «l'eau est considérée comment étant un bien public et doit être placée sous contrôle public». Toutefois, ce qui suit est grave et inacceptable. Elle déclare que, alors que l'eau pourrait être placée sous contrôle public, sa gestion peut être confiée, «en partie ou en totalité», au secteur privé. Ceci signifie le maintien sous contrôle public du rôle de l'investissement dans les infrastructures de collecte et d'approvisionnement tout en donnant au secteur public le rôle rentable, à savoir la tarification des

consommateurs. Ces expériences ont déjà été réalisées dans plusieurs pays, en particulier en Amérique latine, où les prix ont augmenté de façon exponentielle et où la qualité s'est détériorée.

Nous ne sommes pas d'accord non plus que l'agriculture soit tenue pour responsable; l'agro-industrie et les petits agriculteurs sont traités de la même manière, si bien que ces derniers pâtissent des prix élevés de l'eau. À mesure que croît la crise capitaliste, l'eau semble être un atout tentant qui peut générer le bénéfice dont le capital a tant besoin. Nous continuons à croire que l'eau doit être gardée exclusivement comme un bien public, tant en termes de collecte qu'en termes d'approvisionnement.

Eija-Riitta Korhola (PPE-DE), *par écrit.* – (*FI*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la résolution de Monsieur Berman pour le cinquième Forum mondial de l'eau. Le Forum mondial de l'eau se tient tous les trois ans et il aura lieu la semaine prochaine à Istanbul. Il donne l'occasion de discuter des solutions politiques mondiales en matière de gestion de l'eau et de ressources en eau et de préparer le terrain à cet effet.

Il y a deux ans, j'ai rédigé moi-même un rapport sur la gestion de l'eau dans les pays en développement pour l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Comme en témoigne également la résolution de Monsieur Berman, la piètre gestion explique en grande partie pourquoi la situation de l'eau dans le monde est mauvaise. Un soutien est nécessaire, essentiellement pour augmenter la prise de décisions et la coopération régionales.

Il est également manifeste que le secteur public ne peut pas apporter à lui seul les 49 milliards de dollars américains par an (jusqu'en 2015) que la Banque mondiale estime nécessaires pour développer des infrastructures hydrauliques. Pour résoudre les problèmes d'approvisionnement en eau, une solution pourrait être mise au point pour déterminer les fonds nécessaires au moyen d'un accord de partenariat entre les secteurs public et privé, en particulier parce que les entreprises d'État manquent de fonds et qu'il n'y a pas la moindre chance qu'elles soient privatisées.

L'importance de la recherche ne doit pas être sous-estimée non plus pour trouver une solution aux problèmes de l'eau. Il est également vital de surveiller de façon adéquate les ressources en eaux souterraines et d'investir pertinemment dans celles-ci. Tout comme l'énergie, l'eau devient de plus en plus un problème politique et il va y avoir une lutte massive pour en garantir l'accès. Il est évident qu'il faut en faire une priorité politique avant que ce soit trop tard.

Kartika Tamara Liotard (GUE/NGL), *par écrit.* – (*NL*) J'ai voté contre la résolution lors du vote final. Je ne l'ai pas fait parce que le rapport, dans l'ensemble, n'est pas bon, mais parce qu'un des éléments qu'il contient était tellement important, à mes yeux, que je ne pouvais pas me résoudre simplement à voter «oui». L'eau n'est pas un produit négociable, il s'agit d'un besoin fondamental et d'une chose à laquelle chacun a droit.

L'utilisation de l'eau n'est pas un choix pour les êtres humains, elle est essentielle pour rester en vie et, pour cette seule raison, il n'est pas approprié de la considérer comme un produit commercial ou économique. L'approvisionnement en eau doit appartenir au secteur public et le rester. Les positions passées prises par le Parlement européen ont déjà clairement indiqué que l'eau est un droit, et le libellé de ce rapport affaiblirait cette position.

Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) L'eau est une condition préalable à toute vie sur la Terre. Toutefois, la responsabilité liée à la préservation de l'accès à cette nécessité ne repose pas sur les épaules de l'UE. C'est grâce à la coopération internationale, dans le cadre de la coopération avec les Nations Unies, que les pays du monde devraient chercher des solutions au problème lié à l'amélioration de l'accès à l'eau.

Étant donné que la proposition du rapporteur va dans une direction tout à fait différente, j'ai choisi de voter contre la résolution.

Rovana Plumb (**PSE**), *par écrit*. – (*RO*) Le développement durable ne peut être imaginé sans la protection et la gestion adéquate de la ressource vitale que représente l'EAU. Je soutiens sans réserve les points 15 et 16 de la résolution visant à soutenir les autorités publiques locales dans leurs efforts destinés à mettre en œuvre une politique de gestion de l'eau démocratique qui est efficace, transparente, réglementée et respectueuse des objectifs de développement durable afin de répondre aux besoins de la population.

J'aimerais unir ma voix aux demandes soumises à la Commission et au Conseil visant à reconnaître le rôle fondamental joué par les autorités locales dans la protection et la gestion de l'eau, afin de les rendre responsables à l'égard de la gestion du secteur de l'eau. Je déplore le fait que les compétences des autorités locales ne soient pas utilisées davantage par les programmes de cofinancement européen.

Dans le cas de la Roumanie, à qui on a accordé une période de transition dans ce domaine jusqu'en 2018, il est essentiel que les investissements s'accélèrent, plus particulièrement maintenant que les populations pauvres sont les plus vulnérables au changement climatique, tout comme celles qui sont le moins en mesure de s'y adapter.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur le cinquième Forum mondial de l'eau qui aura lieu à Istanbul. Je suis profondément convaincu que l'eau est l'une des ressources communes de l'humanité et qu'elle doit être considérée comme un droit fondamental et universel. En outre, je dirais que l'eau doit être proclamée bien public et placée sous contrôle public, indépendamment du fait qu'elle soit gérée en totalité ou en partie par le secteur privé. Enfin, j'espère que les régimes de subventions globales à la distribution de l'eau, qui affaiblissent les incitations pour une gestion efficace de l'eau en créant une surexploitation, seront supprimés en vue de dégager des fonds pour des subventions ciblées, notamment pour les populations pauvres et rurales, afin de permettre à tous d'avoir un accès à l'eau abordable.

Catherine Stihler (PSE), par écrit. – (EN) L'eau est une ressource précieuse et l'accès à l'eau douce potable, où que l'on se trouve dans le monde, doit être une de nos principales priorités. En 2009, encore trop d'habitants des pays en développement n'ont aucun accès à l'eau douce potable. Nous devons concentrer nos efforts sur l'aide à apporter aux pays et aux communautés des régions les plus pauvres du monde afin qu'ils aient accès à cette ressource.

Gary Titley (PSE), par écrit. – (EN) L'histoire est ponctuée de guerres dont le motif était l'accès à la terre et au pétrole mais je crains qu'il ne s'agisse de bien peu de choses comparés aux futurs conflits potentiels qui auront comme motif l'accès à l'eau.

L'eau est la ressource la plus vitale d'entre toutes: sans elle, la vie est impossible. Même dans les pays développés nous avons de gros problème de pénurie d'eau. Les conséquences pour les pays moins développés sont catastrophiques.

La communauté internationale doit prendre l'accès à l'eau bien plus au sérieux, avant qu'il ne soit trop tard. Comme nous l'avons vu à Copenhague cette semaine, le changement climatique s'accélère à un rythme alarmant, ce qui exacerbera encore les pénuries d'eau. L'accès à l'eau douce est un droit humain fondamental, faisons-en l'objet d'une campagne ambitieuse.

- Proposition de résolution (B6-0114/2009)

Proinsias De Rossa (PSE), *par écrit.* – (*EN*) Je soutiens cette résolution qui contient des recommandations spécifiques à l'attention de la Commission en vue de renforcer son soutien aux services de santé de l'Afrique subsaharienne et de revoir le dispositif d'aide communautaire afin de donner priorité à l'aide dans le secteur de la santé.

La moitié de la population de l'Afrique subsaharienne vit toujours dans la pauvreté. L'Afrique est le seul continent qui ne progresse pas dans la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), en particulier des trois relatifs à la santé - la mortalité infantile, la mortalité maternelle et la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme - objectifs capitaux dans le contexte de la lutte contre la pauvreté mais les moins susceptibles d'être atteints d'ici à 2015. L'infrastructure de soins de santé fondamentaux suppose un soutien financier stable et durable pour que puissent être atteints les OMD en matière de santé. Cela doit comprendre l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive.

Filip Kaczmarek (PPE-DE), par écrit. – (PL) J'ai voté en faveur de la résolution sur une approche des services de santé en Afrique subsaharienne. Cette partie de l'Afrique ne sera pas en mesure de se développer sans une réelle amélioration de la santé de sa population. La liste des menaces pour la santé dans cette région est exceptionnellement longue et bien connue, et le fait que ces menaces soient réelles est confirmé catégoriquement par l'estimation de l'espérance de vie de la population. Souvent, l'espérance de vie moyenne dans chaque pays est semblable à celle de l'Europe médiévale. Ce fait est douloureux, regrettable et frustrant, mais il doit aussi motiver les pays développés et riches à offrir une aide plus intensive et plus efficace. C'est une bonne chose de participer à des projets qui ont pour but de sauver des vies. Il n'y a rien de plus humain et, en même temps, d'européen. Sauvons ceux dont les vies sont menacées. C'est la moindre des choses.

Nils Lundgren (IND/DEM), *par écrit.* – (*SV*) La représentation du rapporteur de la souffrance humaine en Afrique subsaharienne est un terrible rappel de l'importance de continuer et d'intensifier la lutte contre la pauvreté.

Les propositions présentées par le rapporteur, toutefois, sont entièrement basées sur l'idée que l'Union européenne devrait jouer le premier rôle dans la politique d'aide des États membres. Dans la Liste de Juin, nous sommes opposés à ce principe. Il ne faut pas que l'UE mène à bien des opérations d'aide ni qu'elle essaie d'influencer l'activité des États membres dans ce domaine.

L'aide est un domaine dans lequel, malheureusement, nos expériences sont plutôt déprimantes. Dès lors, il est important de pouvoir expérimenter de nouvelles formes d'aide. Notre propre pays, la Suède, est actuellement à la recherche de voies nouvelles et intéressantes. En cette période historique, il est complètement aberrant de priver à maintes reprises les États membres de leurs possibilités de penser différemment et de réformer la politique d'aide. La responsabilité relative à l'aide est et doit rester une affaire réservée aux États membres.

La coopération internationale en vue de trouver des solutions destinées à améliorer les soins de santé en Afrique subsaharienne doit, d'abord et avant tout, être établie dans le cadre des Nations Unies, pas dans celui de l'Union européenne.

J'ai donc voté contre cette résolution.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur l'aide au développement fournie par la CE aux services de santé en Afrique subsaharienne. L'aide de la CE au secteur de la santé n'a pas augmenté depuis 2000 proportionnellement à l'aide au développement globale, malgré les engagements pris par la Commission concernant les objectifs du Millénaire pour le développement et la crise sanitaire qui touche l'Afrique subsaharienne. Pour cette raison, je crois qu'il est juste et nécessaire de prendre un engagement commun afin d'observer de meilleurs résultats dans le domaine de la santé et de répondre aux objectifs de développement sanitaire accordés à l'échelle internationale.

- Proposition de résolution (B6-0111/2009)

Luca Romagnoli (NI), *parécrit*. – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur de la proposition de résolution sur la mise en œuvre de l'espace unique de paiement en euros (SEPA). Je pense qu'il est extrêmement important de soutenir la création de cet espace, qui est soumis à la concurrence effective et où il n'y a aucune distinction entre les paiements transfrontaliers et nationaux en euros. Finalement, je pense que la Commission, comme il est indiqué dans la proposition, doit être appelée à fixer une date butoir précise, appropriée et obligatoire, qui ne soit pas postérieure au 31 décembre 2012, pour migrer vers les produits SEPA, date après laquelle tous les paiements en euros devraient être effectués selon les normes SEPA.

Peter Skinner (**PSE**), *par écrit*. – (*EN*) Le EPLP souhaite que l'espace uniquement de paiement en euros soit une réussite. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons soutenir les amendements à ce rapport qui prolongent la vie de la commission bancaire multilatérale (MIF). Cette commission est anticoncurrentielle et entraîne des coûts pour le consommateur. Elle saperait l'objectif du rapport qui vise à veiller à ce que le marché unique brise les barrières et réduise les coûts. Nous ne pouvons soutenir cette résolution lors du vote final car ces amendements ont été acceptés.

- Rapport: Maria Eleni Koppa (A6-0062/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, mon vote est favorable. Je soutiens le rapport de M^{me} Koppa au sujet de l'importance du partenariat stratégique UE-Brésil, étant donné que les partenaires partagent la même vision du monde en raisons de leurs liens historiques, culturels et économiques. Ensemble, ils peuvent encourager le changement et les solutions à l'échelle mondiale, par exemple en travaillant en étroite collaboration pour favoriser et mettre en œuvre les objectifs de développement afin de contrer la pauvreté et les inégalités économiques et sociales à l'échelle mondiale, en renforçant la coopération dans le domaine de l'aide au développement, y compris la coopération triangulaire, et en même temps en travaillant ensemble pour combattre le terrorisme international, le trafic de drogue et la criminalité.

Compte tenu du rôle central joué par le Brésil dans les processus d'intégration en Amérique latine et de l'intérêt de l'UE à l'égard du renforcement du dialogue avec cette région, ainsi que du fait que l'UE accueille favorablement les initiatives prises par le Brésil pour encourager l'intégration politique et économique entre les pays d'Amérique latine, nous sommes d'accord que le Brésil mérite d'être reconnu comme étant le promoteur principal de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), formée récemment.

Nous devons aussi reconnaître le rôle du Brésil en tant que médiateur dans la résolution des conflits régionaux en Amérique latine et aux Caraïbes, sur la base du respect des principes de souveraineté nationale, de non-ingérence et de neutralité, avec un effet positif sur la stabilité politique dans la région.

Vasco Graça Moura (PPE-DE), *par écrit.* – (*PT*) J'ai voté en faveur de ce rapport. Le Brésil a été le dernier pays BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) à s'engager dans un sommet avec l'UE, qui a eu lieu en juillet 2007 durant la présidence portugaise. C'était donc un reflet naturel des relations que le Portugal a toujours entretenues avec le Brésil. Comme on l'a dit dans cette Assemblée en septembre 2007, le Brésil est un pays dont 200 millions d'habitants parlent l'une des langues européennes les plus courantes du monde, le portugais, et dont les traditions historiques, civilisatrices et culturelles ont des liens étroits avec les traditions européennes. Les différents accords politiques tout au long de l'histoire jusqu'à ce jour en sont la preuve. Cette relation contribuera à construire d'autres ponts avec l'Amérique latine.

Étant donné le potentiel reconnu du Brésil et son rendement économique et politique actuel aux niveaux régional et mondial, ce partenariat stratégique ne doit pas être considéré comme un futur obstacle à d'autres partenariats avec le Mercosur. Il doit en fait être applaudi comme un exemple dans lequel l'Union européenne a obtenu le consensus nécessaire sur les intérêts commerciaux et politiques communs. Il est à noter que les deux parties considèrent l'action multilatérale comme étant essentielle, d'après le système des Nations Unies et dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Finalement, je dois dire que je suis quelque peu curieux quant à la future envergure qui sera donnée aux protocoles de coopération relatifs à l'éducation et à la culture.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, j'ai voté en faveur du rapport de M^{Me} Koppa sur le partenariat stratégique UE-Brésil. Le rôle du partenariat est de première importance: il devrait donner un nouvel élan à la conclusion de l'accord d'association entre l'UE et le Mercosur, qui est lui-même un objectif stratégique de l'UE en matière d'amélioration des relations économiques et commerciales ainsi que de développement du dialogue et de la coopération politiques entre les deux régions. En outre, le partenariat stratégique doit être un outil destiné à promouvoir la démocratie et les droits de l'homme, l'État de droit et la bonne gouvernance à l'échelle mondiale.

Flaviu Călin Rus (PPE-DE), *par écrit.* – (RO) J'ai voté pour la proposition de recommandation du Parlement européen au Conseil sur le partenariat stratégique UE-Brésil, car j'estime que celle-ci est bénéfique pour les deux parties et qu'elle peut contribuer au développement des liens entre ces deux entités dans le but de promouvoir le bien commun dans les deux régions et dans le monde entier.

- Rapport: José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra (A6-0028/2009)

Alessandro Battilocchio (PSE), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, mon vote est favorable. Étant donné le fait que le Mexique et l'Union européenne entretiennent des relations de coopération depuis les années 1970, je partage l'espoir que ce partenariat stratégique représentera un outil avec lequel renforcer la coopération entre les partenaires dans les forums internationaux tels que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'OCDE et le G20, le G8 et le G5, afin de chercher des solutions à la crise financière mondiale et de formuler une réponse commune visant à rétablir la confiance à l'égard des institutions financières, en accord avec la déclaration de San Salvador.

La situation géographique du Mexique lui confère une position stratégique, à savoir un «pont» entre l'Amérique du Nord et du Sud et entre les Caraïbes et le Pacifique. On espère que ce partenariat stratégique peut institutionnaliser les sommets annuels entre l'UE et le Mexique et donner un nouvel élan à l'accord global UE-Mexique dans différentes sphères politiques incluant les droits de l'homme, la sécurité, le combat contre le trafic de drogue, l'environnement et la coopération technique et culturelle.

À la lumière de la résolution du Conseil du 11 octobre 2007 sur le meurtre de femmes (féminicide) au Mexique et en Amérique centrale et sur le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre ce phénomène, nous aspirons à plus de dialogue, plus de coopération et à l'échange des meilleures pratiques.

Luca Romagnoli (NI), par écrit. — (IT) Monsieur le Président, je salue le rapport de Monsieur Salafranca Sánchez-Neyra relatif à un partenariat stratégique UE-Mexique. Il est en effet essentiel que ce partenariat stratégique améliore la qualité des relations entre l'Union européenne et le Mexique tant de façon multilatérale en termes de questions d'importance mondiale que de renforcement du développement des relations bilatérales.

Pour cette raison, tout me porte à croire que cet accord entraînera une coordination plus étroite des positions en matière de situations de crise et de questions d'importance mondiale, d'après les intérêts et les préoccupations partagés. Dernièrement, j'espère que l'accord sera considéré comme une opportunité pour débattre d'une amélioration de la mise en œuvre de la disposition sur les droits de l'homme et la démocratie, qui sont des valeurs essentielles dans tous les accords et pour les deux parties, ainsi que pour évaluer la conformité s'y rapportant, notamment le développement de sa dimension positive.

Catherine Stihler (PSE), par écrit. – (EN) L'UE doit s'intéresser davantage à l'augmentation de la violence au Mexique découlant des guerres de la drogue. Le doublement du nombre d'assassinats liés à la violence de la drogue est particulièrement préoccupant.

- Proposition de résolution (RC-B6-0135/2009)

Carl Lang (NI), par écrit. – Les bons sentiments affichés par les différents groupes politiques, à l'exception notable des communistes (et pour cause!), n'est que le reflet du politiquement correct des hippies du show-business international. La cause tibétaine, dont la mainmise des bobos européens en mal de spiritualité a empoisonné le véritable combat de libération, est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire en termes de politique intérieure et internationale.

Des députés veulent condamner avec force politesse les exactions communistes chinoises tout en se déclarant favorable à l'autonomie d'une région qui n'est pas le Tibet historique. L'idée d'autonomie du Tibet, la voie «Save Tibet», est la laisse agitée sous le nez d'une élite impuissante et d'un peuple assassiné, tant dans son âme que dans sa chair.

Le Tibet, comme d'autres nations opprimées, est l'exemple de ce qui arrive lorsque la dictature communiste s'instaure et que l'arme de l'immigration invasion est utilisée pour empêcher tout retour en arrière, politique, ethnique, culturel et spirituel.

Le Tibet a sans douté raté sa chance de retrouver sa souveraineté en ne maintenant pas la lutte armée depuis l'exil de son chef. La route à suivre était celle du combat pour l'indépendance, «Free Tibet», et non celle d'un esclavage perpétué au sein d'une «autonomie» sur le papier.

Luca Romagnoli (NI), *par écrit.* – (*IT*) Monsieur le Président, je soutiens sans réserve la proposition de résolution sur le 50^e anniversaire du soulèvement tibétain et dialogue entre le Dalaï Lama et le gouvernement chinois. L'abus de pouvoir, où qu'il se produise, doit être condamné. D'un autre côté, il faut dire que le gouvernement chinois a l'obligation morale, entre autres, de libérer immédiatement et sans condition tous ceux qui sont détenus simplement pour s'être engagés dans une protestation pacifique et de représenter tous ceux qui ont été tués ou qui sont portés disparus, ainsi que tous les détenus, en indiquant la nature des accusations qui pèsent sur eux.

11. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 13 h 20, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE Mme KRATSA-TSAGAROPOULOU

Vice-présidente

12. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

La Présidente. – Le procès-verbal d'hier a été distribué.

Y a-t-il des observations?

* *

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). - Madame la Présidente, je demande aux collègues de bien vouloir m'excuser de prendre quelques minutes.

Je souhaiterais intervenir à propos de la Chine. Il y avait une proposition de résolution pour aujourd'hui sur la Chine, sur le cas de M. Gao Zhisheng, un avocat très connu, qui a été arrêté. On craint qu'il soit torturé; sa famille vient d'être accueillie aux États-Unis et on craint pour sa vie.

Mais malheureusement, parce que l'on ne peut aborder que trois sujets, la proposition qui avait trait à M. Gao Zhisheng n'a pu être retenue. Nous avions l'intention de la proposer pour la séance de mars II. Or, il nous a été dit qu'en mars II, il n'y aurait pas d'urgences parce que selon la règle, quand il y a deux séances plénières dans le même mois, il n'y a pas d'urgences dans la deuxième.

Je doute de cette interprétation. En effet, cette interprétation a trait aux doubles séances de septembre et, auparavant, d'octobre, au cours desquelles le budget était discuté. Le fait qu'il y ait deux séances au mois de mars est dû aux élections; c'est un cas tout à fait exceptionnel. Cela signifie qu'on ne pourrait traiter les sujets relatifs aux droits de l'homme qu'à la fin du mois d'avril, ce qui est trop tard.

Je prie donc la Présidence, premièrement, de bien examiner cette question et, deuxièmement, d'exprimer auprès de l'ambassade de Chine notre immense préoccupation à son égard – à cet effet, je peux vous faire parvenir le cas de M. Gao Zhisheng –, parce que personne ne sait réellement où il se trouve et on craint qu'il soit torturé et que sa vie soit en danger.

(Le procès-verbal est approuvé.)

13. Débats sur des cas de violation des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'État de droit(débat)

13.1. Guinée-Bissau

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat concernant six propositions de résolution sur la situation en Guinée-Bissau. (2)

José Ribeiro e Castro, auteur. – (PT) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, une fois de plus, malheureusement, nous discutons dans cette Assemblée de la situation de la Guinée-Bissau, qui se trouve dans une situation vraiment pénible. On sait que ce pays souffre d'une instabilité chronique depuis de nombreuses années et qu'il a essayé d'emprunter la voie vers la démocratie au début des années 1990. Rien n'a fonctionné, il y a eu un coup d'État et une petite guerre civile, et depuis lors, le pays se trouve dans une situation grave d'instabilité politique et militaire, de tensions et de rivalités intenses. Le pays a aussi fait récemment l'objet d'une présence très inquiétante d'intérêts liés au trafic de drogue, qui sont devenus de plus en plus évidents pour tous les observateurs.

Nous condamnons vivement les récents attentats: l'attentat à la bombe qui a tué le chef d'État-major, le général Tagme Na Waie, et aussi l'assassinat particulièrement barbare, pour ne pas dire sauvage, du président Nino Vieira. Indépendamment de leur passé, nous exprimons notre solidarité à l'égard de leurs familles et de la population de Guinée-Bissau et nous regrettons et condamnons vivement ces attentats.

Nous voulons voir un retour à la normalité. La leçon que j'ai tirée et sur laquelle j'ai voulu insister dans cette résolution était que l'impunité n'est pas une réponse. Par le passé, face à l'assassinat d'Ansumane Mané et du général Veríssimo Seabra, comment aurions-nous pu fermer les yeux sur le fait que les auteurs n'ont pas été retrouvés et traduits en justice? Il est clair que ce n'est pas la réponse. Nous devons donc faire comprendre au gouvernement de Guinée-Bissau qu'il faut retrouver les responsables. Les coupables doivent être traduits en justice et nous devons prêter toute l'assistance qui est nécessaire.

Finalement, je voudrais aussi attirer votre attention sur notre préoccupation face à la présence d'un trafic de drogue dans la région, au risque qu'il comporte également pour l'Union européenne et à sa présence choquante, ce qui est clairement évident, en Guinée-Bissau. J'aimerais également préconiser une relation plus étroite dans ce contexte avec le Cap-Vert. Nous avons établi un partenariat spécial avec le Cap-Vert, qui a des relations très étroites avec la Guinée-Bissau et qui connaît très bien le pays, mais qui est aussi très vulnérable. Cette mesure est donc essentielle aussi pour notre propre sécurité européenne. Par conséquent, l'intensification de ce partenariat spécial avec le Cap-Vert est aussi très importante dans ce contexte.

⁽²⁾ Voir procès-verbal.

Justas Vincas Paleckis, *auteur*. — (*LT*) Les meurtres en Guinée-Bissau constituent un coup dur porté non seulement à la démocratie dans un État appauvri par le trafic de drogue, mais aussi à la région de l'Afrique occidentale tout entière. L'assassinat du président et du chef d'État-major de l'armée ont enlisé davantage le pays dans un bourbier d'institutions chancelantes, d'une démocratie de plus en plus fragile, d'une corruption croissante et de cultes de la personnalité. Les habitants de l'État vivent dans le chaos et une pénurie d'eau, de médicaments et d'écoles sévit. Le trafic de drogue ne connaît aucune limite ni frontière et il devient une menace pour la région tout entière, en touchant même des États de l'Union européenne.

Même si jusqu'à présent, les commandants des forces armées ont tenu leur promesse de ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays, les derniers événements pourraient submerger complètement ce qui reste de démocratie en Guinée-Bissau. Le nouveau gouvernement doit respecter l'ordre constitutionnel, gérer les conflits pacifiquement et enquêter minutieusement sur les meurtres. Avec l'aide de la mission de sécurité et de défense de l'Union européenne, nous devons atteindre un renversement de tendance dans le développement du pays en lui offrant une stabilité et une vie décente. Nous devons espérer que les élections présidentielles auront lieu dans quelques mois et qu'elles seront conformes aux normes internationales en matière d'organisation d'élections. Nous faisons appel aux États de l'Union européenne et à l'ensemble de la communauté internationale pour donner à la Guinée-Bissau l'assistance financière et l'aide d'experts requises pour organiser des élections démocratiques. Les forces politiques antagoniques de la Guinée-Bissau doivent chercher un terrain d'entente et des compromis en cette période difficile pour l'État et adopter d'urgence des décisions concernant la sécurité du pays, les procédures électorales et l'administration publique. Nous faisons appel à elles pour lutter plus efficacement contre la corruption et pour consulter la société civile et d'autres organisations au sujet de la réconciliation interne de l'État.

Ewa Tomaszewska, *auteure*. – (*PL*) Madame la Présidente, le 2 mars de cette année, le président de Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, a été abattu lors d'un attentat dirigé par des soldats loyaux au chef d'État-major de l'armée. La veille, le général Batista Tagme Na Waie, chef d'État-major de l'armée, est décédé après avoir été blessé lors d'une explosion. Les deux décès sont liés au conflit politique en Guinée-Bissau, qui se poursuit depuis de nombreuses années et qui a causé une tragédie et un manque de stabilité dans le pays. Bien que les élections tenues en 2008 fussent pacifiques, une première tentative d'assassinat a eu lieu peu après. Le président a survécu à l'attentat. La Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, est l'un des pays les plus pauvres du monde. En même temps, une voie de contrebande de cocaïne traverse le pays.

Nous condamnons les tentatives de résolution des conflits au moyen d'un *coup d'État*, nous demandons la tenue d'élections en Guinée-Bissau dans les deux prochains mois, et nous exigeons que ces élections répondent aux normes démocratiques et que l'ordre constitutionnel soit rétabli.

Ilda Figueiredo, *auteure.* – (*PT*) Lorsque nous analysons la situation politique en Guinée-Bissau, nous ne devons pas oublier que la population de ce jeune pays africain a été victime du colonialisme portugais, contre lequel elle a en fait mené une bataille très courageuse. Concernant les événements qui s'y produisent, que nous déplorons, en particulier les assassinats du président et du chef d'État-major de l'armée, nous ne pouvons pas oublier qu'ils sont le résultat de toutes les difficultés et de toutes les divisions qui ont existé pendant des années, qui existent toujours, et qui sont issues du passé colonial de la Guinée-Bissau. Nous ne devons pas non plus oublier que le pays est toujours l'un des plus pauvres d'Afrique, ce qui veut dire que l'Union européenne doit redoubler d'attention en matière de coopération dans les domaines de la santé publique et de l'éducation, dans le but d'améliorer les conditions de vie de sa population et de surmonter les difficultés auxquelles une grande partie de la population de Guinée-Bissau doit faire face, en particulier les femmes, les mères et les enfants.

Il est vital que l'Union européenne renforce son soutien bienveillant à ces personnes. Nous avons également besoin de soutenir l'éducation, l'approvisionnement sûr en eau potable et, dans certains cas, même la production agricole, afin de veiller à ce que toute la population ait accès à la nourriture. Toutefois, ce soutien doit être fourni sans intervention extérieure et dans le plus grand respect de la souveraineté et des choix des personnes.

Marios Matsakis, *auteur*. – (EN) Madame la Présidente, cette ancienne colonie frappée par la pauvreté a connu pendant plusieurs décennies instabilité et crises politiques, entraînant des souffrances profondes et prolongées pour ses citoyens.

Après les élections législatives de 2008, qui se sont tenues de manière apparemment transparentes et pacifiques, on a cru en une transition vers un État de droit et de meilleurs jours pour ses habitants. Malheureusement, l'ombre de la division due à la haine et à la violence est revenue planer après l'assassinat

du Président Vieira par des soldats rebelles le 2 mars, soit le lendemain de l'assassinat du chef d'État-major de l'armée. Nous condamnons ces deux assassinats et nous ne pouvons qu'espérer que les parties rivales en Guinée-Bissau trouveront la volonté et la force nécessaires pour résoudre leurs différends, au nom du bien-être de leurs citoyens, grâce à un dialogue autour de la table des négociations. Par ailleurs, récemment, la Guinée-Bissau est devenu un pays important dans le trafic de drogue et nous prions instamment les autorités du pays mais aussi la communauté internationale de faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de combattre efficacement ce fléau mortel.

Marie Anne Isler Béguin, *auteure*. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, le groupe des Verts condamne fermement l'assassinat du président de Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et du chef d'État-major des armées, le général Tagmé Na Waié, les 1er et 2 mars 2009.

Nous demandons que des enquêtes approfondies soient menées et que les responsables soient poursuivis, d'autant que les assassins des généraux Mané et Correia en 2000 et 2004 n'ont toujours pas été identifiés à ce jour.

Pauvre parmi les pauvres et répertoriée pour sa faible espérance de vie, la Guinée-Bissau est confrontée aujourd'hui au trafic de drogue. Tête de pont des narcotrafiquants d'Amérique du Sud, la Guinée-Bissau tient lieu de transit de la drogue qui arrive en Europe et dont, ici, nous avons le plus gros consommateur. Et elle touche également, nous le savons très bien, toute la sous-région puisque, en Mauritanie par exemple, des quantités considérables de drogue ont été retrouvées, même à l'aéroport.

L'Union européenne doit aider ce pays à tourner le dos à ce trafic en le combattant ici et là-bas et à retrouver un développement basé sur ses propres richesses.

Alors que les dernières élections ont été saluées par la communauté internationale et que l'Union européenne a manifesté son soutien au processus d'apprentissage et d'installation de la démocratie en Guinée-Bissau, les événements que vient de connaître ce pays ne peuvent que renforcer cette position d'aide et d'assistance.

L'armée, qui n'était pas intervenue dans le processus électoral, devra, elle aussi, continuer à respecter strictement l'ordre constitutionnel comme elle s'y est engagée.

Alors que les pays voisins de l'ouest africain, après des années de troubles et de chaos, retrouvent le chemin de la démocratie, du respect des institutions et des droits de l'homme, la Guinée-Bissau ne doit pas tomber dans le piège des pratiques condamnables et l'Union européenne doit être présente et user de son influence et de son exemplarité pour aider ce pays à rester sur le chemin de la démocratie.

Laima Liucija Andrikienė, au nom du groupe PPE-DE. – (EN) Madame la Présidente, outre tout ce qui a été dit aujourd'hui au sujet de la situation de la Guinée-Bissau, je voudrais faire un commentaire sur deux points.

Tout d'abord, les assassinats du Président de la Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira, et du chef d'État-major de l'armée, le général Tagme Na Waie, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et les responsables doivent être traduits en justice.

Ensuite, dans notre résolution de ce jour, nous exprimons notre espoir que les élections présidentielles du pays se tiendront dans un délai de 60 jours. Il convient de lancer un appel aujourd'hui aux États membres de l'UE et à la communauté internationale afin de s'assurer que la Guinée-Bissau reçoive l'aide financière et technique nécessaires à la conduite d'élections crédibles.

Leopold Józef Rutowicz, *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, il est très facile qu'une déstabilisation aux conséquences tragiques se produise dans les pays pauvres d'Afrique, notamment en Guinée-Bissau. Les assassinats du président João Bernardo Vieira et du général Tagme Na Waie, le chef des forces armées, en mars de cette année, faisaient certainement partie d'une tentative de déstabilisation du pays, probablement lancée par la mafia de la drogue. L'absence de forces de sécurité efficaces dans ce pays a entraîné le fait que différents types d'homicides sont pratiquement impunis. Il nous faut fournir toute l'assistance vitale dont a besoin le gouvernement de ce pays, et il s'agit d'une question abordée par la résolution.

En outre, afin de prévenir ce genre d'incident, nous devons déclarer une guerre sans merci au trafic de stupéfiants, qui représente une force déstabilisatrice dans de nombreux pays pauvres d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud. Celui-ci soutient le terrorisme et, à cause de la toxicomanie, il détruit la vie de centaines de millions de personnes à travers le monde. Si nous ne parvenons pas à surmonter ce problème, nous paierons un prix de plus en plus élevé pour notre passivité.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de dire, au nom de la Commission européenne, que nous regrettons profondément l'assassinat de son Excellence le Président de la république de Guinée-Bissau, João Bernardo Vieira. Nous condamnons fermement cet assassinat ainsi que les attaques qui ont entraîné le décès du chef d'État-major de l'armée, le général Batista Tagme Na Waie, et d'autres soldats. Je voudrais également transmettre nos condoléances à leurs familles.

La présence de trafiquants de drogues et d'une telle criminalité sont plus qu'inquiétants aujourd'hui. En vertu du huitième FED et des autres instruments mais également en apportant une contribution de 2 millions d'euros à l'UN ODC, la Commission a cautionné un plan très ambitieux dans le domaine de la lutte contre les narcotrafiquants. Nous pensons que c'est très important, comme l'ont montré les récents événements.

Nous lançons un appel au calme et à la retenue et nous invitons les autorités nationales de la Guinée-Bissau à mener une enquête approfondie sur ces événements et à traduire les responsables en justice. Il ne peut y avoir aucune impunité. Malheureusement, ces actes violents font suite à des élections législatives fructueuses qui ont pavé la voie d'une aide UE et internationale plus importante en faveur des efforts d'établissement de la paix dans le pays. Ces attaques se produisent à un moment où l'engagement international s'accroît afin de construire une Guinée-Bissau démocratique et stable.

Dans ces circonstances extrêmement difficiles, la Commission maintient son engagement total en faveur d'une aide forte aux autorités nationales visant à ramener la stabilité mais aussi à soutenir le développement. Je pense à l'éducation, aux plus pauvres parmi les pauvres, aux nécessités en matière de besoins de base et de services de base ainsi qu'à la croissance économique du pays. Nous commençons actuellement à déployer une large gamme d'instruments dont nous disposons afin d'aider la Guinée-Bissau à atteindre une paix durable et, espérons-le, à consolider son processus démocratique.

L'an dernier, un document stratégique ambitieux pour le pays d'un montant de 100 millions d'euros couvrant la période 2008-2013 a été approuvé. Il est centré sur la réforme du secteur de la sécurité - y compris la lutte contre les drogues que j'ai évoquée précédemment - et le renforcement d'institutions nationales souveraines.

L'an dernier, le Conseil a également décidé de lancer une mission de soutien au secteur de la sécurité dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense. Les prochaines élections présidentielles – qui devraient désormais intervenir dans les 60 jours après la nomination du nouveau président – se tiendront probablement avant la trêve estivale. Compte tenu de ce calendrier extrêmement serré, la Commission étudie la faisabilité d'un déploiement de missions électorales d'observation. Néanmoins, la fourniture d'une aide post-électorale afin d'aider aux réformes nécessaires du cadre électoral, à la suite des recommandations formulées par l'UE-NU 2008 et le soutient donné à l'observation des élections futures par les organisations régionales restent parmi nos principales priorités.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu à la fin des débats.

13.2. Philippines

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat concernant six propositions de résolution sur la situation aux Philippines. (3)

Bernd Posselt, *auteur.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, j'ai suivi la situation aux Philippines depuis que le malheureux couple Marcos a dirigé ce pays. Depuis lors, cette grande république insulaire a connu beaucoup de hauts et de bas, les hauts et les bas d'une dictature et de tentatives visant à atteindre la liberté, de crises économiques et de développements vers une économie de marché, qui ont ensuite été continuellement étouffés dans un bourbier de corruption, de mauvaise gestion et, malheureusement, d'incursions autoritaires constantes.

Si nous examinons la carte, nous voyons que cette république insulaire est d'une importance stratégique suprême. Comme l'Indonésie, elle contrôle certaines voies maritimes qui sont centrales et vitales non seulement pour notre économie, mais également pour celle de l'Asie. Dès lors, la stabilité de la région est très importante, et c'est la raison pour laquelle nous devons faire comprendre clairement aux personnes qui sont au pouvoir que c'est uniquement grâce au dialogue, uniquement grâce à l'État de droit, uniquement en renforçant la

⁽³⁾ Voir procès-verbal.

démocratie, l'infrastructure et les petites et moyennes entreprises, que ce pays trouvera finalement une stabilité à long terme. Autrement, il menacera continuellement de s'effondrer, et les mouvements séparatistes, les mouvements des groupes insulaires individuels et les mouvements religieux et culturels qui sont opposés menaceront l'unité du pays. Cette question est donc d'une importance capitale pour l'Union européenne.

Erik Meijer, *auteur.* – (*NL*) Madame la Présidente, de nombreux États dans d'autres régions du monde ont vu le jour grâce à l'intervention de l'Europe. Ils sont les États successeurs des colonies des pays européens, des régions qui furent conquises au cours des siècles passés dans le but d'obtenir des matières premières à bas prix. Les activités d'extraction de métaux et la récolte de plantes tropicales constituaient l'objectif le plus important, bien que dans certains cas, des êtres humains aussi étaient vendus comme des esclaves. Des gens ayant des langues et des cultures complètement différentes se sont retrouvés dans l'une de ces colonies, séparés de ceux avec qui ils avaient tellement plus en commun d'un point de vue linguistique et culturel.

Les Philippines ont été saisies à l'Espagne en 1898 par les États-Unis, qui a gouverné les îles comme sa propre colonie jusqu'à 1946. En tant qu'État indépendant, le pays a développé depuis lors la réputation d'un gouvernement médiocre. La question est de savoir s'il s'agit d'une coïncidence. Les États comme celui-ci ne sont pas un produit de la volonté des gens. Ils n'ont pas été formés d'après une démarche ascendante. Ils ont été construits d'après une démarche descendante et en fonction des influences extérieures.

Les États comme celui-ci ne constituent pas le meilleur terrain fertile pour un État démocratique régi par l'État de droit et pour la résolution pacifique des conflits sociaux. Ils sont souvent unis par la force, et le pouvoir de l'armée y est extraordinaire. Une grande place est souvent réservée à la participation des entreprises étrangères, qui maltraitent et exploitent ensuite l'environnement et leurs employés jusqu'à leur perte. Ces États ont l'occasion de mal se comporter en donnant aux dirigeants de ces pays des privilèges et des richesses.

Les abus de cette nature créent des contre-mouvements. Si lesdits mouvements ne sont pas considérés par l'État comme une opposition légale qui peut pacifiquement évoluer en un participant au gouvernement, il y a de fortes chances pour que ces mouvements aient recours à la force, qui naîtra de leur besoin de survie. Le gouvernement répondra alors avec une violence d'État exacerbée, peut-être sans même admettre que cette violence est perpétrée par l'État.

Depuis 2001, des centaines d'activistes, de syndicalistes, de journalistes et de chefs religieux ont été tués ou enlevés. Les membres de l'opposition libérés par ordonnance du tribunal sont ensuite remis une nouvelle fois sous les verrous par l'État, sans considération. Les coupables de meurtres et d'enlèvements ne sont ni retrouvés, ni punis. Les tentatives de médiation étrangères ont été abandonnées et ont finalement cessé.

La résolution préconise, à juste titre, des efforts plus soutenus en matière de médiation, de compromis et de solutions pacifiques. Sans l'intégration des mouvements de l'opposition dans l'État démocratique en vertu de l'État de droit, les Philippines resteront un pays chaotique où la vie est pénible.

Marios Matsakis, auteur. – (EN) Madame la Président, la situation à Mindanao est grave, des centaines de milliers de personnes déplacées vivent dans des conditions désespérées. L'insurrection de longue durée est un facteur de cette malheureuse situation mais elle découle également du caractère peu démocratique des différents gouvernements philippins, dont le dernier, selon les agences internationales comme le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, a largement fait preuve d'une impunité remarquable face aux exécutions extrajudiciaires et à la disparition forcée de centaines de citoyens philippins dont les activités étaient présumées en désaccord avec la politique gouvernementale officielle.

Il faut mettre un terme à cette impunité. En outre, le gouvernement des Philippines doit de toute urgence reprendre les négociations de paix avec le MILF et les deux parties doivent renoncer à la violence et résoudre leurs différends autour de la table de négociations.

Leopold Józef Rutowicz, auteur. — (PL) Madame la Présidente, l'histoire des Philippines est riche, mais malheureuse. Le pays fut conquis par les Espagnols en 1521, après qu'ils eussent maîtrisé la forte résistance de la population locale par la force. À la suite d'une rébellion contre la domination espagnole en 1916, les États-Unis prirent le contrôle des Philippines. Le pays acquit une pleine indépendance, après une période d'occupation temporaire par les Japonais en 1946, et il fut dirigé comme une dictature durant de nombreuses années par le président Marcos. En 1983, Benigno Aquino, le leader de l'opposition démocratique, fut assassiné. Aux Philippines, tant le Front moro islamique de libération que les partisans communistes sont actifs. Les commandos d'Abu Sayyaf veulent séparer la partie sud des îles du reste des Philippines. Le pays est en proie à la corruption. Les gens meurent en masse, la peine de mort est largement appliquée et ceux dont l'existence est jugée embarrassante par certains groupes sont secrètement assassinés. Les tentatives

visant à introduire et à faire respecter les droits de l'homme et les principes démocratiques font face à de graves obstacles dans ce pays. Le développement économique des Philippines et son adhésion à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sont des signes positifs.

La résolution, dont je suis partisan, est la contribution de l'Union européenne dans l'instauration de mesures spécifiques destinées à mettre un terme au conflit interne aux Philippines et à réintroduire les principes de l'État de droit.

Raül Romeva i Rueda, *auteur.* – (*ES*) Madame la Présidente, le cas des Philippines prouve en effet que le processus de rétablissement de la paix nécessite parfois que nous ne regardions pas que dans une seule direction.

En ce moment, nous travaillons sur de nombreux fronts aux Philippines et tous ceux-ci doivent être étudiés de manière précise dans leur contexte. Dès lors, il est important de comprendre la multiplicité des réponses. Une dimension humanitaire, mais aussi une dimension clairement politique, sont présentes dans le cas des Philippines, et elles sont toutes deux fondamentales si nous voulons faire des progrès dans les négociations de paix réduites à néant. Je dis qu'elles sont réduites à néant, car le semblant de progrès cet été a été bloqué par plusieurs incidents, et en particulier parce que la Cour suprême a jugé que le protocole d'accord était clairement inconstitutionnel.

Cette décision a paralysé la totalité du processus de négociation et elle requiert une réponse de la communauté internationale, j'insiste, à deux niveaux.

Le premier est le niveau humanitaire. Je pense qu'il est clair que la situation concerne non seulement les 300 000 personnes déplacées, mais également, fondamentalement, les innombrables personnes actuellement victimes de disparitions, de tortures et même de meurtres en série. Cette situation doit d'abord faire l'objet d'une enquête et ensuite recevoir une réponse politique du gouvernement, devant l'insistance de la communauté internationale.

Ensuite, cependant, une réponse politique est aussi nécessaire. Depuis un certain temps, la Norvège négocie et établit divers cadres visant à pouvoir parvenir à des accords pour résoudre la situation. Il s'agit d'un type de diplomatie parallèle ou de diplomatie silencieuse. Ce n'est pas le type de diplomatie auquel nous sommes habitués, en termes de hauts fonctionnaires, mais elle est nécessaire.

Il est parfois absolument essentiel que des acteurs jouent le rôle que tient la Norvège, et je crois que l'Union européenne devrait développer non seulement ce type d'activité, mais également soutenir, pour l'essentiel, toute initiative pouvant encourager le dialogue et contribuer à résoudre les différences entre les différents groupes impliqués actuellement dans les conflits aux Philippines.

Ewa Tomaszewska, *au nom du groupe UEN*. — (*PL*) Madame la Présidente, le conflit entre le gouvernement des Philippines et le Front moro islamique de libération de Mindanao dure depuis des dizaines d'années. Il a été ponctué par des attaques terroristes, dirigées par l'organisation d'Abu Sayyaf, ainsi que par des enlèvements et des meurtres. En 2004, pas moins de 116 personnes sont décédées lors d'un attentat sur un ferry dans la baie de Manille. D'après le gouvernement à Manille, Abu Sayyaf collabore avec Al-Qaida. Les enlèvements se poursuivent. Les négociations de paix ont été suspendues en août de l'année dernière. Pendant ce temps, le conflit séparatiste a déjà fait plus de 120 000 victimes. Les droits de l'homme sont régulièrement violés. Nous exhortons les parties au conflit à entamer les négociations visant à parvenir à un accord sur des affaires économiques, sociales et politiques. Nous encourageons toute action qui a pour but de parvenir à une paix juste et durable.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, les Philippines, comme de nombreux députés viennent de le dire, doit encore relever des défis de taille: d'une part, la question des minorités à Mindanao et, d'autre part, les nombreuses exécutions extrajudiciaires. Nous en sommes tous conscients.

Les Philippines ont toutefois fait des progrès considérables au niveau de leurs obligations internationales en matière de garantie et de protection des droits de l'homme en ratifiant 12 traités internationaux sur les droits de l'homme et en abolissant la peine de mort, en grande partie grâce aux plaidoyers du Parlement européen, de la Commission et des États membres. Le tableau est donc mitigé mais nous devons voir tant les côtés positifs que négatifs.

La situation des droits de l'homme reste très difficile et nous profitons de nos réunions officielles et régulières avec de hauts responsables pour soulever ces questions. Les droits de l'homme méritent une attention

particulière dans notre relation avec les Philippines, également dans la perspective de la course aux élections présidentielles de 2010 et nous allons déjà dans cette direction.

Je voudrais par conséquent mettre l'accent sur une question qui nous préoccupe depuis longtemps, comme je l'ai déjà dit, les exécutions extrajudiciaires. Ces assassinats de journalistes des droits de l'homme et d'activistes des droits du sol ont certainement fortement diminué depuis deux ans. Mais, de temps en temps, elles reprennent et il y a eu une reprise récemment. Le plus perturbant, c'est que la majorité des auteurs restent en liberté. C'est devenu une question politique sensible et elle a miné la confiance dans le gouvernement.

Nous sommes sur le point de lancer une mission UE-Philippines d'aide en matière de justice au titre de l'instrument de stabilité. Nous voulons par ce faire construire une capacité pour les autorités judiciaires philippines, y compris la police et le personnel militaire, afin de les aider à enquêter sur les exécutions extrajudiciaires et à poursuivre les auteurs des meurtres.

Des projets sont également en cours au niveau local afin de promouvoir le respect des droits de l'homme, financés par l'instrument UE pour la démocratie et les droits de l'homme. Ces projets comprennent la surveillance de la mise en oeuvre des engagements internationaux dans le domaine des droits de l'homme, des actions pour soutenir la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et d'une information électorale.

Actuellement, nous sommes en train de réexaminer notre coopération avec tous nos pays partenaires dans le cadre du réexamen à mi-parcours et il y a de bonnes raisons d'accélérer nos efforts dans le domaine de la bonne gouvernance, de la justice et de l'État de droit aux Philippines.

En ce qui concerne le processus de paix à Mindanao, le gouvernement semble prêt à relancer les négociations et nous encourageons une reprise rapide des négociations entre les parties et, bien entendu, toute médiation discrète qui pourrait exister. Entre-temps, la population civile a dû une fois de plus porter le poids d'un conflit de longue haleine et ECHO a fourni une aide significative.

Enfin, les priorités actuelles de notre relation avec les Philippines comprennent les négociations sur l'Accord de partenariat et coopération qui ont débuté le mois dernier à Manille. Dans ce cadre également, nous cherchons des bases communes en matière de droits de l'homme.

La Présidente. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu à la fin des débats.

13.3. Expulsion d'ONG du Darfour

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat concernant six propositions de résolution sur les expulsions des ONG du Darfour. (4)

Charles Tannock, *auteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, il n'était pas difficile de prévoir que le président Omar Al-Bachir du Soudan répondrait à sa condamnation par la Cour pénale internationale par un geste politique. Mais en expulsant les ONG et les agences d'aide de son pays, il a renforcé l'image populaire d'un tyran brutal, sans aucune préoccupation pour la situation critique dans laquelle se trouve depuis si longtemps le peuple qu'il est censé gouverner.

Certaines personnes soutiendront que ce qui s'est passé au Darfour n'est pas un génocide. Quelques-uns encore soutiennent ouvertement Bachir, alors que la voix isolée de la Chine – malheureusement – a plaidé sa défense en raison de l'important investissement chinois dans les industries extractives du Soudan.

Comme la plupart des députés, j'approuve la condamnation du président Bachir par la CPI ainsi que l'émission d'un mandat d'arrêt international. Cela ne mènera peut-être à rien mais il s'agit d'un geste important témoignant du dégoût du monde face aux horreurs qu'il a perpétrées au Darfour sans le moindre remords.

Je pense également que la condamnation renforce la réputation de la CPI qui avait jusqu'ici été décriée par certains, y compris de grandes puissances comme les États-Unis, de peur de poursuites motivées par des raisons politiques. En effet, il est fascinant que les États-Unis, qui ne sont pas signataires du Statut du Rome,

⁽⁴⁾ Voir procès-verbal.

aient néanmoins utilisé leur position au Conseil de sécurité des Nations unies afin de faciliter la condamnation de Bachir par la CPI.

Pour sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons actuellement, le Conseil de sécurité pourrait décider d'abolir la condamnation, comme il a le droit de le faire en vertu du Statut de Rome, à condition que Bachir parte en exile et que les assassinats et la répression prennent fin, et en reconnaissance partielle du fait que le Soudan n'a jamais signé le Statut de Rome.

Même si certains estiment qu'il s'agit d'une réponse injuste aux assassinats au Darfour et que cela confère une certaine forme d'immunité partielle, cette solution permettrait d'écarter le principal protagoniste et d'épargner de nouveaux bains de sang au peuple du Darfour qui a déjà tellement souffert et cela permettrait au Soudan d'avancer. Bien entendu, si Bachir refuse, il faut le poursuivre avec toute la force du droit international. L'Union africaine, la Ligue arabe et la Chine devrait signifier ce point au président Bachir avant qu'il ne soit trop tard pour lui et son régime brutal.

Catherine Stihler, *auteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, la situation au Darfour est désespérée. Pouvez-vous imaginer la souffrance humaine qui se cache derrière les statistiques des Nations unies? Selon elles, 4,7 millions de personnes - dont 2,7 millions de personnes déplacées – ont besoin d'aide.

Nous ne pouvons accepter que la situation se détériore davantage et j'invite le gouvernement soudanais à faire marche arrière et à renoncer à la décision d'expulser 13 organisations non gouvernementales du Darfour. Les agences d'aide au Darfour sont responsables de la plus grande opération humanitaire au monde. Rien que aujourd'hui, nous avons appris, je crois, que trois personnes qui travaillent pour Médecins Sans Frontières sont portées disparues. Le départ des ONG pourrait entraîner encore plus de morts en raison du manque de services médicaux et du développement de maladies infectieuses comme la diarrhée et les infections respiratoires.

Les Nations unies ont déclaré qu'en expulsant les groupes humanitaires, plus d'un million de vies étaient mises en danger. Je souligne le besoin humanitaire impérieux de permettre aux agences de continuer leur travail de sauvetage de vies. Comme le président Obama l'a déclaré, il n'est pas acceptable de risquer la vie d'autant de personnes. Nous devons pouvoir remettre ces organisations humanitaires sur le terrain. J'invite mes collègues à soutenir cette résolution.

Erik Meijer, *auteur.* — (*NL*) Madame la Présidente, le Soudan est dirigé depuis de nombreuses années maintenant par des régimes fondés sur une combinaison de forces militaires, de fierté nationale arabe et d'interprétation conservatrice de l'Islam. L'objectif principal de ces régimes était et est d'unir le territoire de cet énorme État, qui est peuplé de catégories de personnes complètement différentes. Ces personnes différentes sont soumises, par tous les moyens possibles, à l'autorité de la capitale, Khartoum.

C'est la raison pour laquelle un conflit sévit depuis de nombreuses années contre le mouvement séparatiste au sud du pays, la région qui est essentiellement non arabe et non islamique. Il est toutefois très loin d'être certain que le sud bénéficie de la liberté d'utiliser réellement le droit à la sécession qui a été accordé pour 2011.

Dans la région occidentale du Darfour, le gouvernement cherche à empêcher ladite sécession par tous les moyens. Dans cette région, il y a toujours eu un conflit d'intérêts entre les bergers nomades et les fermiers sédentaires. Le gouvernement s'intéresse maintenant à ce conflit. Le dépeuplement de la région en chassant les habitants établis vers le pays voisin, le Tchad, est un outil important pour garder le contrôle sur la région. Dans ces basses œuvres, le gouvernement peut agir sans observateurs, travailleurs humanitaires et médiateurs étrangers.

La Commission des affaires étrangères du Parlement a demandé l'intervention militaire de l'Europe il y a plusieurs années. Les commentaires de ce type sont populaires auprès de certaines sections de l'opinion publique nationale et donnent l'impression qu'une Europe riche et puissante est en mesure d'imposer ses solutions au reste du monde. Dans la pratique, ce n'est pas une solution qui peut être mise en œuvre. De plus, l'objectif d'une telle intervention est peu clair.

S'agirait-il d'une aide humanitaire temporaire ou de la création d'un État indépendant du Darfour? Que ce soit l'un ou l'autre objectif, il serait vu en Afrique comme une nouvelle démonstration de la puissance coloniale de l'Europe, en grande partie dans l'intérêt personnel de l'Europe. Une stratégie moins spectaculaire, mais probablement plus efficace, est l'émission d'un mandat d'arrêt international pour le président Al-Bachir et la détection des crimes de guerre. De l'extérieur, vous devez toujours proposer de contribuer à l'aide

humanitaire et amener des solutions pacifiques. Les groupes de population affectés, dont la plupart ont fui, méritent notre soutien dans la lutte pour leur survie.

Marios Matsakis, auteur. – (EN) Madame la Présidente, le Parlement est très préoccupé par la décision du gouvernement soudanais d'expulser les organisations humanitaires du Darfour, une situation qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour des centaines de milliers de civiles innocents. Nous comprenons que le commissaire Michel, le président de l'UE, le coordinateur des Nations unies à l'aide d'urgence, le président Obama et de nombreuses autres personnes se sont investis afin d'obtenir l'annulation de cette décision.

Étant donné qu'il s'agit d'un sujet très sensible requérant une gestion très délicate, nous considérons que, avant d'adopter une résolution ici, il convient de donner toutes les chances de succès possibles à ces efforts. Par conséquent, nous voterons contre cette résolution. Non parce que nous sommes en désaccord avec son contenu mais parce que nous devons attendre les résultats des efforts dont je viens de parler. Nous estimons qu'il s'agit de la manière la plus intelligente et sage d'agir en ce moment et vu les circonstances actuelles.

Ewa Tomaszewska, auteure. – (PL) Madame la Présidente, en conséquence de l'épuration ethnique brutale au Darfour, environ 300 000 personnes sont mortes et 2,5 millions de personnes sont devenues des réfugiés. Une aide humanitaire est nécessaire auprès de 4,7 millions de personnes. Plus de 10 000 personnes ont trouvé refuge au Tchad, où la mission de paix comprend un contingent de l'armée polonaise. La population a été touchée par l'une des crises humanitaires les plus graves au monde. Les représentants des droits de l'homme et les organisations d'aide humanitaire, notamment *Polska Akcja Humanitarna* ou *Médecins Sans Frontières*, ont été expulsées du Darfour. La Cour pénale internationale de La Haye a accusé le président soudanais, Omar Al-Bachir, qui est responsable de cette situation, de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité, et elle a émis un mandat d'arrêt. La Cour l'accuse d'autoriser le génocide, le meurtre et les enlèvements, ainsi que de tolérer la torture et le viol. Je soutiens sans réserve la décision de la Cour pénale internationale. Nous exigeons que les organismes humanitaires puissent retourner au Darfour afin de pouvoir apporter leur aide à la population.

Raül Romeva i Rueda, auteur. – (ES) Madame la Présidente, je pense que cette résolution est arrivée à un moment crucial pour deux raisons. La première est que – comme cela a déjà été dit, et je me joins aux félicitations et aux hommages – le chef d'accusation du président Bachir montre l'importance de mettre un terme à cette situation, en particulier au Darfour, même si elle concerne la totalité du contexte du Soudan. Il montre aussi que la communauté internationale peut et doit agir lorsque de telles situations atteignent les extrêmes que la situation soudanaise a atteints.

Idéalement, bien sûr, il faudrait forcer le président Bachir à démissionner et l'envoyer directement devant la Cour pénale internationale. Il est peu probable que cela se produise, mais la réponse donnée par la communauté internationale doit clairement suivre cette optique et il ne peut y avoir aucun doute quant à ce type de procédure.

Ensuite, la situation humanitaire requiert également que nous adoptions une position claire concernant ce que nous venons d'apprendre aujourd'hui, à savoir le fait que trois personnes travaillant pour Médecins Sans Frontières ont été enlevées et qu'en ce moment, nous ne savons pas où elles se trouvent ni l'état dans lequel elles se trouvent. Il faut ajouter à cela l'expulsion de 13 ONG qui ont fourni récemment une aide de base et qui se sont occupées des besoins essentiels, entre autres.

Leur expulsion révèle que la réponse donnée par le gouvernement se trouve précisément à l'opposé du type de réponse qui est nécessaire et souhaitable et qui doit être acceptable pour l'Union européenne et, surtout, par la communauté internationale.

Non seulement l'expulsion est inacceptable, mais elle requiert une réponse; une réponse doit être donnée à cette situation. C'est la raison pour laquelle je crois que cette résolution est fondamentale, et il est absolument essentiel que nous l'adoptions aujourd'hui à la plus forte majorité possible. J'exhorte aussi mes collègues à suivre cette ligne de conduite afin de veiller à ce que nous ne soyons pas laissés pour compte dans une affaire aussi importante.

Enfin, j'aimerais formuler une demande très spécifique à l'intention du Bureau des Nations unies pour les droits de l'homme: il devrait entamer les enquêtes pour découvrir si cette expulsion des ONG peut être ajoutée à la longue liste de crimes de guerre pour lesquels les autorités soudanaises doivent évidemment être tenues responsables.

Bernd Posselt, *au nom du groupe PPE-DE.* – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, nous nous trouvons dans une situation très compliquée. Ce qui se passe au Soudan n'est ni incompréhensible, ni surprenant au point que nous devions attendre de voir ce qui se passe. Une guerre contre la population du sud du Soudan s'y déroule depuis des décennies. Il s'agit d'un désastre humanitaire entraîné par la politique génocide de Monsieur Al-Bachir. Des millions de gens ont été enlevés et luttent pour survivre et ils se trouvent dans cette situation non pas depuis des semaines, mais bien depuis des mois et des années. Ce n'est qu'un côté de la médaille.

De l'autre côté, il est vrai que nous sommes impliqués dans une situation dans laquelle nous ne devons pas compromettre le travail des organismes humanitaires. Nous devons prendre leurs préoccupations et besoins au sérieux. Quelle voie devons-nous emprunter? Nous devons être guidés par les faits. Les faits sont que Monsieur Al-Bachir fait plutôt délibérément pression sur les organismes humanitaires. Quiconque a vu son interprétation démonstrative, sa danse moqueuse dans son action contre les organismes humanitaires et dans ses démonstrations sait qu'il est assez intentionnellement provocateur.

Nous ne devons pas nous permettre d'être provoqués. Toutefois, nous ne devons pas non plus simplement nous taire, comme de nombreux collègues le souhaiteraient. Cela n'impressionnerait pas non plus le dictateur. Je suggère donc que nous supprimions les alinéas 2, 5 et 6 de la résolution et que nous adoptions le reste tel qu'il est proposé.

Józef Pinior, au nom du groupe PSE. – (PL) Madame la Présidente, j'ai ici une lettre rédigée par 28 femmes du Darfour qui ont réussi à s'échapper de la zone de conflit. Elle est adressée à l'Union africaine et à la Ligue des États arabes. Ces femmes du Darfour, dans la lettre datée du 4 mars 2009, expriment leur soutien envers le mandat d'arrêt délivré par la Cour pénale internationale contre le président soudanais Omar Al-Bachir. Pour la première fois en sept ans d'existence de la Cour, un mandat a été délivré pour un chef d'État en poste. Dans leur lettre, les femmes du Darfour décrivent les scènes de violence et de viol horrifiantes qui font partie de leur quotidien dans la province, où le viol est utilisé intentionnellement comme une arme pour causer des souffrances aux femmes et les stigmatiser, ainsi que pour détruire l'unité et démoraliser l'ensemble de la société.

Omar Al-Bachir a répondu au mandat d'arrêt international en expulsant 13 associations caritatives étrangères du Soudan. Ceci signifie qu'au cours des prochaines semaines, plus d'un million de personnes vivant dans des camps de réfugiés au Soudan n'auront accès à aucune aide de base, c'est-à-dire ni eau douce potable, ni nourriture, ni soins médicaux. La pénurie d'eau douce potable, qui commencera à se faire sentir au cours des prochains jours, favorisera la propagation des maladies transmissibles, surtout dans le Darfour occidental. Des témoins ont signalé des cas de diarrhée dans le camp Zam-Zam et des cas de méningite dans le camp Kalma. Les premières et principales victimes de la décision prise par le gouvernement du Soudan seront les enfants. La décision d'Omar Al-Bachir d'expulser des associations caritatives du Darfour entraînera davantage de crimes.

La résolution du Parlement européen appelle les Nations Unies et la Cour pénale internationale à enquêter afin de savoir si la récente décision du président soudanais constitue un crime de guerre en vertu du droit international. Le gouvernement d'Omar Al-Bachir ne garantit pas aux citoyens soudanais le droit à la protection et il doit être tenu responsable de la violation de ce droit aux yeux de la communauté internationale.

Leopold Józef Rutowicz, *au nom du groupe UEN.* – (*PL*) Madame la Présidente, une des plus grandes tragédies humaines du monde contemporain a lieu au Darfour. L'instigateur est le président soudanais Omar Hassan Al-Bachir. Près de cinq millions de gens ont besoin d'une aide humanitaire urgente. Pendant ce temps, le gouvernement soudanais a décidé d'expulser 13 des principales organisations humanitaires non gouvernementales du Darfour. La propagation des maladies, qui se déclenchera dès que l'aide médicale et alimentaire sera supprimée, entraînera, au 21^e siècle, un génocide de grande ampleur. La résolution, dont je suis partisan, ne va pas suffisamment loin, car dans ce cas, nous devrions forcer l'Union africaine et l'ONU à autoriser une intervention militaire afin d'arrêter le génocide.

Urszula Krupa, au nom du groupe IND/DEM. – (PL) Madame la Présidente, le conflit au Soudan, qui a des origines raciales, religieuses et économiques, dure depuis plus de 50 ans. Il a déjà fait plus de 3 millions de victimes et forcé plus de 4,7 millions de gens de la région à quitter leurs foyers. Malgré les tentatives menées pour parvenir à un accord et les opérations de maintien de la paix de l'ONU, le conflit entre les habitants arabes et non arabes du Darfour s'est exacerbé récemment.

La dernière étape de la crise humanitaire la plus grave du monde, qui a une fois de plus attiré l'attention du Parlement européen, concernait la décision prise par le gouvernement soudanais, dirigé par le président Al-Bachir, liée à l'expulsion de 13 organismes humanitaires qui apportent une aide dont la population a tant besoin sous la forme de nourriture, de médicaments et de soins médicaux. Les photographies et films du Darfour, qui ont secoué des spectateurs du monde entier, ne peuvent pas vraiment refléter la crise à laquelle font face les habitants de cette région, qui essaient d'émigrer au Tchad voisin ainsi que vers d'autres pays et continents, notamment l'Égypte, Israël, les États-Unis, le Canada et l'Europe.

Toutefois, le président du Soudan, qui a été accusé de crimes de guerre, n'est pas le seul à avoir permis les violations des droits de l'homme incluant viols collectifs, kidnappings, enlèvements, famine, épidémies et torture. La responsabilité repose aussi sur les grandes puissances mondiales et sur leurs leaders, qui essaient de se rejeter la faute en matière de fourniture d'armes ou de bénéfices excessifs. Même l'intervention du procureur de la Cour pénale internationale, qui a voulu inculper le président soudanais et délivrer un mandat

d'arrêt, doit être vu comme une célébration marquant le 10^e anniversaire de la Cour pénale. D'après certaines personnes, celle-ci pourrait s'avérer catastrophique pour le Darfour et mettre un terme à la mission de l'ONU là-bas.

Ce n'est pas la première fois que nous avons protesté et exprimé notre indignation face aux violations des droits de l'homme qui se produisent dans cette région. Néanmoins, la précédente résolution détaillée du Parlement européen, qui exhortait les organismes internationaux à imposer des sanctions et à bloquer les activités économiques qui attisaient les flammes du conflit, n'a donné aucun résultat. Je suis certaine qu'en alimentant le conflit, les responsables visent à unifier la population du Darfour avant le référendum sur la sécession du Soudan qui devrait avoir lieu en 2011.

José Ribeiro e Castro (PPE-DE). - (EN) Madame la Présidente, la vérité est que nous savions que les ONG allaient être expulsées et c'est pourquoi je réaffirme ma préférence pour une ligne ferme et claire qui soit également pragmatique. Il est très facile de jouer au héro dans un coffee shop à des milliers de kilomètres.

Ceux d'entre nous qui ont visité le Darfour en juillet 2007 et se sont rendus à al-Geneina et al-Fashir, à Nyala et Kapkabia et dans de nombreux camps de déplacés autour de ces villes, sont pleinement conscients de la souffrance du peuple du Darfour et du travail considérable abattu par les ONG sur place. Il est dès lors essentiel de protéger les autres ONG et de mettre tous les moyens en oeuvre afin qu'elles puissent rester et d'apporter un soutien maximal à celles qui vont continuer, y compris les oeuvres de bienfaisance religieuses.

Je suis également favorable à l'exercice de davantage de pressions sur la Chine, qui, d'une part, n'applique pas les pressions nécessaires sur les autorités de Khartoum et, d'autre part, retarde ou bloque des mesures plus efficaces au niveau de l'ONU.

Je soutiens également l'idée de M. Tannock que toute sortie est une bonne sortie. Si le président Al-Bachir part et que son régime est mis hors course, ce serait un immense soulagement et une grande aide pour le peuple du Darfour et du Soudan. Il ne s'agit pas d'impunité – l'impunité serait de continuer comme maintenant pendant de nombreuses années.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (PSE). – (*PL*) Madame la Présidente, d'après diverses données, la guerre au Darfour a déjà fait plus de 200 000 victimes. Elle a fréquemment été appelée la plus grande crise humanitaire de l'histoire et elle a été comparée au génocide qui a eu lieu au Rwanda en 1994. D'après l'ONU, près de 5 millions de Soudanais ont actuellement besoin d'aide de toute urgence.

La Cour pénale internationale a émis un mandat d'arrêt contre le président actuel, Omar Hassan Al-Bachir, pour les présumés crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Le gouvernement soudanais a réagi en expulsant 13 des plus importantes organisations non gouvernementales participant au plus grand programme d'aide humanitaire de l'histoire. Cette décision pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour la population du Darfour, qui sera privée de l'accès à l'aide médicale dont elle a tant besoin. La propagation non maîtrisée des maladies transmissibles peut entraîner des épidémies de masse et contribuer à l'augmentation du taux de mortalité, en particulier chez les enfants, qui seront privés de l'accès au traitement médical ou à l'aide alimentaire et qui perdront dès lors tout espoir de survie dans ces conditions exceptionnellement difficiles.

Au vu de la situation actuelle, nous devons condamner sans équivoque la décision prise par le gouvernement soudanais d'expulser les organisations non gouvernementales du pays et exiger la révocation de cette décision. En même temps, nous devons interpeller la Commission et le Conseil pour qu'ils entament les discussions avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes et la Chine, en vue de convaincre le gouvernement soudanais

des conséquences catastrophiques que pourraient entraîner ses actes. En outre, nous devons soutenir fermement les actions de la Cour pénale internationale et sa contribution incontestable en tant que militante pour la justice et le droit humanitaire à l'échelle internationale, ainsi que ses activités visant à enrayer l'anarchie.

À cet égard, nous devons informer les Soudanais qui collaborent avec le président Al-Bachir qu'une déclaration de culpabilité pour les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité est maintenant inévitable et nous devons forcer le gouvernement soudanais lui-même à empêcher la discrimination contre les militants des droits de l'homme qui ont soutenu la délivrance par la Cour du mandat d'arrêt du président Al-Bachir. Cette mesure doit être prise aussi rapidement que possible, afin d'empêcher une crise humanitaire plus grave, qui menace inéluctablement le Darfour.

Jürgen Schröder (PPE-DE). – (*DE*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je me suis rendu en personne au Darfour et également dans le pays voisin, le Tchad, avec Monsieur Ribeiro e Castro, et je peux donc apporter mon soutien sans réserve à ce qui a été dit.

C'est une calamité, et cette calamité est exacerbée par le fait qu'en raison de l'expulsion des organisations non gouvernementales, seuls 60 % de l'aide humanitaire sont acheminés. Ce désastre pourrait s'aggraver. Trois millions de personnes dépendent de notre aide. C'est pourquoi, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, je suis d'avis que l'alinéa 4 de notre résolution, dans lequel nous exhortons la seule grande puissance du monde, la République populaire de Chine, à obliger le gouvernement soudanais à rétracter son expulsion des ONG, est particulièrement important.

Filip Kaczmarek (PPE-DE). — (PL) Madame la Présidente, nous sommes témoins de graves événements dans le domaine de la politique internationale. Le président soudanais, à l'intention duquel un mandat d'arrêt a été émis, cherche à prendre sa revanche sur la communauté internationale en expulsant les organisations neutres sur le plan politique qui cherchent à acheminer l'aide humanitaire aux personnes souffrantes du Darfour. L'opinion internationale ne peut évidemment pas ignorer le fait que le président du Soudan a interdit les activités des organisations non gouvernementales telles que Polska Akcja Humanitarna qui, au cours des cinq dernières années, ont été engagées dans des projets portant sur l'eau dans la région du Darfour afin d'aider les Soudanais. Le cinquième Forum mondial de l'eau pourrait offrir une belle opportunité de réagir à l'égard du comportement du président soudanais, comme nous l'avons mentionné hier à cette Assemblée. J'espère que la question de l'expulsion des organisations non gouvernementales œuvrant au Darfour sera soulevée, dans un contexte politique, à Istanbul. Assez ironiquement, le Forum vise à résoudre le problème de l'accès limité à l'eau auquel font face des milliards de gens à travers le monde. Pendant ce temps, au Darfour, le président Al-Bachir expulse des organisations qui tentent de résoudre cette question essentielle. Nous devrons réagir à de tels agissements.

Vittorio Prodi (ALDE). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, très rapidement, nous sommes victimes du chantage d'un dictateur qui a victimisé des millions de gens au Darfour et qui cherche à utiliser ces victimes pour éviter les sanctions internationales. Nous ne devons donc pas céder à ce chantage.

Il est clair que nous avons besoin d'une coalition internationale pour faire pression sur le président Al-Bachir afin qu'il abandonne cette position. Toutefois, nous ne devons pas fermer les yeux sur le fait que l'effet réel, la cause réelle de ces choses est cette obsession des ressources naturelles. Ce n'est pas une coïncidence que les majeures violations des droits de l'homme se produisent dans des pays où d'importantes ressources naturelles sont présentes, en particulier en Chine, qui dirige cette pression en quête de ressources naturelles. Dès lors, nous ne pouvons pas négliger de nous attaquer à la racine de ce problème, c'est-à-dire en garantissant à chaque personne un accès équitable aux ressources naturelles dans le monde – voilà ce que nous devons faire.

Marie Anne Isler Béguin (Verts/ALE). - Madame la Présidente, Madame la Commissaire, chers collègues, je voudrais dire, de manière très brève, que nous dénonçons tous les horreurs au Darfour et que nous demandons tous que tout soit fait pour que les associations et les ONG qui ont un rôle crucial à jouer dans ces cas-là puissent continuer leur travail et ne soient pas expulsées, mais j'aimerais poser une question à M^{me} la Commissaire.

J'aimerais savoir ce que vous attendez, ce que l'Union européenne attend de l'Union africaine. On a entendu un collègue demander une intervention armée. Dans notre résolution, nous demandons que la Commission et le Conseil intensifient les efforts pour faire pression sur le gouvernement par le biais de l'Union africaine. Dans d'autres pays, nous déléguons la résolution des conflits à l'Union africaine. Nous connaissons la position de l'Union africaine par rapport au cas Al-Bachir. On a l'impression qu'il y a deux poids, deux mesures.

Quelle serait donc la stratégie de la Commission par rapport à l'Union africaine, puisque nous sommes sur le continent africain? Est-ce que là aussi, nous souhaitons déléguer le travail et la résolution de ce conflit à l'Union africaine?

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, tout comme vous, la Commission européenne est profondément préoccupée par la décision soudanaise d'expulser 13 ONG humanitaires internationales et d'en suspendre trois nationales ainsi que deux ONG nationales de défense des droits de l'homme en représailles à la condamnation du président Bachir. Six de ces ONG internationales reçoivent au total 10 millions d'euros à titre de fonds humanitaires de l'UE.

Ces organisations fournissent des services essentiels à des millions de Soudanais au Darfour et dans d'autres régions du Soudan. La suspension de leurs activités est par conséquent non seulement extrêmement regrettable mais elle nuira également fortement à la situation humanitaire, comme nombre d'entre vous l'ont déclaré. Dans un communiqué de presse, le commissaire Michel a déjà exprimé ses graves préoccupations et invité le gouvernement soudanais à reconsidérer sa décision sans attendre et à veiller à ce que l'aide humanitaire apportée aux personnes les plus vulnérables soit garantie de façon ininterrompue.

Si l'étendue de l'impact de la décision soudanaise est toujours en cours d'évaluation, il est clair que la vie de centaines de milliers de personnes peut être mise en danger au Darfour. Des mesures adéquates doivent être prises de toute urgence car la saison des pluies qui s'annonce ainsi que la famine annuelle vont exacerber la vulnérabilité humanitaire des 4,7 millions de personnes directement affectées par le conflit.

Nous savons que le gouvernement ne reviendra pas sur sa décision malgré les pressions internationales réclamant l'annulation de la décision d'expulser les ONG en question. Si nous ne pouvons persuader le gouvernement d'annuler ses ordres d'expulsions, nous devons faire en sorte que les autorités soudanaises mettent en oeuvre les mécanismes de distribution adéquats. À cet égard, nous devons certainement prendre le gouvernement soudanais au mot lorsqu'il a déclaré qu'il assumerait l'entière responsabilité de la distribution de l'aide humanitaire.

Nous avons également le devoir de prendre les mesures d'urgence nécessaires concernant notre aide. Le Soudan reçoit la plus grande aide humanitaire de la Commission: 110 millions d'euros en 2009. La Commission, ainsi que les autres donateurs, comme les Nations unies et les ONG et d'autres partenaires humanitaires, examinent comment adapter au mieux la réponse humanitaire afin d'éviter toute conséquence dramatique. La tâche n'est pas aisée, les ONG expulsées étant les plus à même de travailler dans des zones aussi difficiles et reculées.

Ces mesures d'urgence requerront clairement une certaine coopération avec les autorités soudanaises ainsi que leur accord. À cet égard, il est essentiel d'insister sur la stricte séparation entre les activités humaines et l'agenda politique.

Au niveau politique, nous devons maintenir une pression diplomatique maximale sur les autorités soudanaises et les mouvements rebelles afin que la paix puisse revenir au Darfour. Nous devrons aussi exercer des pressions afin que l'Accord de paix global Nord-Sud soit pleinement appliqué. Les enjeux sont très élevés et nous ne pouvons pas laisser le Soudan s'engouffrer dans un scénario cauchemardesque d'une instabilité à l'échelle nationale.

L'UE toute entière respectera les lignes directrices de la CPI et ne maintiendra que les contacts essentiels avec le président soudanais Bachir. Néanmoins – et il est ici crucial, comme je l'ai déjà mentionné, que nous maintenions le dialogue avec Khartoum – nous devons veiller à ce que la réaction du gouvernement à la condamnation de la CPI soit aussi limitée que possible. Si nous coupons toute relation, les plus durs au sein du gouvernement pourraient s'en prendre aux civils, aux travailleurs humanitaires et au personnel de l'UNMIS. La récente décision d'expulser différentes ONG est, selon nous, la première mesure qui pourrait être suivie de nombreuses autres du même acabit et nous devons suivre cette situation de près. Il convient d'éviter le pire scénario qui serait celui d'un arrêt de la mise en oeuvre du PGA et d'une tentative du gouvernement de trouver une solution militaire à la crise du Darfour.

En ce qui concerne l'Union africaine, je peux seulement vous dire que nous maintenons le contact avec eux mais je ne peux rien dire de plus à ce stade.

La Présidente. – Le débat est clos.

14. Heure des votes

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le vote.

(Pour le résultat et le détail du vote: cf. procès-verbal)

14.1. Guinée-Bissau (vote)

14.2. Philippines (vote)

- Avant le vote sur l'alinéa 4:

Raül Romeva i Rueda, *auteur.* – (*EN*) Madame la Présidente, je voudrais présenter deux amendements oraux. L'un concerne le considérant B et l'autre le paragraphe 4.

Concernant le paragraphe 4 l'amendement tient en deux parties. L'un remplace «Utrecht» par «Oslo» – il s'agit d'un point technique mais important – l'autre ajoute, après «accords bilatéraux», les mots «pour le comité mixte de suivi». Il s'agit de petites choses afin d'améliorer la compréhension et que nous pouvons tous accepter.

(Le Parlement approuve l'amendement oral)

- Avant le vote sur le considérant B:

Raül Romeva i Rueda, *auteur.* – (*EN*) Madame la Présidente, mon deuxième amendement oral est très simple également. Il s'agit seulement d'effacer le mot «communistes» après «insurgés» et de remplacer «1 20 000 vies» par «40 000 vies».

(Le Parlement approuve l'amendement oral)

14.3. Expulsion d'ONG du Darfour (vote)

- Avant le vote sur l'alinéa 1:

Martine Roure, *au nom du groupe PSE*. – Madame la Présidente, je propose un amendement oral après le paragraphe 1. Je le lis: «demande la libération immédiate et sans condition de tous les humanitaires de la section belge de «Médecins sans frontières» qui ont été enlevés hier, dans leur bureau de MSF-Belgique à Saraf Umra, à 200 km à l'ouest d'El Facher, la capitale du Darfour-Nord.

Jacek Saryusz-Wolski (PPE-DE). - Madame la Présidente, la mention «hier» ne doit pas se trouver là parce que la résolution doit vivre plus longtemps qu'un jour.

Martine Roure (PSE). - Madame la Présidente, excusez-moi, mais je ne comprends pas pourquoi il y a une limite dans le temps. Il n'y a pas de limite dans le temps...

Je répète: «demande la libération immédiate et sans condition de tous les humanitaires». C'est «immédiate» qui vous gêne?

La Présidente. - Madame Roure, c'est le mot «hier». Vous avez dit «hier».

Martine Roure (PSE). - Madame la Présidente, d'accord. Excusez-moi. On enlève «hier». Vous avez tout à fait raison.

(Le Parlement approuve l'amendement oral)

- Avant le vote sur l'alinéa 2:

Charles Tannock, *auteur*. – (*EN*) Madame la Présidente, mon groupe propose de supprimer les paragraphes 2 et 6. Non que nous ne soutenions le contenu mais nous estimons qu'il n'est pas nécessaire dans la présente résolution et, vu la nature délicate de la situation, cela pourrait aider à ce que M. Al-Bachir annule sa décision et autorise les ONG à revenir. Nous demandons donc la suppression des paragraphes 2 et 6. Je crois savoir que les socialistes introduiront une requête similaire et qu'ils demanderont également la suppression du paragraphe 5, ce que nous soutenons pour les mêmes raisons.

(Le Parlement approuve l'amendement oral)

- Avant le vote sur l'alinéa 5:

Martine Roure, *au nom du groupe PSE*. – Je confirme ce que vient de dire M. Tannock, et pour les mêmes raisons, nous demandons la suppression du paragraphe 5.

(Le Parlement approuve l'amendement oral)

* *

Paul Rübig (PPE-DE). – (*DE*) Monsieur le Président, j'ai une demande à formuler. Étant donné que les élections auront lieu le 7 juin et que nous avons actuellement une importante affluence de visiteurs, je voudrais demander si nous pourrions envisager, durant les sessions d'avril et de mai ici à Strasbourg, d'ouvrir toutes les salles aux visiteurs jusqu'à minuit, y compris la salle plénière, de sorte que nous puissions accueillir tous les visiteurs correctement.

La Présidente. – Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

- 15. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal
- 16. Décisions concernant certains documents: voir procès-verbal.
- 17. Transmission de textes adoptés au cours de la présente séance: voir procès-verbal
- 18. Déclarations écrites inscrites au registre (article 116 du règlement): voir procès-verbal
- 19. Calendrier des prochaines séances: voir procès-verbal
- 20. Interruption de la session

(La séance est levée à 16 h 20)

ANNEXE (Réponses écrites)

QUESTIONS AU CONSEIL (La Présidence en exercice du Conseil de l'Union européenne est seule responsable de ces réponses)

Question n° 6 de Seán Ó Neachtain (H-0052/09)

Objet: Crise économique

Quelles sont les initiatives adoptées par la présidence tchèque pour garantir que l'Union européenne présente un front commun face à la crise économique?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

La République tchèque a endossé la présidence du Conseil à un moment très difficile pour l'économie européenne et mondiale. Compte tenu de la crise financière mondiale et du ralentissement de la croissance économique, nous sommes confrontés à des défis économiques sans précédent, qui requièrent une réponse rapide, adéquate et coordonnée. La situation actuelle constituera un test pour l'intégration économique et politique européenne. Nous sommes déterminés à tout faire pour que l'UE sorte de cette crise plus forte et plus unie.

La présidence considère que la coordination et la mise en œuvre cohérente des mesures convenues demeurent des éléments essentiels en vue de toute action future. Si l'évolution rapide de la situation économique et financière pose de nouveaux défis, la coordination permet un échange de vues immédiat ainsi qu'une action concertée. Lorsque des mesures politiques ont été prises par les présidences précédentes, la présidence tchèque s'efforce d'assurer une mise en œuvre cohérente et un suivi rapproché de ces décisions de manière à déboucher sur des résultats tangibles.

En ce qui concerne la coordination, plusieurs initiatives ont été lancées par le Conseil, sous l'égide de la présidence tchèque, en vue de relever les nouveaux défis.

* *

Question n° 7 de Eoin Ryan (H-0054/09)

Objet: Bénévolat dans le sport

Dans son programme de travail, la Présidence tchèque a souligné l'importance des sports. Quelles mesures concrètes le Conseil prend-il ou compte-t-il prendre pour soutenir et encourager le bénévolat dans le sport et garantir une aide financière aux sports qui doivent compter sur la contribution des bénévoles pour fonctionner et survivre?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Bien que reconnaissant pleinement l'importance du bénévolat dans le sport, le Conseil souhaite attirer l'attention de l'honorable parlementaire sur le fait que les dispositions du traité CE ne confèrent aucune compétence spécifique à l'UE dans le domaine du sport. Le Conseil n'est donc pas en position de prendre des mesures concrètes en rapport aux questions soulevées par l'honorable parlementaire.

En revanche, la présidence prévoit de maintenir la coopération informelle que les États membres entretiennent régulièrement dans ce domaine. Une réunion informelle des directeurs des sports sera organisée en République tchèque en avril 2009. Le bénévolat dans le sport, et plus particulièrement dans le cadre d'activités sportives quotidiennes, sera l'un des thèmes centraux abordés au cours de cette réunion.

La vision et le concept de bénévolat dans le sport varie très fortement d'un État membre à l'autre. Dans bon nombre d'entre eux, les bénévoles occupent des fonctions de chargés d'information et d'organisateurs de grandes manifestations sportives - telles que l'EURO (football), les coupes du monde ou les jeux olympiques. Dans d'autres, les bénévoles travaillent de manière régulière en tant qu'entraîneurs dans des organisations sportives sans but lucratif, où ils guident des enfants, des jeunes, des adultes ou des personnes âgées dans le cadre d'activités physiques, etc. Le but de la réunion informelle est de couvrir l'ensemble des activités exercées par les bénévoles et de brosser un tableau de la situation actuelle du bénévolat dans les différents États membres. Pour ce faire, nous avons l'intention de distribuer un court questionnaire, dont les réponses seront présentées en avril. Ce questionnaire a été préparé conjointement avec l'ENGSO et la Commission européenne. Dans le même temps, nous prévoyons de présenter des exemples de bonnes pratiques existant au niveau national, parmi lesquelles l'initiative britannique visant à préparer les bénévoles pour les jeux olympiques de Londres en 2012.

Notre objectif est de soutenir le bénévolat, d'améliorer sa reconnaissance dans la société et de formuler des recommandations afin d'améliorer le cadre juridique entourant le travail des bénévoles. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre des efforts déployés en vue de faire de 2011 l'Année européenne du bénévolat, qui bénéficie de tout notre soutien.

*

Question n° 8 de Jim Higgins (H-0056/09)

Objet: Financement du groupe politique Libertas

Le Conseil s'inquiète-t-il de la décision prise par le parti politique Libertas de parrainer des candidats dans tous les États membres et estime-t-il que l'UE devrait accorder un financement à Libertas?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'attention de l'honorable parlementaire est attirée sur le fait que le financement des partis et des candidats aux élections parlementaires européennes est régi au niveau national et relève donc de la compétence des différents États membres. Par conséquent, il n'appartient pas au Conseil de commenter la décision prise par Libertas de parrainer des candidats aux élections parlementaires européennes dans différents États membres.

Le Conseil souhaite néanmoins signaler que, conformément à l'article 191 du traité CE, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le règlement n° 2004/2003 relatif au financement des partis ou des fondations politiques au niveau européen, qui a été modifié en décembre 2007.

Ce règlement prévoit la possibilité d'octroyer un financement, à partir du budget de l'UE, aux partis ou aux fondations politiques qui, dans le cadre de leurs activités, obéissent aux principes sur lesquels reposent l'Union européenne - à savoir les principes de liberté, de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de l'État de droit - et disposer d'un certain degré de représentation dans au moins un quart des États membres.

Dans ce contexte, je voudrais rappeler que, pour bénéficier d'un financement du budget général de l'Union européenne, un parti politique au niveau européen doit, sur la base de ce règlement, introduire une demande auprès du Parlement européen et qu'il appartient à ce dernier d'autoriser ou non le financement.

* *

Question n° 9 de Avril Doyle (H-0058/09)

Objet: Progrès accomplis lors du dixième Forum mondial des ministres de l'environnement

Le dixième Forum mondial des ministres de l'environnement était prévu du 16 au 25 février 2009, à Nairobi, au Kenya. La Présidence tchèque pourrait-elle rendre compte des progrès accomplis lors de cette réunion, et plus particulièrement en ce qui concerne la question du changement climatique?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

La 25^e session du Conseil d'administration du Programme des Nations unies pour l'environnement/10^e Forum mondial des ministres de l'environnement (CA-PNUE/FMME) s'est déroulé du 16 au 20 février 2009 au siège du PNUE à Nairobi (Kenya), avec en toile de fond la crise économique et financière mondiale, d'une part, et les récents changements survenus dans l'administration américaine, d'autre part.

Lors de cette réunion, les responsables de l'environnement ont admis la nécessité de repenser l'économie en termes environnementaux, comme l'illustre parfaitement le slogan du PNUE pour cette session: «un New Deal écologique mondial».

La décision la plus importante qui a été prise a été celle de créer un comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument juridiquement contraignant au niveau mondial en vue de contrôler l'utilisation du mercure. Ce comité devrait voir le jour en 2010 et achever ses travaux d'ici 2013. L'instrument élaboré visera à réduire l'offre de mercure, son utilisation dans les produits et les processus, ainsi que ses émissions.

L'autre point culminant de la session a été la décision d'établir un petit groupe de ministres et de représentants de haut niveau afin d'examiner les différents moyens d'améliorer l'architecture globale du système de gouvernance environnementale internationale et de relancer le débat à un niveau politique, plutôt qu'au niveau technique ou diplomatique. Il convient de rappeler, à cet égard, que l'UE appelle régulièrement au renforcement de la gouvernance environnementale internationale.

Un autre point qu'il convient de souligner est la décision confirmant la poursuite du processus visant à explorer des mécanismes en vue d'améliorer l'interface science-politique pour la biodiversité et les services écosystémiques, qui permet à la communauté scientifique de se regrouper afin de proposer de meilleures solutions pour la coopération internationale future en matière d'environnement.

En ce qui concerne plus particulièrement le changement climatique, il convient de rappeler que cette question ne figurait pas à l'ordre du jour de cette 25 e session. Néanmoins, il importe de signaler l'adoption de plusieurs décisions concernant le développement de la coopération et, en particulier, la décision visant à aider l'Afrique en rapport avec différentes questions environnementales. Toutes ces décisions ont été activement soutenues par l'Union européenne.

Les ministres européens et africains ont également confirmé leur soutien en faveur d'une coopération environnementale plus étroite lors de la réunion sur l'environnement organisée par la présidence en marge de la 25^e session du PNUE, au cours de laquelle la question du changement climatique a également été abordée, l'Afrique étant un continent particulièrement vulnérable de ce point de vue.

* *

Question n° 10 de Bernd Posselt (H-0060/09)

Objet: Drapeau et hymne européens

Que fait le Conseil pour faire mieux connaître que par le passé et populariser, dans les États membres de l'UE, le drapeau et l'hymne européens et que pense la Présidence du Conseil de l'idée, avancée dès 1926 par le comte Richard Coudenhove-Kalergi, citoyen tchécoslovaque, de mettre des paroles sur l'hymne européen?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Comme le sait très certainement l'honorable parlementaire, l'emblème représentant un cercle d'étoiles dorées sur fond bleu a tout d'abord été adopté en décembre 1955 par le Conseil de l'Europe. Les institutions des Communautés ont ensuite commencé à utiliser cet emblème à partir du 29 mai 1986, conformément à une initiative adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement lors du Conseil européen de juin 1985.

Il en va de même pour l'»Hymne à la joie» de Beethoven, qui a été adopté en 1972 en tant qu'hymne du Conseil de l'Europe et qui est ensuite devenu, conformément à cette même initiative de juin 1985, l'hymne des institutions européennes.

Permettez-moi de souligner que les initiatives visant à mieux faire connaître et populariser l'emblème et l'hymne européens dans les différents États membres relèvent entièrement de la responsabilité de ces derniers et que le Conseil n'a entrepris aucune action particulière en vue de s'exprimer spécifiquement sur ce point. Néanmoins, le Conseil utilise, lorsque cela s'avère approprié, l'emblème ainsi que l'hymne.

Enfin, la question de mettre des paroles sur l'hymne européen n'a jamais été abordée au sein du Conseil.

* *

Question n° 11 de Marie Panayotopoulos-Cassiotou (H-0062/09)

Objet: Politiques en faveur de la famille

Dans ses déclarations concernant son programme de travail, la présidence tchèque soulignait que l'homme n'était pas un simple élément du potentiel humain, contribuant ainsi à la prospérité économique de la Communauté, mais qu'en tant que parent, il investissait du temps, de l'énergie et de l'argent dans la sauvegarde de la santé et l'éducation des enfants, qui constitueront le capital humain de demain .

Dans ce cadre, quelles mesures le Conseil compte-t-il prendre pour renforcer la qualité des politiques en faveur de la famille et garantir aux citoyens européens le droit de choisir librement, en toute autonomie, leur façon d'éduquer et de former leurs enfants?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'honorable parlementaire a soulevé une question très importante. Nous savons tous à quel point il est difficile de concilier les engagements professionnels avec les responsabilités familiales et la vie privée.

Premièrement, je voudrais rappeler que la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale est une question que le Conseil a abordée à de nombreuses reprises. La présidence tchèque ne fait pas exception. Lors de la réunion informelle des ministres de la famille (Prague, les 4 et 5 février 2009), nous avons lancé un débat sur les objectifs de Barcelone en matière de garde d'enfants en âge préscolaire, qui avaient été fixés d'un point de vue quantitatif seulement en 2002. La présidence tchèque met l'accent sur les aspects qualitatifs des services de garde d'enfants et sur l'application de principes jusqu'ici trop souvent négligés, à savoir ceux de l'intérêt de l'enfant et de l'autonomie de la famille, dans les décisions relatives à la conciliation de la vie professionnelle, privée et familiale. La présidence tchèque insiste également sur le rôle indispensable que jouent les parents pendant la petite enfance.

Le Conseil a également adopté une législation visant à rendre le monde du travail plus favorable à la famille. En ce sens, la directive 92/85/CEE du Conseil concernant le congé de maternité garantit aux travailleuses un congé de maternité d'au moins 14 semaines. Le Parlement et le Conseil travaillent actuellement main dans la main en tant que co-législateurs sur une nouvelle proposition de la Commission visant à actualiser la directive sur le congé de maternité, la Commission ayant proposé de porter la durée minimale du congé de maternité de 14 à 18 semaines, de façon à aider les travailleuses à récupérer des effets immédiats de l'accouchement, tout en facilitant leur retour sur le marché du travail à la fin de leur congé de maternité. La présidence tchèque a fait de cette proposition législative l'une de ses priorités et espère dégager un consensus entre les États membres au sein du Conseil dans les mois qui viennent.

Par ailleurs, le Conseil a hâte de travailler avec le Parlement européen sur la proposition de la Commission concernant une nouvelle directive visant à remplacer la directive 86/613/CEE du Conseil sur l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante. Dans son rapport sur la mise en œuvre de la directive 86/613/CEE, la Commission a conclu que les résultats pratiques de la mise en œuvre de la directive n'étaient pas entièrement satisfaisants par rapport à l'objectif premier de la directive, qui visait d'une manière générale à améliorer le statut du conjoint aidant.

La Commission a donc proposé que les conjoints aidants puissent, s'ils le souhaitent, bénéficier d'un niveau de protection égal à celui dont jouissent actuellement les travailleurs indépendants. Par ailleurs, le choix personnel en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et familiale est au centre de la discussion, la Commission ayant proposé d'offrir aux femmes exerçant une activité indépendante la possibilité de bénéficier des mêmes droits que les travailleuses salariées en matière de congé de maternité.

Comme l'a très justement fait remarquer l'honorable parlementaire, nos enfants sont notre avenir. La conciliation de la vie professionnelle et familiale est l'un des défis les plus importants auxquels sont actuellement confrontées les familles de travailleurs en Europe. Le Conseil est déterminé à jouer son rôle pour aider nos concitoyens à faire leurs propres choix en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et familiale.

*

Question n° 12 de Gay Mitchell (H-0064/09)

Objet: Gaza et Cisjordanie

Quelles mesures le Conseil compte-t-il prendre pour essayer d'apporter la paix et une aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil prend très au sérieux la situation humanitaire à Gaza et en Cisjordanie. Des conditions de vie favorables sont essentielles pour garantir une certaine stabilité sur les territoires palestiniens. Le Conseil a donc décidé, le 26 janvier 2009, que l'Union européenne ciblerait son aide sur les points suivants: secours humanitaires immédiats pour la population de Gaza, prévention du trafic d'armes et de munitions, réouverture durable des points de passage sur la base de l'accord de 2005 sur les déplacements et l'accès, réhabilitation et reconstruction, et reprise du processus de paix.

L'acheminement de l'aide humanitaire européenne est une question qui relève de la compétence de la Commission, qui peut fournir des informations détaillées sur ses activités et celles de ses partenaires, en particulier l'UNRWA et d'autres agences des Nations unies, ainsi que le CICR. L'UE a maintes fois demandé à Israël de permettre l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire à Gaza. Dans ses conclusions du 26 janvier 2009, le Conseil indiquait que l'UE était prête à réactiver sa mission d'assistance à la frontière (EU BAM Rafah) dès que les conditions le permettraient, et à étudier la possibilité d'étendre son assistance à d'autres points de passage dans le cadre de son action globale dans la région. En outre, l'UE a soutenu et activement participé à la «Conférence internationale de soutien à l'économie palestinienne pour la reconstruction de la bande de Gaza» organisée par l'Egypte le 2 mars 2009, au cours de laquelle la communauté internationale s'est engagée à débloquer un montant de près de 4,5 milliards de dollars US, l'UE étant l'un des principaux donateurs. Là encore, les conditions préalables essentielles pour une reconstruction efficace et durable de la bande de Gaza ont été soulignées tant par la présidence tchèque, s'exprimant au nom des 27 États membres, que par le Haut Représentant de l'UE pour la PESC, M. Solana. Le mécanisme PEGASE, qui a été présenté par la Commission (Mme Ferrero-Waldner) lors de la conférence des donateurs, constitue une initiative particulière de l'UE visant à acheminer l'aide vers la bande de Gaza, sous le contrôle de l'Autorité nationale palestinienne.

En ce qui concerne la Cisjordanie, l'UE a repris ses relations avec les institutions de l'Autorité palestinienne à la mi-2007. Elle est le plus grand donateur apportant une aide financière et technique directe au gouvernement palestinien. Sa mission EUPOLCOPPS vise essentiellement à fournir des conseils et une formation en matière de réforme du secteur de la sécurité et de la justice pénale. L'Autorité palestinienne s'est avérée être un partenaire fiable et efficace, empêchant la détérioration de la situation en Cisjordanie pendant la guerre de Gaza.

Le Conseil encourage fortement la réconciliation inter-palestinienne derrière le président Mahmoud Abbas, qui est essentielle pour la paix, la stabilité et le développement, et apporte son soutien aux efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe à cet égard.

Par ailleurs, le Conseil est convaincu que la paix dans la région ne pourra être rétablie que par l'aboutissement du processus de paix visant à créer, en Cisjordanie et à Gaza, un État palestinien indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, coexistant avec Israël dans la paix et la sécurité. Pour ce faire, le Conseil appelle à nouveau les deux parties à respecter leurs obligations au titre de la feuille de route ainsi que les engagements pris à Annapolis. Considérant que l'initiative de paix arabe offre une base solide et appropriée pour trouver une solution globale au conflit israélo-arabe, l'UE est déterminée à œuvrer en ce sens avec les autres membres du Quatuor, la nouvelle administration américaine et les partenaires arabes. Le Conseil se réjouit de la nomination du sénateur Mitchell en tant que nouvel envoyé spécial des États-Unis pour le Moyen-Orient et de son engagement immédiat dans la région, et se tient prêt à travailler en étroite coopération avec lui.

* * *

Question n° 13 de Dimitrios Papadimoulis (H-0066/09)

Objet: Mesures politiques, diplomatiques et économiques à l'encontre d'Israël

Le Secrétaire général des Nations unies s'est déclaré choqué par les pertes en vies humaines et par le bombardement du principal service d'assistance des Nations unies aux Palestiniens, l'UNRWA, à Gaza. Amnesty International a déjà demandé l'ouverture d'une enquête sur l'attaque lancée par Israël contre le bâtiment des Nations unies et sur ses attaques continuelles contre la population civile, en affirmant qu'il s'agit là de crimes de guerre. Des craintes ont été également exprimées quant à l'utilisation, par Israël, de bombes au phosphore blanc, une substance toxique qui provoque de graves brûlures. Un protocole annexé à la Convention de Genève sur les armes conventionnelles interdit d'ailleurs d'utiliser ces bombes contre la population.

Quelles initiatives le Conseil entreprendra-t-il afin qu'Israël soit traduit devant le Tribunal international de La Haye pour crimes de guerre contre les Palestiniens, et ce bien que ce pays ne reconnaisse pas la compétence de ce tribunal? Quelles mesures politiques, diplomatiques et économiques adoptera-t-il contre Israël afin de faire cesser le génocide du peuple palestinien et de réclamer des dédommagements pour la destruction d'infrastructures financées par l'Union européenne sur le territoire palestinien?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Dès le début des hostilités à Gaza, la présidence du Conseil a exprimé à de nombreuses reprises ses sérieuses préoccupations concernant les victimes civiles et a condamné les attaques lancées contre les infrastructures des Nations unies.

L'honorable parlementaire est renvoyé aux conclusions suivantes adoptées par le Conseil les 26 et 27 janvier 2009: «L'Union européenne déplore vivement les pertes en vies humaines, et en particulier les victimes civiles, occasionnées par ce conflit. Le Conseil rappelle à tous les belligérants qu'il leur incombe de respecter pleinement les droits de l'homme et d'honorer les obligations qui sont les leurs en vertu du droit humanitaire international: il suivra attentivement les enquêtes menées sur les violations présumées du droit humanitaire international. À cet égard, il prend dûment acte de la déclaration qu'a faite devant le Conseil de sécurité, le 21 janvier, le Secrétaire général des Nations unies, M. Ban Ki-moon.»

Le Conseil continue à faire part de ses sérieuses préoccupations quant au respect des droits de l'homme à Israël dans le cadre de toutes les réunions de haut niveau, et plus récemment durant le dîner des ministres des affaires étrangères de l'UE organisé le 21 janvier 2009 en présence de la ministre israélienne des affaires étrangères, Tzipi Livni. De plus, la présidence du Conseil, conjointement avec la Commission européenne et le Haut Représentant pour la PESC, a, à plusieurs reprises, demandé à Israël de faciliter l'accès et l'acheminement de l'aide humanitaire et de reconstruction vers Gaza.

D'une manière générale, le Conseil estime vital de maintenir ouverts tous les canaux de contact diplomatique et politique et reste convaincu que la persuasion positive et le dialogue constituent l'approche la plus efficace pour faire passer les messages de l'UE.

* *

Question n° 14 de Silvia-Adriana Țicău (H-0067/09)

Objet: Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

Lors du Conseil européen du printemps 2008, les chefs d'État et de gouvernement ont annoncé un réexamen de la directive sur la taxation de l'énergie en vue de promouvoir l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie.

L'amélioration de l'efficacité énergétique constitue l'une des solutions les plus rapides, les plus sûres et les moins onéreuses pour réduire la dépendance de l'UE vis-à-vis des sources d'énergie des pays tiers, pour diminuer la consommation d'énergie et les émissions de CO2 et pour alléger les dépenses des citoyens européens consacrées au paiement des factures énergétiques.

Alors qu'il apparaît nécessaire d'améliorer l'efficacité énergétique, le Conseil de l'Union européenne pourrait-il indiquer s'il envisage d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil européen du printemps 2009 le réexamen de la directive sur la taxation de l'énergie, le réexamen du cadre règlementaire européen de la TVA et le réexamen du cadre règlementaire européen des fonds structurels, avec pour objectif de promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil européen du printemps 2009 sera invité à convenir d'un ensemble d'orientations concrètes visant à améliorer la sécurité énergétique de l'Union à moyen et à long terme. Cela comprendra des efforts visant à promouvoir l'efficacité énergétique dans le cadre de la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique. Cependant, le Conseil de l'Union européenne n'a pas l'intention, à ce stade, d'adresser des questions spécifiques telles que le réexamen de la directive sur la taxation de l'énergie, du cadre règlementaire européen de la TVA et du cadre règlementaire des fonds structurels.

En ce qui concerne le réexamen de la directive sur la taxation de l'énergie, la Commission a indiqué qu'elle présenterait une communication et des propositions concernant l'instauration d'un taux de TVA réduit sur les produits écologiques pour le début du mois d'avril 2009, après le Conseil européen de printemps. Les instances compétentes du Conseil commenceront à examiner la communication dès réception de cette dernière.

En ce qui concerne le cadre règlementaire de la TVA, le Conseil est parvenu hier à un accord concernant l'introduction d'un taux de TVA réduit qui s'appliquera aux services à forte intensité de main d'œuvre. Cette question sera discutée plus en détails lors du Conseil européen de printemps les 19 et 20 mars.

Enfin, en ce qui concerne le cadre règlementaire des fonds structurels, le Conseil est parvenu à un accord sur une proposition de la Commission concernant le Fonds européen de développement régional, visant à rendre éligibles d'autres produits à haut rendement énergétique. L'amélioration de l'efficacité énergétique est la manière la plus rentable de réduire la consommation énergétique tout en maintenant l'activité économique à un niveau équivalent.

Dans ce contexte, il est impératif d'intensifier les actions visant à améliorer les performances énergétiques des bâtiments et des infrastructures énergétiques, à promouvoir des produits écologiques et à soutenir les efforts de l'industrie automobile en vue de promouvoir des véhicules plus respectueux de l'environnement.

*

Question n° 15 de Bogusław Sonik (H-0071/09)

Objet: Harmonisation des taux d'alcoolémie au volant autorisés dans l'Union européenne

En 1988, la Commission a proposé des modifications concernant le taux minimal d'alcoolémie pour les conducteurs de véhicules à moteur – modifications qui n'ont pas été adoptées dans les années qui ont suivi. Dans de nombreux pays de l'Union européenne, et notamment au Royaume-Uni, en Italie, en Irlande ou au Luxembourg, le taux d'alcoolémie maximal autorisé pour la conduite d'un véhicule est limité à 0,8 mg/l. En Slovaquie ou en Hongrie, qui interdisent la conduite d'un véhicule après la consommation de la moindre quantité d'alcool, prendre le volant sous l'effet d'une telle quantité constituerait un grave délit. En Pologne,

les règles relatives à la conduite d'un véhicule à moteur définies par la loi du 20 juin 1997 sur la circulation routière (JO n° 108 de 2005, poste 908, avec modifications ultérieures) précisent que la quantité d'alcool dans le sang autorisée pour la conduite est de 0,2 mg/l.

Dans le cadre de l'unification croissante de la réglementation sur la circulation routière dans l'Union européenne, le Conseil a-t-il l'intention d'agir afin d'harmoniser le taux d'alcoolémie autorisé pour les conducteurs sur le territoire des divers États membres de l'Union européenne?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'un des principaux objectifs de la politique commune des transports est de contribuer de manière efficace à la réduction des accidents et du nombre de victimes en résultant, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de circulation. Dans sa résolution du 26 juin 2000, le Conseil soulignait la nécessité de réaliser des progrès concernant un certain nombre de mesures de sécurité routière, y compris celles relatives au problème de la conduite en état d'ébriété. En avril 2001, le Conseil a adopté des conclusions sur la recommandation de la Commission du 17 janvier 2001 concernant le taux maximal d'alcool dans le sang autorisé (TA) pour les conducteurs de véhicules à moteur. Dans ces conclusions, les États membres étaient encouragés à considérer avec attention les mesures mentionnées dans la recommandation de la Commission, qui suggérait notamment de fixer un taux d'alcoolémie maximale de 0,2 mg/l pour les conducteurs qui présentent un risque d'accident beaucoup plus élevé en raison de leur manque d'expérience sur la route. Dans le même temps, le Conseil indiquait également, dans ses conclusions d'avril 2001, que certains États membres estimaient que le taux maximal d'alcool dans le sang autorisé relevait du principe de subsidiarité et devait dès lors être réglementé au niveau national.

Dans ses conclusions des 8 et 9 juin 2006, le Conseil convenait de la nécessité de renforcer les mesures et les initiatives en matière de sécurité routière prises au niveau de la Communauté ou des États membres en vue de lutter contre la conduite sous l'influence de l'alcool ou de drogues, notamment par le biais de mesures concernant la répression transfrontalière des infractions. Dans ce contexte, le Conseil considérait que les mesures de lutte contre la conduite sous l'influence d'alcool ou de drogues étaient particulièrement utiles.

*

Question n° 16 de Zita Pleštinská (H-0077/09)

Objet: Harmonisation des cartes attribuées aux personnes handicapées dans l'Union européenne

La présidence tchèque a choisi pour devise: «l'Europe sans barrières». Or, à l'heure actuelle, dans l'Union européenne, des règles différentes continuent à s'appliquer pour la reconnaissance des cartes destinées aux personnes atteintes d'un handicap lourd. Le système de reconnaissance mutuelle est inopérant dans ce domaine. Ainsi, un grand nombre de nos concitoyens handicapés rencontrent des problèmes à l'étranger, notamment pour stationner, car ils ne peuvent pas se garer sur les places réservées aux personnes handicapées.

La présidence du Conseil n'envisagerait-elle pas la possibilité d'harmoniser les cartes attribuées aux personnes souffrant d'un handicap lourd au niveau de l'Union européenne selon un dispositif semblable à la carte européenne d'assurance maladie?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'honorable parlementaire a soulevé une question très importante. La mobilité de nos concitoyens est au cœur du projet européen et le Conseil est conscient des besoins particuliers que rencontrent les personnes handicapées dans ce domaine.

En ce qui concerne l'harmonisation des cartes d'identité pouvant également indiquer que le détenteur souffre d'un handicap, il est rappelé que la question des cartes d'identité générales, en tant que telles, demeure une responsabilité nationale, certains États membres ne délivrant pas du tout ce genre de cartes.

La carte européenne d'assurance maladie ne contient pas non plus de données médicales et d'informations concernant l'handicap du détenteur, puisque cette carte a été créée en vue de simplifier les procédures, sans empiéter sur les sujets qui relèvent de la compétence nationale concernant l'organisation des soins de santé et de la sécurité sociale.

Comme s'en souvient peut-être l'honorable parlementaire, le Conseil a déjà pris des mesures il y a dix ans de cela afin de faciliter la mobilité transfrontalière des personnes handicapées dans l'UE. Sur la base de la proposition de la Commission, le Conseil avait adopté une recommandation visant à introduire un modèle normalisé de carte de stationnement pour les personnes handicapées, qui se prête à une reconnaissance mutuelle entre les États membres. Le Conseil a modifié cette recommandation l'an dernier afin de tenir compte des élargissements de 2004 et 2007.

L'objectif du Conseil était de veiller à ce que les détenteurs de la carte de stationnement normalisée puissent se garer sur les places réservées aux personnes handicapées dans n'importe quel État membre.

* *

Question n° 17 de Justas Vincas Paleckis (H-0080/09)

Objet: Les leçons de la crise économique

L'avenir de l'Union européenne dépendra beaucoup des priorités des nouvelles perspectives budgétaires pour la période 2013-2019 qui sont formulées actuellement.

Quelle est la position du Conseil au sujet de toutes ces questions importantes pour l'ensemble de l'Union européenne et pour ses États membres : comment les leçons de la crise alimentaire, énergétique et financière, que nous vivons actuellement, seront-elles reflétées dans les perspectives financières? Comment les perspectives budgétaires devraient-elle être élaborées pour réduire, voire éliminer complètement, à l'avenir, la menace de telles crises ?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'honorable parlementaire a évidemment raison de souligner la nécessité pour l'Union européenne de tirer les leçons de la crise financière, énergétique et alimentaire.

Cependant, les travaux relatifs aux prochaines perspectives budgétaires ne devraient pas commencer avant 2011. Il est donc trop tôt pour que le Conseil puisse adopter une position spécifique quant à la manière dont les perspectives budgétaires devraient refléter ces leçons.

Il convient également de garder à l'esprit que la Commission procèdera cette année à la révision des perspectives financières actuelles et que ces questions seront probablement abordées dans le cadre du débat qui s'en suivra.

En attendant, le Conseil, en étroite collaboration avec le Parlement européen, s'est efforcé de prendre des mesures appropriées pour sortir de la crise actuelle et éviter les crises futures.

Dans certains cas, ces mesures ont consisté en un soutien budgétaire de l'Union. Par exemple, nous sommes en train de mobiliser des fonds supplémentaires afin de soutenir les investissements dans l'énergie et les infrastructures à large bande en réponse à la crise économique et énergétique. Nous avons également mis sur pied une «facilité alimentaire» pour aider les pays en développement à dynamiser leur productivité agricole, en réponse à la crise alimentaire de l'année passée.

Mais la réponse apportée par l'Union à ces crises ne devrait pas être réduite à son apport financier, qui est nécessairement limité en termes de volume absolu.

Et évidemment, une grande partie de nos actions visant à éviter les crises financières futures sont de nature réglementaire. Par exemple, la directive Solvabilité II, la directive modifiée sur les exigences de fonds propres et la directive OPCVM contribueront à renforcer les règles en matière de surveillance prudentielle des institutions financières. Un autre exemple de réponse réglementaire, cette fois en réaction à la crise énergétique, est la révision prochaine de la directive sur la sécurité de l'approvisionnement en gaz, qui renforcera la résistance de l'Union face aux perturbations de l'approvisionnement en gaz.

Dans d'autres cas encore, l'Union a tenté de répondre aux crises en prônant la mise en place d'un cadre coopératif, entre les 27 États membres, mais également au-delà, sur la scène internationale. Que ce soit en réponse à la crise financière, énergétique ou alimentaire, l'UE s'est efforcée de travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale afin de trouver une solution mondiale.

*

Question n° 18 de Marianne Mikko (H-0083/09)

Objet: Déclaration sur la proclamation du 23 août comme Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme

Cet été, 70 ans se seront écoulés depuis la signature du pacte Molotov-Ribbentrop. Ce pacte, tristement célèbre, conclu le 23 août 1939 entre l'Union soviétique et l'Allemagne, partageait, avec ses protocoles secrets, l'Europe en deux sphères d'influence. La déclaration 0044/2008, qui vise à commémorer les victimes des effets de ce pacte, a reçu le soutien de 409 députés au Parlement européen, issus de tous les groupes politiques. Cette déclaration, dont l'adoption a été annoncée le 22 septembre 2008 par le Président du Parlement, a été transmise, accompagnée du nom des signataires, aux parlements des États membres. Les conséquences que l'occupation soviétique a eues pour les citoyens des États post-communistes sont pratiquement méconnues en Europe.

Le 18 septembre 2008, le parlement bulgare a adopté une résolution faisant du 23 août la journée commémorative des victimes du nazisme et du communisme. Quelles mesures la présidence a-t-elle prises pour encourager d'autres États membres à commémorer cette triste journée?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil et sa présidence sont au courant de la déclaration du Parlement européen proposant de proclamer le 23 août «Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme». Comme l'honorable parlementaire le rappelle elle-même, cette déclaration était adressée aux parlements des États membres. À part les informations fournies par l'honorable parlementaire à propos du parlement bulgare, le Conseil ne dispose d'aucune information concernant la manière dont les parlements des autres États membres ont réagi à cette proposition. Cette question n'a pas non plus été soulevée au sein du Conseil.

La présidence tchèque prend cette question très à cœur - le soutien en faveur de la proclamation de la journée commémorative des victimes du nazisme et du communisme s'inscrit dans la lignée de ses efforts à long terme en vue de renforcer la dimension européenne de la commémoration du passé totalitaire. La présidence est en train d'organiser une audition publique au Parlement européen, qui se tiendra le 18 mars à Bruxelles et sera intitulée «Conscience européenne et les crimes du communisme totalitariste: 20 ans après». L'expérience totalitaire sera le thème de ce débat auquel participeront des experts des États membres de l'UE, ainsi que représentants de haut niveau de la présidence et des institutions européennes.

Le 20^e anniversaire de la chute du rideau de fer est étroitement lié à la devise de la présidence «Une Europe sans barrières». La présidence a donc décidé de faire de ce thème l'une des priorités de communication de l'UE pour 2009. La présidence est fermement convaincue qu'il ne suffit pas de commémorer ce 20^e anniversaire comme un moment important de l'histoire européenne, mais qu'il convient également d'utiliser cette expérience historique pour promouvoir les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'État de droit et d'autres valeurs qui constituent le fondement de l'UE.

La présidence tchèque a pour ambition de renforcer la dimension européenne commune de la commémoration du passé totalitaire avant 1989. Pour ce faire, elle entend également renforcer l'action 4 du programme «L'Europe pour les citoyens» - Une mémoire européenne active, qui vise à commémorer les victimes du nazisme et du stalinisme.

L'objectif à long terme est de créer, au niveau européen, une plate-forme de la mémoire et de la conscience européennes, faisant le lien entre les activités nationales existantes et encourageant la mise sur pied de projets conjoints et l'échange d'informations et d'expériences, de préférence avec le soutien de l'UE. Le 20^e anniversaire

de la chute du rideau de fer, qui tombe justement pendant la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne, est l'occasion idéale pour lancer une telle initiative. Néanmoins, ce sera très certainement un processus à long terme, qui s'étendra bien au-delà de la présidence tchèque.

*

Question n° 19 de Jens Holm (H-0089/09)

Objet: Accord commercial anti-contrefaçon

L'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) sera une nouvelle référence pour les cadres juridiques visant l'application des droits de la «propriété intellectuelle». Dans les faits, l'ACAC est un acte législatif. Un porte-parole du gouvernement des États-Unis a déclaré que les termes du traité seront seulement connus une fois que les parties auront approuvé le texte proprement dit. (5) Si cela devait être le cas, les parlements ne seront pas en mesure d'étudier l'ACAC. Cet accord va créer un précédent de législation secrète alors que la législation de l'Union européenne doit être la plus transparente possible.

J'aimerais poser les questions suivantes au Conseil:

Le projet définitif sera-t-il publié avant que le Conseil ne soit parvenu à un accord politique? Les parlements disposeront-ils d'assez de temps pour étudier l'ACAC avant que le Conseil ne soit parvenu à un accord politique? Le Conseil peut-il garantir que l'ACAC ne sera pas ratifié à l'insu de tous durant les vacances parlementaires?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'Accord commercial anti-contrefaçon (ACAC) vise à établir une norme commune en ce qui concerne l'application des droits de propriété intellectuelle (DPI), afin de lutter au niveau mondial contre les violations de ces droits - en particulier contre la contrefaçon et le piratage - et de fournir un cadre international permettant d'en améliorer l'application. Ces objectifs sont poursuivis au moyen des trois composantes essentielles de l'ACAC: la coopération internationale, les pratiques en matière de poursuites et un cadre juridique pour l'application des DPI.

Le 14 avril 2008, le Conseil a autorisé la Commission à négocier l'accord. Cependant, pour les questions relevant de la compétence des États membres, qui comprennent notamment les dispositions relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle dans le droit pénal, la présidence estime qu'il serait préférable de trouver une position commune, en vue de poursuivre les négociations au nom des États membres.

La Commission mène les négociations en consultation avec les comités compétents désignés par le Conseil. Les questions relevant de la compétence des États membres sont coordonnées par la présidence au sein des instances préparatoires compétentes avant chaque cycle de négociations, de façon à veiller à ce que les vues des États membres se reflètent dans les négociations.

L'honorable parlementaire peut être assurée que, comme c'est toujours le cas pour les accords internationaux, le Parlement sera impliqué dans la conclusion de l'accord, conformément aux dispositions pertinentes du traité. Le stade de la détermination finale de la base juridique n'ayant pas encore été atteint, le Conseil se trouve dans l'impossibilité de répondre aux questions de procédure soulevées par l'honorable parlementaire.

Le Conseil sait néanmoins que le Parlement a adopté, le 18 décembre 2008, une résolution sur cette question, sur la base d'un rapport élaboré par M. Susta. Le Conseil a pris bonne note de cette importante résolution et de l'opinion générale exprimée par le PE dans ce domaine.

Le Conseil croit savoir que la commission du commerce international du Parlement européen reçoit des copies de tous les documents envoyés par la Commission au comité de l'article 133 et que le Parlement est donc pleinement informé de l'évolution des négociations sur l'ACAC.

⁽⁵⁾ http://ictsd.net/i/news/bridgesweekly/30876/

De plus, la commission du commerce international est régulièrement tenue informée de l'évolution des négociations par la Commission elle-même. Par ailleurs, le ministre tchèque de l'industrie et du commerce, M. Říman, a également abordé cette question, au nom du Conseil, lorsqu'il a assisté à la réunion de la commission du commerce international le 20 janvier dernier, et a répondu à un certain nombre de questions soulevées par les honorables parlementaires.

* *

Question n° 21 de Kathy Sinnott (H-0093/09)

Objet: Législation sur les droits d'auteur

Les habitants de ma circonscription ainsi que moi-même sommes préoccupés par la législation proposée sur les droits d'auteur. En effet, on m'a récemment informé que les propositions formulées étaient susceptibles d'être mises en suspens en raison de l'opposition qu'elles rencontrent. Le Conseil pourrait-il m'informer de l'état d'avancement de la législation sur les droits d'auteur et, plus particulièrement, suite à la proposition de directive du Conseil et du Parlement européen modifiant la directive 2006/116/CE⁽⁶⁾ relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins? Le Conseil peut-il garantir que les dites propositions n'auront pas d'incidences négatives sur les musiciens, les acteurs, les artistes, etc. dans leur grande majorité?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

La proposition de directive du Conseil et du Parlement européen modifiant la directive 2006/116/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins est actuellement examinée par le Conseil.

Le principal objectif de ce projet de directive est d'améliorer le statut social des interprètes moins favorisés, et en particulier des musiciens de studio.

Le Conseil a pris bonne note des opinions exprimées par le Parlement européen en rapport à cette proposition, et en particulier des amendements votés par la commission des affaires juridiques, et les prendra en considération au cours des futures délibérations.

Cette proposition étant encore à l'examen, le Conseil n'est pas en mesure, à ce stade, d'adopter une position définitive sur cette question.

*

Question n° 22 de Proinsias De Rossa (H-0098/09)

Objet: Accord UE-Belarus autorisant les enfants à se déplacer pour participer à des programmes de convalescence

La Présidence du Conseil pourrait-elle indiquer quelles mesures elle adopte ou elle entend adopter pour donner suite au paragraphe 5 de la résolution du Parlement du 15 janvier 2009 sur la stratégie de l'Union européenne à l'égard du Belarus (P6_TA(2009)0027), qui demandait instamment à la Présidence tchèque d'inscrire au nombre des priorités la négociation d'un accord, au niveau de l'Union, avec les autorités du Belarus, qui permette aux enfants de ce pays de se rendre dans les États membres de l'Union européenne qui organisent des programmes de repos et de convalescence?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil est au fait des problèmes survenus récemment en rapport à des enfants bélarussiens souhaitant partir en voyage de santé dans divers pays européens. La nécessité de trouver une solution à long terme à ce problème a été soulignée à de nombreuses reprises lors de contacts avec les autorités du Belarus, et plus récemment lors de la réunion de la troïka ministérielle UE-Belarus, qui s'est tenue le 27 janvier 2009. Le Conseil remarque que des consultations sont actuellement en cours entre les pays concernés et les autorités compétentes du Belarus afin de trouver, au niveau bilatéral, une solution aux préoccupations exprimées dans ce contexte, et que plusieurs États membres ont déjà conclu des accords permettant la poursuite de ces voyages. Le Conseil continuera à suivre attentivement cette question et l'abordera à nouveau - si nécessaire - lors de ses contacts avec les autorités du Belarus.

* *

Question n° 23 de Georgios Toussas (H-0101/09)

Objet: Augmentation du nombre de cancers suite à l'utilisation de projectiles à uranium appauvri dans le nord du Kosovo

Dans le nord du Kosovo, on a constaté ces dix dernières années une augmentation spectaculaire du nombre des cas de cancer. Concrètement, le nombre des personnes atteintes d'un cancer s'est accru, au cours des dix dernières années, de 200% dans la seule zone de Kosovka Mitrovica par rapport aux dix années qui avaient précédé les bombardements effectués par l'OTAN en ex-Yougoslavie.

En outre, quelques années après la fin des bombardements de l'OTAN dans la région, il est notoire que 45 soldats italiens, au moins, appartenant aux forces de l'OTAN du Kosovo (KFOR) sont décédés et que 515 autres ressortissants de différentes nationalités ont été gravement atteints par le syndrome dit «des Balkans», c'est-à-dire par une infection de l'organisme provoquée par les armes à uranium appauvri utilisées lors des bombardements de 1999.

Que pense le Conseil des répercussions tragiques, qui sont jour après jour mises en lumière, de l'utilisation d'armes à uranium appauvri par le commandement de l'OTAN au Kosovo? Considère-t-il que leur utilisation constitue un crime de guerre dont les responsables devraient être, enfin, amenés à s'expliquer devant les peuples?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil n'est pas compétent dans ce domaine et n'est dès lors pas en mesure de formuler une opinion sur la question soulevée par l'honorable parlementaire.

* * *

Question n° 24 de Jim Allister (H-0103/09)

Objet: Jean Calvin

Eu égard à la contribution considérable de Jean Calvin à l'histoire politique, sociale et religieuse de l'Europe ainsi qu'à l'avènement des Lumières et du progrès en Europe, comment le Conseil projette-t-il de marquer, en juillet 2009, le 500^e anniversaire de sa naissance?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil n'a pas débattu de cette question, étant donné qu'elle ne relève pas de sa compétence.

* *

Question n° 25 de Konstantinos Droutsas (H-0108/09)

Objet: Demande de libération immédiate des cinq patriotes cubains toujours détenus par les États-Unis

Alors que dix années déjà se sont écoulées depuis leur arrestation, les patriotes cubains Gerardo Hernández, Antonio Guerrero, Ramón Labañino, Fernando González et René González, sont toujours en détention dans des prisons américaines - sur la base d'accusations tout à fait inconsistantes et fabriquées de toutes pièces - en violation des règles les plus élémentaires du droit; placés dans des conditions inhumaines, ils se voient même interdire la visite des membres de leur famille.

Une nouvelle initiative internationale est d'ores et déjà lancée pour obtenir leur libération immédiate; une pétition a été signée jusqu'ici par plus de 500 intellectuels et artistes importants du monde entier.

Le Conseil condamne-t-il la poursuite de cette détention illégale de cinq citoyens cubains?

Quelle est sa position face aux appels lancés par des parlements nationaux, par des médias nationaux et internationaux et par des personnalités en faveur de la libération immédiate de ces cinq patriotes cubains toujours emprisonnés?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil a entendu parler de la détention de ces cinq citoyens cubains, ainsi que de la décision des autorités américaines d'accorder un visa à la grande majorité des membres de leur famille, bien qu'ayant refusé d'accorder un visa à deux d'entre eux pour des raisons d'immigration.

Les jugements rendus et la décision d'accorder ou non un visa aux différents membres de la famille sont des questions qui relèvent de la compétence interne des États-Unis. Pour ce qui est du traitement réservé aux prisonniers cubains et à leur famille, il s'agit ici d'une question bilatérale entre les États-Unis et Cuba, puisque la protection des droits et des intérêts des ressortissants à l'étranger relève, conformément au droit international, de la compétence exclusive de l'État concerné.

Le Conseil tient à souligner que les États-Unis sont obligés de respecter la législation internationale sur les droits de l'homme, d'autant plus qu'ils sont État partie à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, qui garantit le respect des droits des personnes ayant été privées de liberté.

* *

Question n° 26 de David Martin (H-0109/09)

Objet: Saisie de médicaments génériques en transit aux Pays-Bas

Eu égard à la saisie de médicaments génériques en transit aux Pays-Bas, le Conseil pourrait-il préciser pour quelles raisons cette saisie a été effectuée sachant que, selon la note de bas de page de l'article 51 de l'accord ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), il n'est pas obligatoire d'inspecter les marchandises en transit pour des soupçons d'atteinte au brevet?

Le Conseil estime-t-il que cette saisie est contraire à l'article 41 de l'accord ADPIC, en vertu duquel les procédures destinées à faire respecter les droits de propriété intellectuelle ne devraient nullement déboucher sur la création d'obstacles au commerce?

A-t-il inclus – ou compte-t-il inclure – des dispositions similaires en matière de droits de propriété intellectuelle dans certains des accords de libre échange (ALE) de nouvelle génération ou dans d'autres accords commerciaux bilatéraux?

Quelles mesures entend-il prendre afin de garantir que d'autres saisies du même type ne viendront pas, à l'avenir, compromettre la fourniture de médicaments génériques aux pays en développement?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

L'incident évoqué par l'honorable parlementaire a fait l'objet d'une discussion lors de la réunion du Conseil général de l'OMC du 3 février 2009.

À cette occasion, 19 membres de l'OMC ont pris la parole pour poser des questions ou faire des commentaires. À la suite de ces interventions, la Commission européenne a souligné que:

- le chargement avait été provisoirement immobilisé et n'avait donc pas été saisi;
- le titulaire des droits et le propriétaire des médicaments avaient apparemment décidé d'un commun accord de renvoyer les marchandises en Inde.

La Commission a également expliqué que la base juridique qui sous-tend cette action - le règlement n° 1383/2003 du Conseil concernant l'intervention des autorités douanières à l'égard de marchandises soupçonnées de porter atteinte à certains droits de propriété intellectuelle ainsi que les mesures à prendre à l'égard de marchandises portant atteinte à certains droits de propriété intellectuelle - était compatible avec le droit de l'OMC, ce qui comprend naturellement l'accord ADPIC.

La Commission européenne a confirmé sa position lors du Conseil des ADPIC du 3 mars 2009.

L'UE demeure déterminée à garantir l'accès aux médicaments et ne voit pas de conflit entre les règles de l'OMC et ses efforts en vue d'intercepter les contrefaçons. Les représentants de la Commission européenne ont souligné que les actions entreprises par les Pays-Bas étaient à la fois conformes aux règles du commerce international et en accord avec la responsabilité qui incombe au gouvernement néerlandais de protéger la population contre les médicaments de mauvaise qualité, dans l'intérêt de la santé publique en général.

L'Union européenne estime que le contrôle des marchandises en transit doit être possible lorsqu'il existe des soupçons raisonnablement justifiés de violation des DPI. En 2007, sur tous les médicaments contrefaits, 40 % ont été interceptés lors d'un transit.

Concernant l'inclusion de dispositions relatives aux droits de propriété intellectuelle dans les accords commerciaux, cette question est actuellement en discussion au sein du Conseil.

En ce qui concerne la fourniture de médicaments abordables aux pays en développement, la Communauté européenne est à la pointe des efforts déployés au sein de l'OMC afin d'établir un cadre permanent, juridiquement sûr, pour une telle fourniture, en particulier au moyen du premier amendement à l'accord ADPIC. Cet amendement a été ratifié par la Communauté européenne, ainsi que par un grand nombre d'États membres de l'OMC. Par ailleurs, l'UE a adopté un certain nombre de mesures internes destinées à atteindre le même objectif. L'UE participe également à de nombreux programmes déployés dans les pays en développement afin de permettre à ces derniers d'avoir un accès plus large aux médicaments.

* *

Question n° 27 de Sajjad Karim (H-0111/09)

Objet: Israël et Palestine

Quelles mesures le Conseil compte-t-il prendre pour favoriser la fin des ventes d'armes à Israël en parallèle aux mesures déjà prises par l'Union européenne pour éviter que des armes ne parviennent au Hamas?

Le Conseil a-t-il l'intention de faire pression sur le Hamas et sur le Fatah pour mettre en oeuvre l'«accord de gouvernement d'unité» élaboré avec l'aide de l'Arabie Saoudite (accord de la Mecque de février 2007)?

Le Conseil a-t-il l'intention de soutenir les initiatives de paix provenant des États-Unis si ceux-ci adoptent des politiques de négociation plus positives?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil ne pense pas qu'il puisse être fait de parallélisme entre les deux questions soulevées par l'honorable parlementaire. Le Conseil a, à plusieurs reprises, reconnu le droit qu'a Israël de protéger ses citoyens contre les attentats terroristes, mais il a également constamment rappelé, et encore récemment dans ses conclusions des 26 et 27 janvier 2009, l'obligation qu'a Israël d'exercer ce droit dans le respect du droit international.

En ce qui concerne les relations entre le Hamas et le Fatah, le Conseil encourage fortement la réconciliation inter-palestinienne derrière le président Mahmoud Abbas, qui est essentielle pour la paix, la stabilité et le développement. Il a également apporté son soutien aux efforts de médiation de l'Égypte et de la Ligue arabe à cet égard, qui ont conduit à la réunion rassemblant toutes les factions palestiniennes le 26 février au Caire.

La participation de la nouvelle administration américaine est essentielle pour sortir le processus de paix de l'impasse actuelle. Le Conseil salue par conséquent l'engagement rapide de la nouvelle administration américaine, illustré par la nomination du sénateur Mitchell en tant qu'envoyé spécial pour le Moyen-Orient ainsi que par la récente visite de la nouvelle Secrétaire d'État, Hillary Clinton, dans la région. La première réunion du Quatuor en présence de Mme Clinton, qui s'est tenue en marge de la conférence des donateurs à Sharm-al-Sheik le 2 mars, a confirmé la détermination de l'UE et des États-Unis à travailler main dans la main avec les autres membres du Quatuor et les partenaires arabes en vue de débloquer le processus de paix au Moyen-Orient.

* *

Question n° 28 de Ryszard Czarnecki (H-0113/09)

Objet: Crise financière et effondrement des économies des États membres

Quelle est et quelle sera la réaction du Conseil face à l'effondrement des économies des États membres, en particulier de la Lettonie et, partiellement, de la Hongrie?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Conseil reste persuadé que les structures, procédures et instruments mis en place empêcheront l'effondrement des économies des États membres à l'avenir. Il rappelle sa décision du 2 décembre 2008 de modifier le règlement (CE) n° 332/2002 du Conseil établissant un mécanisme de soutien financier à moyen terme des balances des paiements des États membres (7) afin de porter de 12 milliards d'euros à 25 milliards le plafond de l'encours en principal des prêts pouvant être accordés aux États membres ne faisant pas partie de la zone euro. Le Conseil a déjà décidé d'utiliser ce mécanisme à deux reprises, afin de répondre aux besoins financiers de la Lettonie et de la Hongrie.

De plus, comme le sait très certainement l'honorable parlementaire, les chefs d'État ou de gouvernement se sont rassemblés le 1^{er} mars 2009 à l'occasion d'une réunion informelle, au cours de laquelle ils ont discuté de la crise financière et économique actuelle et ont convenu de prendre des mesures, notamment en vue de retrouver les conditions d'un financement normal et efficace de l'économie, de s'occuper des actifs toxiques des banques, d'améliorer la réglementation et la surveillance des institutions financières, ainsi que d'assurer la viabilité à long terme des finances publiques.

Les chefs d'État ou de gouvernement ont également reconnu les différences qui existent entre les États membres d'Europe centrale et orientale et ont entrepris de réexaminer l'aide qui a déjà été octroyée. En ce qui concerne le secteur bancaire, ils ont confirmé que le soutien apporté aux banques mères ne devait pas entraîner de restrictions sur les activités de leurs filiales établies dans des pays hôtes dans l'UE. Ils ont également reconnu l'importance de la BEI pour ce qui est de fournir des moyens financiers à la région et ont accueilli, dans ce

⁽⁷⁾ JO L 352, 31.12.2008, page 11.

contexte, avec satisfaction l'annonce faite récemment par la BEI, la Banque mondiale et la BERD concernant une initiative qu'elles vont prendre conjointement en vue de soutenir les secteurs bancaires dans la région et de financer les prêts aux entreprises frappées par la crise économique mondiale.

Enfin, le Conseil tient à assurer l'honorable parlementaire de son intention de suivre très attentivement l'évolution de la situation, en étroite coopération avec la Commission, et d'établir des éléments qui aideront les pays confrontés à des déséquilibres temporaires, si nécessaire et en se fondant sur tous les instruments disponibles.

* *

Question n° 29 de Laima Liucija Andrikienė (H-0121/09)

Objet: Visite de Javier Solana, Haut représentant de l'UE pour la PESC, au Belarus.

Javier Solana, Haut représentant de l'UE pour la PESC, s'est rendu au Belarus le 19 février 2009, où il a rencontré le président Lukashenko et le ministre des affaires étrangères, M. Martynov, ainsi que des dirigeants de l'opposition et des représentants de la société civile.

Que pense le Conseil de la teneur de ces réunions? Donnent-elles un aperçu des relations futures entre l'UE et le Belarus? Quelles prochaines mesures le Conseil compte-t-il prendre dans le prolongement des réunions précédemment mentionnées?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009.

Le Haut Représentant Solana a estimé que la réunion avait été positive, ouverte et franche. Comme il l'a indiqué lors de la conférence de presse qui a suivi son tête-à-tête avec le président Lukashenko, «tout ce qui devait être dit a été dit, tout ce qui devait être critiqué a été critiqué et tout ce qui devait être commenté a été commenté». Des messages désormais bien connus ont été transmis et des réponses constructives ont été apportées. Lors de la réunion avec les représentants de la société civile et les dirigeants de l'opposition, qui s'est tenue avant la réunion avec le président et le ministre des affaires étrangères, tous les représentants ont remercié le Haut Représentant Solana de sa visite et lui ont demandé de poursuivre son engagement, auquel ils ne voyaient pas d'alternative.

Le Conseil a désormais entamé les travaux relatifs au réexamen de la suspension de l'interdiction de visa, dans l'optique de prendre une décision d'ici le 13 avril. Dans ce contexte, il estime que les informations obtenues lors des visites à haut niveau sont très précieuses pour la poursuite de ces travaux, et promet de continuer à suivre très attentivement l'évolution de la situation au Belarus. Il est possible que ce pays participe à l'initiative du partenariat oriental, qui sera lancée par la présidence tchèque lors du Sommet du partenariat oriental au début du mois de mai 2009.

Comme convenu lors de la réunion entre le Haut Représentant Solana et le ministre des affaires étrangères, M. Martynov, un dialogue sur les droits de l'homme sera instauré entre l'UE et le Belarus. Les travaux visant à mettre sur pied une mission exploratoire au Belarus sont en cours au sein des instances préparatoires du Conseil. En fonction de leurs résultats, des discussions seront entamées en vue de fixer les modalités de ce dialogue, qui seront ensuite soumises au Conseil pour approbation.

*

Question n° 30 de Pedro Guerreiro (H-0124/09)

Objet: Fin des «paradis fiscaux»

Un État membre a-t-il proposé de mettre fin aux «paradis fiscaux», notamment dans l'Union européenne?

L'Union européenne a-t-elle adopté une décision consistant à proposer aux États membres d'abolir les «paradis fiscaux» existant sur leur territoire?

Quelles mesures entend-elle prendre pour supprimer les «paradis fiscaux», lutter contre la spéculation financière et mettre un terme à la libre circulation des capitaux, notamment dans l'UE?

Réponse

La présente réponse, qui a été rédigée par la présidence et n'engage ni le Conseil ni ses membres, n'a pas été présentée oralement à l'heure des questions au Conseil durant la première partie de la session plénière du Parlement européen réuni à Strasbourg en mars 2009

La Communauté européenne a adopté un certain nombre de mesures dans le domaine de la fiscalité.

En 1977, le Conseil a adopté la directive 77/799/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle des autorités compétentes des États membres dans le domaine des impôts directs⁽⁸⁾. Cette directive reconnaît que la pratique de la fraude et de l'évasion fiscales par-delà les frontières des États membres conduit à des pertes budgétaires et à des atteintes au principe de la justice fiscale, et affecte le fonctionnement du marché intérieur. Cette directive visait à compléter la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certaines cotisations, droits, taxes et autres mesures. En février 2009, la Commission a proposé une révision de ces deux directives, afin d'améliorer l'efficacité et la transparence de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'évaluation et la collecte des impôts directs, et ce, plus particulièrement, en supprimant les obstacles liés au secret bancaire, en partageant les informations transmises par les pays tiers et en établissant un nouveau cadre administratif basé sur des délais et des communications entièrement informatisées. Ces propositions font actuellement l'objet de discussions au sein du Conseil.

La directive 2003/48/CE du Conseil du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts⁽⁹⁾ (la directive sur l'imposition des revenus de l'épargne), qui est entrée en vigueur en juillet 2005, vise à éviter que les particuliers ne paient pas d'impôts sur les intérêts générés par leur épargne, et ce en prévoyant l'échange d'informations entre les États membres. La directive sur l'imposition des revenus de l'épargne prévoit deux cas de figures: les situations intracommunautaires et les situations extracommunautaires.

- En ce qui concerne les situations intracommunautaires, la directive sur l'imposition des revenus de l'épargne prévoit que les États membres échangent des informations sur les intérêts perçus par des investisseurs non résidents. Le 2 décembre 2008, le Conseil a salué la proposition de la Commission visant à étendre son champ d'application, en demandant l'avancement rapide des travaux y afférents.
- S'agissant des situations extracommunautaires, les accords sur la fiscalité de l'épargne conclus par la Communauté avec cinq pays tiers prévoient des mesures similaires ou équivalentes à celles qui s'appliquent au sein de la Communauté. La Commission mène actuellement des discussions visant à élargir le réseau d'accords sur la fiscalité de l'épargne à d'autres pays tiers.

Outre ces directives, le Conseil a chargé la Commission de négocier des accords de lutte contre la fraude entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et des pays tiers, d'autre part, afin de garantir une assistance administrative et un accès à l'information effectifs pour toutes les formes d'investissement, notamment en ce qui concerne les trusts et les fondations.

Un accord en la matière avec la Suisse est provisoirement appliqué dans l'attente de sa ratification par tous les États membres. Un accord avec le Liechtenstein est également en train d'être négocié.

Enfin, en mai 2008, le Conseil a adopté des conclusions concernant la nécessité d'intensifier les efforts en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales dans le monde entier, en garantissant la mise en œuvre des principes d'une bonne gouvernance dans le domaine fiscal, qui sont la transparence, l'échange d'informations et une concurrence fiscale loyale. À la suite de ces conclusions, la Commission négocie actuellement l'inclusion d'articles consacrés à la bonne gouvernance dans les accords bilatéraux avec quatorze pays (Indonésie, Singapour, Thaïlande, Viêt Nam, Brunei, Philippines, Malaisie, Chine, Mongolie, Ukraine, Iraq, Libye, Russie et Corée du Sud) et huit régions (Caraïbes, Pacifique, quatre régions d'Afrique, Amérique centrale et Communauté andine).

⁽⁸⁾ JO L 336, 27.12.1977, p. 15.

⁽⁹⁾ JO L 157, 26.6.2003, p. 38.

* *

QUESTIONS À LA COMMISSION

Question n° 37 de Zdzisław Kazimierz Chmielewski (H-0073/09)

Objet: Problème de «l'itinérance involontaire»

Lors de l'examen d'un document fixant un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (COM(2008)0580 – C6-0333/2008 – COD 2008/0187), des électeurs de ma circonscription (deux voïvodies situées près de la frontière allemande) ont attiré mon attention sur le problème dit de «l'itinérance involontaire».

Ce problème concerne plus précisément la connexion involontaire à un réseau étranger lors de l'utilisation d'un téléphone portable dans des zones frontalières. Les habitants de ces zones peuvent, sans traverser la frontière, recevoir le signal d'un opérateur de téléphonie mobile d'un pays limitrophe, ce qui augmente sensiblement les coûts des communications téléphoniques, de l'envoi de messages ou de la transmission de données.

La Commission est-elle consciente de ce problème? Quelles sont les mesures qui vont être prises ou ont déjà été prises pour éliminer ces désagréments importants liés à l'utilisation de téléphones portables dans les régions frontalières?

Réponse

La Commission est consciente du problème soulevé par l'honorable parlementaire concernant l'itinérance involontaire de certains utilisateurs, notamment dans les régions frontalières. À cet égard, au titre de l'article 7, paragraphe 3, règlement en vigueur sur l'itinérance⁽¹⁰⁾, les autorités réglementaires nationales doivent également être conscientes du cas particulier que représente la situation d'itinérance involontaire dans des régions frontalières d'États membres voisins.

Dans ce contexte, le groupe de régulateurs européens a, sur ordre de la Commission, inclus l'itinérance involontaire dans ses rapports d'analyse comparative, dont le dernier a été publié en janvier dernier. Selon ces rapports, la question de l'itinérance involontaire a été reconnue par la majorité des opérateurs. Ces derniers affirment cependant que le problème était mineur, seuls quelques consommateurs en ayant été victimes.

De nombreux fournisseurs ont adopté une série de mécanismes en vue d'éviter l'itinérance involontaire. L'information était généralement disponible sur les sites web des fournisseurs et, lorsqu'un problème précis était identifié (par exemple entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande), ceux-ci prenaient généralement des mesures additionnelles pour s'assurer que les consommateurs en soient informés, allant même parfois jusqu'à proposer des tarifs spécifiques sur mesure. Selon les rapports susmentionnés, la majorité des fournisseurs ont également indiqué que, quand l'itinérance était réellement involontaire, les factures pouvaient être annulées en signe de bonne volonté. La Commission estime en outre que l'initiative des autorités britanniques et irlandaises, qui ont mis sur pied un groupe de travail commun pour examiner cette question, offre un excellent exemple à suivre.

La question de l'itinérance involontaire a également été abordée par la Commission au moment de réexaminer le fonctionnement du règlement sur l'itinérance, dans le cadre d'une communication adoptée le 23 septembre 2008⁽¹¹⁾. La Commission y notait que l'obligation de transparence relative au prix des services d'itinérance introduite dans le règlement en vigueur sur l'itinérance permet d'informer les consommateurs qu'ils utilisent des services d'itinérance sans l'avoir choisi. De ce fait, et puisque les ARN et les administrations des États membres se sont également penchées sur la question en adoptant une approche bilatérale du problème et que plusieurs accords ont été conclus, la Commission n'a pas jugé utile d'introduire de nouvelles dispositions

⁽¹⁰⁾ Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 2002/21/CE.

⁽¹¹⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative aux conclusions du réexamen du fonctionnement du règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 2002/21/CE (COM(2008)580 final).

à cet égard dans le règlement. Cependant, elle continuera à surveiller l'évolution de la situation de manière à garantir le fonctionnement harmonieux du marché unique et la protection des consommateurs.

*

Question n° 38 de Lambert van Nistelrooij (H-0102/09)

Objet: Disponibilité du 112, numéro d'urgence, dans les régions frontalières

Dans les régions frontalières, les problèmes liés à la téléphonie mobile peuvent susciter des situations dangereuses du fait que des changements de réseaux non souhaités peuvent retarder ou interrompre l'obtention du 112, ou même faire que l'appelant obtient involontairement un central téléphonique étranger.

La Commission sait-elle qu'à l'heure actuelle, des appelants qui téléphonent en région frontalière mais depuis leur pays d'origine, et sont dirigés à leur insu vers le numéro 112 par un réseau étranger plus puissant, obtiennent un central téléphonique étranger?

La Commission a-t-elle connaissance d'un autre problème, à savoir que la communication peut être coupée si le téléphone mobile trouve un réseau étranger plus puissant et s'y raccorde?

La Commission sait-elle que la centrale n'a pas de politique de rappel automatique et que par conséquent, un appelant qui, dans la panique, ferait par exemple son rapport au 112 néerlandais pourrait se voir coupé en plein milieu de son entretien et, ayant rappelé, se verrait cette fois dirigé vers la centrale allemande, avec tous les problèmes linguistiques que l'on imagine?

Quelles mesures (mise à part l'adoption d'une politique proactive de rappel) la Commission propose-t-elle pour que les habitants des régions frontalières puissent avoir une réponse dans leur langue lorsqu'ils utilisent le numéro d'urgence européen 112?

Réponse

La responsabilité en matière d'organisation des services d'urgence et de réponse aux appels à destination du 112 incombe aux États membres, y compris pour ce qui est de leur politique en matière de gestion des appels interrompus, de capacités linguistiques ou de protocoles de gestion des urgences dans les zones frontalières entre pays ou régions.

La Commission a surveillé étroitement l'application dans les États membres des dispositions européennes concernant le 112 et a entamé dix-sept procédures d'infraction à l'encontre de ceux qui n'avaient pas respecté les dispositions en la matière du droit européen⁽¹²⁾. Treize de ces procédures ont été abandonnées après que les pays concernés ont adopté les mesures correctrices qui s'imposaient. Dans d'autres secteurs qui ne font l'objet d'aucune disposition concrète du droit communautaire, tels que la gestion des appels à destination du 112 dans différentes langues, la Commission promeut les meilleures pratiques dans les États membres au travers de divers organismes, tels que le comité des communications et le groupe d'experts sur l'accès d'urgence.

La Commission est consciente du problème potentiel soulevé par l'honorable parlementaire, qui résulte du fait que certains abonnés à un service de téléphonie mobile composant le 112 en cas d'urgence peuvent pratiquer l'itinérance involontaire et se retrouver en communication avec un centre d'urgence d'un État membre voisin. Si les cas de perte totale de couverture et d'absence de réponse appropriée sont en principe très peu fréquents, la Commission compte évoquer cette question avec les États membres au sein du comité des communications et du groupe d'experts sur l'accès d'urgence, afin de s'assurer que des mesures adaptées soient prises pour remédier à ces situations.

La Commission surveille en outre la question de l'itinérance involontaire dans le cadre de l'application et du suivi du règlement sur l'itinérance. Comme indiqué dans la réponse de la Commission à la question H-0073/09 de M. Zdzislaw Kazimierz Chmielewski, les autorités réglementaires nationales doivent, au titre de l'article 7,

⁽¹²⁾ Essentiellement l'article 26 de la directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive «service universel»).

paragraphe 3, de l'actuel règlement sur l'itinérance⁽¹³⁾], être conscientes du cas particulier que représente la situation d'itinérance involontaire dans des régions frontalières d'États membres voisins et communiquer les résultats de ce contrôle à la Commission tous les six mois.

Par ailleurs, dans le cadre du réexamen du règlement sur l'itinérance (14), la Commission notait que l'obligation de transparence relative au prix des services d'itinérance introduite dans le règlement en vigueur sur l'itinérance permet d'informer les consommateurs qu'ils utilisent des services d'itinérance sans l'avoir choisi. De ce fait, et puisque les autorités réglementaires nationales et les administrations des États membres se sont également penchées sur la question en adoptant une approche bilatérale du problème et que plusieurs accords ont été conclus, la Commission n'a pas jugé utile d'introduire de nouvelles dispositions à cet égard dans le règlement. Cependant, elle continuera à surveiller l'évolution de la situation de manière à garantir le fonctionnement harmonieux du marché unique et la protection des consommateurs.

L'objectif ultime de la Commission est de garantir que les citoyens européens en détresse puissent effectivement accéder aux services d'urgence dans tous les États membres en composant le 112.

* *

Question n° 39 de Krzysztof Hołowczyc (H-0118/09)

Objet: Diffusion du numéro d'appel d'urgence européen 112

Selon le dernier sondage Eurobaromètre du 11 février 2009, le numéro 112 est loin d'être suffisamment reconnu à l'échelle communautaire. Son accessibilité dans les États membres laisse encore plus à désirer, alors que dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie i2010 («Le système d'appel d'urgence eCall à nouveau sur le calendrier: plan d'actions (Troisième communication eSafety») (COM(2006)0723)), ce numéro devrait être largement accessible et utilisé dans l'ensemble de l'Union européenne.

Quelles sont les mesures que la Commission compte prendre pour s'assurer d'une réalisation efficace de ce projet sur tout le territoire de la Communauté?

Réponse

La Commission a fait le maximum pour que le 112, le numéro d'urgence européen unique, soit accessible et opérationnel à travers l'Union.

Elle a surveillé étroitement l'application dans les États membres des dispositions européennes concernant le 112 et a entamé dix-sept procédures d'infraction à l'encontre de ceux qui n'avaient pas respecté les dispositions en la matière du droit européen⁽¹⁵⁾. Treize de ces procédures ont été abandonnées après que les pays concernés ont adopté les mesures correctrices qui s'imposaient.

La Commission promeut la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre États membres concernant le 112 au travers de divers organismes spécialisés, tels que le comité des communications et le groupe d'experts sur l'accès d'urgence. Elle s'attelle également à rendre le 112 plus accessible pour tous les citoyens par la réforme de la réglementation européenne en matière de télécommunications et en finançant des projets de recherche, tels que «eCall» et «Conversation totale».

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les derniers résultats de l'enquête Eurobaromètre sur le 112 ont mis en lumière les possibilités d'amélioration considérables en matière d'information des citoyens européens, seul un répondant sur quatre étant en mesure d'identifier le 112 comme le numéro à composer pour joindre les services d'urgence à travers l'Union. C'est pourquoi la Commission a également contribué

⁽¹³⁾ Règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 2002/21/CE.

⁽¹⁴⁾ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions relative aux conclusions du réexamen du fonctionnement du règlement (CE) n° 717/2007 du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2007 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de téléphonie mobile à l'intérieur de la Communauté et modifiant la directive 2002/21/CE (COM(2008)580 final).

⁽¹⁵⁾ Essentiellement l'article 26 de la directive 2002/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 mars 2002 concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive «service universel»).

à faire connaître le 112 en informant, dans chaque État membre, les citoyens européens, et notamment ceux qui se déplacent à travers l'Union ainsi que les enfants, sur la nature du 112, la manière de l'utiliser et son mode de fonctionnement, par le biais d'un site web à ce sujet⁽¹⁶⁾. Le mois dernier, en collaboration avec le Parlement et le Conseil, elle a déclaré le 11 février journée européenne du 112. Plusieurs activités de sensibilisation et de mise en réseau ont été organisées ce jour-là, et le seront chaque année, pour promouvoir l'existence et l'utilisation du numéro d'urgence européen unique aux quatre coins de l'Union.

Concernant l'initiative i2010, celle-ci est déjà bien avancée et soutenue par tous les États membres. Pour de plus amples informations à ce sujet, la Commission renvoie l'honorable parlementaire à sa réponse à la question écrite E-6490/08. Les normes eCall, notamment, sont presque prêtes, et la plateforme européenne de mise en œuvre d'eCall, récemment instaurée, assurera la coordination et le suivi des progrès d'eCall au sein de l'Union.

La Commission reconnaît l'intérêt du Parlement, dont témoigne notamment la signature, en septembre 2007, d'une déclaration écrite sur le 112 par 530 de ses membres. Elle continuera de surveiller étroitement le bon fonctionnement du 112 dans les États membres, même si l'on peut déjà affirmer qu'à ce jour, le 112 est l'une des réalisations concrètes que l'Europe est en mesure d'offrir à ses citoyens.

*

Question n° 40 de Elisabetta Gardini (H-0115/09)

Objet: Retard de l'adoption des services basés sur la technologie UMTS

Avec plus de cent quinze réseaux de type HSPA (technologie la plus récente permettant d'accroître la vitesse de téléchargement des données pour les utilisateurs des services mobiles) et plus de 35 millions d'utilisateurs en Europe, la technologie UMTS, extension du GSM, joue un rôle de premier plan et est essentiellement reconnue par les consommateurs pour les nombreux avantages qu'elle présente.

Dans ce domaine, afin de garantir la poursuite du développement des services UMTS, le cadre réglementaire requiert l'ouverture de la bande GSM 900Mhz prévue pour ces services. Cependant, la révision de la directive $87/372/\text{CEE}^{(17)}$ concernant les bandes de fréquence à réserver pour l'introduction coordonnée de communications mobiles terrestres publiques cellulaires numériques paneuropéennes dans la Communauté accuse un grave retard et les États membres attendent toujours de la Commission, du Conseil et du Parlement qu'ils fournissent un effort de clarification réglementaire.

Compte tenu de la situation financière critique en Europe, il serait souhaitable tout autant que responsable d'apporter rapidement une solution en vue de l'allocation de cette bande et de la révision de la directive et ce, de façon coordonnée, afin de soutenir le secteur des communications mobiles. Il incombe donc à toutes les parties intéressées au processus législatif de s'employer à rechercher une solution paneuropéenne à ces questions.

Quelles mesures politiques et techniques la Commission entend-elle proposer afin d'éviter tout retard supplémentaire susceptible de nuire à l'ensemble de l'industrie européenne des communications électroniques?

Réponse

Pour répondre à la question de l'honorable parlementaire, la Commission est intimement convaincue de l'importance d'ouvrir la bande GSM 900 MHz à d'autres technologies mobiles, au bénéfice des consommateurs et pour donner un coup de fouet à l'économie européenne.

Consciente de l'importance stratégique de cette question, la Commission a déjà proposé à la mi-2007 d'abroger la directive «GSM» et d'ouvrir la bande GSM.

Cette proposition était dans la droite ligne de la politique du «mieux légiférer» du président Barroso et envoyait un signal clair au secteur de la téléphonie mobile et aux États membres.

⁽¹⁶⁾ http://ec.europa.eu/112.

⁽¹⁷⁾ JO L 196 du 17.7.1987, p. 85.

Si elle a reçu le soutien du Conseil et du Comité économique et social européen, il est apparu, à la lumière des échanges entre la Commission européenne et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, que la procédure proposée par la Commission n'était pas acceptable par le Parlement.

Étant donnée la nécessité d'avancer sur cette question urgente, et sur la base des préoccupations exprimées par le Parlement, la Commission a rédigé une nouvelle proposition de modification de la directive «GSM».

La Commission est d'avis qu'il convient d'établir une nette distinction entre cette mesure politique - rendre l'utilisation des bandes 900 MHz plus neutre sur le plan technologique en ouvrant celles-ci à d'autres systèmes, tels que l'UMTS - et les mesures d'ordre technique, qui clarifient les conditions techniques permettant aux nouveaux systèmes de coexister avec la technologie GSM et empêchent les interférences de manière générale.

Cette proposition stratégique est en cours d'examen par le colégislateur, tandis que les mesures techniques sont mises en œuvre dans le cadre de la décision «spectre radioélectrique», via laquelle la Commission a déjà vérifié la compatibilité de l'UMTS. Une décision technique à cette fin, convenue avec les experts des États membres, est prête à être adoptée dès que le Parlement et le Conseil auront avalisé la directive modificative.

La Commission a témoigné sa volonté de trouver une solution constructive en déposant les propositions stratégiques et techniques requises. Le Parlement et le Conseil doivent maintenant prendre leurs responsabilités et adopter rapidement la directive modificative.

* *

Question n° 47 de Laima Liucija Andrikienė (H-0126/09)

Objet: Évolution des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne

Comme l'a indiqué M. Olli Rehn, commissaire européen à l'Élargissement, «les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne avancent à un rythme modéré mais continu».

Quels sont, en Turquie, les problèmes majeurs qui requièrent la mise en œuvre de réformes pour répondre aux critères de Copenhague? La Turquie peut garantir une sécurité énergétique à l'Union européenne. La Commission peut-elle assurer qu'elle ne «fermera pas les yeux» sur certains problèmes qui demeurent réels en Turquie, notamment en matière de droits de l'homme, pour résoudre ses problèmes de sécurité énergétique?

Réponse

Le processus d'adhésion se poursuit effectivement.

Cela étant, l'avancée des négociations dépend avant tout de la capacité de la Turquie à respecter les critères d'ouverture et d'adopter et d'appliquer les réformes exigées par l'Union.

Le travail continu de la Turquie en matière de fiscalité et de politique sociale, par exemple, devrait s'accompagner d'efforts similaires dans les domaines de l'environnement, de la concurrence, des marchés publics ou encore de la sécurité sanitaire des aliments et de la politique vétérinaire et phytosanitaire.

Le rythme des réformes politiques du pays doit s'accélérer, notamment en matière de liberté d'expression ou de lutte contre la corruption.

Pour ce qui est de l'énergie, la Turquie et l'UE ont toutes deux fort à gagner d'un renforcement de leur coopération énergétique. En aucun cas la sécurité énergétique de l'Union ne saurait toutefois préjuger des critères d'adhésion, en matière de droits de l'homme ou dans tout autre domaine.

*

Question n° 48 de Ryszard Czarnecki (H-0114/09)

Objet: Élargissement de l'Union européenne et crise financière

La Commission estime-t-elle que la crise financière pourrait ralentir le rythme d'adhésion des pays officiellement candidats?

Réponse

L'Union européenne (UE) a régulièrement réitéré son engagement envers la perspective européenne des Balkans occidentaux et de la Turquie. La perspective d'une adhésion à l'UE, et un soutien de préadhésion significatif, forment pour ces pays un pôle de stabilité, notamment en ces temps de crise financière internationale.

La crise actuelle a effectivement atteint les Balkans occidentaux et la Turquie, à des degrés divers. L'UE a présenté un paquet de mesures de soutien face à la crise pour leurs petites et moyennes entreprises et est prête à envisager d'autres moyens de soutenir certains pays candidats à l'élargissement si cela s'avère nécessaire et possible. Dans ce contexte, il importe de souligner qu'une reprise rapide des marchés émergents limitrophes est fondamentale pour l'Union.

Le calendrier d'adhésion à l'Union dépend essentiellement du rythme auquel les pays candidats remplissent les critères d'adhésion établis et mettent en œuvre les réformes nécessaires. La crise actuelle pourrait même renforcer leur motivation à rejoindre l'UE.

L'engagement de l'UE envers l'avenir européen des Balkans occidentaux et de la Turquie reste entier. La Commission continuera de mettre tout en œuvre pour aider ces pays sur la voie de l'adhésion.

*

Question n° 52 de Jim Higgins (H-0057/09)

Objet: Production de denrées alimentaires biologiques

La Commission pourrait-elle indiquer si elle est disposée à mettre des crédits supplémentaires à disposition pour encourager une plus grande production de denrées alimentaires biologiques?

Réponse

La Commission est heureuse de pouvoir répondre à la question de l'honorable parlementaire sur la production biologique.

L'honorable parlementaire demande un soutien additionnel pour les agriculteurs biologiques. Il convient tout d'abord d'expliquer comment ces derniers peuvent tirer profit de la PAC. Comme tous les agriculteurs, ils bénéficient des paiements directs au titre du premier pilier. Le nouvel article 68 offre en outre aux États membres la possibilité de leur verser une aide supplémentaire spécifique.

Sous le deuxième pilier, plusieurs mesures peuvent être utilisées, au titre des programmes de développement rural, pour cibler les agriculteurs biologiques. Les mesures agro-environnementales, en particulier, sont utilisées pour faciliter le passage des techniques de production conventionnelles aux techniques biologiques, pour compenser les coûts additionnels dérivant de la production biologique, ou pour les deux en même temps. Presque tous les programmes de développement rural pour la période 2007-2013 incluent des mesures de ce type.

La Commission sait que les producteurs biologiques craignaient de voir la hausse du prix des aliments enregistrée l'année dernière faire chuter la demande de produits biologiques. Aucun signe alarmant ne se manifeste cependant de ce côté-là: la demande de produits biologiques reste forte. La Commission est également active sur ce front: elle a lancé l'année dernière une campagne de promotion de l'agriculture biologique passant notamment par un site web rénové de fond en comble. Cette campagne inclut par ailleurs un concours général pour la conception d'un nouveau logo européen de l'agriculture biologique, qui sera utilisé à partir de juillet 2010 et facilitera la promotion des produits biologiques à travers l'Union.

La politique de la Commission en faveur de l'agriculture biologique a été adoptée en 2004 dans le cadre d'un plan de 21 actions. Le Conseil et le Parlement ont tous deux reconnu que le développement de ce secteur de production spécifique devait être axé sur la demande. Dans les faits, l'introduction d'incitants spécifiques tels que des subventions à la production modifierait donc la politique en faveur du secteur - une démarche que la Commission estime inappropriée pour le moment. La Commission reste cependant ouverte à une nouvelle consolidation des mesures relatives à l'agriculture biologique au titre des programmes de développement rural.

Pour conclure, la Commission est d'avis que le dosage des politiques actuel offre un soutien équilibré à la production biologique et qu'aucun financement additionnel ne s'impose.

*

Question n° 53 de Justas Vincas Paleckis (H-0075/09)

Objet: Instruments financiers dans le domaine de l'agriculture

Les secteurs de l'agriculture, comme d'autres secteurs d'activité de l'Union européenne, sont actuellement confrontés à un manque de ressources en crédit (notamment en fonds de roulement).

La Commission européenne encourage en particulier le recours au microcrédit, aux garanties de crédit, au capital à risque et à d'autres instruments en vue de promouvoir les petites et moyennes entreprises. Toutefois, le secteur agricole n'est généralement pas éligible à un financement au titre des programmes du Fonds européen d'investissement (FEI) (contre-garanties, microcrédits).

La Commission a-t-elle l'intention d'apporter des changements dans ce domaine? A-t-elle l'intention d'augmenter le nombre des domaines pour lesquels le FEI peut accorder une aide financière ?

Quelles seraient les possibilités d'utiliser les facilités de l'Union européenne pour proposer une aide financière aux exploitants et aux entreprises agricoles dans les zones rurales sous la forme d'instruments financiers (microcrédits, contre-garantie de portefeuille)?

Réponse

Le nouveau règlement sur les Fonds structurels (FS) pour la période 2007-2013 contient des dispositions visant à développer les instruments d'ingénierie financière dans les États membres et les régions de l'Union européenne. L'initiative JEREMIE (Ressources européennes communes pour les micro et moyennes entreprises) a été conçue dans ce cadre, afin de répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises en matière d'accès au financement. Il revient cependant aux autorités de gestion des programmes opérationnels des FS de décider s'il convient ou non de recourir à cet instrument.

Dans l'affirmative, elles doivent prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en place des fonds de participation JEREMIE à l'échelon national ou régional. Il leur incombe également en grande partie de décider où doit aller le soutien, même si elles reçoivent l'assistance de la Commission en vue d'atteindre les meilleurs résultats possibles à long terme.

Le gestionnaire du fonds de participation peut être le Fonds européen d'investissement ou un candidat national. Le fonds de participation doit identifier les intermédiaires financiers qui, à leur tour, organiseront les fonds (prêts, garanties, capital-risque) afin d'apporter un soutien aux destinataires finaux. Ces derniers peuvent être des entreprises du secteur agricole. Dans ce cas, cependant, une démarcation claire entre les activités soutenues au titre du programme JEREMIE et celles relevant du programme de développement doit être opérée.

La politique de développement rural offre aux États membres et aux régions des possibilités de mettre en place des mesures d'ingénierie financière et d'offrir par là de meilleures opportunités de financement à leurs bénéficiaires au titre des programmes de développement rural. Les possibilités d'intervention sont multiples et couvrent notamment le cofinancement par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) de dépenses relatives à une action comprenant des contributions de soutien à des fonds de capital-risque, à des fonds de garantie, à des fonds d'emprunt, et même à des bonifications d'intérêts, pour les fonds cofinancés par le Feader (18).

Les États membres et les régions ont déjà élaboré plusieurs structures d'ingénierie financière. Citons à titre d'exemples les programmes de développement rural du Portugal, de Saxe-Anhalt (Allemagne) ou de Corse (France). D'autres propositions de fonds de garantie sont en cours de discussion.

Le recours à ces dispositions dans le cadre des programmes de développement rural peut aider à limiter les impacts négatifs de la crise et offrir de meilleures possibilités de financement aux bénéficiaires potentiels du secteur agricole.

⁽¹⁸⁾ Selon l'article 71, paragraphe 5, du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil, la participation du Feader peut prendre une forme autre que la forme d'aide directe non remboursable. Cette règle est explicitée plus précisément aux articles 49 à 52 du règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission, qui définissent les possibilités et les conditions de mise en place d'un certain nombre de mesures d'ingénierie financière.

* *

Question n° 54 de Michl Ebner (H-0076/09)

Objet: Stratégie intégrée de l'UE pour un développement et une utilisation durables des ressources des régions de montagnes

Dans le cadre d'un rapport d'initiative du 23 septembre 2008 sur la situation et les perspectives de l'agriculture des régions de montagnes, le Parlement européen a invité la Commission, dans les limites de ses compétences, à élaborer une stratégie intégrée de l'UE pour un développement et une exploitation durables des ressources des régions de montagnes, et ce dans un délai de six mois à compter de l'adoption de la résolution.

Que pense la Commission de ce projet? De quelle manière la Commission entend-elle faire en sorte que cette stratégie soit intégrée dans les programmes de travail à venir?

Réponse

Comme elle l'a déjà annoncé dans sa réaction au rapport de l'honorable parlementaire, la Commission n'envisage pas à ce stade de proposer une stratégie spécifique et intégrée pour les régions montagneuses, comme proposé dans ledit rapport⁽¹⁹⁾.

Cela ne signifie cependant pas que la Commission n'entreprendra rien en faveur de l'agriculture dans les régions montagneuses.

L'on constate dans certaines régions un recul progressif de la gestion agricole, notamment au niveau des pâturages permanents et des terres plus pentues. Le Portugal et l'Italie comptent parmi les États membres où une telle marginalisation pourrait entraîner la cessation des activités agricoles.

Nous devons prendre ces signaux au sérieux. Sans agriculture dans les régions montagneuses, non seulement les familles qui ont voué leur vie pendant des décennies à cette activité perdront leur moyen de subsistance, mais l'impact sur l'activité économique de ces régions au sens large sera dévastateur. Dans nombre de régions montagneuses, l'agriculture est l'épine dorsale de l'économie rurale; supprimez-là, et c'est l'existence même de toute la région qui est menacée. Pensons par exemple au tourisme, qui a besoin de l'agriculture de montagne.

La Commission souhaite dès lors, en collaboration avec toutes les parties concernées, telles que le Parlement et le Comité des régions, mais aussi les agriculteurs locaux, examiner plus attentivement le cadre politique actuel sous-tendant l'agriculture dans les régions montagneuses. Elle souhaite évaluer les problèmes spécifiques, les nouveaux défis et le potentiel d'évolution future - d'évolution future, en effet, car elle est persuadée que l'agriculture dans les régions montagneuses est encore promise à un bel avenir en connexion avec le tourisme (fabrication à la ferme de produits de qualité tels que des fromages, stratégies de marketing locales et régionales, bien-être à la ferme, etc.).

Lorsque ce sera fait, nous pourrons vérifier si nos réponses stratégiques sont encore suffisantes et suffisamment efficaces. En réalité, nous avons de nombreux outils à notre disposition: paiements directs au titre du premier pilier, paiements compensatoires pour les zones montagneuses classées comme défavorisées et aides agro-environnementales; possibilité pour les États membres, au terme du bilan de santé, de maintenir certains des régimes de soutien couplé afin de favoriser l'activité économique des régions qui ne possèdent pas ou guère d'alternatives économiques; possibilité pour les États membres d'offrir une aide aux régions et aux secteurs présentant des problèmes spécifiques («mesures de l'article 68 ») en conservant 10 % des plafonds nationaux pour les paiements directs afin de financer des mesures environnementales ou des actions visant à améliorer la qualité des produits agricoles et leur commercialisation. En plus des mesures susmentionnées, l'agriculture dans les régions montagneuses est soutenue, au titre du deuxième pilier de la politique agricole commune, par des aides à la sylviculture, au traitement et à la commercialisation, à la production de qualité et à la diversification (par exemple dans le secteur du tourisme ou via la mise en œuvre de stratégies de développement local par les communes de montagne).

Reste à découvrir si cette boîte à outils nous permettra d'atteindre notre principal objectif, qui est d'offrir un avenir durable à notre agriculture dans les régions montagneuses et de renforcer cette dernière. Si ce n'est pas le cas, nous devrons trouver des moyens d'adapter le cadre politique.

⁽¹⁹⁾ Fiche de suivi du rapport Ebner sur la situation et les perspectives de l'agriculture dans les régions montagneuses (2008/2066(INI)), envoyée au PE le 29.1.2009.

Quelles sont les prochaines étapes? Le 31 mars 2009 à Bruxelles, à l'initiative de plusieurs régions montagneuses de l'UE et grâce aux efforts personnels remarquables de certains membres de cette Assemblée, nous poserons le cadre de nos discussions. Cette étape sera suivie, début juillet 2009, d'une conférence à Garmisch-Partenkirchen, où nous présenterons les premiers résultats des discussions.

Il importe à la Commission que toutes les parties concernées jouent un rôle actif dans ces discussions, de manière à pouvoir dresser un tableau clair et complet de la situation actuelle et du type de mesures nécessaires pour renforcer l'agriculture dans les régions montagneuses.

* *

Question n° 55 de Evgeni Kirilov (H-0117/09)

Objet: Réduction des moyens consacrés au développement rural pour la Bulgarie et la Roumanie

La Commission envisage-t-elle d'accorder à la Bulgarie et à la Roumanie des moyens supplémentaires pour le développement rural, vu que ces pays ne reçoivent aucun crédit au titre de la modulation et qu'ils devraient bénéficier des mêmes possibilités financières que les anciens États membres pour relever les nouveaux défis identifiés au cours des négociations sur le «bilan de santé»?

Réponse

Au titre de l'accord sur le bilan de santé, des fonds supplémentaires pour le développement rural seront alloués aux 15 »anciens» États membres à partir de 2010. La plupart des «nouveaux» États membres bénéficieront de ces fonds supplémentaires à compter de 2013, et la Bulgarie et la Roumanie à dater de 2016, une fois soumis à la modulation obligatoire après l'introduction complète des paiements directs. La Commission se permet de rappeler que les fonds additionnels émanant de la modulation proviennent d'une réduction des paiements directs.

L'accord sur le bilan de santé n'empêche aucunement la Bulgarie et la Roumanie d'utiliser les fonds actuellement disponibles dans le cadre de leurs programmes de développement rural afin de gérer de nouveaux défis. Il leur est possible de renforcer leurs actions en matière de biodiversité, de traitement des eaux, d'énergies renouvelables, de changement climatique et de restructuration du secteur laitier. Les deux pays peuvent modifier plus encore leurs programmes pour répondre correctement à leurs besoins, notamment via des propositions de nouvelles actions, qui n'apparaissent pas actuellement dans leurs programmes.

Dans le cadre du plan de relance économique, la Commission a proposé de renforcer les efforts de la Communauté dans les secteurs de l'énergie, de la large bande dans les régions rurales et du changement climatique, y compris concernant les nouveaux défis identifiés dans le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC).

Si sa proposition est approuvée par le Conseil et le Parlement, la Bulgarie et la Roumanie recevront des sommes significatives dès 2009, qu'elles pourront consacrer en partie aux nouveaux défis à relever.

Au total, une enveloppe de 1,25 milliard d'euros est actuellement prévue pour le développement rural, dont 250 millions d'euros pour les nouveaux défis identifiés dans le bilan de santé de la PAC. Ces sommes seront réparties entre les États membres et devraient être engagées en 2009.

La Commission rappelle par ailleurs à l'honorable parlementaire qu'au titre du bilan de santé, tous les nouveaux États membres (UE-12) verront leur enveloppe financière consacrée aux paiements directs augmenter de 90 millions d'euros au total. Ce supplément peut être consacré, dans le respect des règles convenues, à un soutien ciblé, par exemple pour la protection ou l'amélioration de l'environnement, la compensation de désavantages dans le secteur laitier, bovin, ovin ou caprin ou la contribution aux instruments de gestion des risques.

*

Question n° 56 de Alain Hutchinson (H-0122/09)

Objet: Subventions à l'exportation

En 2001, l'UE s'était engagée à diminuer progressivement les subventions à l'exportation de ses produits agricoles, pour les supprimer d'ici à 2013. Cependant pour 2006-2007, l'UE a encore dépensé 2,5 milliards

d'euros en subventions à l'exportation. Si ce montant représente une diminution, il demeure encore beaucoup trop élevé. Dans un contexte international marqué par la crise alimentaire et la flambée des prix agricoles, il serait pourtant nécessaire d'avancer beaucoup plus rapidement vers la suppression de telles subventions qui constituent un dumping intenable pour des millions de petits producteurs des pays en développement.

La Commission peut-elle préciser, chiffres et calendrier à l'appui, quelles sont ses intentions en la matière?

Réponse

La réintroduction des restitutions communautaires à l'exportation des produits laitiers est la réponse à une baisse considérable - de l'ordre de 60 % - des cours mondiaux au cours des derniers mois, des suites d'une contraction de la demande. Contrairement à la situation qui prévaut aujourd'hui en Europe, la production laitière est en hausse dans certains pays exportateurs concurrents, tels que la Nouvelle-Zélande, le Brésil ou les États-Unis.

Ces restitutions à l'exportation doivent donc être considérées comme un filet de sécurité, et certainement pas comme un écart par rapport au processus défini dans la réforme de la politique agricole commune en 2003 et dans le bilan de santé subséquent.

L'UE a toujours respecté ses engagements internationaux en matière de restitutions à l'exportation et continuera sur cette voie.

La déclaration ministérielle adoptée lors de la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui s'est tenue à Hong-Kong du 13 au 18 décembre 2005, énonce que «nous convenons d'assurer l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions à l'exportation et des disciplines concernant toutes les mesures à l'exportation d'effet équivalent, qui devra être achevée pour la fin de 2013». En tant que membre de l'OMC, l'UE respectera les engagements politiques qu'elle a contractés dans le cadre de cette déclaration, y compris quant au délai d'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation. Cet engagement est toutefois conditionné au succès du cycle de Doha.

La Commission reste désireuse de conclure le cycle de Doha et espère qu'un accord pourra être trouvé en 2009. Une fois ce dernier conclu, elle précisera dans son calendrier les modalités d'élimination des restitutions à l'exportation d'ici 2013.

En 2006-2007, la Commission a notifié à l'OMC des dépenses non pas de 2,5 milliards, mais de 1,4 milliard d'euros de restitutions à l'exportation. C'est moins d'un cinquième du plafond convenu à l'OMC pour les subventions à l'exportation.

* *

Question n° 57 de Katerina Batzeli (H-0123/09)

Objet: Loi agricole aux États-Unis

La récession frappe tous les secteurs de la production et les classes économiques au niveau à la fois européen et mondial, obligeant l'élaboration de nouvelles politiques permettant de résoudre les problèmes spécifiques. Récemment, le gouvernement des États-Unis a déposé un nouveau projet de loi relatif à la politique agricole prévoyant des mesures renforcées d'aide aux revenus agricoles et à la couverture des risques et de nouveaux systèmes d'assurance qui couvriront dans leur ensemble, par des actions coordonnées et intégrées (new ACRE et CCP), les pertes de revenus des agriculteurs dues à une éventuelle perturbation des marchés.

La Commission compte-t-elle, dans le souci de rechercher de nouvelles mesures de soutien du revenu agricole, promouvoir pareilles mesures en faveur des producteurs européens, tout en évitant toute aide aux agriculteurs européens qui serait irrégulière par rapport aux agriculteurs des États-Unis?

La Commission pense-t-elle que les mécanismes existants de la PAC et les accords de l'OMC garantissent en ce moment un accès permanent des produits agricoles au marché international?

La Commission entend-elle s'interroger sur le fait que l'agriculture américaine, malgré ses spécificités économiques et sociales, se trouve soutenue par un budget plus important que celui qu'offre l'UE?

Réponse

L'impact de la crise financière sur l'économie réelle a entraîné un ralentissement significatif de l'activité économique, qui affecte simultanément toutes les grandes économies de la planète. Si le secteur agricole résiste généralement mieux que d'autres, il devrait néanmoins faire face à des défis de taille, notamment en termes de croissance de la demande et de revenus agricoles. Aucun de ces défis ne nous laisse à penser qu'un quelconque élément des règles actuelles de l'OMC entraverait l'accès de nos produits aux marchés internationaux.

Les agriculteurs européens bénéficient de revenus stables grâce au régime de paiement unique. Cet outil efficace permet d'assurer la continuité de la production agricole à travers l'Union. Il est également axé sur le marché, dans la mesure où les agriculteurs arrêtent leurs choix de production à partir des signaux envoyés par le marché. Si, comme leurs confrères européens, les agriculteurs américains ont accès à plusieurs types d'instruments de gestion des risques, nous avons choisi, au niveau de l'UE, d'aborder différemment cette gestion des risques. Notre approche dépend de facteurs tels que les structures de production, la planification budgétaire et les objectifs des aides à l'agriculture.

Nous avons examiné, dans le cadre d'études internes aussi bien qu'externes, ce qu'impliquerait pour l'UE un système d'assurance-revenus. La conclusion est qu'il nécessiterait une définition harmonisée, à l'échelle des 27, de ce qui constitue un revenu, qu'il représenterait une charge administrative majeure et, enfin, qu'il serait extrêmement onéreux et fluctuant en termes budgétaires, alors que la PAC dispose d'un budget fixe pour des périodes budgétaires préétablies. Qui plus est, plusieurs instruments visant à atténuer les effets des variations substantielles des prix ou de la production existent déjà au sein de la PAC, tels que les clauses applicables en cas de perturbation du marché, les mécanismes d'intervention à destination de plusieurs secteurs agricoles et, dans des cas exceptionnels, les aides publiques aux régimes d'assurances agricoles et le versement d'aides en cas de calamités naturelles. Avec le bilan de santé, nous offrons en outre aux États membres la possibilité d'allouer une partie de leur enveloppe de paiements directs aux mesures de gestion des risques.

Pour ce qui est des futures perspectives financières, la Commission européenne est actuellement engagée dans un processus de révision budgétaire. Celui-ci vise à formuler les objectifs appropriés du futur budget. Une fois ces derniers acceptés, une discussion sur les sommes nécessaires pour répondre aux objectifs fixés pourra avoir lieu. Naturellement, une question importante pour la Commission dans le cadre de ce processus est de savoir comment contribuer au mieux à la compétitivité des agriculteurs européens. Cette dernière, cependant, ne dépend pas seulement des fonds budgétaires alloués aux politiques agricoles, mais aussi du type de politiques soutenues et de l'environnement général dans lequel opèrent les agriculteurs.

*

Question n° 58 de Emmanouil Angelakas (H-0038/09)

Objet: Création d'une instance européenne dans le secteur des médias et vulgarisation de l'information sur l'Europe dans les États membres

Dans le cadre des politiques qu'elle adopte pour remédier au déficit démocratique, la Commission mène un grand nombre d'actions visant à informer les citoyens de l'Union et à renforcer la nature européenne des médias. Le site internet Europa, ainsi qu'Europarl TV, Euronews, etc., constituent des efforts louables déployés en vue de conférer un caractère européen à l'information. La tendance à la mondialisation («to go global») qui s'observe actuellement provoque une certaine méfiance à l'égard des sujets européens, notamment chez les citoyens ayant un niveau d'études plus élevé et connaissant au moins l'anglais.

Quelles sont les prévisions de la Commission en ce qui concerne l'adoption d'une approche locale («to go local»)? Envisagerait-elle la possibilité de créer un média européen officiel ou une instance européenne dans le secteur des médias dans chaque État membre, qui aborderait, dans la langue nationale dudit État, des thèmes exclusivement européens, vulgariserait l'information sur l'Europe et relierait cette dernière à la réalité locale, et ce sous l'égide de la Commission?

Réponse

Une stratégie audiovisuelle à moyen terme a été adoptée en avril 2008, afin de mettre en place les outils qui permettront de mieux comprendre le marché de l'audiovisuel, de renforcer les services audiovisuels existants à destination des professionnels et des journalistes et de mettre au point de nouveaux services, mais aussi de contribuer au développement d'un environnement public européen dans le domaine de l'audiovisuel en

établissant des réseaux d'opérateurs audiovisuels chargés de créer, produire et diffuser des programmes sur les questions européennes à la radio, à la télévision et sur l'internet - des médias que les citoyens utilisent d'ores et déjà au niveau local et national, dans la langue de leur choix.

En raison de la grande variété de médias, de technologies et d'opérateurs d'ores et déjà disponibles, la Commission n'envisage pas la création d'une chaîne européenne officielle. Un nouveau support capable d'apparaître sur toutes les plateformes technologiques trouverait difficilement sa cible. La politique consiste donc à s'assurer une présence sur les médias existants, en utilisant les diverses plateformes technologiques pour maximaliser la portée et l'audience des programmes d'information européens. La Commission a organisé la création de trois réseaux européens (dont deux sont opérationnels), afin de mieux répondre aux besoins des citoyens au niveau national, régional et local, dans le plein respect de l'indépendance éditoriale des stations participantes.

Le réseau de radios européennes (Euranet), créé en décembre 2007, a commencé à diffuser dans dix langues de l'Union en avril 2008, atteignant chaque semaine 19 millions de citoyens européens et 30 millions de citoyens non européens à travers le monde. Son site web interactif (http://www.euranet.eu") a commencé à opérer en cinq langues en juillet 2008 et couvrait dix langues en novembre 2008. Le réseau est ouvert à de nouveaux membres, qu'ils soient de stature internationale, nationale, régionale ou locale, pour peu qu'ils respectent certains critères de qualité et d'indépendance. Il fera progressivement passer à 23 le nombre de ses langues de diffusion pendant la durée du contrat.

Un autre réseau de sites web, appelé http://www.PRESSEUROP.eu"

, a été créé en décembre 2008 et sera opérationnel à partir de mai 2009. Se voulant interactif, il présentera quotidiennement une sélection des meilleurs articles publiés dans la presse internationale. Son premier dossier sera consacré aux élections européennes. Il atteindra chaque mois au moins 3 millions de visiteurs individuels dans dix langues et chaque semaine environ 1 million de lecteurs des journaux qui sont à l'origine de sa création.

Le réseau EU TV réunira des chaînes de télévision internationales, nationales, régionales et locales en vue de produire et de diffuser des programmes d'informations à l'échelle de l'Union, dans au moins dix langues au départ (pour atteindre 23 langues au terme du contrat). La procédure de sélection est en cours. Le réseau devrait être opérationnel avant la mi-2010.

Des synergies entre les différents réseaux et sites web sont prévues, de manière à assurer un maximum de visibilité et à toucher les citoyens, à susciter les débats au-delà des frontières et à permettre aux citoyens des régions les plus reculées de l'Union d'exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs requêtes.

Pleinement opérationnels, les trois réseaux et Euronews atteindront chaque semaine de 60 à 90 millions de citoyens européens dans toutes les langues de l'Union.

S'ils ont explicitement pour mission d'informer les citoyens européens de manière participative, tous ces médias travaillent en totale indépendance éditoriale, dans l'objectif de faciliter l'accès à l'information concernant l'UE et d'encourager le débat démocratique.

*

Question n° 59 de Mairead McGuinness (H-0039/09)

Objet: Diminution de la diversité dans l'UE

La communication de la Commission intitulée «Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action communautaire en faveur de la diversité biologique», publiée à la fin 2008, souligne qu'il est fort peu probable que l'objectif global d'enrayer le déclin de la biodiversité dans l'UE d'ici 2010 puisse être atteint. La Commission écrit qu'il «importe également de mettre en place un cadre juridique efficace qui permettra de préserver la structure et la fonction des sols». La Commission pourrait-elle donner davantage de précisions?

À une époque où l'exigence de productivité des terres agricoles est plus pressante que jamais, la Commission n'a-t-elle pas des plans immédiatement applicables pour juguler le déclin de la biodiversité en ce qui concerne les sols, au lieu d'attendre simplement 2010 pour évaluer la situation?

Réponse

La biodiversité des sols contribue à la plupart des services connus liés à l'écosystème, tels que le cycle des nutriments, des gaz et de l'eau ou la formation des sols et de la biomasse. Sans la faune et la flore des sols, les écosystèmes terrestres s'effondreraient donc rapidement.

La Commission a déposé une proposition de directive définissant un cadre pour la protection des sols (20), qui vise à assurer une utilisation durable des sols et à en préserver les fonctions. Entre autres fonctions, le sol est un vivier de la biodiversité, et notamment d'habitats, d'espèces et de gènes. Depuis la première lecture de la proposition par le Parlement en novembre 2007, la Commission s'est efforcée, avec le Conseil, de progresser en vue d'une adoption rapide. Une fois la directive mise en œuvre, un cadre juridique efficace pour la préservation de la structure et des fonctions des sols sera enfin instauré à travers la Communauté. Les dispositions de la directive en matière de lutte contre l'érosion, la diminution des teneurs en matières organiques, la désertification, la salinisation et la contamination apporteront une contribution de taille à la protection de la biodiversité des sols.

En attendant l'adoption de la directive définissant un cadre pour la protection des sols, la Commission s'investit pleinement dans la protection de la biodiversité des sols au moyen des autres instruments à sa disposition, tels que les possibilités offertes en matière de développement rural afin de soutenir les bonnes pratiques agricoles (par exemple rotation des cultures, bandes tampons, enfouissement des résidus de cultures, agriculture biologique) dans le cadre des mesures agro-environnementales définies dans le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil⁽²¹⁾. Certaines des normes de bonnes conditions agricoles et environnementales au titre de l'écoconditionnalité peuvent également contribuer à préserver la biodiversité des sols - notamment les normes relatives à l'érosion des sols, aux matières organiques du sol et à la structure des sols. Des efforts sont également entrepris en vue renforcer le profil de la biodiversité des sols dans le cadre de la convention des Nations unies sur la diversité biologique. Par ailleurs, la Commission est bien consciente que les connaissances en matière de biodiversité des sols sont très parcellaires. Pour pallier ces lacunes, elle accorde une attention croissante à la biodiversité et à la fertilité des sols dans le septième programme-cadre de recherche, notamment au titre du thème 2 («Alimentation, agriculture et pêche, biotechnologie») et du thème 6 («Environnement»). Enfin, elle a récemment lancé une étude de douze mois spécifiquement chargée de dresser un état des lieux complet des connaissances sur et autour de la biodiversité des sols et sur le lien entre cette dernière et les fonctions des sols.

* *

Question n° 60 de Ioannis Gklavakis (H-0042/09)

Objet: Compétitivité des denrées alimentaires européennes

Répondant à une question précédente (P-5307/08), la Commission confirme que les importations de denrées alimentaires en provenance de pays tiers augmentent, ce qui suscite des inquiétudes non seulement chez les producteurs européens, mais également dans l'industrie alimentaire européenne.

La Commission prévoit-elle l'adoption de mesures pour rendre les denrées alimentaires européennes plus compétitives? Compte-t-elle élaborer une stratégie visant à renforcer la promotion des denrées alimentaires européennes?

Réponse

La Commission souhaite préserver la compétitivité de l'industrie alimentaire européenne tout en intégrant les exigences découlant de la politique agricole commune (PAC) et des obligations internationales contractées par l'UE dans le cadre d'accords commerciaux tant bilatéraux que multilatéraux.

Elle a mis sur pied un groupe de haut niveau sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire, présidé par le vice-président Verheugen. Ce groupe doit se pencher sur les questions suivantes:

la compétitivité future de l'industrie agroalimentaire communautaire;

⁽²⁰⁾ COM(2006) 232 du 22.9.2006.

⁽²¹⁾ JO L 277 du 21.10.2005.

les facteurs qui influencent la position concurrentielle et la durabilité de l'industrie agroalimentaire communautaire, et notamment les défis et les évolutions susceptibles d'avoir un impact sur la compétitivité;

la formulation d'une série de recommandations sectorielles à l'intention des décideurs au niveau de l'UE. Le rapport final sera présenté en avril 2009.

Il existe par ailleurs, au niveau européen, une multitude de programmes favorisant la compétitivité de l'industrie, certains se concentrant plus particulièrement sur l'industrie alimentaire. Ils visent à améliorer la compétitivité de ce secteur, c'est-à-dire sa capacité à s'étendre et à prospérer. Quatre-vingt-dix pour-cent des entreprises de l'industrie alimentaire sont des petites et moyennes entreprises (PME), et l'un des principaux programmes à destination des PME est le programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP). Celui-ci a pour missions principales de favoriser l'accès au financement et de soutenir l'innovation et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il couvre la période 2007-2013.

Par ailleurs, 26,4 milliards d'euros en provenance du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion ont été alloués aux PME pour cette même période.

Le réseau Enterprise Europe Network est un autre instrument créé pour soutenir les entreprises à travers l'Europe et promouvoir l'innovation et la compétitivité. Il compte près de 600 organisations partenaires réparties dans plus de 40 pays.

En décembre 2008, la Commission a adopté une communication sur les prix des denrées alimentaires en Europe, qui offre une analyse préliminaire du rôle et des problèmes potentiels des différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. À des fins de suivi de cette communication, des recherches plus approfondies seront entreprises concernant l'application de la concurrence au niveau national et européen (en ciblant plus particulièrement les pratiques et les restrictions les plus dommageables dans ce domaine), l'amélioration de la transparence tout au long de la chaîne d'approvisionnement et la meilleure information des consommateurs. Une analyse plus poussée du fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et des conditions d'une meilleure compétitivité de l'industrie alimentaire sera également réalisée.

Le cadre réglementaire dans lequel opèrent les entreprises européennes du secteur alimentaire est un facteur clé de leurs performances en termes de compétitivité, de croissance et d'emploi. La Commission aide les entreprises à accroître leur compétitivité en réduisant la bureaucratie et en produisant une réglementation plus adaptée. Ces mesures forment une part importante de la stratégie européenne du partenariat pour la croissance et l'emploi, qui renforce les initiatives de l'agenda de Lisbonne visant à faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde.

Dans le même ordre d'idées, la Commission a proposé de simplifier considérablement la politique agricole commune sur la base des améliorations induites par la récente réforme de la PAC (bilan de santé), qui vise essentiellement à axer davantage le secteur agricole sur le marché.

* *

Question n° 61 de Armando França (H-0043/09)

Objet: Paris illicites

Le sport est devenu aujourd'hui une activité économique qui brasse des millions d'euros. Le marché des paris sportifs a connu un développement exponentiel et Internet y exerce une influence croissante, par exemple dans le football. Aussi est-il capital de protéger les clubs et tous les acteurs de ce sport dont les produits continuent à être utilisés sans autorisation et qui se retrouvent spoliés d'une source de revenus légitime, au point l'industrie du football et sa propre viabilité économique sont remises en cause. Ce marché des paris n'est toujours pas réglementé et il demeure sans incidence fiscale. Les jeux d'argent continuent à proliférer parmi les jeunes, la confidentialité des données concernant les consommateurs n'est pas assurée et il n'existe pas de systèmes efficaces de protection des données et de paris internes («inside betting). La Commission compte-t-elle réglementer ce marché et, dans l'affirmative, quand?

Réponse

La Commission n'a pas l'intention de réguler le marché des paris. L'honorable parlementaire se souviendra peut-être que les États membres et le Parlement européen ont rejeté la proposition de la Commission en faveur d'un tel règlement lors du débat relatif à la directive sur les services. Le récent échange d'opinions lors du Conseil «Concurrence» du 1^{er} décembre 2008 a également montré que les États membres continuent de privilégier une réglementation nationale dans ce domaine.

La Commission convient que les États membres sont libres de réglementer ces activités à l'échelon national, mais ils doivent, ce faisant, respecter les dispositions du traité CE. Dans un tel contexte, elle insiste sur le fait que les restrictions imposées par les États membres doivent se justifier par un objectif acceptable de santé publique, s'avérer nécessaires et être proportionnées, afin de ne pas nuire aux objectifs recherchés. Elles doivent également s'appliquer de manière cohérente tant aux opérateurs nationaux qu'à ceux enregistrés dans un autre État membre et qui souhaitent offrir des services transfrontaliers.

Concernant le sport au sens large, la Commission prévoit de lancer, au premier trimestre 2009, un appel à propositions sur la réalisation d'une étude visant à analyser les différents systèmes de financement du sport de masse à travers l'Union. L'étude examinera toute la gamme de sources de financement, dont les flux financiers directs et indirects entre sport professionnel et sport de masse via les mécanismes de solidarité.

* * *

Question n° 62 de Brian Crowley (H-0045/09)

Objet: Relations commerciales avec la région des Balkans

Quelles initiatives l'Union européenne prend-elle pour accroître les exportations des 27 États membres vers la région des Balkans? De manière générale, quels sont les programmes mis en place pour améliorer les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays de la région des Balkans?

Réponse

La région des Balkans occidentaux forme un partenaire précieux et fondamental pour l'Union. Celle-ci a réitéré à plusieurs reprises son soutien à la perspective européenne de la région, qui doit mener à terme à son adhésion à l'UE.

L'Union européenne est le principal partenaire commercial des Balkans occidentaux. Un resserrement de leurs liens économiques est donc essentiel pour faire décoller la croissance économique de la région, au bénéfice de ces pays comme de l'UE et de ses exportateurs. La libéralisation des échanges et l'intégration forment l'une des pierres angulaires du processus de stabilisation et d'association. L'UE a poursuivi cet objectif avec les Balkans occidentaux en s'appuyant sur trois niveaux.

Premièrement, la Commission a négocié des accords de libre-échange dans le cadre des accords de stabilisation et d'association. Ceux-ci prévoient une libre circulation réciproque des exportations entre l'UE et chacun des pays balkaniques concernés. Ils ouvrent la voie à des réformes politiques et économiques et à l'intégration des Balkans occidentaux à l'UE par leur alignement sur l'acquis. Les accords de stabilisation et d'association ont été précédés par des conditions commerciales préférentielles consenties unilatéralement par l'UE aux Balkans occidentaux.

Deuxièmement, au niveau régional, la Commission a fait office de facilitateur lors des négociations sur l'accord de libre-échange centre-européen (ALECE). Elle a également apporté une aide technique et financière au secrétariat de l'ALECE et aux parties concernées afin de faciliter sa mise en œuvre. Parallèlement, la Commission accorde une grande importance à l'appropriation régionale de l'accord et reconnaît que l'ALECE joue un rôle fondamental dans une plus grande intégration économique régionale, notamment en ouvrant la voie à la participation pleine et entière des Balkans occidentaux au marché unique européen.

Troisièmement, au niveau multilatéral, nous avons soutenu l'adhésion des pays de la région à l'Organisation mondiale du commerce, qui constitue un préalable essentiel à l'intégration effective dans l'économie mondialisée.

* *

Question n° 63 de Georgios Papastamkos (H-0049/09)

Objet: Droits de retransmission télévisée des matchs de football

Quels sont les points de divergence qui existent entre les règles régissant la vente de droits de retransmission télévisée des matchs de football aux niveaux européen (Ligue des champions) et national (ligues nationales) et le droit communautaire?

Réponse

La principale question antitrust dans le domaine des droits de retransmission d'événements sportifs ces dernières années était celle de savoir si, et dans quelles circonstances, la cession centralisée des droits de retransmission était compatible avec l'article 81 du traité CE. Ces dernières années, la Commission a adopté trois décisions concernant la cession centralisée de droits de retransmission, à savoir les décisions UEFA Champions League⁽²²⁾, German Bundesliga⁽²³⁾ et FA Premier League⁽²⁴⁾.

Dans ces trois décisions, la Commission a constamment fait valoir que la cession centralisée de droits de retransmission dans le domaine du sport - c'est-à-dire lorsque des clubs de sport (tels que les clubs de football) confient la cession de leurs droits d'exploitation audiovisuelle à leurs seules associations sportives (ligues), qui cèdent ensuite ces droits en leur nom - constitue une restriction horizontale de la concurrence au titre de l'article 81, paragraphe 1, du traité CE. Elle a cependant reconnu que cette pratique générait des efficiences et pouvait donc être acceptée au titre de l'article 81, paragraphe 3, du traité CE dès lors que certaines conditions sont respectées.

Parmi ces conditions, citons l'obligation, pour le vendeur conjoint des droits de retransmission, d'organiser une procédure d'appel d'offres concurrentielle, non discriminatoire et transparente, l'obligation de limiter la durée et l'étendue du contrat vertical exclusif, l'interdiction des offres conditionnelles et l'imposition d'une clause d'absence d'acheteur unique (uniquement pour la décision «FA Premier League»).

Dans le Livre blanc sur le sport⁽²⁵⁾ et ses annexes, la Commission a exposé sa position concernant la cession de droits de retransmission d'événements sportifs et concernant l'application du droit communautaire, et notamment du droit de la concurrence, aux droits de retransmission.

* *

Question n° 64 de Avril Doyle (H-0059/09)

Objet: Produits phytopharmaceutiques dans les pays humides

La Commission peut-elle dire si elle nourrit actuellement des inquiétudes, d'un point de vue agricole, quant aux conséquences du paquet législatif sur les pesticides, à savoir les rapports Klass et Breyer? La Commission peut-elle assurer que les secteurs des céréales, de la pomme de terre et des fruits rouges dans les pays humides - tels que l'Irlande - auront toujours accès à tous les produits phytopharmaceutiques nécessaires à ces cultures très importantes?

Réponse

La Commission est convaincue que le nouveau règlement, qui pourrait entraîner le retrait d'un nombre limité de substances actives, n'aura pas d'incidence majeure sur le marché.

Au contraire, elle estime qu'il incitera à concevoir de nouveaux produits plus sûrs. Il rationalise également la procédure d'autorisation, ce qui permettra une commercialisation plus rapide des nouveaux pesticides,

⁽²²⁾ Décision de la Commission du 23 juillet 2003, affaire 37398, Cession centralisées des droits commerciaux de l'UEFA Champions League, JO 2003 L 291, p. 25.

⁽²³⁾ Décision de la Commission du 19 janvier 2005, affaire 37214, Cession centralisées des droits audiovisuels de la German Bundesliga, JO 2005 L 134, p. 6.

⁽²⁴⁾ Décision de la Commission du 22 mars 2006, affaire 38173, Cession centralisée des droits audiovisuels de la FA Premier League. Disponible en ligne (en anglais) à l'adresse: http://ec.europa.eu/comm/competition/antitrust/cases/decisions/38173/decision_en.pdf.

⁽²⁵⁾ Livre blanc sur le sport, COM(2007) 391 final du 11 juillet 2007; document de travail SEC(2007) 935 de la Commission du 11 juillet 2007.

renforçant ainsi les possibilités d'innovation via de nouvelles solutions qui offrent une protection phytopharmaceutique durable tout en garantissant la sécurité alimentaire.

Ce règlement prévoit la possibilité d'approuver des substances actives pour une période limitée, sur la base de conditions restrictives, le temps de tester un danger sérieux pour la santé des plantes, même si elles ne respectent pas les critères d'approbation en matière de cancérogénicité, de toxicité pour la reproduction ou de perturbations endocriniennes.

Qui plus est, le système d'autorisation par zone accroîtra la disponibilité des pesticides pour les agriculteurs entre les États membres et encouragera l'industrie à développer des produits pour les cultures plus limitées. Il réduira la charge administrative pesant sur les producteurs de produits phytopharmaceutiques et sur les autorités compétentes. La Commission estime donc que les agriculteurs européens continueront d'avoir accès à l'avenir à tous les produits phytopharmaceutiques nécessaires à une production agricole durable et économiquement viable.

* *

Question n° 65 de Magor Imre Csibi (H-0074/09)

Objet: Centrale nucléaire de Kozlodui

La Commission pense-t-elle que la décision de remettre en marche les réacteurs 3 et 4 de la centrale nucléaire de Kozlodui, en Bulgarie, pourrait affecter la sécurité dans cette région, de quelque manière que ce soit?

Réponse

Depuis les années 90, la sûreté nucléaire a toujours été une priorité pour l'Union européenne dans le cadre de l'élargissement. Les unités 1 à 4 de la centrale de Kozloduy sont des réacteurs VVER 440/230. La position de la Commission n'a jamais varié à leur sujet: ces réacteurs de première génération de conception soviétique sont considérés comme fondamentalement non sûrs par les experts nucléaires et ne peuvent économiquement pas être modernisés pour atteindre un niveau de sécurité satisfaisant. Cette position est conforme au programme d'action multilatérale du G7 visant l'amélioration de la sûreté de tous les réacteurs de conception soviétique d'Europe centrale et orientale, adopté lors du sommet du G7 de Munich en 1992⁽²⁶⁾.

La fermeture des unités 1 à 4 de la centrale de Kozloduy a été négociée dans le cadre des critères d'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et est citée comme telle dans le traité d'adhésion. Toute décision unilatérale de la Bulgarie de rouvrir les unités 3 et 4 constituerait une infraction au traité d'adhésion.

*

Question n° 66 de Zita Pleštinská (H-0078/09)

Objet: Harmonisation des cartes attribuées aux personnes handicapées

Quelque cinquante millions d'Européens, soit un dixième de la population européenne, souffrent d'un handicap. Environ un Européen sur quatre a dans sa famille une personne handicapée. Malgré les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration sociale des personnes handicapées, il existe encore bien des obstacles dans l'Union européenne, en particulier pour la reconnaissance mutuelle des cartes délivrées aux personnes en situation de handicap lourd. Ainsi, un grand nombre de nos concitoyens handicapés rencontrent des problèmes à l'étranger, notamment pour stationner, car ils ne peuvent pas se garer sur les emplacements réservés aux personnes handicapées.

La Commission n'envisagerait-elle pas la possibilité d'harmoniser les cartes attribuées aux personnes atteintes de handicap lourd au niveau de l'Union européenne selon un dispositif semblable à la carte européenne d'assurance maladie?

Réponse

La Commission est favorable à la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée entre les États membres de l'Union en vue d'assurer certaines prestations pour les personnes handicapées. Cependant, l'absence d'accord au niveau européen sur la définition du handicap, la diversité des pratiques nationales et

⁽²⁶⁾ http://www.g7.utoronto.ca/summit/1992munich/communique/nuclear.html.

les réticences de certains États membres n'autorisent pas la Commission à proposer à ce stade une carte d'identité européenne des personnes handicapées ou la reconnaissance mutuelle des cartes d'identité nationales pour personnes handicapées aux fins de certaines prestations.

Pour ce qui est des cartes de stationnement décernées aux personnes handicapées, la Commission rappelle que la recommandation 2008/205/CE du Conseil⁽²⁷⁾ prévoit un modèle européen standard. À ce titre, le détenteur de la carte communautaire de stationnement harmonisée émise par un État membre peut bénéficier, dans n'importe quel autre État membre, des facilités de stationnement réservées aux personnes handicapées.

La Commission souligne toutefois que les recommandations n'ont aucune force contraignante dans les États membres et que ces derniers restent responsables de la définition du handicap, des procédures d'octroi de la carte et de la fixation de ses conditions d'utilisation. Pour faciliter le recours aux cartes de stationnement au sein de l'Union, la Commission a créé un site web⁽²⁸⁾ et publié une brochure⁽²⁹⁾ fournissant aux citoyens et aux autorités nationales des informations sur le modèle européen standard et sur les conditions d'utilisation des cartes de stationnement dans les États membres.

*

Question n° 67 de Jens Holm (H-0079/09)

Objet: Accord de pêche entre l'UE et le Maroc

L'accord de pêche conclu en 2006 entre l'UE et le Maroc s'étend aux régions occupées du Sahara occidental. En vertu de cet accord, le Maroc est autorisé à octroyer des licences de pêche permettant d'exercer des activités dans ses eaux, mais aussi dans celles du Sahara occidental. En 2002, les Nations unies ont clairement précisé que le Maroc, en tant que puissance occupante, n'avait pas le droit d'exploiter les ressources naturelles du Sahara occidental pour son propre profit, et qu'il ne pouvait le faire qu'en consultation avec la population sahraouie et à condition que la vente profite à cette dernière.

La Commission pourrait-elle indiquer combien de licences de pêche ont été accordées à des bateaux européens, depuis la conclusion de l'accord susvisé, pour la seule région du Sahara occidental, en précisant la valeur économique que représentent ces licences? Sur un plan tout à fait concret, dans quelle mesure la Commission estime-t-elle que l'accord a profité au peuple sahraoui?

Réponse

La question du Sahara occidental dans le cadre de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche (APP) entre le Maroc et la Communauté européenne a été débattue en détail, notamment quant à la conformité de l'APP avec le droit international, lors du processus d'adoption de l'accord au Conseil et au Parlement.

L'UE considère que la question du statut international du Sahara occidental est une question complexe qui doit être résolue dans un cadre bilatéral et multilatéral sous l'égide des Nations unies. C'est pourquoi l'APP ne fait pas référence au statut de ce territoire.

Comme prévu dans l'APP et conformément au droit international, le gouvernement marocain est responsable de l'application des politiques en matière de pêche et de l'affectation des ressources financières prévues dans l'accord. Cette contribution financière annuelle s'élève à 36,1 millions d'euros, dont au moins 13,5 millions devront servir à soutenir la politique de la pêche et à mettre en place une pêche responsable et durable. L'Union européenne et le gouvernement marocain contrôlent et analysent les réalisations de la politique de la pêche dans le cadre de la commission mixte établie au titre de l'APP. Le soutien au secteur de la pêche au Sahara occidental est l'un des éléments de la politique susmentionnée et est pris en considération dans la programmation des mesures à entreprendre en vertu de l'accord.

⁽²⁷⁾ Recommandation 2008/205/CE du Conseil du 3 mars 2008 portant adaptation de la recommandation 98/376/CE sur une carte de stationnement pour personnes handicapées en raison de l'adhésion de la République de Bulgarie, de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la Roumanie, de la République de Slovénie et de la République slovaque.

⁽²⁸⁾ http://parkingcard.europa.eu.

⁽²⁹⁾ http://ec.europa.eu/employment social/docs/en bookletparkingcard 080522.pdf.

Il n'existe aucune donnée disponible sur l'émission spécifique de licences pour la pêche dans la région du Sahara occidental. Cependant, la plupart des navires pélagiques relevant de la catégorie 6 de l'APP sont actifs dans cette région et contribuent pour une bonne part aux débarquements locaux. En 2008, les débarquements à Dakhla représentaient 44 % (25 920 tonnes) des prises de cette catégorie.

À Layoune, les chalutiers et les palangriers démersaux (catégorie 4) et les thoniers à senne coulissante (catégorie 5) ont débarqué 488 tonnes et 13 tonnes respectivement. Les frais totaux de licence pour les catégories 4 et 6 s'élevaient à 350 711 euros en 2008 mais, là encore, aucune répartition sur la base de la localisation géographique des activités de pêche concernées n'est disponible.

Les opérateurs pélagiques européens débarquant à Dakhla évaluent à environ 200 le nombre de personnes qu'ils emploient sur place en relation avec leurs investissements dans le traitement et le transport, et les marins marocains embarqués sur leurs vaisseaux sont des marins locaux de Dakhla.

*

Question n° 68 de Bogusław Sonik (H-0081/09)

Objet: Dramatique situation financière du musée d'Auschwitz-Birkenau

Le musée d'Auschwitz-Birkenau se trouve dans une situation financière dramatique. Si des fonds ne sont pas injectés rapidement pour permettre la conservation et la sécurisation des bâtiments de l'ancien camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, des changements irréversibles s'y produiront ces prochaines années, en conséquence de quoi ce lieu de mémoire perdra à jamais son authenticité et tombera en ruine. Dans l'enceinte du musée d'Auschwitz-Birkenau, s'étendant sur près de 200 hectares, se trouvent 155 bâtiments et 300 ruines, ainsi que des collections et des archives menacées de destruction. Le musée d'Auschwitz se maintenait jusque-là principalement grâce à des crédits provenant du budget de l'État polonais et de ses recettes propres. En 2008, l'aide étrangère ne constituait que 5% du budget du musée. Il relève du devoir moral de l'Europe de sauver ce lieu et d'entretenir la mémoire de l'extermination de centaines de milliers de citoyens européens.

Au vu de la situation dramatique de l'ancien camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, la Commission compte-t-elle s'employer à résoudre ce problème au niveau de l'Union européenne, dans le cadre de l'aide aux musées?

Réponse

La Commission estime que le processus permanent de construction européenne nécessite de développer une conscience européenne parmi ses citoyens, reposant sur des valeurs, une histoire et une culture communes et en préservant la mémoire du passé, y compris de ses périodes les plus sombres.

Début février 2009, le mémorial et musée d'Auschwitz-Birkenau a reçu une subvention de quelque 4,2 millions d'euros du Fonds européen de développement régional. Cette subvention a été accordée par le ministère polonais de la culture au titre du programme opérationnel européen «Infrastructures et environnement».

Dans ce contexte, la Commission souligne que le programme d'action communautaire «L'Europe pour les citoyens» soutient également des projets destinés à préserver la mémoire des déportations de masse sous le nazisme et le stalinisme. Il ne prévoit pas de fonds pour des projets de préservation à grande échelle tels que celui évoqué dans la question, mais apporte une contribution de taille permettant d'entretenir la mémoire et de la transmettre aux générations futures.

*

Question n° 69 de Charlotte Cederschiöld (H-0082/09)

Objet: Soins médicaux transfrontaliers

La Commission est la gardienne du Traité (article 49) et doit défendre les droits des citoyens européens.

La Commission prévoit-elle de retirer l'ensemble de la proposition sur la mobilité des patients si les droits des patients selon l'acquis actuel ne sont pas respectés?

Réponse

Le Parlement ne s'est pas encore prononcé en première lecture sur la proposition de directive de la Commission relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers (30). Les discussions sont en cours au Conseil, seul un rapport d'étape ayant été publié par les ministres de la santé en décembre.

La Commission n'est donc pas en position d'évaluer si les positions des colégislateurs sont susceptibles de modifier de manière substantielle les objectifs de sa proposition - et, en particulier, l'exercice du droit des patients tels que reconnus par la Cour de justice européenne.

Les droits des patients découlent directement de la liberté fondamentale de bénéficier de certains services garantie par l'article 49 du traité CE. Ils ont été confirmés à maintes reprises par la Cour de justice européenne. L'un des objectifs de la proposition est de clarifier ces droits et d'apporter une plus grande sécurité juridique aux patients, aux États membres et aux prestataires de soins de santé. La Commission s'engage à défendre ces droits et à ne pas les limiter ou les supprimer, en respectant la jurisprudence de la Cour de justice et l'acquis communautaire existant, dont le règlement 1408/71 sur la coordination des régimes de sécurité sociale.

* *

Question n° 70 de Marianne Mikko (H-0084/09)

Objet: Déclaration sur la proclamation du 23 août comme Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme

Cet été, 70 ans se seront écoulés depuis la signature du pacte Molotov-Ribbentrop. Ce pacte, tristement célèbre, conclu le 23 août 1939 entre l'Union soviétique et l'Allemagne, partageait, avec ses protocoles secrets, l'Europe en deux sphères d'influence. La déclaration 0044/2008, qui vise à commémorer les victimes des effets de ce pacte, a reçu le soutien de 409 députés au Parlement européen, issus de tous les groupes politiques. Cette déclaration, dont l'adoption a été annoncée le 22 septembre 2008 par le Président du Parlement, a été transmise, accompagnée du nom des signataires, aux parlements des États membres. Les conséquences que l'occupation soviétique a eues pour les citoyens des États post-communistes sont pratiquement méconnues en Europe.

Quelle initiative la Commission a-t-elle prévu de prendre, le cas échéant, pour faire suite à cette déclaration?

Réponse

La Commission considère que la Déclaration du Parlement sur la proclamation du 23 août comme Journée européenne de commémoration des victimes du stalinisme et du nazisme est une initiative importante pour la préservation de la mémoire des crimes totalitaires et la sensibilisation du public, notamment des jeunes générations.

La Commission espère que les parlements des États membres, à qui est adressée cette Déclaration, la mettront en œuvre de la manière la plus appropriée au regard de leur propre contexte historique et sensibilité.

La Commission procède aux travaux préparatoires à l'élaboration du rapport demandé par le Conseil lorsque celui-ci a adopté la décision-cadre sur la lutte contre certaines formes de manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. La Commission présentera ce rapport en 2010 afin d'avoir un débat politique sur la nécessité de nouvelles initiatives de l'Union.

En vue de préparer ce rapport, une étude a été lancée pour avoir une vision d'ensemble factuelle des méthodes, des législations et des pratiques utilisées dans les États membres pour traiter les questions de la mémoire des crimes totalitaires. L'étude sera achevée avant la fin 2009. En outre, les travaux de la Commission s'appuient aussi sur les contributions reçues à l'occasion de l'audition qu'elle a organisée avec la présidence le 8 avril 2008. La Commission va aussi examiner comment les programmes communautaires pourraient contribuer à une meilleure sensibilisation sur ces questions.

La Commission est déterminée à poursuivre le processus lancé et à avancer étape par étape, sachant, bien entendu, que c'est aux États membres de trouver leur propre chemin afin de répondre aux attentes des victimes et de réussir la réconciliation. Le rôle de l'Union européenne est de faciliter ce processus en encourageant la discussion et en renforçant le partage des expériences et des bonnes pratiques.

⁽³⁰⁾ COM(2008)414 final.

* *

Question n° 71 de Esko Seppänen (H-0085/09)

Objet: Pêche de loisir

La Commission prépare un règlement en vertu duquel les pêcheurs amateurs devraient notifier aux autorités toute prise d'un poids supérieur à 15 kg. Cette proposition est absurde et ses rédacteurs n'ont pas la moindre idée des rapports qu'entretiennent les États membres nordiques avec la nature et ses bienfaits. La Commission a-t-elle réellement l'intention de se ridiculiser et, dans le même, de se transformer en inquisitrice du mode de vie dans les pays nordiques en obligeant les pêcheurs amateurs à rendre compte de leurs prises?

Réponse

Contrairement à ce qui a été couramment affirmé, la Commission n'a jamais formulé la moindre proposition visant à soumettre tous les pêcheurs amateurs ou les adeptes de la pêche récréative à des quotas ou des contrôles similaires à ceux en vigueur pour les pêcheurs professionnels.

La Commission a proposé de réglementer certaines activités de pêche de loisir dans le cadre d'un règlement instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche (article 47). Cette proposition de règlement ne vise pas, toutefois, à faire peser une charge disproportionnée sur les pêcheurs individuels ou sur l'industrie de la pêche de loisir. Elle consiste à soumettre les activités de pêche récréative de certaines espèces spécifiques, à savoir celles qui font l'objet d'un plan de reconstitution, à certaines conditions fondamentales en termes de permis de pêche et de déclaration des prises. Cette démarche vise à obtenir des informations plus précises qui permettront aux autorités d'évaluer l'impact biologique de telles activités et, au besoin, de mettre en place les mesures qui s'imposent. Comme pour les activités de pêche commerciale, les États membres seraient chargés de la mise en œuvre et du suivi de telles mesures.

Toutefois, comme l'a déjà déclaré publiquement le commissaire en charge de la pêche et des affaires maritimes, la Commission n'a pas l'intention de soumettre l'ensemble des adeptes de la pêche récréative à des quotas du type de ceux applicables aux pêcheurs professionnels. La proposition de la Commission ne couvrirait pas les pêcheurs côtiers, y compris ceux qui pataugent en mer ou ceux qui pêchent à partir d'un quai, d'un canoë ou d'un kayak. En fait, elle ne concernerait que les pêcheurs amateurs qui pêchent en haute mer à partir d'un bateau et qui attrapent des poissons faisant l'objet d'un plan de reconstitution, c'est-à-dire qui sont menacés d'extinction. Le pêcheur amateur lambda qui prélève une quantité minime de poissons lorsqu'il part pêcher et qui les utilise pour sa seule consommation personnelle ne sera pas couvert par le règlement instaurant un régime de contrôle, même s'il attrape des espèces telles que le cabillaud, qui font l'objet d'un plan de reconstitution.

Le seuil exact de prises à partir duquel les contrôles s'appliqueront, que ce soit 5, 10, 15 kilos ou toute autre référence, dépendra du type de poisson pêché. Le commissaire en charge de la pêche et des affaires maritimes a annoncé, lors de son intervention devant le Parlement européen, le 10 février, que ce seuil serait fixé au cas par cas, après que la Commission aura reçu les conseils éclairés du comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP), assortis des informations nécessaires quant à la définition juste et équitable de seuils adaptés.

Rappelons que la pêche récréative en mer est déjà soumise aux réglementations nationales des États membres et que, dans de nombreux cas, les permis et les déclarations de prises sont déjà obligatoires. En fait, la Commission espère que cette proposition contribuera à l'harmonisation de ces dispositions et qu'elle permettra de collecter des données d'un même niveau de qualité sur les pêches concernées, quel que soit le pays où elles sont pratiquées.

La Commission se réjouit d'un approfondissement du dialogue avec les parties concernées sur la manière de limiter plus encore la portée de la proposition à la pêche récréative ayant un impact significatif sur les stocks soumis à un plan de reconstitution. Elle souhaite bien sûr garantir que le règlement final adopté par le Conseil atteigne un juste équilibre entre, d'une part, l'obtention d'informations fiables concernant l'incidence de la pêche récréative sur les espèces sensibles, couvertes par un plan de reconstitution, à la suite d'une analyse au cas par cas, et, d'autre part, la garantie que les adeptes de la pêche récréative dont les prises n'ont clairement qu'un impact biologique négligeable ne soient pas soumis à des exigences disproportionnées.

*

Question n° 72 de Bart Staes (H-0086/09)

Objet: Arrêt de l'aide financière de l'UE à la Bulgarie pour manque de progrès dans la lutte contre la corruption

Voici deux ans, la Commission nous avait assuré qu'elle avait reçu de la Bulgarie, pays candidat à l'adhésion, des garanties suffisantes que l'aide financière du budget européen serait bien administrée. Or, il semble que cela ne soit pas le cas. La Bulgarie perd 220 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 340 millions d'euros en aide financière bloquée pour des projets déjà approuvés. Ceci alors même que, selon la Commission européenne, la volonté politique de combattre la corruption est bien présente en Bulgarie.

La Commission peut-elle expliquer en quoi consistaient alors ces «garanties», et pourquoi elles semblent n'avoir pas été suffisamment solides?

Réponse

La Commission s'intéresse étroitement à la bonne gestion financière des fonds communautaires, à leur contrôle et à la bonne exécution du budget de l'Union. L'utilisation des crédits est étroitement surveillée par les différents services de gestion des fonds communautaires en Bulgarie. Elle est soumise à une réglementation distincte. La Commission fait état annuellement au Parlement de l'exécution du budget.

À la suite des manquements considérables identifiés début 2008 dans la gestion des fonds communautaires en Bulgarie, la Commission a suspendu le remboursement de certains fonds consentis au titre des trois programmes de préadhésion que sont Phare, ISPA et Sapard. Elle a par ailleurs retiré l'accréditation de deux agences gouvernementales chargées de la gestion des fonds du programme Phare. Ces décisions restent d'application aujourd'hui. Les services de la Commission évaluent à présent si des mesures correctrices de la part de la Bulgarie mériteraient d'entraîner le déblocage de certains fonds sous certaines conditions. Il importe notamment pour le pays de pouvoir afficher des résultats concrets dans la lutte contre la fraude et les irrégularités.

Les services de la Commission entretiennent des contacts étroits avec les autorités bulgares et les soutiennent en permanence dans leurs efforts visant à surmonter les problèmes actuels d'exécution des crédits communautaires. La Commission et les autorités bulgares partagent le même objectif d'une utilisation de l'aide européenne dans le respect absolu des principes de bonne gestion financière et de contrôle efficace, au bénéfice de la population bulgare.

Qui plus est, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) est fortement implanté et engagé en Bulgarie. Il travaille en étroite collaboration avec une série d'autorités bulgares (agence nationale de renseignement, procureurs, agence bulgare pour la sécurité nationale, administration fiscale, vice-Premier ministre, etc.) afin de débattre des mesures permettant de renforcer l'efficacité de la lutte contre la fraude et la corruption, qui nuisent aux intérêts financiers de l'UE. L'Office suit notamment avec intérêt les procédures judiciaires en cours concernant les dossiers Sapard.

Enfin, la Commission collabore étroitement avec la Bulgarie dans le cadre du mécanisme de coopération et de vérification, créé lors de l'adhésion du pays à l'Union pour l'aider à combler ses lacunes dans les domaines de la réforme judiciaire et de la lutte contre la corruption et le crime organisé. Pour assurer l'utilisation efficace des fonds communautaires, la Bulgarie doit également réduire la corruption et lutter vigoureusement contre le crime organisé.

*

Question n° 73 de Joel Hasse Ferreira (H-0087/09)

Objet: Discrimination à l'encontre de travailleurs européens au Royaume-Uni

Des incidents récemment survenus au Royaume-Uni et impliquant des travailleurs britanniques apparaissent comme une tentative de discrimination à l'encontre de travailleurs portugais et originaires d'autres États membres, en mettant en évidence des comportements teintés de sentiments anti-européens qui ne laissent pas d'être préoccupants. La façon dont les travailleurs portugais et autres ressortissants européens sont traités est inacceptable.

Dans le cas des investissements réalisés par les entreprises Total et IREM à Lindsey, dans l'est de l'Angleterre, la Commission européenne pense-t-elle effectuer les démarches nécessaires pour garantir le respect intégral des normes européennes en vigueur régissant la circulation des travailleurs, ou bien les a-t-elle d'ores et déjà initiées auprès du gouvernement britannique?

Réponse

La Commission a pris connaissance de la grève survenue sur le site de l'entreprise Total à Lindsey (Lincolnshire, Royaume-Uni). Elle croit savoir que les travailleurs italiens et portugais ont été amenés à Lindsey dans le cadre d'un contrat de sous-traitance accordé par Total UK à la société italienne IREM.

La situation évoquée par l'honorable parlementaire est liée à la libre circulation des services, qui inclut le droit, pour les entreprises, de fournir des services dans un autre État membre et, à cette fin, d'y envoyer temporairement («détacher») leurs propres travailleurs. Il semble donc que ce mouvement de grève a remis en question le droit à la prestation de services.

La Commission estime que la directive sur le détachement des travailleurs forme un instrument essentiel, qui permet aux entreprises de profiter du marché intérieur tout en autorisant les États membres à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les droits des travailleurs.

Elle est déterminée à maintenir l'équilibre entre protection des travailleurs et libertés économiques et à empêcher la concurrence déloyale. La libre circulation des travailleurs et des services est indispensable à la croissance économique, au renforcement de la compétitivité et à la promotion des conditions de vie et de la prospérité au sein de l'Union.

La Commission comprend l'inquiétude des travailleurs européens alimentée par la crise actuelle. Elle a adopté en novembre 2008 un plan européen de relance économique, qui doit limiter l'impact de la crise sur l'économie réelle et l'emploi. La semaine dernière, elle a adopté une nouvelle contribution au Conseil européen de mars 2009, afin d'aider à amortir les effets négatifs de la crise et de préparer l'UE à la croissance durable de demain. Un sommet social et de l'emploi, prévu pour mai 2009, offrira une nouvelle occasion de débattre de ces questions importantes. Comme l'ont démontré les expériences passées, la sortie de crise ne passe pas par l'érection de barrières ou par la tentation du protectionnisme, mais par la fidélité aux valeurs d'ouverture et de libre circulation.

*

Question n° 74 de Ilda Figueiredo (H-0090/09)

Objet: Défense des droits des travailleurs portugais au Royaume-Uni

Les récents événements survenus au Royaume-Uni, qui ont empêché quelques dizaines de Portugais de travailler dans la raffinerie Total à Linsey, dans le nord de l'Angleterre, résultent de l'accroissement du chômage et des sentiments de xénophobie ambiants, qui visent à faire croire que la crise est imputable aux migrants (émigrants et immigrants), ce qui n'est pas vrai. Les causes de la crise sont autres: elles tiennent aux politiques capitalistes et néolibérales promues par l'Union européenne.

La Commission peut-elle indiquer quelles mesures elle entend prendre pour défendre les droits de tous les travailleurs, créer plus d'emplois assortis de droits et, ainsi, empêcher la montée de comportements racistes et xénophobes.

Réponse

La Commission a pris connaissance de la grève survenue sur le site de l'entreprise Total à Lindsey (Lincolnshire, Royaume-Uni). Elle croit savoir que les travailleurs italiens et portugais ont été amenés à Lindsey dans le cadre d'un contrat de sous-traitance accordé par Total UK à la société italienne IREM. Elle sait également que l'ACAS, le service britannique de consultance, de conciliation et d'arbitrage en matière d'emploi, a publié un rapport indiquant que son enquête n'avait décelé aucun élément permettant de conclure que Total et ses sous-traitants, Jacobs Engineering et IREM, avaient enfreint la législation en matière de détachement de travailleurs ou eu recours à des pratiques de recrutement illégales.

La situation évoquée par l'honorable parlementaire ne semble pas faire référence à la libre circulation des travailleurs sur la base de l'article 39 du traité CE. La libre circulation des travailleurs doit être distinguée de la liberté de prestation de services, reposant sur l'article 49 dudit traité, qui inclut le droit, pour les entreprises,

de fournir des services dans un autre État membre et, à cette fin, d'y envoyer temporairement («détacher») leurs propres travailleurs.

Il semble donc que ce mouvement de grève a remis en question le droit à la prestation de services. La Commission estime que la directive sur le détachement des travailleurs forme un instrument essentiel, qui permet aux entreprises de profiter du marché intérieur tout en autorisant les États membres, en son article 3, à prendre les mesures qui s'imposent pour protéger les droits des travailleurs. Elle est déterminée à maintenir l'équilibre entre protection des travailleurs et libertés économiques et à empêcher la concurrence déloyale. Dans ce contexte, elle a demandé aux partenaires sociaux européens, avec la présidence française du Conseil, d'établir une analyse conjointe sur ce sujet. Elle attend avec impatience de recevoir les conclusions de leurs discussions.

La Commission comprend l'inquiétude des travailleurs européens alimentée par la crise actuelle. Elle a adopté en novembre 2008 un plan européen de relance économique, qui doit limiter l'impact de la crise sur l'économie réelle et l'emploi. Le 4 mars, elle a adopté une nouvelle contribution au Conseil européen de mars 2009, afin d'aider à amortir les effets négatifs de la crise et de préparer l'UE à la croissance durable de demain. La présidence tchèque du Conseil organisera par ailleurs un sommet sur l'emploi le 7 mai 2009. Comme l'ont démontré les expériences passées, la sortie de crise ne passe pas par l'érection de barrières ou par la tentation du protectionnisme, mais par la fidélité aux valeurs d'ouverture et de libre circulation.

* *

Question n° 75 de Zbigniew Krzysztof Kuźmiuk (H-0088/09)

Objet: Ouverture du marché allemand du travail aux nouveaux États membres

Le 16 juillet 2008, le gouvernement allemand décidait de fermer le marché allemand du travail aux travailleurs des nouveaux États membres pour une durée de deux ans (jusqu'à la fin avril 2011), même si le taux de chômage, en juin 2008, n'avait atteint que 7,5%. Dans la justification de cette décision préparée à l'intention de la Commission européenne, la crise économique qui s'installe est citée comme raison principale, mais chacun sait que la crise affecte non seulement l'économie allemande, mais aussi les économies de tous les pays de l'UE.

La Commission européenne estime-t-elle qu'il s'agit là d'un motif impérieux et fondé?

Réponse

La Commission a pris connaissance de la décision du gouvernement allemand d'étendre jusqu'en 2011 les restrictions à l'accès des travailleurs de l'UE-8 à son marché du travail.

En vertu du traité d'adhésion, un État membre n'est autorisé à maintenir des restrictions à son marché du travail entre le 1^{er} mai 2009 et le 30 avril 2011 que s'il peut justifier à la Commission, avant le 1^{er} mai 2009, d'une grave perturbation de son marché du travail ou d'une menace en ce sens. En tant que gardienne des Traités, la Commission se réserve le droit de prendre les mesures qui s'imposent après avoir reçu et analysé la notification de l'Allemagne.

*

Question n° 76 de Athanasios Pafilis (H-0092/09)

Objet: Droits à pension des réfugiés politiques rapatriés

La Roumanie et la Bulgarie, qui, comme on le sait, ont adhéré au $1^{\rm er}$ janvier 2007 à l'Union européenne, appliquent depuis cette date les règlements communautaires (CEE) $n^{\rm oS}$ 1408/71⁽³¹⁾et (CEE) 574/72⁽³²⁾, relatifs à l'application des régimes de sécurité sociale intercommunautaires des États membres.

Immédiatement après l'adhésion de ces deux pays à l'Union européenne, les réfugiés politiques grecs rapatriés de Roumanie et de Bulgarie ont, par l'intermédiaire des organismes de sécurité sociale (IKA, OGA, OPAD,

⁽³¹⁾ JOL 149 du 5.7.1971, p. 2.

⁽³²⁾ JO L 74 du 27.3.1972, p. 1.

Trésorerie de l'État), adressé une demande aux organes de liaison entre les deux États en matière de retraites et d'attestation de la durée de cotisation au titre de la sécurité sociale, aux adresses suivantes: pour la Roumanie, Casa nationala de pensii si alte drepturi de asigurari sociale, str. Latina 8, Sector 2; pour la Bulgarie: National Social Security Institute, 62-64, Alexander Stabilinsky Blvd., Sofia 1303.

Deux années se sont écoulées et ces deux pays n'ont toujours pas versé aux réfugiés politiques grecs rapatriés les pensions correspondant à leurs années de travail.

Quelle est la position de la Commission en ce qui concerne le versement immédiat des pensions par les pays concernés aux réfugiés politiques rapatriés qui y ont droit?

Réponse

La Commission est consciente du problème concernant les droits à pension des ressortissants grecs ayant travaillé en Roumanie et en Bulgarie et qui ont été rapatriés dans les années 1970.

Sur la base d'accords bilatéraux conclus entre la Grèce et les pays susmentionnés, la législation grecque a reconnu, sous certaines conditions, que les périodes de travail accomplies dans ces pays pouvaient être considérées comme ayant fictivement été accomplies en Grèce. Cette fiction juridique avait pour but de protéger certaines catégories de personnes qui risquaient de perdre entièrement leurs droits en matière de sécurité sociale. Cet avantage, qui a été octroyé uniquement sur base du droit national et dans les conditions prévues par ce dernier, a permis de liquider des droits jusqu'au 1 er janvier 2007.

En effet, depuis cette date, les règlements communautaires (CEE) n°S 1408/71 et (CEE) 574/72 s'appliquent à la Roumanie et la Bulgarie. Or, l'article 94, paragraphe 1, du règlement 1408/71, dispose que celui-ci n'ouvre aucun droit pour une période antérieure à son application sur le territoire de l'État membre concerné.

* *

Question n° 77 de Kathy Sinnott (H-0094/09)

Objet: Route de contournement de Rathcormac-Fermoy de la M8 et route de contournement de Watergrasshill de la N8

Au mois d'août 2006, j'ai contacté la Commission pour la première fois au sujet de la problématique du contournement à Watergrasshill de la M8 et de la N8. Les réponses aux précédentes questions écrites (P-3803/06, P-5555/06 et E-0821/07) n'étaient pas satisfaisantes.

Le 2 octobre 2006, l'ouverture de la nouvelle autoroute à péage M8 a eu pour conséquence qu'une route de 2,4 kilomètres financée par l'Union européenne ne pouvait plus être parcourue gratuitement dans la mesure où aucun point d'accès ou de sortie sans péage n'existe sur ce tronçon. Les habitants de ma circonscription n'ont donc plus accès à ce tronçon qu'à la condition d'acquitter un péage à une société privée. Cette situation représente un changement illégitime d'affectation et de propriété. L'impact de ces changements sur le village de Watergrasshill est considérable. En outre, le trafic de transit dans le village a fortement augmenté, rendant la situation dangereuse pour les habitants. Cette situation persistante est source de problème pour nombre d'habitants de ma circonscription.

La Commission voudrait-t-elle me communiquer les mesures qu'elle a prises pour faire face à cette situation?

Réponse

La Commission a entrepris de vastes consultations avec les autorités irlandaises dans le sillage des diverses questions posées par l'honorable parlementaire à propos de l'échangeur de Watergrasshill. Conformément à sa demande, les précédents échanges de courriers entre la Commission et l'État membre ont été transmis directement à l'honorable parlementaire.

Cofinancé, l'échangeur de Watergrasshill est la propriété des autorités locales. Toute la route de contournement de Watergrasshill restera dans le domaine public et sera entretenue par ces dernières.

Les autorités irlandaises ont informé la Commission que certaines améliorations ont été mises en œuvre pour décourager les conducteurs de poids lourds, qui rechignaient à emprunter le tronçon à péage, de transiter par le village de Watergrasshill. Ces améliorations comprennent:

- un système de sens unique sur la route menant au centre du village à partir du carrefour de Watergrasshill;

- une interdiction des véhicules de plus de trois tonnes sur l'axe principal du village;
- une amélioration de la route de contournement du village, censée rediriger toute circulation souhaitant éviter les péages vers une route alternative ne passant pas par Watergrasshill.

À la suite de la question de l'honorable parlementaire évoquée ci-dessus, la Commission a pris contact avec les autorités irlandaises pour évaluer la situation actuelle concernant le trafic à travers le village. Celles-ci l'ont informée que le système de sens unique et l'interdiction des véhicules de plus de trois tonnes avaient été supprimés à la mi-2008 après un vote du conseil général de Cork, organisé à la demande de la communauté locale de Watergrasshill.

Les derniers chiffres du trafic, calculés après le retrait des restrictions susmentionnées, sont les suivants:

- 19 859 véhicules au total sur la N8 au sud de la route de contournement de Fermoy;
- 13 202 véhicules au total empruntant le tronçon à péage;
- 6 214 véhicules au total empruntant la route de contournement du village améliorée évoquée plus haut.

Quelque 6 600 véhicules traversent quotidiennement le village. Ce chiffre inclut les habitants du village et le trafic local passant par celui-ci. Les autorités irlandaises estiment qu'une part non négligeable de cette circulation locale est inévitable en raison de l'urbanisation de la région ces dernières années.

Aucun chiffre n'est fourni sur le nombre de poids lourds transitant par le village, mais celui-ci devrait avoir augmenté depuis le retrait du système de sens unique et de l'interdiction des plus de trois tonnes.

Notons que la circulation à travers le village est nettement plus faible que celle de 10 336 véhicules enregistrée en novembre 2006.

À la lumière de ces éléments, la Commission est d'avis que les autorités irlandaises ont pris toutes les mesures raisonnables pour répondre aux préoccupations des habitants de Watergrasshill. Elle espère que les informations fournies ci-dessus répondront aux dernières questions de l'honorable parlementaire à ce sujet.

* *

Question n° 78 de Konstantinos Droutsas (H-0096/09)

Objet: Licenciements et interdiction de l'activité syndicale

En Grèce, les travailleurs du secteur du commerce de détail sont mobilisés pour leur justes revendications, à savoir l'amélioration de leurs conditions de travail, de leurs salaires et de leur sécurité sociale; ils exigent également l'annulation du licenciement d'un de leurs collègues du grand magasin JUMBO pour participation à une grève du secteur. Gouvernement et patronat tentent de terroriser les travailleurs en déclenchant une vague d'arrestations et de poursuites contre des travailleurs participant aux mobilisations qui ont lieu dans plusieurs villes de Grèce. La société JUMBO, en particulier, demande l'arrêt de toute activité syndicale, le versement d'une caution par les travailleurs, des sanctions pécuniaires et pénales et tout particulièrement l'interdiction des mobilisations des travailleurs qui revendiquent le droit au travail et la réintégration de personnes licenciées ainsi que la garantie des droits syndicaux et démocratiques.

La Commission condamne-t-elle ces actes, qui violent le droit de grève des travailleurs ainsi que leurs libertés démocratiques et syndicales?

Réponse

La Commission estime que la liberté d'association doit être considérée comme un principe général du droit communautaire. Elle doit donc être respectée dans toute situation relevant de ce dernier. À cet égard, la Commission renverra l'honorable parlementaire à l'arrêt de la Cour de justice européenne dans l'affaire Bosman et à l'article 12 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui énonce que toute personne a droit à la liberté d'association, notamment dans le domaine syndical⁽³³⁾.

Cela étant, aucun acte législatif communautaire ne prévoit explicitement le droit d'association. L'article 137, paragraphe 5, du traité CE précise qu'il ne s'applique pas au droit d'association. Aucune législation

⁽³³⁾ Pour l'heure, cette charte n'est cependant pas juridiquement contraignante.

communautaire n'interdit par ailleurs la discrimination sur la base de l'appartenance à une organisation syndicale ou de la participation à un mouvement de grève⁽³⁴⁾.

La Commission ajoutera que le traité ne l'autorise pas à intervenir contre une entreprise privée qui enfreint le droit à la liberté d'association et/ou le droit de grève. Dans de tels cas, il reviendrait aux autorités nationales, et notamment aux tribunaux, de veiller à ce que ces droits soient respectés sur leur territoire, sur la base de tous les éléments pertinents et en tenant dûment compte des normes nationales et internationales en vigueur.

* *

Question n° 79 de Ivo Belet (H-0097/09)

Objet: Surcharges combustible élevées depuis la suppression des conférences

Depuis la suppression des conférences à la mi-octobre, les compagnies maritimes doivent fixer elles-mêmes les surcharges combustible («bunker adjustment factor», BAF), qui sont facturées pour compenser les risques liés aux fluctuations des prix du carburant.

S'agissant des surcharges combustible appliquées au fret maritime d'Anvers vers l'Afrique, il y a lieu de constater que, malgré les récentes baisses des prix du pétrole, les compagnies maritimes maintiennent les mêmes tarifs qu'en juillet 2008.

La Commission est-elle au courant de cette situation?

Quelles mesures peuvent être prises pour amener les compagnies maritimes à établir des tarifs raisonnables?

Réponse

L'honorable parlementaire n'est pas sans savoir qu'à la suite de l'abolition de l'exemption par catégorie en faveur des conférences maritimes, le 18 octobre 2008, les compagnies maritimes doivent évaluer elles-mêmes si leurs pratiques commerciales sont conformes aux règles de concurrence. Pour aider les exploitants de services maritimes à comprendre les implications de cette modification, la Commission a adopté, le 1^{er} juillet 2008, des lignes directrices concernant l'application de l'article 81 du traité CE aux services de transport maritime. Au vu de ces dernières et de l'état actuel de la jurisprudence relative à l'article 81, il s'avère qu'à lui seul, le fait que les coefficients d'ajustement de soutage (BAF) appliqués aux échanges d'Anvers vers l'Afrique soient toujours à leur niveau de juillet 2008 n'est pas nécessairement le signe de pratiques anticoncurrentielles de la part des compagnies maritimes. Le fait que les BAF ne chutent pas aussi rapidement que les cours du pétrole (ou que les taux de base) pourrait pleinement se justifier, notamment par les couvertures de soutes et/ou la transparence des marchés dans le secteur pétrolier et celui du transport maritime. Cela étant, la Commission surveille étroitement l'évolution de ce dernier secteur depuis l'abolition des conférences maritimes en octobre dernier, et elle continuera de le faire. Elle appliquera notamment avec vigueur les règles de concurrence, afin de prévenir toute tentative de compenser la baisse des taux de base par une augmentation des BAF et autres surcharges et coûts additionnels en recourant à des pratiques anticoncurrentielles.

*

Question n° 80 de Proinsias De Rossa (H-0099/09)

Objet: Durée du travail des internes des hôpitaux

Quelle est la réponse de la Commission au rapport publié récemment par le ministère irlandais de la santé, qui indique qu'en Irlande, quatre ans et demi après l'entrée en vigueur de la directive sur le temps de travail (directive 93/104/CE⁽³⁵⁾, modifiée par la directive 2000/34/CE⁽³⁶⁾), quelque 4 500 internes des hôpitaux font toujours des roulements de 36 heures ou plus, et qui conclut qu'aucun hôpital irlandais ne se conforme totalement à la législation communautaire relative au temps de travail?

⁽³⁴⁾ Voir les réponses de la Commission aux questions écrites H-0271/07 et E-2091/08.

⁽³⁵⁾ JO L 307 du 13.12.1993, p. 18.

⁽³⁶⁾ JO L 195 du 1.8.2000, p. 45.

Quelles mesures la Commission a-t-elle prises ou entend-elle prendre pour veiller à ce que l'Irlande se conforme pleinement aux obligations qui sont les siennes en vertu de la législation communautaire relative au temps de travail?

Réponse

La Commission est informée du rapport publié en décembre par les autorités nationales irlandaises à propos de la situation qui prévaut effectivement en Irlande concernant les heures de travail des médecins en formation.

Au titre de la directive sur le temps de travail (37), ce dernier ne peut dépasser 48 heures par semaine en moyenne. La directive prévoit certaines dispositions spéciales transitoires concernant l'extension de cette limite aux médecins en formation, qui n'étaient pas couverts par elle jusqu'en 2004. Cela étant, même selon ces dispositions transitoires, le temps de travail des médecins en formation ne pouvait dépasser 56 heures par semaine en moyenne à partir d'août 2007, et 48 heures en moyenne à partir du 31 juillet 2009. Les autres dispositions de la directive s'appliquent pleinement à eux depuis 2004. Elles incluent l'obligation de prévoir des périodes de repos quotidiennes minimales (au moins 11 heures consécutives par période de 24 heures) et, dans certains cas, des limitations spéciales au travail de nuit.

À la lumière de ces dispositions, la Commission s'inquiète du rapport mentionné par l'honorable parlementaire et compte contacter les autorités nationales à ce sujet.

* *

Question n° 81 de Jim Allister (H-0104/09)

Objet: Jean Calvin

Eu égard à la contribution considérable de Jean Calvin à l'histoire politique, sociale et religieuse de l'Europe ainsi qu'à l'avènement des Lumières et du progrès en Europe, comment la Commission projette-t-elle de marquer, en juillet 2009, le 500^e anniversaire de sa naissance?

Réponse

À l'instar d'autres grands penseurs politiques et religieux, les travaux de Jean Calvin ont contribué à forger les valeurs européennes et ont particulièrement influencé certaines régions et certains États membres. Cela étant, la Commission n'a pour l'heure rien prévu pour marquer le 500^e anniversaire de sa naissance.

*

Question n° 82 de Manolis Mavrommatis (H-0105/09)

Objet: Aide financière aux médias

Dans sa réponse à la question P-0189/09, relative à l'aide financière aux médias dans le cadre de la crise économique mondiale, la Commission indique que plusieurs États membres lui ont notifié l'octroi d'aides d'État en faveur de la presse, qu'elle a d'ores et déjà approuvées, dans la mesure où ces aides étaient conformes aux dispositions du droit communautaire.

La Commission pourrait-elle indiquer précisément quels États membres ont déjà présenté ces demandes, lesquelles d'entre ces dernières ont été approuvées, sur quels montants elles portent et quels médias elles concernent? Quelles sont les conditions qui rendent ces aides d'État conformes aux dispositions du droit communautaire?

Réponse

La Commission reconnaît la nécessité d'une indépendance éditoriale totale des médias, l'importance du pluralisme des médias pour le débat culturel, démocratique et public dans les États membres et le rôle de premier plan que jouent les journaux dans ce cadre. Cela étant, la gestion d'un journal est aussi une activité

⁽³⁷⁾ Directive 2003/88/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail, JO L 299 du 18.11.2003, p. 9.

commerciale, et la Commission a le devoir d'empêcher les distorsions indues de la concurrence et des échanges commerciaux résultant de subventions publiques.

À cet égard, plusieurs régimes nationaux d'aide à la presse ont été notifiés à la Commission. Ainsi, la Finlande a fait état de subventions (0,5 million d'euros en 2008) accordées à un nombre limité de journaux publiés en suédois et dans des langues minoritaires (38), le Danemark a déclaré un régime en faveur de la distribution de certains journaux et périodiques (39) (environ 4,6 millions d'euros par an), et la Belgique a mentionné un régime en faveur de la presse écrite flamande (40) (1,4 million d'euros par an).

Après évaluation de ces régimes à l'aune du droit communautaire, la Commission a décidé qu'une telle aide pourrait être déclarée compatible avec le marché commun. Elle a notamment évalué si l'aide répondait à un objectif d'intérêt public (tel que la promotion du pluralisme des médias et de la diversité d'opinions) d'une manière nécessaire et proportionnée. Elle a pris en considération des facteurs tels que la durée du régime d'aide, le nombre de bénéficiaires et les activités de ces derniers ainsi que l'ampleur des subventions et l'intensité de l'aide.

Des amendements au régime suédois d'aide à la presse ont également été notifiés par la Suède en septembre 2008. La Commission a décidé en novembre dernier de suivre la procédure applicable aux régimes d'aide antérieurs à l'adhésion d'un État membre à l'Union européenne. L'affaire suit son cours.

Pour l'heure, aucun État membre n'a fait état d'une aide anticrise à la presse. Comme pour d'autres secteurs d'activités, les États membres peuvent cependant appliquer à la presse des régimes d'aide approuvés au titre du «cadre communautaire temporaire pour les aides d'État destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle» (41).

* *

Question n° 83 de Carmen Fraga Estévez (H-0107/09)

Objet: Catastrophes naturelles de janvier 2009

Les tempêtes qui ont frappé l'Espagne et la France en janvier ont fait beaucoup de dégâts matériels et humains. Dans le cas précis de la communauté autonome de Galice, les dommages causés touchent principalement la sylviculture. Dès le début des tempêtes, la Commission a confirmé être en contact avec le gouvernement galicien afin de déterminer quelles seraient les ressources communautaires éventuellement disponibles pour pallier les pertes.

Le gouvernement espagnol a-t-il déjà sollicité des aides communautaires par le biais du Fonds de solidarité? A-t-il déjà contacté la Commission afin de connaître les possibilités d'octroi d'une d'aide via cet instrument ou dans le cadre des programmes de développement rural?

Réponse

Pour ce qui est du Fonds de solidarité de l'Union européenne, les services compétents de la Commission n'ont reçu aucune demande relative à la tempête du 24 janvier 2009. Le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil du 11 novembre 2002 exige cependant que la demande des autorités nationales de l'État membre concerné soit adressée à la Commission dans les dix semaines à compter de la date des premiers dommages (soit jusqu'au 4 avril 2009 dans le cas présent).

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) peut apporter une aide financière aux États membres et aux pays engagés dans des négociations d'adhésion en cas de catastrophe naturelle majeure, pour peu que

⁽³⁸⁾ Décision de la Commission dans l'affaire N 537/2007, Sanomalehdistön tuki, 20.5.2008. Voir:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/comp-2007/n537-07-fi.pdf.

⁽³⁹⁾ Décision de la Commission dans l'affaire N 631/2003, Distribution af visse periodiske blade og tidsskrifter, 16.6.2004. Voir: http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/comp-2003/n631-03.pdf.

⁽⁴⁰⁾ Décision de la Commission dans l'affaire N 74/2004, Aide à la presse écrite flamande, 14.12.2004. Voir:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/comp-2004/n074-04-fr.pdf.

⁽⁴¹⁾ JO C 16 du 22.1.2009, p 1. Modifié le 25 février 2009 (modification non encore publiée au JO).

les dommages directs de la catastrophe dépassent au total 3 milliards d'euros (au taux de 2002) ou 0,6 % du produit national brut dudit pays, la somme la plus faible étant retenue. Le seuil applicable à l'Espagne en 2009 implique des dommages directs supérieurs à 3,398 milliards d'euros. Dans des cas exceptionnels, si certains critères sont respectés, le Fonds peut être mobilisé pour des désastres inférieurs au seuil habituel.

Rappelons que l'aide financière du Fonds de solidarité se limite à certains types d'opérations d'urgence entreprises par les autorités publiques (telles que définies dans le règlement), comme la remise en service des infrastructures essentielles, le déblayage, la fourniture d'abris temporaires ou le financement des services de secours. Le Fonds ne saurait indemniser les pertes privées.

Pour ce qui est de la politique de développement rural, l'article 48 du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil⁽⁴²⁾ prévoit une mesure permettant de reconstituer le potentiel forestier dans les forêts endommagées par des catastrophes naturelles. Le programme de développement rural de la Galice pour la période 2007-2013 prévoit cette possibilité, assortie d'un financement total de 147 799 420 euros, dont 81 022 302 euros cofinancés par le Feader. Pour l'heure, les services de la Commission en charge du développement rural en Espagne n'ont pas été contactés à ce sujet, puisque la mesure susmentionnée est applicable directement.

* *

Question n° 84 de David Martin (H-0110/09)

Objet: Saisie de médicaments génériques en transit aux Pays-Bas

Eu égard à la saisie de médicaments génériques en transit aux Pays-Bas, la Commission pourrait-elle préciser pour quelles raisons cette saisie a été effectuée sachant que, selon la note de bas de page de l'article 51 de l'accord ADPIC (Accord sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce), il n'est pas obligatoire d'inspecter les marchandises en transit pour des soupçons d'atteinte au brevet?

La Commission estime-t-elle que cette saisie est contraire à l'article 41 de l'accord ADPIC, en vertu duquel les procédures destinées à faire respecter les droits de propriété intellectuelle ne devraient nullement déboucher sur la création d'obstacles au commerce?

A-t-elle inclus – ou compte-t-elle inclure – des dispositions similaires en matière de droits de propriété intellectuelle dans certains des accords de libre échange (ALE) de nouvelle génération ou dans d'autres accords commerciaux bilatéraux?

Quelles mesures entend-elle prendre afin de garantir que d'autres saisies du même type ne viendront pas, à l'avenir, compromettre la fourniture de médicaments génériques aux pays en développement?

Réponse

La législation européenne (règlement 1383/2003 du Conseil (43)) prévoit que les douanes retiennent les marchandises suspectées d'enfreindre certains droits de propriété intellectuelle (DPI), brevets inclus, même lorsque ces marchandises sont en transit. L'article 51 de l'accord ADPIC aborde les deux cas de figure, mais impose simplement comme norme minimale que les membres de l'OMC instaurent des contrôles sur les importations de marchandises suspectées d'enfreindre les marques de fabrique ou de commerce et les droits d'auteur. Il n'empêche pas les membres d'élargir ces contrôles aux marchandises en transit. Le législateur européen a opté pour le champ d'application le plus large autorisé par l'accord ADPIC. Le règlement 1383/2003 est donc totalement conforme aux exigences de l'OMC/ADPIC en termes de portée et de couverture des interventions douanières.

Au titre de la législation douanière, les services douaniers ne sont pas compétents pour déterminer si des marchandises enfreignent des DPI. La procédure générale consiste à retenir les marchandises pendant une brève période, juridiquement limitée, en cas de suspicion de violation et à contacter le titulaire du droit. Il revient alors à celui-ci d'engager ou non une procédure pénale sur la base des dispositions nationales en vigueur. L'article 55 de l'accord ADPIC fixe à dix jours ouvrables la durée maximale de suspension de la mise en libre circulation des marchandises et autorise une extension de dix jours ouvrables supplémentaires.

⁽⁴²⁾ Règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil du 20 septembre 2005 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) (JO L 277 du 21.10.2005, p.1).

⁽⁴³⁾ JO L 196 du 2.8.2003.

Dans le cas présent, les autorités douanières néerlandaises ont temporairement retenu les médicaments incriminés lors de leur transit à la demande d'une entreprise qui disposait de droits de brevet aux Pays-Bas pour ces médicaments. Les marchandises ont finalement été libérées après que le titulaire des droits et le propriétaire des marchandises ont convenu de ne pas entamer d'action en justice. L'intervention des douanes a formellement pris fin à la libération des marchandises. Notons à cet égard que la décision de renvoyer le chargement en Inde était le fruit d'un accord entre les deux parties, et non du règlement douanier lui-même, qui laisse au propriétaire des biens la liberté totale de disposer de ceux-ci comme bon lui semble une fois les marchandises mises en libre circulation.

La Commission considère que les procédures décrites ci-dessus sont conformes aux articles 41 et 51 à 60 de l'accord ADPIC et qu'elles ne constituent aucunement une barrière commerciale. La détention temporaire de marchandises est strictement limitée dans le temps. Si, par ailleurs, celles-ci étaient retenues sur la base d'une plainte non fondée, leur propriétaire serait en droit d'exiger compensation. D'autres membres de l'OMC appliquent des procédures et des pratiques douanières similaires en cas de détection de marchandises suspectes en transit.

Le règlement 1383/2003 du Conseil est en vigueur depuis plus de six ans et a prouvé son efficacité dans la protection des intérêts légitimes des producteurs et des titulaires de droits, ainsi qu'en matière de santé, de sécurité et d'attentes des consommateurs dans la lutte contre les contrefaçons, y compris au niveau pharmaceutique. Ainsi, les douanes belges ont récemment intercepté un chargement de 600 000 fausses pilules antipaludiques à destination du Togo. Grâce à la possibilité d'inspecter les marchandises en transit prévue par la réglementation douanière européenne, les actions des services douaniers belges ont protégé les consommateurs potentiels des possibles effets néfastes de ces produits. Si la politique concernant l'accès aux médicaments pour tous n'est absolument pas remise en question, il va de soi que l'ensemble des parties prenantes ont l'obligation de protéger les populations vulnérables de pratiques potentiellement mortelles.

L'approche proposée par la Commission concernant la section des accords bilatéraux consacrée aux DPI consiste à clarifier et à compléter les accords ADPIC lorsque ceux-ci ne sont pas clairs, ne sont pas suffisamment développés ou ont simplement été dépassés par d'autres évolutions concernant la propriété intellectuelle. La procédure douanière en vigueur au sein de l'Union s'est avérée efficace et équilibrée et a prouvé qu'elle était assortie des garanties intrinsèques suffisantes pour éviter d'être détournée par des plaignants de mauvaise foi. La Commission envisage donc d'introduire des dispositions similaires dans la nouvelle génération d'accords commerciaux bilatéraux. Notons cependant que ces accords devraient également intégrer des dispositions soulignant et renforçant l'esprit et la lettre de la déclaration de Doha sur l'accord ADPIC et la santé publique. Ainsi, les articles 139.2 et 147.2 de l'accord de partenariat économique entre l'UE et le Cariforum précisent clairement qu'aucun élément dudit accord ne peut servir à entraver la capacité des États du Cariforum à promouvoir l'accès aux médicaments (cf. la réponse de la Commission à la question écrite E-0057/09⁽⁴⁴⁾).

La Commission comprend parfaitement les préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire, et par beaucoup d'autres, quant à la nécessité de garantir la fluidité du commerce des médicaments génériques vers les pays en développement et souscrit pleinement à cet objectif. Elle surveillera donc la situation et restera attentive à toute (mauvaise) utilisation de la législation européenne susceptible d'entraver indûment le commerce légitime des médicaments génériques ou de dresser des barrières juridiques qui empêcheraient la circulation des médicaments vers les pays en développement. Cela étant, elle n'est pas convaincue que l'incident évoqué dans la question de l'honorable parlementaire justifie en soi la révision d'un mécanisme juridique appliqué sans problèmes depuis de nombreuses années et qui, au contraire, a rempli son rôle de réduction du trafic mondial de contrefaçons.

*

Question n° 85 de Sajjad Karim (H-0112/09)

Objet: Impact négatif du règlement sur l'identification électronique

Le règlement (CE) n° 21/2004⁽⁴⁵⁾ du Conseil établit un système d'identification électronique des animaux de l'espèce ovine et d'enregistrement individuel des animaux des espèces ovine et caprine à partir du

⁽⁴⁴⁾ www.europarl.europa.eu/QP-WEB/home.

⁽⁴⁵⁾ JO L 5 du 9.1.2004, p. 8.

31 décembre 2009. Cependant, le secteur a indiqué que l'obligation d'enregistrer sur les documents de circulation les données individuelles des animaux non identifiés électroniquement était trop contraignante.

La Commission pourrait-elle citer les avantages que l'identification électronique et l'enregistrement des mouvements individuels présenteraient en matière de lutte contre les maladies que ne recèleraient pas déjà les systèmes existant dans les États membres, comme le système britannique d'identification et d'enregistrement des lots?

La Commission est-elle consciente que la mise en œuvre de ce règlement impliquera des dépenses supplémentaires qui, ajoutées aux obligations d'enregistrement, contraindront de nombreux producteurs à mettre la clé sous la porte?

La Commission reconnaît-elle les problèmes pratiques liés à l'utilisation des dispositifs d'identification dans les exploitations et les difficultés découlant de l'enregistrement des données individuelles des animaux appartenant au cheptel ovin britannique?

De quelle manière la Commission veillera-t-elle à ce que les objectifs du règlement sur l'identification électronique soient atteints au moindre coût?

Réponse

Les règles actuelles sur l'indentification individuelle et la traçabilité des ovins et des caprins ont été proposées par la Commission et adoptées par le Conseil dans le règlement (CE) 21/2004, dans le sillage de la crise de la fièvre aphteuse de 2001 au Royaume-Uni. Les rapports ultérieurs du Parlement et de la Cour des comptes ainsi que le rapport connu sous le nom de «rapport Anderson», présenté à la Chambre des communes britannique, indiquaient que le système en vigueur de traçabilité par troupeaux n'était pas fiable.

L'identification électronique est la manière la plus rentable de parvenir à une traçabilité individuelle, et elle est actuellement prête à être utilisée dans les conditions concrètes de l'agriculture, même les plus difficiles.

Ses coûts ont considérablement diminué. Ils n'en doivent pas moins être évalués à l'aune des pertes économiques considérables provoquées par les maladies telles que la fièvre aphteuse et des avantages de ce système pour la gestion quotidienne des exploitations agricoles. L'épizootie de fièvre aphteuse de 2001 s'est propagée à toute vitesse en raison des mouvements incontrôlés des ovins à l'intérieur du Royaume-Uni et de ce pays vers d'autres États membres, affectant largement le secteur agricole britannique et celui d'autres États membres sur les plans économique et social. Selon le rapport n° 8/2004 de la Cour des comptes relatif à la gestion par la Commission de l'épizootie de fièvre aphteuse (2005/C 54/01), l'impact sur le budget communautaire fut de 466 millions d'euros. Selon le «rapport Anderson» présenté à la Chambre des communes britannique (46), les dépenses consenties par le gouvernement britannique ont atteint 2,797 milliards de livres sterling. Ces chiffres n'incluent pas les impacts directs et indirects considérables sur les différents secteurs économiques (élevage, industrie alimentaire, tourisme), qui sont difficiles à quantifier avec précision.

Comme indiqué au Parlement à plusieurs reprises, la Commission, consciente de l'impact des règles communautaires en la matière pour les agriculteurs, a adopté une approche prudente concernant l'identification électronique et fait le maximum pour faciliter son introduction en douceur.

La Commission publiera prochainement une étude économique contenant des orientations sur la manière la plus efficace d'assurer la mise en œuvre du nouveau système de traçabilité. Les États membres ont par ailleurs la possibilité de débloquer des fonds à l'intention des éleveurs ovins pour l'introduction de l'identification électronique, dans le respect des règles communautaires en matière d'aides d'État. Enfin, le budget communautaire prévoit des ressources financières pouvant être déboursées par les États membres dans le cadre de la politique de développement rural.

*

Question n° 86 de Anne E. Jensen (H-0116/09)

Objet: Conséquences de la crise financière en Europe centrale et orientale

La crise financière a violemment frappé les pays d'Europe centrale et orientale. Les emprunts étrangers, libellés par exemple en francs suisses, en dollars ou en yens, sont devenus une charge énorme du fait de la chute des

^{(46) «}Foot and Mouth Disease 2001: Lessons to be learned inquire report», 22 juillet 2002.

cours des devises locales, tant pour les entreprises que pour les ménages. On peut citer des exemples de foyers qui ne parviennent plus à payer les factures de gaz et d'électricité. Dans les États baltes, la croissance est négative, à - 10%, et le président de la Banque mondiale a estimé que les pays d'Europe centrale et orientale avaient besoin d'une aide comprise entre 236 et 266 milliards de couronnes. En outre, on commence à voir des fissures dans la coopération entre les États membres.

La Commission pourrait-elle dire ce qu'elle compte faire pour assurer le maintien de conditions de vie correctes pour les citoyens de l'Union européenne dans les pays d'Europe centrale et orientale?

La Commission est-elle d'accord avec les estimations du président de la Banque mondiale quant au montant de l'aide nécessaire?

Que compte faire la Commission pour assurer une approche européenne commune des défis liés à la crise financière, afin qu'existe une capacité de lutte contre les crises monétaires, et pour empêcher que les problèmes des pays d'Europe centrale et orientale aient un effet domino sur le système bancaire?

Réponse

En novembre 2008, la Commission a répondu à la crise économique et financière par son plan de relance de l'économie européenne (PREE), avalisé par le Conseil européen en décembre 2008. La solidarité et la justice sociale en sont les principes fondamentaux. L'initiative européenne d'aide à l'emploi contenue dans le PREE implique à la fois une mobilisation des ressources financières européennes et la définition de plusieurs priorités stratégiques pour les États membres, afin de limiter les coûts humains de la crise économique et son impact sur les plus vulnérables.

En termes opérationnels, cela signifie que les instruments financiers communautaires disponibles ont été consolidés. La révision du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation permettra à celui-ci d'être activé rapidement afin de soutenir les travailleurs et les communautés frappés par des vagues de licenciements. La Commission a également déposé une proposition, en attente d'adoption par le Parlement et le Conseil, visant à adapter la programmation du FES aux besoins créés par la crise en en simplifiant le fonctionnement, permettant ainsi d'augmenter immédiatement de 1,8 milliard d'euros les versements anticipés.

Puisque la plupart des instruments permettant d'atténuer les effets de la crise en termes sociaux et d'emploi sont entre les mains des États membres, la Commission prône une approche coordonnée de la relance du marché de l'emploi, afin de s'assurer que les mesures prises dans un État membre n'aient pas d'incidences négatives sur d'autres pays. En ce sens, elle a identifié plusieurs orientations stratégiques pour les États membres, dans le but de 1) favoriser l'emploi à court terme, notamment en soutenant des accords temporaires sur la flexibilité du temps de travail, et 2) faciliter les transitions du marché du travail, en renforçant l'activation et en apportant un soutien approprié en termes de revenus aux personnes les plus affectées par le ralentissement économique, et en investissant dans la formation et l'employabilité, de manière à garantir une réinsertion professionnelle rapide et à contenir le risque d'un chômage de longue durée. Ces orientations ont été décrites avec précision dans la communication de la Commission du 4 mars 2009 au Conseil européen de printemps.

La Commission et les États membres ont décidé d'organiser un sommet extraordinaire sur l'emploi en mai prochain, en vue de s'accorder sur d'autres mesures concrètes d'atténuation des effets de la crise en termes social et d'emploi et d'aider à accélérer la relance.

- 2. Les estimations des pertes bancaires potentielles, des besoins urgents en liquidités et en recapitalisation et des besoins à court terme de refinancement de la dette extérieure baignent dans une grande incertitude et doivent être traitées avec prudence. À ce stade, il convient d'éviter l'alarmisme injustifié reposant sur les estimations grossières et tout à fait préliminaires des besoins d'assistance qui circulent de temps à autre. La Commission collabore étroitement avec d'autres partenaires internationaux à l'évaluation des besoins d'assistance concrets des différents pays au titre des instruments communautaires (par exemple en calibrant le soutien à la balance des paiements pour la Lettonie et la Hongrie).
- 3. Lors de la réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement, le dimanche 1 er mars, les dirigeants européens ont envoyé un message de solidarité et de responsabilité commune. Ils ont également souligné que chaque pays était différent en termes politiques, institutionnels et économiques, que la situation de chacun d'entre eux devait être analysée individuellement et que l'idée selon laquelle l'UE ne se démenait guère pour l'Europe centrale et orientale (propagée par certains médias et certaines institutions internationales) était fausse.

À noter que, dans une perspective européenne, les outils stratégiques disponibles en faveur de la stabilité macrofinancière de l'Europe centrale et orientale dépendent de l'appartenance ou non du pays à l'Union européenne et, dans la négative, du fait de savoir s'il est candidat ou candidat potentiel à l'adhésion, ou s'il relève plus largement du voisinage de l'Union européenne.

L'Union a déjà déployé toute une batterie d'instruments pour contenir les risques à travers la région. Au sein de l'UE, une série complète de mesures et d'importantes ressources financières ont été activées pour répondre aux difficultés du secteur financier et soutenir l'économie réelle. Ces mesures comprennent:

la mise à disposition de vastes liquidités par les banques centrales et des mesures d'envergure en faveur du secteur bancaire. Le cadre européen applicable aux paquets nationaux de sauvetage garantit que les bénéfices reviennent autant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil;

l'aide financière aux pays confrontés à des difficultés au niveau de leur balance des paiements (Lettonie, Hongrie);

des mesures nationales et européennes de soutien à la croissance dans le cadre du plan de relance de l'économie européenne;

des engagements supplémentaires de la BEI et de la BERD; et

le versement anticipé des Fonds structurels, ce qui devrait accroître sensiblement les versements anticipés à destination des nouveaux États membres en 2009.

Pour les États non membres de l'UE, les instruments de gestion des défis macrofinanciers sont plus limités, mais des mesures ont été prises tant au niveau macrofinancier qu'en soutien à l'économie réelle. La Commission contrôle en permanence l'efficacité de ces instruments et a renforcé sa surveillance de la macro-économie et du risque macrofinancier. Les institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, BEI et BERD) ont un rôle important à jouer dans la région. La Commission entretient des contacts étroits avec le FMI et d'autres institutions financières internationales. L'UE est favorable à une augmentation substantielle des ressources du FMI, afin notamment de renforcer sa capacité à intervenir dans les pays d'Europe centrale et orientale.

* *

Question n° 87 de Georgios Toussas (H-0119/09)

Objet: Destruction des biotopes humides en Grèce

C'est un crime permanent contre les biotopes humides grecs que dénoncent des organes autorisés et des organisations de défense de l'environnement du pays qui soutiennent que ces biotopes risquent bien d'être détruits irrémédiablement si des mesures ne sont pas prises sans délai pour les protéger des activités industrielles, des décharges sauvages, du développement touristique intensif, des implantations excessives, de l'absence de structures nécessaires et de l'inexistence d'une gestion intégrée. Les dix biotopes humides les plus importants de Grèce que sont les deltas de l'Evros, de l'Axios, du Nestos, de l'Aliakmon, les lacs de Vistonida, de Volvi, de Kerkini, des golfes et des lagunes considérées comme d'importance internationale, donnent une bien piètre image d'abandon, à l'instar du lac de Koronia, considéré comme écologiquement mort; la situation est pire encore pour tous les sites qui ne relèvent pas de Monterrey ou de Ramsar.

Quelles sont les mesures qui ont été prises pour mettre un terme à ce crime contre l'environnement et la biodiversité, pour protéger efficacement les biotopes humides grecs, pour remédier aux graves détériorations de l'environnement et pour en prévenir de nouvelles dans ce pays?

Réponse

Les zones humides intégrées au réseau écologique européen Natura 2000 au titre de la directive «Oiseaux» (2008 de protection spéciale - ZPS) ou de la directive «Habitats» (48) (sites d'importance communautaire -

⁽⁴⁷⁾ Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages, JO L 103 du 25.4.1979, p. 1.

⁽⁴⁸⁾ Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, JO L 206 du 22.7.1992.

SIC) doivent être protégées et gérées conformément aux dispositions applicables de ces directives, de sorte que les richesses qu'elles abritent en termes de biodiversité soient préservées ou restaurées. Dans ce cadre, il revient aux États membres d'adopter les mesures nécessaires pour répondre aux menaces pesant actuellement sur ces zones humides et d'instaurer un cadre de gestion adapté.

Pour ce qui est de la directive «Oiseaux» en particulier, la Cour de justice européenne (affaire C-293/07) a récemment condamné la Grèce, à la suite d'une plainte de la Commission, pour l'absence de régime juridique cohérent, adapté et exhaustif assurant la gestion durable et la protection effective des ZPS, et notamment des dix zones humides d'importance internationale évoquées par l'honorable parlementaire. Dans ce contexte, la Commission évaluera à présent la pertinence des mesures que la Grèce a mises ou mettra en œuvre afin de se conformer à l'arrêt de la CJE.

Concernant la directive «Habitats», puisque les SIC grecs ont été intégrés à la liste communautaire en juillet (49), le pays dispose de six ans pour les classer comme zones spéciales de conservation, définir des priorités de conservation et mettre en place les mesures de conservation nécessaires. D'ici là, la Grèce doit s'assurer qu'ils ne fassent pas l'objet de détériorations ou de perturbations majeures et que leur intégrité soit préservée.

Pour ce qui est de la protection de l'eau, la directive-cadre sur l'eau⁽⁵⁰⁾ (DCE) instaure un cadre de gestion visant à protéger et à améliorer la qualité de toutes les eaux de surface et eaux souterraines, l'objectif étant qu'elles soient toutes en bon état d'ici 2015. Le principal instrument permettant d'atteindre cet objectif environnemental est le plan de gestion des bassins hydrographiques, dont la première édition est prévue pour décembre 2009. Depuis son adoption en 2000, la Commission a étroitement surveillé la mise en œuvre de la DCE dans les États membres, dont la Grèce. À la suite des actions introduites par la Commission, la Cour a condamné le pays le 31 janvier 2008 pour non-communication de l'analyse environnementale requise au titre de l'article 5 de la DCE (affaire C-264-07). La Grèce a présenté ladite analyse en mars 2008. La Commission a entamé une autre procédure d'infraction à son encontre pour non-communication des programmes de surveillance de tous ses bassins hydrographiques, comme le prévoyaient les articles 8 et 15 de la DCE. Le rapport était prévu pour mars 2007 et n'a toujours pas été reçu. La Commission suivra avec attention les prochaines étapes de la mise en œuvre de la DCE afin de s'assurer que les autorités grecques remplissent leurs obligations.

* *

^{(49) /613/}CE: Décision de la Commission du 19 juillet 2006 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique méditerranéenne, JO L 259 du 21.9.2006, p. 1.

⁽⁵⁰⁾ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, JO L 327 du 22.12.2000, p. 1.